

Ce livre figure en tête de la série de
26 ouvrages, que le Parlement a
ordonné, dans son arrêt du 16 Juin
1762 - condamna à être lués et
brûlé en la Cour du Palais, comme
contenant "une Doctrine meurtrière
et attentatoire à la Pureté des
Souverains"

L'arrêt fut effectivement mis
à exécution le 21 - Juin 1762. -
Tous les livres un peu douloureux
qu'employaient les jésuites - eurent le
même sort. De là vient la rareté
de ce Volume qui exposait à des
poursuites rigoureuses, les détracteurs
sévères. -

Voici l'Arrêt de la Cour de
Parlement du 16 Juin 1762 - Or
l'imprimeur de la Veuve Bernard
Ligon) qui se trouve dans le Recueil
de livres condamnés - Bibliothèque.
F. de Lifféan.

LA VERITE P^o XVI - 66
DEFENDVE
POVR LA RELIGION
CATHOLIQUE.

En la cause des Iesuites,
CONTRE
Le Plaidoyé d'Antoine Arnaud,
PAR
François des Montaignes.

*Responz au fol selon sa folie, affin qu'il ne s'estime
estre sage. Prou. 26.*



A TOULOUSE,
Par la Vefue de Jacques Colomiez.

1595.

Avec Permission.

FRANCISCO MONTANO.

QVO, doctè, libro veritatem intermori,
Montane prohibes; hoc tuam prohibes mori,
Montane vindex veritatis, gloriam.

D. V.

QUATRAIN AV MESME.

QVICONQVES a succé du calomniateur
L'Esprit, & du venin d'Arnaud à l'ame imbüe;
Lisant la VERITE que tu as DEFENDUE,
S'il ne le dit menteur, qu'on m'appelle menteur.

A. R.

A TRES-ILLVSTRE
 CARDINAL, FRANCOIS DE
 IOYEUSE, ESTANT DE PRE-
 SENT A ROME.

MONSEIGNEUR,
 Ce petit liuret Catho-
 que, s'est resolu de passer
 les Alpes, & vous voir à
 Rome, affin de s'acquit-
 ter, avec plus grande assurance, de la
 charge qu'il entreprend. En France par-
 my les heretiques, il faict maintenant
 vn peu dangereux pour luy. Il s'en va
 avec son entregent naturel, habillé à la
 Françoisse. Si en tel equipage, il a prins la
 hardiesse de se presenter en pays estrange
 à vostre Seigneurie TRES-ILLVSTRE,
 vous en serés plustost resioüy, qu'esbahy,
 estant François de nom, de nation, & de

cœur, & puissant en credit, pour le vouloir & pouuoir assister en tout & par tout. Luy de son costé, comme il à besoing de vostre faueur, aussi porte il quand & soy, bons tiltres de presentation, pour auoir droict d'estre benignement receu de voz graces, & se monstret par tout avec le sauf-conduict de vostre autorité. Il defend la Religio Catholique, pour laquelle vous en vostre charge, Monseigneur le Duc vostre frere, Henry de Joyeuse, en son gouuernement des pays de Languedoc, & toute vostre maison s'employe de tout son cœur, comme elle s'est employée sans espargne iusques icy, plus illustre par ces proüesses, & par le sang de trois de voz freres respañdu en ceste glorieuse lice que par ses tiltres de Cardinaux, Gouverneurs, Marechaux, Comtes, Admiraux & Ducs; ou que par ses alliances faictes avec les grands Princes de l'Europe, ou encor pour auoir eu de beaux freres des

res des Roys de France. Il defend le sainct Siege, par qui vous estes des premiers honoré, & que vous serues fidellement. Il defend la France, de laquelle en ce pays là vous estes protecteur nommé par nos Roys. Finablement il defend l'Estat ecclesiastique, & la Compagnie de IESVS, que vous aymés tendrement, pour le bien du public, & de vostre bien-aymé troupeau Tolozain. Aucc ces quatre pieces ie ne doubte point, qu'il ne soit le tresbien venu, & receu de tresbon visage de vostre Seigneurie Tres-illustre, & que porté soubz les ailes de vostre protection, il ne se puisse presenter en toute bonne compaignie, & y dire en assurance, la verité pour les choses susdictes. C'est tout ce que ie puis luy souhaiter pour son bon-heur; & avec l'esperance que j'ay qu'il l'obtiendra, Je prie Dieu qu'il luy plaife, de tousiour vous assister Monseigneur, de ses meilleures benedi-

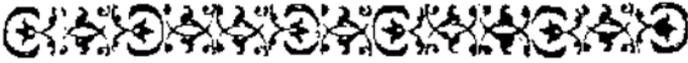
ctions , baissant treshumblement les
 mains de vostre Tres- illustre Seigneu-
 rie. De nostre petit Boulard Montaignier,
 ce 29. Mars 1595. Par

*Vostre tres-humble & obeissant
 seruiteur*

François des Montaignes.

L'AUTHEVR A SON LIVRE.

V A l'en petit liuret , va cour toute la France,
 Et les pays loingtains qui sçauent le François;
 Dy coustant deuant tous, Peuples, Princes, & Roys,
 D'un Ordre iniquement diffamé, l'innocence.
 Il n'a peu au barreau , auoir pour sa deffence
 Un Aduocat plaidant entre mille François ;
 Va plaide sans plaider , & de ta forte voix
 D'un Aduocat sans loy , fais rougir l'impudence.
 Il voltige par tout desia sept moys d'uant,
 L'innocent, de la griffe & du bec, déchirant:
 Vole ce Chat-huant , qui nuisant hardy vole
 Caché dedans la nuit des mensonges qu'il dit ;
 Chasse le seulement de ta viue parolle,
 Au iour de verité , il mourra de despit.


A V A N T - P R O P O S
A V X F R A N C O I S
C A T H O L I Q U E S .


M Esieurs, entreprenant de respondre au Plaidoyé d'Antoine d'Arnaud, pour la defence des Iesuites, j'ay pensé que le refusant, ie romprois en vn calomniateur plusieurs ennemis du public; & que defendant le droict de ceste Compaignie, ie soustien-drois la cause commune de la Religion Catholique, du S. Siege, & de la France.

Vous avez apprins, par les experiences dōnées des-puis vn an, que le procès refuseillé contre les Iesuites, estoit vne querelle d'Allemand, & le Plaidoyé d'Arnaud vne trōpette diffamatoire pour les rēdre odieux, & faciliter l'executiō de l'Arrest qui despuis a esté dō-né pour les faire vuidier. C'est vn coup prattiqué des Ministres, qui trouuās le vent fauorable, ont faiēt voi-le, & singlé contre les Iesuites en apparence, & en ef-fect contre la Religio Catholique, & cōtre vous tous. C'est la vieille routine du pere de mensonge Sathan, qui tousiours est Sathan, comme les singes sont tousiours singes, tousiours Sathā & aduersaire du salut des hommes. Il a de tout tēps persecuté l'Eglise en toutes ses parties: mais prinipalement, s'est il rüé contre les Religieux, qu'il hayt sur tous les Chrestiens, voyant que ce sont autant de nobles & puissans esquadrons pour luy faire teste. *Il en veut, disoit ce grand S. An-toine, à tous les Chrestiens, mais des Religieux & Religieuses,*

*Sathan est
 tousiours
 Sathan.
 Sathāil en
 veut aux
 Religieux
 sur toutes
 Chrestiens.
 Saint An-
 toine, en
 Act. 17. 23
 et. vii. 2.*

il n'en peut ouyr parler; & estoit ce vieil dragon du temps de l'Eglise naissante, si cruel aux monasteres, qu'il ne leur donoit relasche ny nuit ny iour, di&t l'Abbé Serenus chez Casian. Sa commune matiere pour trauer
fer les enfans de Dieu, a esté prinle sur les biens de la terre, ou du corps, ainsi q'iadis il persecuta Iob. Mais pour persecuter les Religieux, & les plus grands per-
sonnages de l'Eglise, il a v&é de la calomnie, comme de la principale machine de son arsenal; & par icelle tascé de leur raut leur reputation, qu'ils tiennent plus chere qu'aucú bien de la terre, & que leur propre vie; & par infamies apostées, rendre leur nom suspect, leur conuersation odieuse, & leurs trauaux sans frui&t, avec vn notable interest des ames.

Selon cest esprit, il n'a pas failli de souffler au cœur, & donner la leçon de calomnier à ses supposts, & executeurs de ses fraudes; entre lesquels comme les heretiques tiennent le premier rang, aussi sont ils les plus insignes calomniateurs contre toutes Religions, & comme il n'y a aucun pieux escriuain, qui n'aye tousiours esleué iusques au ciel la vie Religieuse; aussi n'y eut il iamais heret. que qui n'aye detesté, voire le seul nom de Religieux. Les histoires sont pleines d'exemples pour verifier ce que ie dis; & les langues des heretiques, trenchantes comme rasoirs a filés, leurs escrits picquans & mordans comme aspics, leurs monstrueuses mensonges, en donnent euident tesmoignage. Du temps de S. Augustin, les Circoncillions heretiques, n'auoient autre subject de leurs mesdisances, que les Religieux; comme le mesme S. Augustin leur reproche, sur le Pseume cent trente deuxiesme, & en vn autre lieu escriuant contre Petilian heresiarque:

Deinceps

Casian.

Collat. 7.

6. 23.

La calomnie principale, machine de Sathã contre les iustes.

Les heretiques sont grands calomniateurs.

Les Circoncillions heretiques mesdisoient des religieux.

S. Aug. in ps. 132.

Et nomment Petilian de S. August.

S. Aug. 1. 3. cont. Petil. c. 40.

Deinceps, dicit il, perrexit ore maledico in vituperationem monasteriorum, & monachorum, arguens etiam me, quod hoc genus vite à me fuerit institutum.

Les Arriés ne pouuoient ouyr le nom de Religieux, & perfecutoient cruellement ceux qui le portoit, sans trefue, & en toute façon; mais principalement par calónies & inures, dequoy Rufin est fidele tesmoing, & la vie de S. Athanase. Et sans emprunter l'antiquité, chacun sçait les brocars inuiureux, les horribles mensonges, & impostures forgées cõtre les Religieux par les heretiques de nostre temps. Vviclef a este si impie, d'oser dire, que tous les ordres Religieux, estoient introduicts en l'Eglise par le diable. Que S. Augustin, S. Benoist, S. Bernard, & autres fondateurs de Religions, estoient dânez, s'ils n'en auoient faict penitence. Luther à chascque mot, deschire la renommée des Religieux, & les appelle victimes de l'idole Moloch. Caluin les nomme Sophistes, Schismatiques, gens du tout consacrez au diable, & les vœux de Religion filets de Sathan. Melancthon dit q̄ les vœux & les œuures des Religieux, ne sont que sortes obseruations, hypocrisies, & traditions Pharisienues. Les Centuriateurs, apres auoir dit plusieurs detestables iniures contre les Religieux, concluent leur discours ainsi. *Mais qui ne detestera ces môstres du genre humain, & ennemis de la société des hommes?* Enuirõ l'an-81. fut imprimé à la Rochelle vn libelle diffamatoire contre tous les gés d'Eglise, nõ méement cõtre les Religieux, liure que ie n'ose appeller par son nom. le plus abominable en calomnies, & opprobres que l'Enfer aye vomi de vingt siecles.

Ils sçauent bien ces enfans de Cam, que s'ils peuuent gaigner ce point, ils ont l'aduantage; & que si vne

Les Arriés
persequ-
teurs des
religieux.

Ruf. l. Hist.
11. c. 3.

Simco Me-
tast. in vi-
ta S. Ath.

Impudice
de Vviclef
contre les
religieux.

In suis ar-
tic. reprob.

Luther les
appelle vi-
ctimes de
Moloch.

In 1. Cor. 7

Caluin, So-
phistes &
consacrez
au Diable.

l. 4. Hist. c.
13.

Les Centu-
riateurs,
môstres du
genre hu-
main.

Cet. 4. c. 10

Libelle dif-
famatoire
execrable.

mis en lu-
miere par
les hereti-
qs. enuirõ
l'an 1581.

Pourquoy les heretiques en veulent tant aux religieux. fois, ils peuvent rair l'honneur & bon bruit à ceux qui font profersion de vie parfaicte en l'Eglise & persuader au peuple, que leur institut ne vient point de Dieu, ils viendront facilement à bout de tout le reste des Catholiques, qui croiront sans difficulté tout autre chose qui leur sera dicté par les heretiques contre l'Eglise, ayans creu que les Religieux sont Compagnes de Sathan.

Pourquoy tant aux Jesuites. Comme le diable a tousiours hay & persecuté les Religieux, il n'a pas oublié de jeter sa rage cõtre ceste Cõpagnie, & de tãt plus furieufemët la charger, qu'illa voit estre venue sur le declin du mode, subsidiaire, frefche, & pleine de courage pour secourir l'Eglise, & faire de toute sa force cõtrequarre à l'enfer, qui est aussi de tãt plus acharné, qu'il voit ne luy rester guiere plus de temps, pour courir à la chasse des homes, & repaistre sa rage insatiable de leur perdition. C'est pourquoy il n'y a coing du monde, où il ne la persecute, en tous ses membres. Au Japon despuis sept ou huit ans principalement, le Tyran Cabacondono excité par luy, a voulu les exterminer à toute force, disant qu'ils destruisët ses dieux; & l'eut fait desia, sans l'entremise des Princes nouueaux Chrestiens, qui partie le retiennent, partie retirent les Jesuites en leurs maisons. Au Peru, au Bresil, au Mexique, & pardeça en plusieurs lieux de l'Europe, le mesme Sathan leur est Sathan & ennemy, leur dressant force parties, comme chascun scait, pour les trauerfer, & s'en vante.

Le Diable menace les Jesuites à Tolose. A Tolose l'an -91, il dit par la bouche d'une demoniaque, qu'il réuerseroit l'année saine la marmite des Jesuites, & encores qu'il n'en vint à chef pour lors, si excita, il des procès & des difficultés, qui donerët vne
extreme

extreme peine à tous les Colleges de la prouince de Guyéne, quasi en mesmetéps. A Rome en l'année-93. A Rome.
 il se vanta par vne femme demoniaque aussi, & idiote, qu'il broüilleroit à bô esciét les cartes à la Cõgregatiõ generale, qui se deuoit tenir au mois de Nouëbre en-
 suiuant; & en auoit fait les preparatiues, si Dieu ne l'eut empesché. Les heretiques sés supposts symbolisãs tres-
 bien à l'esprit de leur maistre, ne calõment aucũ ordre plus, ne hayssent plus aucũ corps de l'Eglise, que ceste Les hereti-
ques com-
battent l'E-
glise Ca-
tholiq̃ aux
Iesuites.
 Religio, & en icelle presque seule cõbattent maintenãt tout le reste des Catholiqs. Les heretiqs d'Allemagne, d'Angleterre, de Frãce, en leurs fermõs & liures, ne nõment plus l'Eglise Catholiq̃, la Papauté, comme jad:s; mais la doctrine Iesuitique; ny les Catholiqs Papistes, ains Iesuites; & parlet b.ẽ sans y penser. Arnaud pire q̃ tous, les nõme gés corõpus par les Iesuites. Tous dõnẽt à ceste Cõpagnie, & tous s'accordẽt à la destruire s'ils peuuẽt, tãt ils sont animés cõtre icelle, & tant ils se persuadẽt que l'ayãt vne fois terrassée, tout est gagné pour eux. Leur intetiõ dõc est premieremẽt de la dif-
 famer, & par cela la rẽdre cõtẽptible, odieuse & inutile, & en fin l'exterminer de la Frãce, & avec elle la Religion Catholiq̃. La premiere charge se fait cõtre elle, mais l'entiere deffaiete se desseigne, & termine en l'Eglise, Ils font semblãt d'en vouloir seulement aux Iesuites, affin d'endormir les Catholiques, & les garder de venir au secours. S'ils s'endormẽt, ils ferõt cõme ceux, qui en vne bataille rãgée, voyans courir l'ennemy sus vn esquadron de leurs Compaignons, les laissent sans secours, comme s'il ne les touchoit en rien.

Les Seignrs, pais, & villes, qui se sont au cõmẽcemẽt opposés à la requeste du Recteur de l'Vniuersité de Paris, &

ris, & du despuis aux Arrests d'óñez, ont tres bié esuété la mine, & recogneu qu'elle

Ne touche pas les seuls enfans d'Atreé.

*Causés
pour les-
quelles au-
teur s'est
resolu de
repondre.*

Pour ma part, en faueur du public, & de ma patrie, ie me suis resolu d'y apporter quelque traict de plume, pour refuter les mélóges, & calónies d'Arnaud. Ce qui me fera de tát plus facile, qu'elles sont enormes & mōstrueuses, & q̄ de lógue main ie cognois familièremēt les Iesuites, leurs hystoires, reigles, & constitutions: laquelle cognoissance m'a faict souuēt estóner, & indignier, voyãt vn plaidoyé farci de choses du tout exorbitantes, avec l'impudéce d'un hōme le plus effrené & injurieux menteur, qui de trente ans, aye parlé & escrit entre les Fráçois. Il n'y a epithete de perdu & de scelerat, couché dans les escrits des Poètes Tragiques, qu'il ne dōne à ces Peres Religieux. Ses cōmūs propos sont

*style d'Ar-
naud con-
tre les reli-
gieux.*

les appeller *traistres, meurtriers, impies, execrables, assassins ad excogitandū acutissimos, ad audēdum impudentissimos, ad efficiēdum acerrimos*: Et en vn lieu, *chassez, dict-il, ces gens icy, qui n'ont point de pareils en toute sorte de meschacetez: tam acres, tam paratos, tam audaces, tam callidos, tam in scelere vigilantes, tam in perdūtis rebus diligentes*, & ne pouuant rien prouuer de tout ce qu'il dict, pour toute raison de ses injures & mesdisances: *Ie cōfesse, dict-il, que la colere, & la iuste indignation me font sortir hors de moy, En toute autre chose on ne peut apporter trop de modestie: mais en ceste cause, qui est froide & modeste, il est traistre: & en telles matieres la vertu consiste en l'excès, non point d'affeccion seulmēt, mais de passio. C'est ainsi qu'il a de coustume de parler d'un ordre Religieux enuoyé de Dieu, & approuué par le iugemēt vniuersel de son Eglise; & la raison de ces mesdisances, c'est l'excès de la passio. Y a il frenetiq̄ si fu-*

rieux

rieux en discours? Y a il poete tragique qui puisse vser d'un file plus acéré, & plus cruel cõtre les Antropofages, cõtre les Tartares, cõtre les Geas, cõtre les Cãnibales, q̄ cestuicy cõtre les Iesuites? Au moyẽ dequoy le lecteur ne s'estõnera, s'il me voit aigrir quelquesfois cõtre seblables propos; ou plustost me pardonera, si ie ne le fais plus souuẽt & plus aspremẽt. Le Sage desẽd sagemẽt, de respõdre au fol selõ sa folie, e' est à dire, de luy rẽdre injure pour injure, & mal pour mal, cõme dit la loy de Iesus Christ; car ce seroit imiter le fol, & estre cõme luy. Ie ne le veux pas faire aussi; mais seulement veux ie executer ce q̄ le mesme sage cõmãde incõtinẽt apres, disant: *Respõs au fol selõ sa folie, assin qu'il ne s'estime sage.* Arnaud sans doute le pẽse estre, parce q̄ personne iusques icy ne luy a respõdu selon sa folie; & plusieurs l'õt louiẽ cõme sage. Dõc luy respõdre d'un style proportionẽ à ses cœures; tissu de grosses paroles, pour exprimer vne grosse folie; ce sera luy respondre selon sa folie, sans luy rendre injure pour injure: ce sera luy mõstrer l'injure qu'il faiẽt à Dieu, & vẽger nõ l'injure particuliere, mais celle de Dieu injuriẽ par la diffamatiõ de ceste Cõpagnie, cœure de sa prouidẽce. Ce sera vn acte de sagesse, & de charitẽ, de parler à luy, cõme à vn animal furieux, le bastõ à la main, & quãd il mordra, fraper à proportiõ; Mastins enragez ne doiuent pas estre amadouẽz par douceur, mais arrestẽs à grands coups. Ie ne luy dõneray aticũ nom suggerẽ de l'affectiõ, ou de la passiõ; mais de la raison: & tous les epithetes qu'il aura, serõt tirẽs de ses propres actiõs avec bõne preuue; & ne sera battu, ny fouiẽtẽ d'autres escorgẽes, q̄ de celles qui serõt taillẽes de son cuir. Et cõbiẽ q̄ l'innocẽce des Iesuites, & l'impudẽce de ce cãõnia-

Prov. 26.

*Il ne faut
rẽdre mal
pour mal,
ny injure
pour inju-
re. 1. Pe. 3.
Rom. 12.*

teur me piquassent viuemēt à respōdre pour la iustice; ie ne me fusse toutesfois iamais resōiu d'escrire, n'eut esté q̄ ceste impudēce, quoy que lourde & grosiere, & n'ayant rien qu'impudēce, brauoit la verité, & faisoit croire aux moins aduisez, q̄ la modestie, dōt les Iesuites ont vsé en leurs responce, estoit faute de droict & de courage, & nō style de vertu; & à ceste impudēce eu si grād credit, en peu de tēps parmi les cerueaux legers, qu'elle a serui d'esguillō à plusieurs, & faict venir l'enuie d'escrire, de clabauder, & de mordre, à l'imitation de cest Archi-sycophāte, porte flābeau. Les deportemens de ceste Cōpagnie, sont voiremēt manifestes; & sans parole, ils suffiset pour refuter tous les medifans. Neātmōins parcc q̄ ceux qui ont les yeux debiles, perdēt l'ueuie par trop grāde lumiere, il les faut ayder par la voix. On voit tous les iours mourir les hommes, & toutesfois la plus part, ny prennēt aucunemēt garde, & ny pensent iamais si on ne leur en parle. Au moyen dequoy j'ay estimé q̄ non seulemēt il estoit vtile, mais encor du tout necessaire pour le bien public, de rōpre & cōfōdre avec vn peu de vinaigre, ces impostures & imposteurs. Et afin q̄ vous voyez le tout en vn clin d'œil, ie vous feray vn sommaire de tout leur dessein.



Yans les ennemis des Iesuites, sçauoir est, les heretiques, projecté de lōg tēps, de les exterminer de la Frāce, & ne le pouuans faire par bons titres, ils ont eu recours aux fauces accusations, & aux calōnies pour les diffamer selon l'accoustumée traditiue de l'ennemy des hōmes. Ceste prattiq̄ a esté de rāt plus curieusēment dressée, & avec pl⁹ de diligēce, & de fraude, qu'ils voyēt biē, q̄ iamais ordre religieux, n'eut

n'eut plus de besoin de bõne renommée q̃ cestuicy, ayãt toutes ses fonctions exposées au public, & toutes inutiles sans bõne odeur: Laquelle luy ostãt, c'est luy oster la respiration, & couper les aissles de ses plus beilles & importãtes actiõs; & le preparer à estre biẽ tost abandonné & chassé. Et partant ont ils tousiours ces Argu_sycophantes espié les occasions pour la luy raurir. Le tẽps de present leur en a fourni vne bõne, leur promettãt non seulement impunité, mais encores secours & loüange de mal dire & mal faire. Pour biẽ cõmẽcer la menée, ils ont renouvelé le procès de l'an -64. & regratté toutes les roignes des vieilles calõnies, tirées & recueillies des bouquins, & pancartes des ministres, & heretiques, qui despuis trente ans en ça, ont escrit, desquels ceux cy ont tres curieusement recherché, & augmenté les vieilles inuentions, par de nouvelles impostures. Ils ont aussi effueilletté les reigles & constitutiõs de ceste Compagnie, pour les glosier malicieusement à leur poste, cõme sur tous a fait cõl Aduocat Dolé, à ce qu'on dit, car ie ne l'ay sceu encores recouurer.

Pour donner vie à toutes ces fraudes, ils ont choisi vn trompette fort de gosier & de flancs, vn heretique enlé de vent, paré d'vne robbe de Catholique, avec la protestation du bien public, tout fait pour dire tout cõtre les innocens, sans scrupule & sans honte. Lequel pour exposer en public les faux crimes, dõt il portoit son sac plein, il a prins deux voyes toutes appres. L'vne estoit de parler en audiẽce publique, ce qui luy fut denié; qui est la cause pourquoy il regrette si souuent de playder à huy clos, mõstrant par la, q̃ sa principale fin estoit, de rẽdre infames & odieux les Iesuites, tant qu'il pourroit; car s'il n'eut voulu autre chose, q̃ declarer le droict

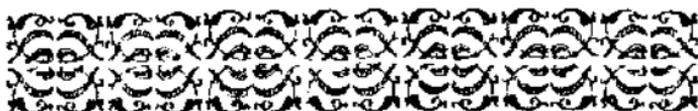
*Le bonno
reparation
necessaire
à toutes
personnes
publiques.*

*Procez des
Iesuites re
nouuellié
pour estre
assiete des
calomnies.*

*Pourquoy
Arnaud
ne voul. it
plaider a
luyz clos.*

droict, pour auoir iustice, il n'auoit affaire d'autres auditeurs q̄ ses iuges. L'autre voye de diffamer à esté d'imprimer ce qu'il auoit prononcé, & de faire vn libelle diffamatoire, d'vn plaidoyé diffamatoire. Façon de proceder pleine d'iniquité, & toute propre pour vistemét, & en beaucoup de lieux obscurcir (cōme par vn espés & puant brouillant espéduen l'air) la reputatiō d'vne personne & d'vn ordre. Et qu'il eut proiccté d'ainsi faire, il le mōstre par ces mots de sa peroration. *Ma voix penetrera en tous les quatre coings du Royaume, & ie la cōsacreray encor es à la posterité.* Entre toutes les calomnies, vne a semblé la maistrisse, c'est d'accuser les Iesuites d'estre Espaignols, & gés qui ne seruēt Dieu q̄ pour l'amour du Roy d'Espaigne, ne se proposans autre but de leur Religion, q̄ de le faire Monarque du monde. Les peuples estrangers qui voient & hantēt les Iesuites, & iugēt des choses sans passiō, se feront mis à rire à la nouvelle de ceste accusatiō, nō seulemēt parce qu'ils voyēt que c'est vne fable de païs, mais aussi pour estre vne calōnie vrayemēt ridicule, & vne lāce de ionc: Elle est neāt moins de credit & de cours en la Frāce, ou (cōme iadis entre les Grecs) il ne se dit riē si absurde, qui ne trouue place au cerueau de quelque esceruelé; & ce dédié trōpette de la posterité, en fait si grād cas, qu'il ne sanfare riē plus, par tout son plaidoyé, & en tire cōme d'vn Arsenal toutes les pieces, par lesquelles il bat les Iesuites. Voila le plā & la forme de leur dessein. Reste d'examiner toute l'œuure, & ioindre cest Aduocat defaduoué de ses parties, & parler à luy, non comme à vn homme du barreau, mais comme à vn calomniateur de iustice,

*Arnaud
plaidoit
avec intē-
tiō de faire
imprimer
son plai-
doir.*



LA VERITE'

DEFENDVE,

POVR LA RELIGION
CATHOLIQUE EN LA

CAUSE DES IESVITES.

Contre

Le plaidoyé d'Antoine Arnaud,

PAR FRANÇOIS DES MONTAIGNES.



RNAVD si les Iesuites ayans CHA. I.
esté indignement traictez de
toy, t'ont respondu sculemēt
pour la defence de la verité
sans s'aigrir aucunemēt con-
tre ton impudence: c'est leur
modestie; Si apres eux iuf-
ques icy, personne n'a mis la

*Pourquoy
iusques à
presēt au-
cun n'a
respondu
Arnaud.*

main à la plume pour te refuter de quelque accent plus libre, en faueur du public, qui porte l'interest de leur interest: tu dois croire que c'est par mespris & desdain de toy, & non par faute de matiere ou de courage. Car n'estant autre chose le plaidoyé que tu as

B

declamé & imprimé contre eux, qu'un furieux deuoyement de cerueau & de langue, ne tramant apres soy qu'impostures & calomnies: les mieux entendus ont iugé que le meliorant & laissant courir, il s'infameroit aüss de soy-mesme, & que l'arrestant par quelque seueres responce, ce seroit non tant faire la cause des innocens, qu'honorer la tienne, faisant compte de ta folie: Veu mesme que la Cour deuant laquelle tu as plaidé, apres t'auoir ouy, ayant laissé les Iesuites en paix, auoit apertement declaré que tu n'auois rien dit cõtre eux que mēsonges, sans qu'il fut besoin d'autre refutation pour te rendre confus.

Maintenant si ie me fus mis pour mon particulier en deuoir de respondre, nonobstant ce commun iugement, n'en fois esbahy; nouvelles circonstances font prendre nouveaux aduis. On a veu & touché au doigt que la malice du temps a donné credit à la tienne, & ayant rendu suspect le droict des Iesuites, & le silence des autres, a faict que beaucoup plus de gens que l'on n'est ozé esperer, ont tresmal faict leur profit de tes impostures, en plusieurs sortes. Car les vns par imprudence les ont prinses pour verité; les autres par impudence les ont confirmees; aucuns par malignité & mal talent contre les Iesuites les ont augmentees, comme les modernes declamateurs & rimailleurs, qui apres toy, enragez comme toy, ont abbayé contre la Lune; & tous en toy ont prins occasion de mal penser, mal parler, mal escrire, & mal faire.

De maniere que bien qu'entre les hommes sensez, & gens de conscience, tu fois par ton ceuure, déclaré le plus infame calomniateur que le Soleil aye veu de
cent

cent ans en France, & possible jamais; neantmoins
 factory de ceste misere du siecle, & de la folie des hom- *Les folz*
 mes, tu as braué sans aduerfaire sus ton fumier au def- *sõt faciles*
 pens de la religion Catholique, que malicieusement *à croire*
 & sous main tu persecutes en la cause des Iesuites. *folie.*
 Au moyen dequoy j'ay estimé qu'en fin apres auoir
 assez long temps escouté, il estoit necessaire de crier,
 & desabuser les abusez & rendre confuz les oblinez,
 te faisant recognoistre loup, tant par tes pistes & ru-
 ses, que par tes dents & hurlemens, & monstrier en ton
 plaidoyé le dessein formé de diffamer vn ordre tres-
 vile à l'Eglise Catholique au grand interest de la
 mesme Eglise.

C'EST le fruiçt que ie pretends retirer, de ce mien
 labour: & bien que ie n'espere point d'arrester le tor-
 rent de la perrecution presente excitee contre les Ie-
 suites, j'estimeray neantmoins auoir saict vn office au
 public digne d'vn bon & Catholique François, si ie
 viens heureusement à bout de mon entreprinse: que si
 j'aduance peu, j'auray le contentement d'y auoir tra-
 uailé de bon cœur. Si c'est trop tard que j'ay mis la
 main à la plume, que les gens de bien m'en accusent.
 Quant à toy tu m'en dois vn grand-mercy. Car ma
 tardiueté c'est ton aduantage. Tu as eu tandis tresue
 de deux ou trois moys pour voir à ton aisé la plus
 part de tes souhaits accomplis.

Tv desirois estre ouy en audience publique &
 non à huys clos. Patisson ton imprimeur a plus saict
 pour toy; car il t'a ouuert les portes de Paris & pour
 vne chambre au palais, il t'a preparé vn theatre en la
 France, pour te faire ouir d'vn monde de gens, com-
 me vn Charlatan en vne place de Venise; tu as parlé

& parles maintenant en barre libre sans barriere & sans bride, & ta voix penetiant les quatre coings du Royaume, est selon ton vœu, cōsacrce aux siecles futurs. Tu plaidois pour exterminer les Iesuites qui est le vieil proiect & desir des ministres, l'arrest en est donné encore que ce ne soit par ton bien dire ou mesdire, & l'execution en est faicte en plusieurs endroits, & se fera aux autres, quand le terme sera venu, selon le bon succès que lon verra de la premiere pointe. Il ne peut venir assez tost pour le contentement des heretiques & tien.

T O U T cecy tu as veu à plaisir, & as iouy sans des-
tourbier des souhaitz de ta passion, pren donc main-
tenant en patience que ie te tire vn peu l'oreille, & que
ie te fasse passer le temps en vn autre ieu, te donnant
la chasse pour quelque heure & taschant de te jeter
aux toiles que ton plaidoyé m'a fournies: si tu y peux
estre enfilassé, tu n'auras autre mal que d'estre de près
recogneu pour la beste que tu es.

E N te pourfuyuant ie ne te malmeneray point
par crieries iniurieuses & profanes, comme tu as faict
calomniant les Iesuites. Je ne t'appelleray d'autres
noms que de ceux qui seront prins de tes ruses & de-
uoyemens. Quand tu mentiras, imposeras, calomnia-
ras, ie te nommeray menteur, imposteur, & calomnia-
teur & non autrement, & ne feras frappé d'aucune
pierre qui ne soit prinse de ton grauiet.

O R pour dire quelque chose en blot de toy & de
ton œuure la principale actiō que tu exerces du cō-
mencement iusques à la fin est de iouier le roolle d'vn
insigne ca'omniateur, & tout semblable à ce Medius
excellent flateur, menteur & imposteur en la cour
d'Alc

Arnaud

"vn astre

Medius

insigne

vnusca'om-

niateur.

d'Alexandre le grand. Cestuy-cy comme chef & maître des calomnieurs qui estoient autour de ce Prince, donnoit vn enseignement de ne se feindre de piquer & mordre hardiment avec force calomnies. Car encores disoit il que celui qui aura esté mordu guarisse de la playe, la cicatrice pour le moins en demeure. Cecy est le vray fiel d'un calomnieur, & vn esprit vrayemēt diabolique. Tu l'as fait paroistre par ses effets. Car en tout & par tout, tu plantes les dents sans mercy, sans honte, sans consideration & sans pitié, ne te souciant d'autre chose, que de diffamer & faire playe ou de tranchant, ou de pointe, tant à la reputation des Iesuites, qu'à la conscience de ceux qui t'oyent parler.

*Malice
diaboli-
que d'un
calomnia-
teur.*

Tes amys l'ont bien remarqué, & recogneu en toy Medius resuscité; Car l'un d'iceux rimailant contre les Iesuites à ta louange, conclud vn sonnet par ces vers.

*Tes escrits à iamais les feront diffamer:
La vraye ignominie aux playes est semblable,
Bien qu'à la fin le temps les fasse reserver,
Toujours la cicatrice apparoit remarquable.*

*Arnaud
excellent
calomnia-
teur selon
le iugemēt
d'un sien
amy.*

POUR retenir le vray sens de Medius autheur de la similitude, il deuoit mettre *Calomnie*, au lieu d'*ignominie*. Mais c'est tout vn, il t'a charbonné en deux traits assés bien: Et que ces rimailleurs tes amis soient heretiques vn autre d'entreux le tesmoigne pour tous, rimailant aussi contre les Iesuites.

*Pour punir selon leurs merites,
Ces pernicieux hypocrites,
Qui perdent les ieunes esprits,
Je ne suis d'auiis qu'on les chasse*

*Il fuffit pourueu qu'on leur fasse,
Ce qu'ils font aux meilleurs eſcripts.*

LES Ieſuites ont en ſinguliere recommandation de faire bruller les meſchans liures & ſur tous les heretiques, comme de freſche memoire ils en brullerent à Lion à leur depart en Ianuier pour plus de cinq cens eſcuz. Ce corbeau par ſes vers appelle tels eſcripts, les meilleurs: qu'on iuge par ce jargon, ſi telles gens ſont heretiques.

*L'œuvre
d'Arnaud.* DE ton œuvre en general ie n'en dis autre choſe, ſinon que c'eſt l'œuvre d'un inſigne & impudent calomniateur, vne formiere de fauſetez, vne cheniliere d'impoſtures, vne gueſpiere de calomnies. I'ay compté plus de trois cens menſonges euidentes, & environ deux cens calomnies; d'ignorances, & ſottises à force; l'en refuteray quelques vnes, car de les dechiffrer toutes il faudroit faire vn trop long diſcours: & voilà l'inuention & la trame de ton œuvre.

D'ORDRE & de fil elle n'en a point, c'eſt vrayement vne maſſe confuſe armee de traiçts piquants, & malins, & toute ſemblable à vn porc eſpy ramaffé dans ſa peau, ne monſtrant que ſes pointes ſans diſtinction de membres; qui ſera cauſe qu'en te refutant, ie ne garderay pas grand ordre contrainct de te ſuyure à la piſte, comme vne beſte errante parmils boys. Il eſt vray, que quand tu te jetteras à la meſlee de pluſieurs matieres en meſme lieu, comme tu fais ſouuent, ie pourſuyuray la principale, afin que tu ne me donnes le change mal à propos.

Ton langage, c'eſt le ſtyle d'un homme forcené. Ta préface trouſſee en robbe courte, eſt l'argument de la fable & le petit volume du grand cors de l'inectiue,

uectiue, contenant l'abbregé de tes passions, & haue-
ries calomnieuses, & le regret que tu auois de plaider
à huis clos. Elle porte au front pour ornement huit
belles mensonges, entre lesquelles l'vne est, que *Les Je-*
suites ont commandé imperieusement à Paris auuis les bay-
riquades. Or nonobstant la confusion des parties de
ce tien plaidoyé, ie pense que le commencement d'i-
celuy est l'exorde. Ma coniecture est, d'autant que
par necessité l'exorde doit estre le premier. Pour faire
cognoistre les trois autres parties, tu as, ou Passion
pour toy, fait mettre à la marge leur nom: *Narration,*
Confirmation, Peroration. Aussi faisoient les vieux pein-
tres en la naissance de l'art, mettans pour aider la niai-
serie du pinceu, par escript dessus ce qu'ils peignoient
c'est vn bæuf, c'est vn asne, afin que lon cogneut que
c'estoit. Et partant comme la coniecture nous sert
pour diuiner l'exorde, ainsi nous seruiront ces titres
marginiaux, pour recognoistre les autres parties.

Donc tout fasché & depité à huis clos tu com-
mences par vne protestation, de ne vouloir offencer
aucun qui ne soit vray Espagnol, proposant de re-
ligieusement obseruer la loy d'oubliance pour le ser-
uice de sa mayesté, comme par contraire protestation,
les Iesuites pour faire plaisir au Roy d'Espagne me-
naçoient, ce dis tu, de parler contre plusieurs qui se
sont réunis à l'obeissance du Roy; & que pour cela ils
auroient practiqué d'estre ouis à huis clos.

Tu commences de bonne heure à refuer & mentir.
Car à quel propos ceste protestation? vn Aduocat
plaidant deuant des iuges, doit protester de vouloir
dire la verité. Tu protestes que tu ne veux offencer
que les vrais Espagnols tes ennemis. Tu viens donc

*Ormeniers
de l'imme-
diue d'Ar-
naud.*

*Niaiserie
des vieux
peintres,
Art. l. 10.
imitée par
Arnaud.*

*CHA. 2.
Protesta-
tions ridi-
cules &
mensonge-
res du ca-
loniateur.*

*Le desoir
d'un Ad-
uocat plai-
dant.*

Aeschin.

c. Timarchum.
Item l.
quisquis
C de pō-
stulatio.

*Le bien
faict d'un
larron est
de ne nuire
point.*

*Vne ame
lache, est
toujours
aspre à la
vengeance.*

*Mentuse
protestatio
d'Arnaud,
de la loy
d'oubliance.*

contre la loy avec propos delibéré d'offencer quel-
qu'un, & descouures à l'entree de ton action, que ta
fin est de diffamer en calomniateur & non de plaider
en bō Aduocat, qui iamais ne se propose de b. effer les
personnes, ains seulement de defendre le dro. & C. Ceste
protestation veut dire que tu ne veux point offencer
les amis, ains seulement les ennemis, & montre que tu
ne sçais ce que tu dis, ny en l'un ny en l'autre. Car de
protester de ne vouloir offencer les amis, c'est pro-
mettre de leur estre amy en larron, le benefice du-
quel est de ne point nuire: & protester de ne vouloir
offencer que les ennemis, c'est proposer de ne par-
donner à personne, ny ayant autres gens à qui on
puisse pardonner que les ennemis; c'est vne protesta-
tion d'un homme lasche & malin, qui n'a la force de
digerer vne iniure & est toujours apres à pourchasser
vengeance.

Il v refuse aussi en la protestation de la loy d'ou-
bliance. Car ceste loy regarde les ennemis: pour les
amis on n'a rien à oublier, n'ayans fait aucun tort;
autrement ils ne seroient pas amis. Or protestant
l'observation de ceste loy, tu te souviens non seule-
ment des inimitiez passees depuis sept ou huit ans,
ains refuseilles celles de trente, & fais renouir au soleil
vn procès mort, enseuely & pourry, & comme si les
Iesuites estoient bien coupables tu demandes iustice
contre eux d'un style plus que barbare. Si tu ne veux
pardonner ny aux ennemis ny oublier les injures des
ennemis, à quel vsage gardes tu ta misericorde, & pour
qui veux tu obseruer si religieusement ceste loy? veux
tu pardonner à tous fors aux ennemis? ne refuses tu
pas à pleine teste? Si vn medecin disoit qu'il veut ap-
pliquer

pliquer son art à toute sorte de gens, fors qu'aux malades, ne seroit il pas ridicule? & ne l'es tu pas disant ce que tu dis? ne vois tu pas que tu t'entretailles ineptement par mensonges contradictoires en ceste belle entree? N'es tu pas en ce mesme lieu imposteur & sot, controuuant que les Iesuites menaçoient de diffamer les seruiteurs du Roy, pour plaire au Roy d'Espaigne, demandans à ceste fin de parler à huys clos? S'ils auoient ceste intention, ne deuoient ils pas demander plustost, d'estre ouis en pleine audience? Car la charge de diffamation eust esté plus pesante en public, qu'en priué. Tu es donc icy vn calomniateur, & en calomniateur desrobbes le titre de vertu aux Iesuites, & les reuestis tant que tu peux de l'ignominie de ton vice. Ton vice & ton insolence vouloit desployer sa langue en public, pour mieux diffamer; la modestie des Iesuites leur faisoit demander qu'on plaidast à huys clos, afin que tes patolles ne scandalizassent tant d'oreilles Chrestiennes. Les responses que leur Procureur a produit au Parlement, où ils n'ont blessé tant soit peu la reputation de personne, non pas mesme la tienne, que si cruellement as deschiré la leur, montrent assez que telle estoit leur intention & non celle que tu feins. Et ton plaidoyé fait assez cognoistre, que le motif qui te pouffoit à vouloir plaider en audience publique, n'estoit pas pour auoir iustice, car tu auois assez de tes iuges auditeurs pour cela; ains afin de mesdire deuant beaucoup de tesmoins, & iettant dedans beau-coup d'oreilles les traicts de ta langue, faire ton mesfuer a scauoir, calomnier & diffamer plus scandaleusement, qui est vne extreme malice. Les Iesuites en vray Chre-

Calomnie sur ce que les Iesuites demandoient de plaider à huys clos.

Pourquoy Arnaud ne vouloit plaider à huys clos.

tiens amis de leur ennemy, vsoient de charité en ton endroit, quand en demandant ce qu'ils demâdoient, ils faisoient que ta foie fut publiee deuant plus petit nombre d'auditeurs, & ceux là sages & discrets. Toy au contraire ennemy de ton bien & de tes bien-facteurs, criois comme vn chat enfermé, & tempestois à hus clos, cherchant e moyen de plus nuire à toy mesme pour plus nuire à eux; ce que t'ayant esté iustement refusé, tu as neantmoins contre iustice & en vray barbare, practiqué de pis faire, publiant par toute la France, ce qui ne t'auoit esté permis de dire deuant vne petite assmblee, & faisant d vn mauuas plaidoyé, vn libelle diffamaroite, contre la loy de Dieu & les ordonnances expressees des Roys de France. Mais à la verité ie confesse que tes mensonges & calomnies meritoient d'estre ouïyes de plusieurs, à fin que tu fusses plus griefuement puny de ton impudence. Car vn sot orgueilleux ne scauroit recevoir plus conuenable punition, que d'auoir tout le monde tesmoing de sa folie & malice.

Ayant bien fanfaré ton exorde, & apostrosé ineptement le ciel & la terre, tu commences ta narration dés l'Empereur Charles cinquiesme, & Philippe son fils, & fais l'asiete de tes probations, narrant & confirmant pesse-messe comme tu as noté à la marge.

Le but de ton discours est, que les Iesuites soient chasséz de la France, qui est vne vicille resolution prinse par les Ministrés depuis long temps: mais principalement l'année de ce beau & celebre Synode de Montauban, où Beze fut present il y a enuiron 14 ans. Tu as adjouffé de nouveau, *sans forme de procez & sans delay*: ta raison generale, parce qu'ils sont, ont esté & seront

*Libelles
diffama-
toires ex-
pressément
defendus
par les Or-
donnances
de France.
Code de
Henry 3.*

*CHA. 3.
L'imen-
tion & fin
d'Arnaud.*

seroît cause de tous les maux de la France. Le premier argumēt moyen & dernier de ta preuue est, que tout le monde le dit, fors les timides & les corrompus par les Iesuites, que c'est vn faict notoire, que c'est *vn coram populo*. Et cest argument t'a semblé si fort & pressant, que tu en as faict l'arantgarde, le gros, & la queüe de bataille de ton inuectiue: car tu l'as semé par toutes les parties d'icelle.

DECHIFFRONS le donc le premier. Je fais avec toy que les grands delits où la notoireté est, doiuent estre vistemēt punis: de peur que le delay ne fasse perdre l'occasion de faire seuer & prompte iustice. L'an 63. vn heretique fit quelque insolence à Sainte Geneuiefue à Paris contre le S. Sacrement, il fut condamné apres disac & brullé sur le champ. Quand vn parricide, vn assassins, ou semblable criminel est trouué sur le faict, ou conuaincu à la veüe de tout le monde, il n'est besoin de longue formalité, ains de prompte condamnation & de peine: car cela est vn vray *coram populo*. Mais aussi ie dis que quand vn grand crime est douteux, il doit estre preallablement bien verifié.

Car aux grands crimes, comme le simple soupçon, merite vne curieuse recherche, pour importer de beau-
coup au public, aussi y doit il auoir vne preuue certaine & pregnante, de peur de n'oppresser l'innocence à la volce avec vne injustice d'autant plus grande que le cas seroit important. Tu vas directement contre ceste loy naturelle & ciuile, exigeant la peine d'vn grand delict, sans le preuuer, & en le prouuant tu monstres que tu n'es ny bon Logicien ny bon Aduocat, prenant pour argument ce qu'il te faut prouuer. Il est icy question du faict, à sçauoir si les Iesuites sont
coulpa-

Vn heretique
que brulé
à Paris au
mesme
iour qu'il
fut apprehendé.

Façon de
prouuer
mepte.

coulpables des crimes dont tu les charges. Tu dis que cela est notoire : les Iesuites le nient : pour preuve , tu dis qu'il est notoire , & que nul le reuoque en doute. C'est autant que si tu disois , Caton est coniu rateur pource qu'il est notoire & que nul n'en doute. La Lune eclipsera demain , parce qu'elle eclipsera demain , qu'il est notoire & que nul n'en doute.

Tous les gens de bien nient ce qu'Arnaud dit n'estre douteux à personne.

MAIS voyons combien il est veritable que personne n'en doute sinon, à ton dire, les timides & ceux que les Iesuites ont corrompu. Quand tu dis que nul n'en doute, tu veux signifier que tout le monde le dit, & le dit par tesmoignages & actes publics : Car c'est ainsi qu'il faut parler en iugement. Or est il que tu es seul qui le dis avec ta partie, qui ne doit faire nombre ny estre tesmoing & partie ensemble. Si tout le monde le dit, que n'en as tu choysi au moins deux ou trois des plus autorisez qui representassent tout ce monde de tesmoings? Si nul n'en doute il estoit facile de le faire affirmer à quelqu'un. Tu dis que nul n'en doute, & que diras tu si ie t'en produis plusieurs qui non seulement le reuoquent en doute, ains qui affirment tout le contraire, & tels que tu n'oserois reprocher? Voilà Monsieur le Cardinal de Bourbon, Monsieur le Duc de Neuers, leurs requestes mises en public, qui suppliant la Cour d'une ardente affection en faueur des Iesuites, & de leurs Collèges. Et ce bon Prince du sang pour monstrier comment il prenoit à cœur cest affaire mit de sa propre main à la fin de sa requeste. *Si mon in. lisp. sition me le permettoit, i'nois moy mesme vous faire de bouche la presente requeste* : Voilà Monsieur l'Euêque de Clermont, les villes de Billô, Bourges, Clergé & Vniuersité dudit Bourges qui suppliant

Mots de ses monsieur le Cardinal de Bour-

aux

aux mesmes fins; & toutes les villes de la France l'eussent fait pour leurs Colleges, si elles eussent esté du ressort de Paris. Et pour amener ceux qui sont plus pres, voila la Sorbonne, qui par decret public du neuuiesme Iuillet 1594. casse celuy que les ennemis des Iesuites auoient procuré le 18. d'Auril, & obtenu par surprise. Voicy le Decret.

*bon plain
d'affectio
en la cause
des Iesui-
tes.*

D I E nona Iulij anno Domini 1594. viso & audito à facultate Theologiæ Parisiensis legitime congregata in maiori aula Collegij Sorbonæ, libello supplici à venerabilibus Patribus Societatis IESV ipsi Facultati proposito, quo quidem exposuerunt superioribus mensibus venerabilem D. Rectorem Vniuersitatis, tam suo quam omnium facultatum nomine libellum supplicem supremæ Parliamenti Curie obtulisse, quo petierit ut ipsi eorumq; vniuersa societas ex toto Gallia regno pelleretur ac credibile non esse Sacratissimam Facultatem huic petitioni consensum præbuisse: ac propterea supplicarunt quatenus placeret dictæ Facultati declaratione testificari huius petitionis & litis intentæ nullo modo participes esse. Ipsa Facultas matura deliberatione superhabita in hunc modum censuit. Se quidem cens.ve prædictos Patres Societatis IESV redigendos & recensendos esse in ordinem & disciplinam Vniuersitatis, regno autem Gallico esse nullo modo expellendos. Signé P A N E T, dictæ Facultatis Bidellus.

*Decret de
Sorbone
pour les
Iesuites.*

La Sorbone se depart du Recteur de l'Vniuersité & n'approuue point que les Iesuites soient chassés de la France.

La faculté des arts par acte signé de trois d'entre les quatre Procureurs des nations, le Doyen de la faculté du decret: le Doyen de la faculté de la medecine, se sont departis du Recteur, & desaduouient son action. Et de cinquante ou tant de Curez pour qui Loys Dollé frauduleusement & conuenablement à son nom se disoit Aduocat contre les Iesuites, il n'y en a que

Les facultés de Paris pour les Iesuites.

en a que quatre qui tiennent bon, lesquels ne peuvent faire corps sans les autres, & sans Monsieur le Cardinal de Gondy leur Chef. Ceux cy non seulement doutent de ce que tu dis, mais affirment tout le contraire. Si ces crimes estoient si notoires seroient ils si aueuglez qu'ils ne les vissent, & si imprudens que les voyant ils les defendissent? Si telles gens pensoient que les Iesuites fussent si notoires meurtriers & assassins que tu dis, ains s'ils en auoient probable soupçon oseroient ils se joindre avec eux & se departir de toy? les voudrois tu bien estimer de si peu de iugement ou conscience? ne demanderoient ils pas plustost avec grande instance ce que tu demandes? oserois tu bien penser qu'ils voulussent parler & supplier de tel accent & de telle affection qu'ils font, pour defendre, fauoriser & retenir en la France la ruine de la France?

IL en y a donques qui non seulement reuoquent en doute ton dire, mais comme mensonger le combattent par parolles & par œuures, & neantmoins tu es si hardy de dire que personne n'en doute que les timides & corrompus.

MAIS ie te prie en quel membre de ton exception mettras tu Monsieur le Cardinal de Bourbon & Monsieur le Duc de Neuers? diras tu qu'ils sont du nombre des timides, & qu'ils parlent à voix basse? Tu ne peux pas; car leurs parolles & actes sont tous publicz. Moins encores oseras tu dire qu'ils soient seduits par les confrairies des Iesuites; car tu te mettrois en danger ta vie d'attaquer de si pres l'honneur de tels Seigneurs, veu mesmes qu'un chacun sçait qu'ils sont demeurez tousiours, non seulement en l'obeissance

beissance, mais encores en l'amitié du Roy : & les autres que i allegue se sont reduits à la mesme obaissance. Tu vois donc la foiblesse de ta preuue, & l'insolence de ton assertion.

ET puisque ta diuision ne te peut seruir, permets que ie m'en serue, pour monstrer que ceux que tu dis ne reuoquer en doute que les Iesuites n'ayent tout perdu, & qui souhaitent & requierent leur bannissement de la France, sont deux sortes de gens qui ont ruine & ruinent, & si on leur laisse faire, ruineront la France. Les premiers sont les heretiques simulcz & timides ; ceux cy dient à voix basse qu'ils ne doutent de rien de ce que tu dis, & tant qu'ils peuvent le fortifient & publient en haine des Iesuites, qu'ils calomnient & diffament affin de les rendre odieux, & les preparer pour estre facilement chassés de la France. Mais n'ayans encores tant de credit pour persuader ce qu'ils veulent aux Catholiques, ils leur parlent doucement, & combattent par mines & par ruses, n'osans plus entreprendre qu'ils n'esperent pouuoir effectuer. Les autres sont les heretiques & Machiavelistes hardis, presomptueux & arrogans : ceux cy avec passeport d'une bonne mine exterieure, impudens de langue & de front, veulent parler deuant tout le monde : & deuant tout le monde tant Catholiques qu'heretiques, persecutent sans honte & misericorde les bons Catholiques, qu'ils surnomment Espaignols ; & font les affaires des heretiques sous main, affublez du pretexte du bien public & de l'honneur de la France, & les surnomment vrais François, avec vne insigne injure des vrais François.

QUE tu sois de ceux cy, il est euident par ton langage,

CHA. 4.
Les grâds
persecu-
teurs des
Iesuites,
sont de
deux sor-
tes.

Les hereti-
ques ap-
pellent les
vrais Ca-
tholiques,
Espaignols

gage, qui te rend tout semblable aux plus meschans heretiques, & par ton impudence semblable à la leur, qui te fait dire, escrire, & demander effrontement deuant les Catholiques, l'expulsion des Iesuites pour l'auancement des heretiques, & en ceste passion tu es si exorbitant q̄ ie puis dire sans exaggeratiō, que iamais hōme n'a parlé, ny escrit en lieu Catholique, & deuant des Catholiques en la France, cōtre les Iesuites & cōtre les Catholiques plus heretiquemēt ny plus impudēmēt que toy, aussi as tu emprunté l'impudence de plusieurs heretiques; Car toutes les mensonges que tu as proferees, toutes les injures que tu as prononcees, toutes les calomnies que tu as jettees cōtre les Iesuites, t'ont esté formellement suggerees & soufflees par les Ministres, ou par Satā de qui ils les ont puisees en premiere source, c'est leur langage & leurs parolles. Les heretiques ont appellé & appellent les Iesuites auaricieux, arrogans, turbulans, vsurpateurs du nom de Dieu, corrupteurs de la ieunesse, blasphemateurs, assassins, flambeaux de sedition, ennemis de l'estat, ennemis de la France, tueurs de Rois, espions de Castille, trompettes marranques, conjurateurs, secte maudite, boutique de Satan, & autres semblables injures atroces, vomissemens & ordures d'heretiques, que j'ay honte d'insérer au papier, toutes lesquelles tu as sans honte & avec goust fait passer par ta gorge. Tes aucteurs, protocoles & charge faix, sont Martin Kemnitius, Pierre Bouquin, Donatus Hotuitius, Helias Hasseuauerus, Polycarpus Layserus Ministres Allemans, en diuerses ceuures composees contre les Iesuites, que la Rochelle a imprimé & t'aura fourny; & des François les Ministres de Nismes en plusieurs

Le langage d'Arnaud est prins des heretiques.

Calomnies contre les Iesuites fournies par les heretiques & Satan.

Martin Kemnitius Bouquin, D nat & autres Ministres protestants d'Arnaud.

en plusieurs traittés qu'ils ont faités contre les Iesuites de Tornon, & nommément contre Jean Hayus. Estienne Malefcot Ministre de Xainctonge en sa morologie vrayement morologie & sotté-parlerie œuure & titre digne d'un tel pere & parrin. Les Ministres de la Rochelle & de Geneue qui ont brouillé & falsifié l'histoire de Portugal tresbien commencée par Osorius, & continuée par Lopes Castagnede, le nom duquel les Ministres ont emprunte pour mieux deceuoir. Mais on cognoit aisement ces Corbeaux à leur bec & à leur plume, spécialement quand ils corbinét contre les Iesuites, desquels le vray Lopes a parlé fort honorablement. Ceux-cy si tu les as leuz, & sur tout ce Morologue & sot-parleur Malefcot, ou si tu ne les as retenus, les memoires que t'en ont enuoyé ou donné en main, tes familiers Ministres François, ou encor les Marrans Espaignols cachezen Espagne, ou demeurás en France bannis d'Espagne, ou les Apostats des Iesuites; ceux cy dis-ie t'ont fourny tout ce que tu as dit de vilain & de puant contre les Iesuites, tellement que tout ton plaidoyé est proprement vn tombereau chargé de la voirie ramassée de trente ans, tombereau regorgeant de la fiante, des lesses & des ordures, des plus puants & cruels Loups, Renards & Sangliers, qui de nostre temps ayent rauagé la bergerie, & destruit la vigne de Iesus-Christ en la France, & au reste de l'Europe.

DES gens de bien tu n'en as rien emprunté, car il ne se trouuera bon Catholique escriuain, tant soit peu qu'il cognoisse les Iesuites, qui escriuant d'iceux n'en parle honorablement. Voire mesme leurs aduersaires, desquels ie t'en cotteray vn de ta professiõ Estien-

ne Pasquier, qui l'an 1564. plaida contre eux, il dit donc en vne siéne lettre qu'il escriit apres, à vn sié amy.

Tesmoi-
gnage d'E-
stiéne Pas-
quier pour
les Iesuites
l. 4. de ses
lettres.

En ceste Compaignie y auoit lors plusieurs personnages doctes, entre autres siere Emond Auger & Maldonat, celuy-la grand predicateur, & cestui-cy versé & nourry en toute sorte de langues, & de disciplines, grand Theologien & grand Philosophe; Et vn peu apres parlant de leur accroissement; il dit. *Ayant par leurs ceremonies apporté reformation à la dissolution de l'ordre Ecclesiastique, & s'estant d'icelement voués à maintenir l'authorité du S. Siege encontre les Calvinistes qui font profession de la terrasser. Ceux qui sont francs Catholiques, voyans que de leur boutique sortoit & la religion & l'erudition tout ensemble, leur ont aumosné de grands biens, mesme on leur a donné plusieurs maisons pour instituer la ieunesse. En fin il clost sa lettre; disant.*

Pourquoy
le. bōs Ca-
tholiques,
selon le re-
gémē d'E-
stiéne Pas-
quier, ont
tant affe-
ctionné les
Iesuites.

Quant à moy ie n'estime point que les Huguenotz ayent de peitz aduersaires en ceux-cy: comme ainsin soit qu'entre toutes les Religions, la Chrestienne se doieue gaigner par prieres & exemples, bonnes mœurs & Sainctes exhortations & non par le tranchant de l'espee. Voys tu comme il parle des Iesuites, apres auoir plaidé fort & ferme contre les Iesuites? Voys tu comme il les loüe apres les auoir cogneuz? Comme il parle de leur vertu, ayant veu les preuues de leur vertu? Voys tu par son style & façon de dire que ce n'est flaterie, ains serieux tesmoignage de verité? Voy tu comme par ce tesmoignage il condamne tout ce qu'il y-à de mal couché en ce mort plaidoyé, que les ministres ont defenſeuely, & trente ans apres exposé au iour, hideux & desfiguré de nouvelles gloses? Ainsin en auoient ils faiēt d'vne lettre de Monsieur de Bazas, qu'ils pensoient estre mort, mais de bonne fortune, ils s'est trouué

trouué entre les vifs pour defaouuer cest auorton supposé, comme il a faict par vne lettre escrite au P. Saffore Iesuite, dont la teneur est telle.

MONSIEUR, pour responce à la vostre, vous auez bien raison d'asseurer vn chascun, que la lettre imprimée à Paris soubr mon nom contre vostre Compagnie, ne partoit point de ma main, ni de mon ame. Aussi ne pense-je pas que nul de bon sens, qui me cognoisse tant soit peu, y aye adiousté foy, pour les grandz & honorables témoignages que j'ay rendu au contraire, en public, en priué, en plusieurs & diuerses façons, singulierement en l'establissement & manutention de vostre Colleege dans Bordeaux, & l'employ des vostres pour la predication & autres œuures pies dans ce Diocese & ailleurs, de l'estime que j'ay tousiours faict de vous, & de voz labours. Il est bien vray qu'estiant à Rome, enuiron le mesme temps qu'est la datte de ceste lettre supposee, sur l'aduis que le feu Sieur de Lange Conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bordeaux me donna, de l'ouerture que aucuns personages d'honneur & d'auctorité affectionnez à l'aduancement de la Religion Catholique & l'institution de la ieunesse en la pieté & bonnes mœurs faisoient, de remettre la conduite & regime du Colleege de Guyenne entre les mains des vostres: & comme ils me prioient d'en communiquer avec vostre General, voire s'il estoit besoing de recourir à nostre S. Pere, & en obtenu les promissions necessaires, ie luy escriuis que ie ne pouuois goustier ceste translation & changement, pour plusieurs raisons où plustost difficultez que i'y preuoyois, & ne fut ce que ce Colleege auoit tousiours esté vn des premiers de ce Royaume, & partant il se peut dire du monde, souz le gouuernement & l'administration de ceux à qui elle appartenoit de tout temps, sçauoir de messieurs les Maire &

Lettre de Monsieur de Bazas desaduouant celle qu'on auoit supposé en son nom contre les Iesuites.

Iuratz qui en sont les vrais fondateurs & naturels Patrons, mais qu'il seroit plus expedient laisser cely la, en l'estat qu'il estoit, & songer aux moyens d'en establir vn autre. Si vos bons amis se fussent contentez de publier ma lettre selon sa forme & teneur, on n'y eut veu autre chose & rien du tout qui ne fut à vostre honneur & aduantage : Mais ie veux esperer qu'il ne leira en arriuera ni a vous aussi, que ce que i'ay ouy dire souuent à ce bon Pape Pie cinquiesme de la calomnie, qu'elle estoit boytuse, faisant en sin plus de honte à ses aucteurs en clochant à tout pas, qu'elle ne fait de progresz ni de mal à ceux contre lesquels elle est dressée. Ce qui ne se rapporte pas mal à ce traict que scauez de Demosibene, *χρῆμα πῆρας ἀδελφῶν. τίς*, avec lequel ie cloray la presente pour prier Dieu qu'il vous doint,

MONSIEUR, en parfaicte santé la continuation de ses Sainctes graces. de Bazas ce 8. Septembre 1594. Vostre plus affectiommé comme frere. Ar. E. de Bazas.

VOILA comme les gens d'honneur parlent & escriuent des Iesuïtes esmeux de la seule verité, & comment les ministres n'omettent aucune fraude pour tromper le monde & nuire aux Iesuïtes.

C'EST donc de ces imposteurs & calomnieateurs que tu as prinse tes impostures & calomnies, ou apprinses de Satan regent des Ministres & ennemy iuré des Iesuïtes, & tes parolles contre les Iesuïtes sont parolles heretiques ou de Satan pere des Ministres & des heretiques.

LA conclusion d'icelles parolles tesmoigne la mesme malice : car posé le cas que parmy les Iesuïtes se trouuaient quelques gens tels que tu dis, & que tu n'as sceu prouuer; de vouloir pour cela conclurre aux fins de condamner toute leur Compagnie, approuuee

par

La calomnie est boytuse & deshonnore son aucteur, dicton de P^r Quinrus.

CHA. 5. Les heretiques combattés l'Eglise vniuerselle sous pretexte de quelques abus.

par le iugemēt vniuersel de l'Eglise & du chef d'icelle, c'est parler comme les heretiques, qui ont de coustume de condamner l'Eglise vniuerselle par les abus, & maluerfation de quelques mauuais membres; comme font les modernes Euangelistes, Luther, Caluin & leurs sectateurs, cōtre l'expresse parole de Iesus Christ qui no^s enseigne de discerner la doctrine d'avec la vie, & de ne condamner point les bons enseignemens, par les mauuaises mœurs, n'y vn corps pour vn mauuais membre. Les Farisiens enseignoient bien & viuoient mal; Iesus Christ dit; faictes ce qu'ils vous diront, mais ne faictes pas comme ils font. Et si pour vn mal viuant, il faut exterminer tous les viuants, il faudra que toutes les sainctes Congregations de l'Eglise de Dieu passent condemnation.

La premiere famille du monde, parce qu'il y auoit vn Cain. La famille de Noë, par ce qu'il y auoit vn Chan. La famille d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob, parce qu'en elles se trouuerent Ismaël Esau & plusieurs mauuais garnimens. La famille de Dauid, parce qu'il y auoit vn Absalon. Le College des Apostres, parce qu'il y auoit vn Iudas.

PAR QUOY encores que tu eusses preuü & auéré, qu'il y eut des Iesuites qui eussent falli, tu ne pouuois pas conclurre contre toute leur Compagnie, & contre leur institut: & l'ayant faict tu as parlé & conclu en heretique; tu es donc heretique, & par ta bouche propre, conuaincu heretique, parlant comme les heretiques, *Et verè tu ex illis es, na-n & loquetur tua manifestum te facit.* Tu n'es pas ni saint Pierre, ni Galileen, & moins encores disciple de Iesus Christ. Mais tu es sans doute vn Corbeau de Luther; car

Il n'y eut iamais famille tant jus eie sainte, ou il ne se soit trouué ql- que mauuais membre.

ton croaillis , ta voix , & ton bec te descouurent, fais le Catholique tant que tu voudras chanté par feintes & par bemoi tant que tu voudras parlant quelque fois comme Catholique , on voit trop le becarre en ta notte, on voit à trauers de tes finesses & feintes , que tu es vn heretique ; non parce que tu parles contre les Iesuites , mais parce que tu parles en heretique contre les Iesuites ennemis iurez des heretiques.

CHA. 6.
Arnaud
cōme heretique
bait les Iesuites.

COMME ton iargon est heretique , aussi l'est ton affection. Tous les heretiques desirerent que les Iesuites soient exterminés de la France , comme tousiours ils ont tasché de les empescher d'y entrer, tu en brusles en ton cœur de desir, & le procures à cor & à cry à chaque periode de ton inuectiue, principalement en ta belle peroration , où tu fais l'enragé de presser, de pousser, de crier, d'interroger, d'apostrofer, d'exclamer en Latin & en François, en danger de te rompre la veine ; & apres que tu as tout dit & tout fait, on ne trouue ny preuue ny argument, sinon pour monstret que tout ce que tu penfes & procures , tu le penfes & procures en heretique, & non en Aduocat de Iustice. Car si tu demandois estre punis seulement ceux la qui seroient coupables, verifiant bien leurs crimes, tu serois à louer ; mais n'en specifiant que sept ou huit, & les accusant sans preuue, & neantmoins demandant que tous soient exterminés , tu monstres que tu poursuis la robbe & non le crime, la Religion & non les criminels, ce qui est persecuter & parler en Tyrant, & en heretique. La loy de Dieu dit, *Anima que peccauerit, ipsa morietur ; filius non portabit iniquitatem*

Paris. Et la loy humaine conuenablement à celle de Dieu, *Peccata suos auctores tepere debent nec pœna vitæius protrahenda. Pœnam ferat solus qui solus noxam commisit: rami amputentur mali, & radix seruetur.* Et si comme dit Cicéron, *Acerbum est parentum scelera filiorum pœnis lui,* Combien doit il estre estimé plus cruel voir toute vne famille peres, enfans, seruiteurs estre punis si vn ou deux d'entre eux à delinqué? Dieu veut pardonner à vne cité pechereſſe remplie de plusieurs milliaſſes de pecheurs, pour dix hommes iuſtes s'ils s'y trouuent, & tu veux perdre cinq ou ſix cens Ieſuites innocens qui trouaillent trente ans y a en France pour le public, pour ſept ou huit que tu accuses & que tu ne peux conuaincre? Abraham diſoit à Dieu, *Nunquid perdes iuſtum cum impio?* Et tu demandes qu'aucc cinq où ſix accuses iniuſtement, quatre où cinq cens innocens & non accuses, ſoient exterminés? Et ſi c'eſt la voix & le cœur d'vn Tyran de parler & arreſter ainſi, *Pereant amici modo pereant inimici,* combien plus tyrannique- quement diſ tu, *Pereant multi innocentes, modo pauci nocentes etiam?* Car la iuſtice à plus deſgard à l'innocence qu'à l'amitie. C'eſt paſſer trop auant les bornes, non de la douceur Chreſtiène; mais de la cruauté des plus barbares Payens; & voit on en toy exprimee la vraye nature de l'heretique, qui eſt d'eſtre cruel ſans meſure, tout ſemblable au loup à qui il eſt comparé, lequel entrant au bercail, ne ſe contente pas de tuer vne brebis, & l'emporter pour en faire curee, ſi quand & quand, il n'eſgorge tout le troupeau.

Tu veux dire poſſible que les Ieſuites de la France ont coniuéré en corps contre l'Eſtat & faiſt tous les maux de la France par commune

Extra. de
Iſs quæ
fiunt à
mai, par-
te capi-
tuli. c.
quæſiuit.
In Brut.

Gen. 13.

L'Hereti-
que, cruel;
& ſ. mbla-
ble au loup
Iou. 10.

conspiration. Si cela est vray, tu as raison de requerir iustice, & tu es encores misericordieux de demander seulement qu'ils soient chassés de la France: car quand le crime est du corps, la loy punit les mauuais membres & les mauuais chefs, les citez entieres pour les mauuais Magistrats, voire les enfans pour la faute des Peres: & en tel cas & par semblable delict, fut conclud la suppression des Humiliez, que tu as ineptement cottee contre les Iesuites. Car tu ne peux rien dire de semblable d'eux, ny chose qui en approche, & si tu l'eusses peu, tu es de si bonne volonté, que tu n'auois garde d'y faillir. Parquoy voulant demander iustement & non en calomniateur, que les Iesuites soyent exterminiez, tu deuois prouuer estre tels, q̄ tu dis, & nō te fier à ton babil, & à tes mots de *notoriété* & *coram populo*, & *personne n'en doute*. Car tu n'es pas encores si grand Pythagoras enuers les François, qu'on se do ue arrester à ta seule parole, & baïsser la teste quand on dira, *Arnaud l'a dict*.

Arnaud
parle en
Pythago-
ras.

Narration
& confir-
mation
d'Arnaud
sueill. 5.
sottise de
Arnaud.
Car la sa-
uante d'As-
triche est
plus gran-
de, que
celle des
Otomans
en toute
façon.

Voyons donc si tu as rien de meilleur caché aux argumens parsemez à l'entree de ta narration, qui commence ainsi. *Messieurs Charles quint & Philippe son fils se voyans remplis de l'or des Indes, n'ont point embrassé de moindres esperances, que de se rendre Monarques & Emperereurs de l'Occident, & esleuer en pareille grandeur la maison d'Autriche en l'Europe, qu'est celle des Otomans en Asie.*

Ces grands hommes d'estat n'ont point ignoré, combien les scrupules de conscience auoient de force sur les esprits, & combien ils penetrent profondement & sans cesse dans la poitrine des hommes. La plus grande partie de la Cour de Rome leur a esté facile par le moyen de leurs pensions & opulans benefices

nefces de Milan, Naples, & Sicile, outre ceux d'Espagne de
 valeur immense. Mais d'avant que ce qui est en ceste ville,
 est pesant & sedentaire, on a eu besoin d'hommes legers &
 & reinuants, disposez en tous lieux, pour exccuter ce que se-
 roit du bien, & de l'avancement des affaires d'Espagne.
 Ceux cy sont les Iesuites qui se sont espendus de tous costez
 en nombre espouventable. Car ils sont de neuf à dix mille, &
 ont desia estably deux cens vingt & huit Colonnies Espa-
 gnolles, possident plus de deux millions d'or de revenu, sont
 Seigneur de Comtez & grandes Baronnies en Espagne & en
 Italie, & desia parvenus au Cardinalat, prests d'estre sacrez
 Papes. De ces parolles; & de celles qui luyuent iusques
 Ponziesme feuillet, le sens est. Charles cinquiesme &
 son fils, se sont serui des Iesuites, les ont faictz Espa-
 gnols, & puiffans les ont enuoyez par tout le monde,
 nommeement en France, où ils sont venus à cachet-
 tes pour la luy subjuguier, faisant vœu d'obeissance
 au Pape Espagnol, & à vn General Espagnol, prians
 pour le Roy d'Espagne, & non pour le Roy de Fran-
 ce, donc les Iesuites sont Espagnols, & auteurs de
 tous les maux de la France, & les en faut necessaire-
 ment chasser, c'est tout le suc de tes parolles. Auquel
 endroit tu te monstres Arnaud, & comme tousiours,
 grand calomniateur, non seulement des Iesuites, mais
 de tout le monde, & sans en rien espargner le sacré
 College de Rome, appellant les vns corrupteurs, les
 autres corrompus, & auaricieux; & fais paroistre que
 tu as vne ame sans Dieu, estimant & disant grand
 homme d'Estat celuy qui se fert de la religion pour
 regner, veu qu'un tel homme, n'est ny homme d'Estat
 ny Chrestien, ains vn grand sot, & vn Athee Mac'ia-
 ueliste, sans raison & sans foy. Ce tien discours au reste

Calomnie
 d'hereti-
 que contre
 le S. Siege
 & les Car-
 dinaux.

Calomnie
 d'Arnaud
 de deux
 millions de
 revenu.
 Il faict des
 Comtez &
 Barons, &
 des Cha-
 steaux en
 Espagne.

vn Athee
 se'on Ar-
 naud, est
 vn grand
 hôte d'E-
 stat

n'a que deux defectuositez, qui sont tout autant qu'il en peut auoir: l'vne que l'antecedant est faux; l'autre que toutes les consequences sont ineptes.

Il est faux que Charles quint s'est serui des Iesuites; & quand bien il seroit vray, il ne s'enfuit pas pour cela, que les Iesuites soient esté faicts Espaignols, ny le reste que tu enfiles en ceste narration Charles neuuiesme, que Dieu absolue, Roy treschrestien, & autres Rois de France se sont autrefois serui des Espaignols, des Suiffes, des Allemans. Ceux cy sont ils deuenus François pour cela? que s'ils les sont deuenus, & d'estrangers ont esté faicts François, pour auoir serui les Rois de France; les Iesuites François de nation, ont aussi serui les Rois de France; parquoy ils seront par tel seruice aussi facilement demeurez François estans François, que les autres deuenus François n'estans point François.

CH A. 7. **M A I S** voyons comment il est vray que Charles quint s'est serui des Iesuites pour les transformer en Espaignols, & en faire les instruments de ses desseins & conquestes. Charles quint nasquit l'an 1500. fut couronné Empereur l'an 19. Ses principales guerres furent despuis l'an 29. iusques à l'an cinquante cinq. L'ordre des Iesuites comença d'estre estably l'an 40. avec limitation d'estre seulement soixante. Si tu veux accorder ces deux premiers temps, il te faudra faire glisser vn bon nombre d'annees, & faire vne abbreuiation, non de dix iours, comme fut celle de Gregoire trezieime, mais de vingt ans. Que si tu ne la peux faire, comment joindras tu l'aage de Charles quint, à la venue des Iesuites? Et si tu ne le peux joindre, avec quelle raison & liaison les mets tu, comme venus en mesme siecle &

*Charles 9.
s'est serui
des Espai-
gnols come
plusieurs
autres Rois
de France.*

*L'Empe-
reur Char-
les quint
nasquit
l'an 1500.
L'ordre des
Iesuites fut
establi l'an
1540.*

cle & en mesme concours de temps? L'Empereur pouuoit il faire dessein des Iesuites, lors qu'ils n'estoient point, les pouuoit il Espagnoliser & les enrichir?

COMME tu es au calcul du temps, aussi es tu niais en l'application de l'histoire. Car bien qu'il fut vray que les Iesuites fussent venus en mesme temps, par quels argumens preuues tu, qu'ils soient esté faicts riches par les Espagnols, qu'ils en ayent de si grandes Seigneuries, & si gros reuenus, si grand nombre de Colonies? que n'as tu nommé les fondateurs, les lieux particulier de ces Comtez d'Espagne & d'Italie, & dechiffré vn peu par le menu le fonds de ces deux millions d'or de rente, & montré par bons argumens que c'estoit l'Empereur ou son fils qui les a donnez aux Iesuites? n'as tu sceu faire autre chose, que nous remettre à ta simple narration, comme si ta parole seule portoit creance d'oracle, ainsi que les vers de quelque Esay? C'est bien assez pour faire voir que tu es Arnaud, vn menteur & vn abuseur, voulant persuader vne chose que tu ne peux, non pas mesmes colorer de quelque probabilité. Pensés tu, que pour assigner ces rentes, & ces millions es pays incogneuz, nous te deuions aussi tost croire, & qu'il te soit loisible de mentir à credit & sans controlleur, cōme font ceux qui apportent les nouuelles des pays lointains?

DE mesme estoffe est ce que tu as mis en vn lieu de ta peroration, ou parlant des Iesuites de France, tu soustiens qu'ils auoient l'an Mil cinq cens trente. vne pension qui leur estoit enuoyee d'Espagne, ainsi, ce dis tu, qu'eux mesmes resmoignent. Les Iesuites, comme j'ay montré, n'estoient encores au monde l'an 1530. & n'y furent de dix ans apres

Niaiserie d'Arnaud en l'histoire, & en l'application d'icelle. Baronnie & Cōtez d'Arnaud.

Arnaud vñ de loin pour mētir sans controlleur.

Calomnie sur vne pension faicte d'Espagne.

apres, & ne vindrent en France sinon l'an 1550. & en fort petit nombre. Tu ne sçaurois monstrier qu'ils ayent iamais dit ou escrit ce que tu dis qu'ils tesmoignent eux mesmes; de maniere que tu as presque autant proferé de menfonges, qu'il y a de mots en ces deux lignes: mais des richesses des Iesuites nous en parlerons apres.

*Aux es-
pives 33.
34. & sui-
uants.*

Maintenant responds moy quelque chose si tu peux sur le point principal de ceste question, & monstrier moy comment l'Empereur Charles cinquieme s'est seruy des Iesuites pour conquerer l'Occident. C'est le fondement de ta narration, & confirmation; si tu ne le fais assure, tout le reste de ton bastiment croulera par terre. Tu ne peux dire autre chose, sinon qu'il s'en est serui aumoins depuis l'an 1540 quand l'ordre fut establi. A quoy ie replique, que c'est trop tost: car il falloit du temps pour les cognoistre, & ne pouuans estre alors que soixante, il estoit aussi necessaire d'attēdre qu'ils fussent multipliez en nombre suffisant pour faire des Colleges & balster aux missions d'un si affairé maistre, & remplir le monde pour executer ses intentions. Je dis encor, que c'est vne chose non seulement iniurieuse, mais aussi ridicule & incroyable, qu'un tel Monarque, ayant tant de moyens legitimes pour faire la guerre & conquerir le monde, fut si peu consciencieux, que d'abuser de la Religion pour s'aggrandir avec si grands interets de son ame, ou si necessiteux de gens Religieux, si ainsi il le vouloit faire, qu'il ne peut trouuer autres que les Iesuites qui ne faisoient que naistre. Mais que diras tu, si par le propre tesmoignage de Charles cinquieme, ie te prouue qu'il ne cogneut ceste Com-

*Armand
iniurieux
enuers les
Monar-
ques.*

paignie

paignie, sinon apres qu'il eut du tout quitté les affaires du monde, & laissant les reines de ses Royaumes à Philippe son fils aagé de vingt & huit ans, se rendit Religieux? Si ie monstre cecy, tu ne pourras pas dire à mon aduis, qu'il aye employé les Iesuites pour ses conquestes.

RIBADENEIRA que tu cites si volontiers, te le fera facilement entendre, lequel en la vie de François Borgia Iesuite, iadis Duc de Gandie & Vice-roy en Catalogne pour ledit Empereur, dit que cinq ans apres sa conuersion, venant en Espaigne, il fut voir son maistre l'Empereur au conuent de Iuste, del'Ordre des Hieronymites, ou l'Empereur s'estoit retiré depuis vn an, y menant vie Religieuse: lequel fort ioyeux de voir ledit Borgia, & d'entendre de sa propre bouche la resolution prise d'entrer en ceste Compagnie, comme quatre ans au parauant, il l'auoit sçeu en general par vne sienne lettre, luy dit entre autres propos. Qu'il s'estoit edifié voirement, quand, estant à Ausbourg. il entendit par sa lettre, qu'il auoit pris vne si sainte resolution de quiter le monde: Mais qu'il s'estoit aussi estonné, qu'un homme de sa qualité, parmi tant de Religions anciennes, en eut choisi vne toute nouvelle, & qui n'estoit pas si fort approuuee, & de laquelle on parloit diuersément; veu qu'en matiere de Religion, l'ancienneté avec la preuue de l'experience, portoit droit de Prelation. A quoy respondit Borgia, que ceste Religion n'auoit rien de nouveau en la foy, croiant les mesmes choses que l'Eglise a tousiours creu. Si pour le regard de la façon de viure elle estoit nouvelle, qu'il n'y auoit Religion qui n'eut esté aussi ieunè que ceste-cy; & qu'au reste, sa

minorité

CHA. 8.

Propos de l'Empereur Charles quint à Borgia Iesuite.

Response prudente.

Nulle Religion nouvelle quand elle est fondee en la voy de l'Eglise.

Diuers iugemens de la Compagnie de Iesus en son commencement.

Responce prudente sur vn interrogat de l'Empereur Charles quint.

minorité ne la deuoit faire mespriser, ny priuer de sa legitime, non plus que jadis les autres, quand elles estoient en mesme aage : Qu'elle estoit assez auctorisee, & approuuee, quand l'Eglise & le Chef de l'Eglise, l'auoit mise au nombre des familles de Iesus Christ, & ornee de mesmes priuileges ; laquelle marque estoit plus assuree, que le tesmoignage du temps, qui ne se peut prendre sinon des ans ja passez : Que la ieunesse de l'Eglise, n'auoit pas empesché qu'elle n'eut fleuri du temps des Apostres en toute pieté & Religion : Que plusieurs voirement parloient de ceste Compagnie en diuers accens, les vns la blasonnans pour ne la cognoistre, les autres pour estre passionnez ; & que telles gens qui en parloient ainsi par cœur, ne deuoient pas plus estre creus, que ceux qui en estoient membres domestiques, & qui voyoient l'interieur d'icelle : Que pour sa part, s'il y eut aperceu autre chose que sainte deuant qu'y entrer, il ne l'eut iamais choisie ; & s'en aperceuant apres y estre entré, il en fut aussi tost sorti. Lesquelles responces disant l'Empereur estimer veritables. pour auoir tousiours cogneu Borgia gentilhomme d'honneur & de conscience, & demandant encors s'il estoit vray ce que lon disoit, qu'en ceste Religion n'y auoit que de ieunes gens, & point de vieillards ; Borgia comme accordant cela estre veritable, respondit en se fouriant, qu'il ne falloit pas s'estonner, si la merc estât ieune, les enfans n'estoient point grisons, mais que le temps y remedieroit assez ; & que neantmoins luy qui parloit, auoit desia attainé le quarante sixiesme an de son aage, & qu'il auoit là mesme avec luy, vn bon pere, qui passoit le soixantiesme du sien, lors qu'il estoit entré en ceste Compagnie. Voila le

sommaire

sommaire du discours qui touche nostre propos. La responce que l'Empereur estant à Aushourg fit audit François Borgia, ne fera pas du tout inutile icy, ie te l'ay fait mettre en François, de peur que l'Espagnol ne te fit venir quelque trenchee folle au cerueau.

ILLUSTRE DVC & cousin, j'ay receu vostre let- Lettre de l'Empe-
reur Char-
les v. à
Borgia Ie-
suite.
tre par Gaspard de Buillalon ; & bien que j'estime la reso-
lution que m'escriuez de vous retirer, pour faire eschange
des choses du monde & de la terre, avec celles du ciel ;
saincte & louable: si ne laisse ie pourtant de m'en resentir, com-
me la raison veut. Mais mon resentiment, ne m'empeschera
point de vous faire le don que me demandés, de remettre
vostre estat à don Charles vostre fils, lequel ie vous ay
otroyé de bon cœur. Je crois au reste qu'en ce que vous
entreprenés, vous aurés beaucoup plus d'enuieux, que d'i- Quitter le
monde he-
roïque en-
treprise.
mitateurs : d'autant qu'il n'y aura pas grand peine à vous
enuier, mais beaucoup à vous imiter. Puisque vous quit-
tés voz enfans, vous m'obligez à auoir l'œil & le cœur
à leurs affaires : ie le feray aussi, quand il en fera be-
soin, comme requiert vostre merite. Je crois que de le ur
costé ils ne perdront pas ce que vous leur aués acquis: Je
prie Dieu nostre Seigneur (DVC ILLUSTRE)
qu'il conduise voz saincts conseils. Recommandes luy les
nostres, & les affaires de la Chrestienté en voz oraisons.
D'Aushourg le douziesme de Fevrier 1551.

DES susdits propos & de ceste lettre tu peux voir, si tu as des yeux, que Charles quint ne cognoissoit ceste Compaignie, sinon par ouyr dire, & que s'il s'en fut serui si familièrement que tu feins, il en eut parlé en autre façon tant en son discours qu'en sa lettre; & montré qu'il l'affectionnoit, l'ayant tres-bien cogneué de longue main. Il eut de mesme accent,
joué

loüé le deſſain de Borgia, comme ſ'eſtant enroollé en vne Compaignie du tout dediée à ſa deuotion, & de laquelle il auoit touſiours faiët eſtat. Mais puis qu'il en parle ſi ſobrement, monſtrant pluſtoſt vouloir apprendre qu'elle elle eſt, que d'en faire iugement: il eſt bel à voir, qu'il ne la cognoiſſoit que bien peu, & tres certain qu'il ne ſ'en eſtoit encores ſerui és affaires du monde comme tu veux faire croire, eſtant entré en ce conuent de Juſte l'an 1555. deux ou trois ans deuant ſa mort: car il mourut l'an 58. du ſiecle & de ſon aage.

*Charles
quint mourut l'An
1558. &
58. de ſon
aage.*

Que ſi tu trouues quelque College des Ieſuites fondé & doté par luy, comme celuy de Palerme en partie, il vſa de ces liberalitez plus à la requeſte & inſtance des Citoiens de la Ville, où tel College ſe fendoit. que pour aucune particuliere, & familiere cognoiſſance qu'il eut de ceſte Compaignie.

C H A. 9.
*Inepties
d'Arnaud
à l'hiſtoire
de Charles
quint &
des Ieſui-
tes.*

Or dis moy maintenant puſque tu es ſi abondant en fiction, comment peux tu ſeindre, & comment peux tu affirmer, que Charles quint ſ'eſt aydé des Ieſuites? qu'il les a Eſpagnolizez, & rendus ſi puiffans, puis que lors qu'il vaquoit aux guerres de l'Europe, & pays eſtranges, & qu'il ſ'en deuoit ayder, ils n'eſtoient encores en nature? & quand ils furent nais, l'Empereur mourut preſque ſans les cognoiſtre? Fais moy ie te prie entendre ceſte merueille. Mettoit il ces dix mil Ieſuites futurs qu'il ne cognoiſſoit point, ny eſperoit futurs; les mettoit il en campagne par foy, comme les Caluinistes nous mettent au Sacrement la preſence du corps de Ieſus Chriſt par foy, & croient ce pendant qu'il n'y eſt point? Ces deux cens Colonies à venir, les emſoyoit il, comme deux cens cantons de Suyſſes? Ces Comtes, ces Cardinaux, & Ba-

rons,

rons, d'Italie & d'Espagne, qui deuoient naistre trente six ans apres, les faisoit il marcher par imagination, pour estre faict monarque du Ponant, comme Otoman l'estoit de l'Orient? Les Idees de Platon sont difficiles a entendre: mais cecy l'est encores plus, & aux Idees de Platon, il y a de la Philosophie & de la verité, icy il n'y a que sottize & mensonge.

Idees d'Arnaud sont différentes de celles de Platon.

AV commencement de ton exorde, aussi tost que tu as parlé, aussi tost te sont tombées des mensonges de la bouche: Commencant à narrer & confirmer, tu as commencé de t'envelopper dans les houis de ton ignorance, & montrer que tu sçais aussi peu l'art de narrer & confirmer, que de faire l'exorde. La premiere oy de l'Histoire est la verité, & faisant de l'Historien, tu ne peux dire verité. La narration doit estre vn bref narré du faict, clair & veritable, ou à tout le moins vray semblable.

La premiere loy de l'Histoire est la verité. Cic.

POUR le regard de la brieueté, tu ne pouuois faillir plus lourdement que tu as faict: car pour prouuer que les Iesuites sont Espagnolisez & auteurs des maux de la France, tu as commencé ta narration à Charles quint, qui precede de vint ans la naissance des Iesuites: sottize semblable à celle là dont le poete se mocque à bon droit,

Narration d'Arnaud mepie en toute sagesse monstruement longue & sans probabilité.

- gemino bellum Troianum orditur ab ovo.

ET as fort impertinément conioint le pere & le fils faisant vn mesme dessain, n'estant encores Philippe au monde quand Ignace commença de quitter le monde, & n'ayant iceluy Philippe cogneu les Iesuites, que sept ou huit ans apres le decez de son pere, côme il appert par la lettre qu'il escriuit aux Iesuites. l'an -66. quand il les voulut employer pour planter la foy

Le Roy Philippe n'a cogneu les Iesuites sinon depuis l'an 1566.

en la floride. Car tout au commencement il dit, que le motif de les demander pour cest affaire, est le bon rapport qu'on luy auoit faict de leurs vertus.

Que si tu estois amoureux de l'antiquité, & ambitieux a monstrier d'en sçauoir quelque chose, tu pouuois ordir la toile de ton narré, par la creation dumôde, où par le temps du deluge: Car il y cut eu meilleure liaison avec les Iesuites, veu que leur origine dependoit plus d'Adam, ou de Noë, que de l'Empereur Charles; ioinct que la narration en out esté plus ancienne & plus authentique.

*Narration
d'Arnaud
pleine de
tenebres.*

Comme ceste belle narratiõ a vne teste monstrueuse, aussi est elle pleine de confusion & de tenebres, & ne sçais ou tu en es. Car tu sautes des prez aux vignes, & t'embrouilles en autât de matieres, que de parolles, & autant esloignées en nature & qualité, que le ciel de la terre. De verité, il n'en y a point, comme ie viens de monstrier.

Et parce qu'en ce lieu tu as vomí le plus espais venin de ton heresie; il faut, deuât que passer outre, decouurir ta malice, & faire de bonne heure l'antidote. Je t'ay prouué tantost par ta façon de parler, que tu es heretique: ie le veux maintenant monstrier par tes opinions. La preuue en fera plus forte, & la refutation plus vtile. Par tes parolles tu peux encores retenir quel que masque de Catholique, & tromper les plus simples parlant par fois en langage de Catholique: cõme tu fais sur la fin de ta carriere, ou ayant baué tout ce que tu auois amassé contre l'Eglise, & les Iesuites; sans estre accusé d'aucun, mais seulement piqué de ta conscience, qui te disoit ce que tu estois, & voulant retenir le masque de Catholique, ce que tu n'estois, affin
de

*Arnaud
dissimule
de bouche
d'estre Huguenot.*

de n'esuanter ta malice; tu dis que pour parler contre les Iesuites, Tu ne dois estre estimé venir de Geneue, ou d'Angleterre, c'est adire, estre heretique, Ayant esté instruit des ta uumisse au College Royal de Nauarre, & promeu aux charges publiques, Que tu ne nommes point; les ayant toutes mises, tant passées que presentes, au front de ton imprimé, Conseiller, Procureur, & Aduocat; Tu pouuois encores mettre celles que tu esperois a l'aduenir. Je te veux monstrer, que les heretiques ne viennent pas seulement du Lac de Geneue, ou des reflux de Londres, & que ces escolles & magistrats, ne sont pas bons garans pour te maintenir Catholique, non plus qu'à Ramus, Beze, & autres semblables, qui ont esté étudié à Nauarre & a des bonnes escolles, & ont exercé des charges publiques, & ne sont pas moins heretiques. Or voicy comme ie preuue comme tu l'es.

Celuy qui tient & defend des propositions heretiques, Lutherienes, Calvinienes, & semblables, est heretique; tu fais tout cela; tu es donc heretique. La proposition & premiere partie de ce petit discours, tu ne la peux nier. Car tout ainsi que celuy la est noir qui a de la couleur noire en soy, côme vn Ethiopien ou autre, & celuy est ignorant qui a de l'ignorance; de mesme celuy est heretique qui a des heresies, qui les maintient & enseigne. Parquoy il te faut cōfesser ce point si tu ne veux estre iugé non seulement heretique, mais encores hors du sens. Reste dōc pour te mettre au sac de monstrer que tu maintiens des propositions heretiques. De plusieurs i'en prédray quelques vnes, de celles qui touchent l'auctorité du S. Siege, que tu hays cōme heretique à outrance, & l'attaques par tes premiers

Arnaud dit qu'il n'est pas bazu, not parce qu'il a esté étudié à Nauarre & a esté saict Aduocat, Cōseiller & Procureur.

CHA. 10.
Propositions
heretiques
d'Arnaud.

Vn figuier
est cogneu
par ses
figues, &
vn hereti-
que par ses
heresies.

efforts, à l'imitation des heretiques, cōme au cōtraire les Catholiques ont en singuliere recommandation de defendre le S. Siege en premier lieu, & pour cela s'ont appellés Papistes par les enfans du diable tes freres.

*Propositiō
heretique
d'Arnaud
contre le S.
Siege.
Ext. auā
com. vñā
sanctā de
maior. &
obed.
Imposture
d'Arnaud
contre le S.
Siege.*

La premiere & la generale est, quand tu appelles la doctrine du S. Siege erronée & schismatique. La doctrine du S. Siege est cestecy. *Subesse Romano Fontifici, omni humane creature, omnino esse de necessitate salutis.*

Ta glose est. Voicy comme nommeement & expressément il se decouvre Chef, Superieur, & maistre absolu en spirituel & en temporel de tous les Rois & Princes de la terre, s'ostenant qu'il a puissance de les ingey & destituer, & auctorises ta glose citant l'extrauagante, *Vterq, ergo est in potestate Ecclesie, spiritualis scilicet gladius & materialis. Sed is quidem pro Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus: ille Sacerdotis, is manu Regum & militum, sed ad nutum & patriam Sacerdotis: oportet autem gladium esse sub gladio, & non ipso auctoritatem spirituali subijci potestati. Nam veritate testante, spiritualis potestas, terrenam potestatem instituire debet & iudicare si bona non fuerit, &c. Ergo si deuiat terrena potestas iudicabitur à potestate spirituali:* Sur ce texte, tu gloses & conclus ainsi. Si ces propositions ne sont erronees & schismatiques, que s'exsuit il, sinon que nous tous qui obeissons au Roy, sommes excommuniiez, & ce qui suit en ce lieu la, & le sens est: Ou les propositions du Pape sont erronees & schismatiques, ou nous sommes excommuniiez: Or est il, que nous ne sommes pas excommuniiez: donc les propositions du Pape sont erronees & schismatiques. De maniere que tu fais le Chef de l'Eglise errant, & Docteur d'erreur, qui est l'attaquer de bien près, & l'attaquer non comme personne particuliere, Boniface ou Gregoire, comme poussé par quelque

*Il appelle
la doctrine
du S. Siege
erronee.*

quelque passion pritee; mais comme Chef de l'Eglise, c'est à dire, attaquer le S. Siege & la doctrine de tous les Papes; Car ce qui est dit en ces propositions, est la doctrine du S. Siege, & de tous les Papes. Luther, Caluin, & les plus insolens heretiques de nostre tēps, ne se peuuent môstrer plus injurieusement heretiques cōtre nostre S. Pere, que tu fais par ceste belle assertion, puiſſee de l'enfer & des tenebres de ces deux supposts, tes maistres & leurs semblables. Car c'est renuerser toute l'Eglise Catholique, & couper en sa source le cours de la vraye & Apostolique doctrine. C'est renuerser & enseuelir toutes les loix, toutes les escol'es, toutes les vniuersitez du droit Canon; Car admetant que le Pape enseigne, & escriue des heresies, tout ce qu'il dict, est en doute: & si ceste Decretale par toy alleguee est erronee & schismatique, cōme tu dis apres Caluin, Luther, & tous les heretiques, faudra dire que le Concile de Lyon qui l'a approuuee, comme tout le sixiesme des Decretales, a commis vn pernicieux erreur. Tu ne pouuois pas mieux imiter Papeul de ta Religion Luther, qui en haine du S. Siege fit brusler tout le droit Canon en Allemagne. Il le fit perir par la flamme; tu le fais perir tant que tu peux par dissimulation. Les Ministres d'Angleterre, l'an 1546. imitans leur maistre, firent porter dans des bieres les liures Scolastiques & Canoniques, & les bruslerent chantans par derision les vigiles & offices des trespassez. Tu prepares les François par tes maximes à faire le mesme. Tu ne peux nier donc que tu n'aves l'ame Lutherienne, Caluinienne, & heretique. Car les gens de bien, instruits en l'escole de Iesus Christ, les Catholiques & leurs Docteurs, non seulement reuerent & respectent le

Arnaud renuerse tout le droit Canon.

Luther fit brusler tout le droit Canon.

Les ministres d'Angleterre bruslerent tous les scolastiques & canoniques. Sande u. de Schifinare anglic.

Chef de l'Eglise, comme Vicaire de Iesus Christ & successeur de S. Pierre, mais encores croient, qu'il ne peut errer enseignant les choses concernantes la foy, & les bonnes mœurs.

CHA. II.
Imposition
d'vnaud
contre la
S. Siege.

En ce mesme propos, non content d'auoir fait voir ton impudence, appellant la doctrine des Papes erronée & schismatique, tu l'as encores continuée, leur imposant vn mensonge. Car tu rapportes qu'en l'Extrauagante citee par toy, le Pape se dit & declara *Chef Supérieur & Maître absolu, & en spirituel & en temporel, de tous les Rois & Princes de la terre*; ce qui est noirement contre les parolles du texte. Et c'est merueille que n'ayant cité, ny titre, ny paragrase, ny texte de loy, que ceste Extrauagante; tu l'ayes si bien glofée, que de ton sens extrauagant, en forte vne contraire Extrauagante. Auois tu point enuoyé ton entendement à la Tercere chercher la Nau des Iesuïtes, quand tu disois, ou lisois cecy? Si tu l'eusses eu chez toy, tu pouuois entendre facilement, si tu entendois le Latin, que la puissance du Pape vniuerselle sur les Chrestiens, mentionnée en ce lieu la, est spirituelle, & non temporelle. La pratique te pouuoit seruir de glose, si le Latin de l'Extrauagante estoit trop subtil pour toy: Car la coustume est l'interpretation & familier truchement de la Loy. Il n'y a ceuy qui ne voye que les Saincts Peres, ne font ny se disent Rois temporels des Royaumes, desquels ils sont peres spirituels; & qu'ils n'y pretendent, ny demandent aucun droict de souueraineté temporelle, sinon es lieux où ils sont Princes temporels & spirituels ensemble. Que si l'Extrauagante met vne condition. *Si demauerit terrena potestas, iudicabitur*

La puissance
ce du Pape
sur les
Chrestiens
est spiri-
tuelle.
La coustume
est truchement de
la Loy.

bitur a potestate spirituali, cela ne te deuoit pas faire dire que le Pape se disoit Seigneur absolu spirituel, & temporel. Le (*Sr*) te seruoit de guide, si tu auois l'esprit de le suyure, *Si bona non fuerit, si deuiuerit terrena potestas*: Ce, *Sr*, veut dire que le S. Siege laisse gouverner aux Princes leurs Principautez, sauf à les radresser comme Pere & Superieur, lors que se fouruoyans ils prejudicieroient à l'Eglise, laquelle il doit defendre à toute reste, voire au prix de son sang, estant Lieutenant de Dieu; Et partant s'est il opposé souuent aux Princes, & les a heureusement corrigez pour leur biens ou celuy de l'Eglise. Ainsi corrigea il Federic Empereur insolent à merueilles & pernicieux à la Chrestienté. Comme aussi le Roy Dagobert & autres potétats dangereux en leurs deportemens; & non seulement les Papes, mais encorus les Prelats inferieurs ont heureusement faicte ceste prattique; comme S. Ambroise qui n'estoit qu'Archeuesque, qui ramena l'Empereur Theodose à la recognoissance de sa faute, & au chemin de mieux faire. Dire qu'un Seigneur spirituel est Seigneur absolu, pour commander en quelque cas particulier aux Seigneurs temporels, c'est autât come si lon disoit vn homme absoluement noir, pour auoir en la prunelle de l'œil vne marque noire, ou vn Ethiopie blanc pour auoir les dés blâches. C'est la façon de calomnier propre des heretiques, qui d'une partie font vn tout. Par exemple quand ils imposent à l'Eglise Catholique, qu'on y prohibe le mariage; qu'on y defend les viâdes créés de Dieu; parce qu'elle deféd aux Prestres & religieux de se marier, & parce qu'en certain tēps elle prohibe l'usage de certaines viâdes. Ces comandemēs sont particuliers en tēps particuliers, & pour des personnes

*Distin. 96.
c. duosum.*

*Theodose
Empereur
heureusement
corrigé par son
Euesque.
Arnaud
sophistecō-
me & he-
retiques.*

& choses particulieres ; & de les prononcer absolus & generaux, c'est tromper le monde. Car ce n'est pas directement ny absolument prohiber le mariage, ny les viandes, mais seulement faire garder la foy à ceux qui l'ont promis, & qui se sont mariez avec Dieu, luy ayant consacré leur corps, & leur ame, par vœu ; qui est vn contract plus fort qu'aucun contract de mariage charnel ; & commander l'abstinence à ceux qui sont obligez d'obeyr. Voilà la premiere & generale heresie qui te fait heretique, la refutation de laquelle pouuoit suffire pour prouuer que tout ce que le Pape enseigne en ceste Extrauagante ne peut estre que verité, & que tout ce que tu en dis au contraire ne peut estre que mensonge. Neantmoins afin que ton impudence soit bien descouuerte en cest endroit, l'en prendray deux encores pour les refuter briuement.

CHA. 12.

*Propositiō
heretique,
q. i. nie la
puissance
du s. Siège
sur les chre-
stiens.*

L'VNE est, quand tu dis estre vne doctrine erronee & schismatique, affirmer qu'il est necessaire, sur peine de damnation, d'estre subiect au Chef de l'Eglise qui est le Pape : c'est l'assertion de ladicte Extrauagante du Pape Boniface : pour laquelle oppugner, tu amenes des choses que tu n'auois garde d'amener, si tu estois seulement homme discret & bon François. En premier lieu, tu monstres apertement que tu es heretique, quand de mesme ardeur & de mesme langue que les heretiques, tu condamnes ceste Extrauagante, qui est leur pierre de scandale, & laquelle ils appellent comme toy, erronee. Secondement tu reprens S. Bernard bon Prelat & bon François, des parolles duquel ceste Extrauagante pour la pluspart est tissie Et en fin au despens de la reputation Françoisise, tu feins des exemples à ton plaisir, comme tantost ie diray.

Ceste

Cette tienne heresie, est tiree de Luther & de Calvin & des heretiques de nostre temps, ennemis de tout bon ordre, & specialement de la subjection & obeissance deüe au Vicair de Iesus Christ, cõtre qui ils ont guerre ouuerté. Et parce que possible tu n'as pas l'esprit pour lire ces grãds heresiarques, tu auras apprins ceste leçon de ton du Plessis, qui comme bon elcouer de Cauin, ne s'est pas oublie de noircir son papier des gloses de son maistre. Et note icy que disant ce que tu dis, tu es non seulement pour nier la verité de la doctrine de l'Eglise, mais encor, pour l'estimer heresie, qui est estre heretique & ensemble calomniateur. Or la doctrine qui enseigne que tous les Chrestiens doiuent, s'ils veulent estre sauuez, obeir au Chef de l'Eglise, est la doctrine de Iesus Christ; & la tienne est vne pernicieuse heresie & precipice à la damnation. Ce que ie prouue ainsi; Quiconque veut estre sauué, il faut qu'il soit Chrestien, & ouaille de Iesus Christ, & par consequent ouaille de Saint Pierre. *Quia non est ouis Christi, qui non est ouis Petri*, ayant Iesus Christ sans exception commis toutes ses ouailles à S. Pierre & à ses successeurs, quand il luy dict par trois fois, *pais mes brebis, pais mes agneaux, pais mes brebretes*, lesquelles paroles estoient dictes à tous les Pasteurs generaux de l'Eglise en la personne de Saint Pierre, & par icelles comprins tous les Chrestiens. Au moyen dequoy tous les Chrestiens, à sçauoir toutes les ouailles de Iesus Christ, sont sous la charge de Saint Pierre & de ses successeurs, ou ils ne sont point Chrestiens. Que si tous les Chrestiens sont ouailles commises au Chef de l'Eglise, & le Chef de l'Eglise est le Pape, il faut que le Pape gouerne tous les Chre-

Luther
Calvin &
tous les heretiques de nostre temps, ennemis de la subjection & obeissance.

Quiconque n'est ouaille de Iesus Christ, ne peut estre Chrestien.
Ioan. 21.

S. Amb. in e. 71. Luc. Epiphani. in archier. S. Chryf. in Ioa. 21. S. Leo ser. 3. de suo pontific.

ftiens ; qu'il aye foing de les conduire, de les paistre de les radresser, & qu'il fasse tout ce qu'un Pasteur spirituel doit faire enuers son troupeau : & que les Chrestiens luy obeissent comme brebis raisonnables à leur Pasteur, sur peine de damnation : Et n'y a Roy, Empereur ou potentat de ce monde, qui s'en puisse, exeinpter s'il ne veut estre vne brebis sans Pasteur, vn membre sans Chef, vn Chrestien sans foy, sans loy, sans Iesus Christ, sans pasture, & sans esperance de salut.

*Qui est o-
uille de
Iesus Christ
doit estre
soubz le
Pasteur vic-
caire de Ie-
sus Christ.*

*Le Chre-
stien sem-
blable à la
brebis.*

Ceste necessité d'estre subject au Chef de l'Eglise, est viuement exprimée en la similitude de la brebis, qui sur toutes les autres bestes a besoin d'estre conduite par vn Chef esleué dessus son espece, à sçauoir de l'homme. Les autres animaux s'en passent ou du tout ou facilement, ayans armes & adresses d'eux mesmes pour s'entretenir en vie & se secourir au besoin. Mais la brebis, encore qu'elle soit la plus vile de tous les animaux benignes, elle est la moins meublée de commoditez, & la plus chargée d'infirmitez. C'est vne creature sans armes, sans force, sans adresse, subiecte à la gale, à la clauclée, & à plusieurs autres maladies, sans en sçauoir aucune medecine ny moyen de l'appliquer, ayant au reste vn ennemy en reste, cruel, cauteleux & puissant. Au moyen dequoy, faut qu'elle aye necessairement vn Pasteur prins d'autre famille que de la sienne; car elle n'en pourroit auoir vn de son espece, qui la sceut garantir de tous ces maux: faut qu'elle aye vn homme qui la guide au pasturage dehors, & la defende du Loup, & qui la traite dedans, à bercail, qui la despouille de sa toison, & aye soin de ses agnelets, autrement elle ne pourroit viure, ny fructifier.

De mesmes

De mêmes en est il des Chrestiens, ouailles de Iesus Christ parmi les autres hommes, qui ne cherchent que le corps, & vivent en beste. Les vns, à la semblance des lions, tygres & ours, vaguent solitaires comme faisoient iadis & font encor les Sauvages. Les autres à la semblance des grües, Cerfs, Formis vivent en troupe sans Roy, s'entr'aydans à la pareille, cōme sont plusieurs peuples du monde: aucuns à la semblance des abeilles, ont leur Roy, tels q̄ sont les Payés, les Turcs, les Tartars & autres infidelles, qui ne font point ouailles de Iesus Christ & n'ont rien d'esleué au dessus leur espece, à sçauoir au dessus la nature commune de l'homme; leurs armes, leurs medecines, leur adresse, & tous leurs traueux, n'ont autre but que le corps, & la vie presente; & en cela sont semblables aux bestes. Mais l'homme Chrestien, qui est du bercail de nostre Seigneur, & qui vise à vne fin plus sublime, & plus haute, & qui a de plus grands ennemis à combatre que les autres peuples, qui sont ja combatus; ne peut pas viure ainsi, ains il faut necessairement qu'il aye vn Chef esleué dessus l'ordinaire, qui remply d'vn esprit puissant & celeste, le conduise à sa fin; qui luy enseigne les pasturages, les armes, les medecines spirituelles: autrement il ne peut estre ouaille de Iesus Christ, & se met à la mercy ou d'estre deuoré du loup, ou de deuenir spirituellement loup, lyō, ou quelque autre beste, & de se voir forclos de l'esperance de iamais paruenir à la vie eternelle.

Si tu dis, cōme il semble voir q̄ tu vueilles dire, qu'en chascune republique, chascū pourra estre brebis de son Chef sous Iesus Christ, tu ne fais autre chose q̄ te montrer heretique Anglois, & nō François Catholique. nous voulāt former vne republiq̄ toute Angloise où le Roy

soit Pape

*Difference
des princi-
palez
Chrestien-
nes d'avec
les payēnes
ou hereti-
ques.*

*CHA. 13.
Arnaud
veut faire
vne repub.
Angloise à
la France.
Le gouver-
nement de
l'Eglise est
monarchi-
que.*

soit Pape & la Royne Papesse Mais la bergerie de Ie-
 sus Christ, ne reçoit pas telle multitude de Chefs parce
 qu'elle est vne monarchie, c'est à dire vn estat & gou-
 uernement auquel vn commande en Chef, qui est la
 plus noble sorte de Republique de toutes. Ce Chef
 souverain absolu est Iesus Christ, qui pource est ap-
 pellé Roy, *Je suis sacre Roy sur Sion*, Et les Chrestiens
 appellés, *Royal Sacerdoce*, c'est à dire peuple ont sous
 vn Roy. Pour représenter naïuement ceste vnté de
 Chef, il ne faut qu'un lieutenant general: s'il y en auoit
 plusieurs, la figure ne respondroit point à la verité.
 L'Eglise du Diable, synagogue de confusion, est vne
 putain assise sur vn Dragon à plusieurs testes, & plu-
 sieurs cornes: mais l'Eglise de Iesus Christ c'est vn
 corps pudique de plusieurs membres appointés à vne
 teste. L'Eglise de Satan & des heretiques, sont plu-
 sieurs membres ioincts, & conspirez à vne mesme fin de
 perdition, ayant chacun sa teste, comme les Renauds
 de Sanson qui estoient liés à la queue l'un de l'autre,
 ayans leur teste libre. L'Eglise de Iesus Christ, sont
 plusieurs ouailles ayans vn mesme Pasteur, & plu-
 sieurs soldats marchans en ordonnance sous vn
 General: Pour ceste vnté de membres dependans
 d'un Chef, elle est appelée Vne selon la doctrine des
 Apostres & des saincts Docteurs. Car l'vnté d'un
 corps cōsiste en vn Chef auquel diuers membres sont
 rapportés. Que s'il y a des Pasteurs particuliers, ceux la
 sont membres au regard de ce premier Chef, cōme en la
 Monarchie tous les magistrats sont subiects à vn Roy:
 combien que plusieurs soient Chefs en quelque en-
 droit du Royaume. S'il y a vn Chef en l'Eglise Ca-
 tholique, c'est pour y cōmander, c'est donc vne chose
 necessaire

Isal. 2.

I. Per. 2.

*L'Eglise
du Diable
est vn c rps
à plusieurs
testes.*

Apo. 12.

Iudic. 15.

*L'Eglise
Vne a rai-
son d'un
Chef.
Au sym-
bole.*

nécessaire pour estre sauuez, de luy obeir.

LES exemples que tu produis pour preuue de ton
 erreur, tu les as mal entendus, & cites de mauuaise foy. *Exemples
 citez de
 mauuaise
 foy par Ar
 naud.*
 Il y a eu des Roys de France, ce dis tu, qui ont resisté
 au Pape. Je te respons que quād bien cela seroit vray,
 il ne faict né pour toy. Car si telles allegations te peu-
 uent seruir pour preuuer qu'il ne faut point estre sub-
 jets au samēt Siege, par mesme façō qu'elqu'vn pour-
 ra inferer qu'il ne faut point obeir aux Roys ny mes-
 mes à Dieu, à l'exemple de plusieurs subiects qui se
 sont reuoltz iniquement contre leurs Princcs; & de
 plusieurs Princcs qui ont tourné le dos aux loix diui-
 nes. Que si tu ne peux faire ceste illation, laisse moy
 tes mauuais exemples pour autre vsage, ou desploye *Mauuais-
 exemple ne
 doit seruir
 de patron.*
 les deuant d'autres gens que les vrais Chrestiens. Car
 quand il est question d'imiter, il faut imiter la vertu &
 non le vice. Et aux gens de bien, le peché ne sert point
 d'exemple pour le suiure, mais de scādale pour le fuir.

SECONDEMENT ie dis que les Roys que tu cites
 comme contépteurs du S. Siege, parmy tous les dif-
 ferets qu'ils auoiet avec les Papes, ils les ont tousiours
 recogneus pour Superieurs spirituels & respectés cō-
 me successeurs de S. Pierre, & Vicaires de Iesus Christ.
 Les parolles de Philippe le Bel, vn de ceux q̄ tu mets *de Philip-
 pes le Bel.*
 en liste de preuues, enuoyées par escrit à Boniface VIII.
 par l'aduis de ses Princcs & cōseil priué, l'an 1297. sont
*Qu'on si recognoit subiect du Pape au Spirituel, & qu'il est
 prest d'obey au S. Siege pour le regard de son ame & la spiri-
 tualité.* Et c'est grād cas que tu fois si ignorant en l'hi-
 stoire, & si malicieux en ton ignorāce, de faire ce Roy
 heretique, disant qu'il māda au Pape qu'il n'auoit puis-
 sance aucune deslus les Roys de France: mais encores
 m'esbahis

*Du Tillet
 en son re-
 cueil pag-
 172.*

m'esbahis ie plus de ce que tu as osé mettre S. Loys à la meslée de tes exemples, lequel comme il surpassa les autres Roys en saincteté, aussi fut il des plus eminens en zele, respect, & obeissance enuers le chef de l'Eglise, comme l'histoire de sa vie le tesmoigne & les chroniques de France. Le reste que tu cites de Charles VI. & Loys XII. n'est qu'un argument de ta malice. Car

De Loys
XII. & du
concile de
Tours tenu
l'An
1510. An-
mal. Eras.

ils ne nierent iamais la puïssance Spirituelle des Papes, ni l'obeissance des Roys à eux deüe, & le Cōcile national que tu allegues tenu à Tours sous Loys XII. pour y delibérer comment il se faudroit comporter avec le S. Pere sur les differants qu'il auoit avec luy, monstre clairement combié il deferoit au S. Siege, & combien il craignoit de rien faire contre luy qui fut indigne d'un Roy tres-chrestié. Au fait de Tanquarel bachelier, tu es Arnaud & grand imposteur, disant *Qu'il fut condamné a faire amende honorable pour auoir esté mettre en ses theses que le Pape pouuoit excommunier les Roys.*

De Tan-
quarel.

Taquarel ne fut iamais condané pour auoir soustenu que le Pape pouuoit excommunier, ains parce qu'il auoit parlé trop cruement & en vn temps mal propre, de la puïssance temporelle du Pape, & fut condamné à se mieux expliquer, sans autre forme d'amande honorable. Et l'arrest mesme donné par la Cour contre luy, approuue la puïssance spirituelle du Pape, vn effect de laquelle est l'excomunicatiō. Ceux qui voudrōt voir l'arrest, y verrōt à l'œil ton impudēce a mētir. Toutes autres citations sont tirées de quelques vieilles panchartes esrites à plaisir sans auoir aucune auctorité, & partāt tu te represētes tousiours naïfuet heretique & calōniateur, ne pouuant dire la verité, sans la broyer & mesler avec mille interpretatiōs mēlōgeres.

Troisies-

Troisiemement ie te dis , que tu fais aux Roys & peuples de France vne iniure digne de punitiõ exemplaire , tachant de les produire pour exemple de ceux qui se sont opposés aux Papes ; Car s'il y eut iamais Roys, s'il y eut iamais peuple, obeissant au S. Siege, ce sont les Roys de France & le peuple François. Et qui est plus , s'il y eut iamais Roys & peuples liberaux de leurs biens , de leur peine , & de leurs vies , ce sont les Roys de France & le peuple François.

*Arnould
iniurieux
aux Roys
de France.*

Telmoing Clouis premier François, premier Chrestien, & premier Roy des François, qui ausi tost qu'il fut sacre Roy, enuoya de sa part & de la part de ses subiects, baiser les pieds à sa Sainteté, & comme on parloit alors faire obedience au Pape, & offrir à l'Eglise Cathedrale de Rome vne couronne d'or, signifiât comme dit Aimonius, qu'il tenoit la Royauté de la main de Iesus Christ, & qu'il la soumettoit pour luy & pour ses successeurs à l'Eglise Sainte, pour la seruir & defendre sous le Lieutenant de Iesus Christ, qu'il recognoissoit pour son Superieur en la spirituaité. Tesmoins ses enfans & successeurs Roys, qui ont de pere en fils honoré, respecté, & defendu tousiours ce S. Siege, comme vrais enfans de leur pere, sans y rien esparner de la puissance que Dieu leur auoit donnée. Tesmoins tous les Roys de France qui en leurs lettres & communs propos ont appellé tousiours les Papes, leurs peres tres saints, & sans en excepter vn seul, leur ont tousiours rédu, ou en personne, ou par leurs Ambassadeurs, le deuoir d'obeissance au commencement de leur regne, avec declaratiõ de le faire, nõ par courtoisie, mais par deuoir de fils à leur pere, & superieur spirituel, Vicair de Iesus Christ.

*Les Roys
& peuple
de France
remarquables en
obeissance
& liberalité envers
le S. Siege.
Clouis.
Aimõ l. 1.
c. 24.*

Ses enfans.

*Tous les
Roys.*

C'est

Les Roys de France honorés du S. Siege par leur vertu & obeissance.
S. Ambr. or. cont. Aux. Dist. 96. c. si Impera. Clem. 5. Extrau. com. de privileg. meruit.

C'est ceste obeissance qui a fait donner aux Roys de France le nom de Treschrestien, qui les a fait nommer fils aînez de l'Eglise; Estre dit fils de l'Eglise c'est vn titre, dit S. Ambroise, le plus hōnorable qu'on puisse porter; & estre appellé fils aîné, c'est vne singuliere marque d'vne filiale & signalée obeissance au S. Siege. C'est ceste obeissance qui a fait si honorablement parler & escrire les Papes & Sancts Conciles des Roys de France, & du peuple François. Clement V. & le Cōcile d'Orleans en font tesmoins entre mille.

Les monarchies stables qui seruent Iesus Christ.
Prou. 8.

C'est ceste obeissance qui leur a donné ou à leurs Ambassadeurs les premiers rangs, & seances és Conciles & graues assemblees de l'Eglise, qui les a fait aimer, priser, & renommer iusques au bout du monde. C'est finalement ceste vertu qui a fait durer, croistre, & fleurir la monarchie Françoisē plus long temps, plus abondamment, & plus heureusement, que Royaume du monde, comme estant fondée, vnie & appuyée par la foy, par l'obeissance, par la charité en la solidité de ceste viue pierre, qui se mocque des puissances d'enfer: monstrant Dieu en cela, que comme il a fait le monde par son fils, & comme il dresse au monde les regnes par le mesme fils, qui pource dit: *Per me Regis regnant, & legum latores iusta decernunt*, de mesme il establit & affermit les monarchies de ceux la, qui particulièrement seruent & hōnorent son fils en son Eglise & en son Vicaire,

Nonobstant toutes ces choses, tu es si ma' sage & si mauuais François, q̄ de vouloir tirer des exēple de rebellio des histoires de France-ternissant la splendeur de nos Roys, & de nostre commune mere, pour embellir & colorer l'idole de ta mensonge & luy donner credit.

credit. Mais est tu si amoureux de tō erreur, que pour la mettre en vogue, tu ayes, sans espargner les pi^s saincts, voulu despouler ta patrie & ses Monarques de leur ancienne reputō, de laquelle ils sont en possession depuis douze cens ans? Si tu eusses esté bon Catholique & bon François, comme tu veus paroistre, te fut il iamais venu en volonté, de produire tels exemples, encores qu'ils fussent esté vrayz? Et si tu n'eusses esté bien malicieux, les eusses tu osé feindre, colorer, & peindre comme tu as? N'es tu pas pire que Cham Gen. 9. publiait la honte de son pere, quād tu seins & ments à la honte de tes Roys Peres, & de ta patrie, Mere?

L'AUTRE heresie que tu tiens sur ce point, est voi C II A, 14 sine de ceste-cy; quand tu dis que le Pape n'a aucune puissance sus les Roys; ou en flatteur & renard par exemples frauduleusement produicts, tu veux faire entedre, H. resie d'Arnaid sur la p^{ri} sance du S. Siege. que les potentats doivent r'enuoyer bien loing toutes ces excōmunications de Rome, & plus loing encore quand le Pape touche le temporel, veu que Dieu a dit, *Regnum meū non est de hoc mundo.* Si les Roys doiuent Ioā. 18. respect & obeissance au chef de l'Eglise, cōme ie t'ay prouué, il s'ensuit bien que le chef de l'Eglise & pere des Chrestiens, a quelque puissance sur eux, cōme membres & enfans de l'Eglise: autrement pour neant il feroit chef & pere, & selon la loy de logique les correlatifs s'entresuiuent, & l'vn tient l'autre par la main & le meine quand & soy dedans, & le met dehors. Parquoy s'il y-a vñ seigneur qui commende, faut aussi qu'il y aye des subiects qui luy obeyssent.

Que les Papes & les Prelats de l'Eglise puissent excommunier, il est trop notoire par le tesmoignage des P. et sance d'excomu nier commune aux Prelats. escritures, des saincts peres, & de l'experience. Et nier

celte puissance, c'est ce monstresheretique & tresignorât. Au moie dequoy ie ne m'arrestera point à le prouuer. Cela est aussi notoire que l'Eglise n'vse point de ceste puissance, sinon en causes nō seulement raisonnables, mais encor necessaires. Car l'excommunicatiō est la plusseuere peine qui soit en la monarchie Ecclesiastique, comme dit S. Augustin: c'est la mort de l'ame. Et ce q̄ faisoit en la loy de Moysē le supplice de mort au corps, l'excomunicatiō le faict maintenant en l'ame. *Hoc*, dit ce S. Docteur, *nunc agit in Ecclesia excommunicatio, quod agebat tunc interfectio*, Et compare ce qui est dit au Deuteronomie, *Auferes malū de medio tui*, avec ce que dit S. Paul, *Auferte malum ex vobis ipsis*; là par la mort du corps, icy par la mort de l'ame, qui est l'excommunicatiō. Et cōme ceux qui estoient occis n'estoient plus du nōbre des Iuifs, de mesme ceux qui sont excommuniés sont rayés & separés du peuple de Dieu, membres morts spirituellement & retranchés du corps mystique de l'Eglise. C'est le grand glaive de la toute puissante main de Dieu, lequel il a donné à son Eglise, qui pource ne doit estre employé, sinon cōme j'ay dit pour causes necessaires, & ce cōtre les rebelles, cōtumaces & incorrigibles, cōme dit le mesme S. Augustin, non pour les perdre, mais pour les ayder, selon l'exemple & parolles de S. Paul, pour les remettre en vie, & reünir à l'Eglise. Car la mort que ce glaive apporte, peut estre réparée par la penitēce, qui est le privilege de la loy de grace, que la loy de Moysē n'auoit point, ou la mort du corps estoit irreparable. Que s'il y en a qui veulent estre obstinés & cōtumaces en leur malice, c'est raison qu'ils sentēt, pour le bien de tout le corps, la pesanteur de ce coup.

Mais

L'excommunicatiō est la plusseuere peine qui se trouue en l'Eglise.

Aug. iust. In Deuter. 9. 59. Deut. 24. 1. Cor. 15.

I. de vera relig. c. 6. I. Cor. 5. 2. The. vii.

Mais les Empereurs & Monarques y font ils subiects ? Il n'en faut pas douter, car ils sont ouïailles de l'Eglise, & s'ils sont grâds, ce degré sert voiremēt pour aduertir le pasteur de les respecter, & de ne venir point a ceste extremité, sans premierement auoir employé tous les autres remedes possibles ; mais non pas pour les exempter du tout, parce que telle exemption seroit de tant plus pernicieuse à l'Eglise, que leur pouuoir est grand pour beaucoup nuire, quand ils sont mauuais, s'ils ne sont retenuz par quelque forte bride.

En vn Roy tout y est grand, soit vertu ou vice ; & s'il employe sa puissance à mal faire, il ne peut estre arresté que par vne grande puissance ; & partant voyons nous auoir esté pratiqué l'usage de ce glaïue en la personne de plusieurs Roys en plusieurs Royaumes : & si la pratique n'a tousiours esté profitable, elle la peu tousiours estre, si les subiects eussent esté bien disposés. Et quand tu dis que plusieurs Roys n'en ont fait compte, ie te responds, que ces contempteurs n'en estoient pas meilleurs pour cela, & que les bonnes consciences ont tousiours eu crainte & fait compte du glaïue du pasteur, voire iniustement desgainé comme parle S. Gregoire. Theodose l'Empereur, S. Loys Roy de France tous deux vaillants guerriers, redoutoient plus ce glaïue, que les fortes armées. Si les meschans ne l'ont craint, c'est parce qu'ils estoient meschans. Ils n'ont pas pourtant laissé de le bien sentir & payer les interets de leur rebellion & malice. Mais si à leur exemple tu veux conclurre qu'il ne s'en faut soucier, de mesme tu pourras dire, qu'il ne se faut soucier de l'enfer d'autant que plusieurs Athées n'en font compte.

*En vn Roy
tout est
grand vice
ou vertu.*

*Theodose
& saint
Loys crai-
gnoient
l'esc mi-
nistrati. n
plus que
les armées.
L'Excom-
municatiō
voire iniu-
ste est à
craindre.
S. Grē
hom. :
Euang.
Vibanus
PP. Epist.
ad omnes
epist. 11. q.
3.*

Quelques
Rois de Frã
ce privile-
giés sur
l'excommu-
nication.
Charles du
Molin mau
uais rap-
porteur.
Bonifac. 8.
de regnl.
intris in 6.
reg. 15.
S. Loys pri-
uilegé sur
l'excommu-
nication.

Tu pouuois dire plus à ton aduantage, & sans dénigrer si apertement le nom des François, ce que plusieurs ont dit apres Charles du Molin que les Roys de France sont priuilegiés par les Papes. A quoy ie t'eusse respondu & te responds, si tu prens ce parti, que Charles du Molin n'a pas bien rapporté le sens du priuilege de la Bulle donnée par Gregoire quatriésime, qui porte que nos Roys ne peuuent estre excommuniés d'aucun Eueſque, sans le ſceu & conſentement du Pape. Mais en ceſt endroit, ce bon Charles à voulu amplier le texte, & faire du cuir d'autruy large courroie, avec vne mauuaïſe pratique de la reigle du droit, qui dit voiremēt que *Odia reſtringi, & ſauores conuenit ampliari*, mais non pas avec gloſe menſongere.

Du Tillet
en ſes me-
moires.
Bonifac. 3.
de reg. iu.
6. reg. 74.

Nous liſons bien que S. Loys, fut du tout priuilegié & quelques autres Rois : Mais c'eſtoient priuileges perſonnels, & *quod vni gratioſe conceditur, ab alijs non debet in exemplum trahi*. Et tous ces exemples confirment que le Pape a puissance de les excommunier. Car vne perſonne qui peut diſpoſer de la Loy, en peut encor plus facilement uſer ; & non ſeulement le Pape, mais encor les Eueſques, où le Pape n'a donné tel priuilege qu'en France, les peuuent excommunier.

CHA. 15.
La puiffã-
ce tẽporelle
eſt pr pre
des Princes
temporels.
Joã. Dried.
l. 2. de li-
bert. chriſt.
Frãc. Viãt.
l. 2. de ſid.

Quant eſt de la puissance temporelle, elle eſt propre des Princes temporels, & le Pape n'y a que voir. Car comme Ieſus Chriſt ne vint point pour regner en Roy temporel ſur les hommes, mais en Roy ſpirituēl, *Regnum meum non eſt de hoc mundo* : De meſme ſon Vicaire en tant que Vicaire, n'eſt que Superieur ſpirituēl ſur les Chreſtiens. S'il eſt temporel ſur quelques vns, c'eſt en tant que Prince temporel, & en autre titre que

c. 76. 77. 78. Domin. à Soto in 47. Nic. Sander. de viſib. mon.

de Vicaire

de Vicairc. Parquoy le Duc, est Duc en sa Duché, & le Roy est Roy en son Royaume. Et pour neant tu te traouilles à fortifier ce poinct, t'antufant à esbarbiller les fleurettes de tes lieux communs, pour embelir ta preuue, alleguant les gemeaux, les petits versets, & sentences *Nec regna focum ferre, nec taxa sciunt. Si duo soles sint in mundo omnia incendio peribunt*, qui t'eussent peu seruir ailleurs; & qui pis est, prodigeant tes propos sans propos, tu tombes sans y penser en vn gros solecisme de conscience, disant. *Qu'encores que les Primats, Archeuesques & Euesques ayent la principale charge de la Religion en France; si est ce qu'il faut deuant toutes choses, qu'ils fassent le serment de fidelité au Roy, tant s'en faut qu'ils ayent vœu contraire d'obeir absolument au Pape: de maniere que selon ta sainte Theologie, on ne peut pas obeir entierement au Pape & au Roy tout ensemble. Mais ie te prie qui empesche de ce faire? tous les hommes ne doiuent ils pas obeir à Dieu entierement; les subjects aux Rois, les enfans aux Peres: penfes tu que ce soient choses repugnantes de prester entiere obeissance à plusieurs, de faire entiere iustice à diuers? Penfes tu que le vœu qu'on fait d'obeir au Pape, contrarie à l'obeissance qu'on doit aux Rois? si tu le penfes, tu es vno beste; car en baillant à chascun ce qui luy est deu, *Cui honorem, honorem: cui tributum, tributum*, on obeit entierement, & fait on iustice à chascun, & l'vn ne contrarie point à l'autre, veu que tous deux sont comâdez de Dieu. Selõ ta mesme Theologie, il faut deuât toutes choses, deuât toute ceremonie, deuant la Religion, deuant le seruice diuin, en somme cõme tu dis, deuant toutes choses, s'acquitter de son deuoir enuers le Roy, & apres deliberer de le faire en-*

*Michiane
lisme d'Ar
naud.*

Rom. 13.

uers Dieu: Auoir soing du temporel & apres du spirituel; du corps & apres de l'ame; de la terre & apres du ciel: seruir premierement le Prince terrien, & donner le relief de table au celeste. C'est le propre sens de ces tiennes parolles, & la quinte-essence de la doctrine de Machiauel, avec vne intolerable flaterie enuers les Roys que tu prefers à Dieu, comme iadis les Payens faisoient leurs Cefars à leurs Dieux: mais eux sans interest & de la religion & de la verité. Car leurs Dieux n'estoient que des Idoles & des Diabes, & valaient moins que les Cefars: mais tu ne le peux faire qu'avec derrision & blaspheme, laissant à part la menterie que tu dis des Prelats François. Car en France & ailleurs les Prelats ont, comme ils doiuent auoir, le premier soing de la Religion, & apres du seruire qu'ils doiuent aux Rois, & n'y a Roy aymant sa conscience, qui ne vueille que cela se fasse ainsi, & qui ne deteste ceste tienne flaterie.

*Tertul. in
Apol. g.*

*Le Pape ne
pretend
point à la
puissance
temporelle
des Prin-
ces.*

Tu n'auois donc que faire de prouuer que les Rois sont, ou doiuent estre seuls Seigneurs temporels en leur Royaume veu que le Pape, comme i'ay dict, ne pretend rien en ceste souueraineté, sauf à radresser comme Pere, voire encor come iuge ceux qui seroiét pernicious à l'Eglise: Car alors non seulement il peut, maisencores il doit se monstrier leur Superieur, pour leur bien & celuy du public. Ce, sauf, te met en auertin, & te fait rochiner; si faut il l'aualler, & confesser au surplus, que tu n'as ny raison ny conscience. Car premierement cela est vtile aux Princes, qui bien souuent sont retenus ou ramenez au deuoir, plustost par crainte du temporel, qu'ils aiment tousiours encores qu'ils soient mauuais; que du spirituel, duquel ils ne se soucient

se foudrent, s'ils n'ont bonne conscience, ce qui n'ad-
vient pas tousiours. C'est pourquoy Dieu menassoit
les Rois d'Israel, plustost de leur oster leur Royaume
temporel, s'ils ne gardoient sa loy, que de les prouer de
la vie eternelle: & en fit la prattique au fin premier à
qui il osta le sceptre.

*Dieu con-
tenuit en
devoir les
Rois d'Is-
rael par
la menace
du tempo-
rel.*

Mais le Pape n'est pas Dieu: il est vray, aussi ne l'e-
stoit pas Samuel qui executa ce mandement contre
Saül. Ce que Dieu faisoit alors par ses Prophetes en
cest endroit, il le faict souuent par son Vicaire. Et par-
tant cōme il auoit sacré le Roy Saül par le Prophete,
aussi luy enuoya il sa depositiō par le mesme, & par le
mesme fit trāsferer le Royaume & sacrer Roy, Dauid.
Du temps d'Ozias Roy de Iuda, le souuerain Prestre
nō plus Dieu que Samuel, bailla le Royaume du pere
au fils, estant iceluy deuenu ladre par son orgueil: Et
ceste separation fut faicte à la volonté & direction du
grand Prestre, selon qu'il estoit ordonné par la Loy,
& par consequent sa deposition.

1. reg. 16.

2. Par. 26.

Leuit. 13.

Ioiadas n'estoit pas Dieu, mais Pontife, & Licute-
nant de Dieu, quand ayant faict mourir la Royne
Athala, qui gouuernoit tyranniquement, il remit le
Royaume entre les mains de Ioas Prince du sang, &
legitime successeur de la couronne. Tous ceux cy e-
stoient executeurs des commādemens de Dieu, cōme
aussi en est le Pape Vicaire de Dieu. Et veu que Dieu
peut trāsferer vn Royaume en mille façons par les ar-
mes des Payens, des Mores, des Turcs & autres na-
tions estrangeres, comme jadis il les transféroit, fai-
sant les Assyriens vainqueurs des Grecs, les Grecs des
Assyriens, les vns & les autres des Iuifs, & les Romains
de tous; entre les Chrestiens il n'y peut auoir vne plus

*Ioiad. 26
chassa la
Royne A-
thalia 4.
reg. 11. 22
Par. 23.*

douce voye, plus raisonnable, & plus assurée que par l'entremise & auctorité du chef de l'Eglise, & commú par des Chrestiens, qui assisté part.culièrement de Dieu, & de gens de science & conscience, probablement, ne fera rien contre le droit des legitimes successeurs & procedera sans passió avec toute modestie, & douceur en cas si importát, visant tousiours a l'honneur de Dieu, au bien du public & du particulier.

CHA. 16.

Royaumes
vntement
transfe-
rez.

La couró-
ne transfe-
rée de Chil-
peric á Pe-
pin par
Zacharie.

Centurie
8. c. 10.

Cal. l. 4.
mst. c. 7.
f. 17.

L'Empire
transféré.
des Grecs á
Charles le
grand par
Leon 3.

Zonar. in
vita Con-
stanti. G.

Cedrenus
Paul. diac.

Aimoinus
& alij.

Inceptio
d'Arnaud.

LA pratique a mōstré ce que ie dis estre veritable, & notammēt au profit de la France. Car tout ce qui est fait en cest endroit, a tousiours reussy au grand bien du Royaume, & à la splendeur de la Couróne. Iamais chose ne fut plus vtile ni plus profitable à la France, que quand la couroune fut transferée de Chilperic, qui n estoit ny bon Roy, ny bon Chrestien, à Pepin Prince genereux & d'entendement, par l'auctorité de Zacharie Pape, à la priere & sollicitation de tous les Princes du sang, & des grands Seigneurs de la Fráce. Et ce fait a esté loué de tous les gens de vertu, & seulement vituperé des heretiques, nommēment des Centuriateurs & de Caluin. Ne fut ce pas aussi vn coup du Ciel, pour la grandeur de la France, la translation de l'Empire des Grecs a Charlemaigne fils de la maison de France, par l'auctorité du Pape Leon troisieme avec l'aduis & ioye de toute la Chrestienté, ne vouláts les Grecs secourir l'Eglise en Occidēt pource lors fort trouuillée? Laquelle translation, Dieu auctorisa par mille victoires qu'il donna a Charlemaigne, dequoy les histoires sont pleines.

Tels & semblables actes, loiez de toute l'antiquité, tu les appelles entreprises & attentats tyranniques, & voulant flater les Roys Chrestiens, tu establis

une monarchie Turquesque & Payenne, ou le Prince terrien fasse tout ce qu'il luy plaira, ou il deuienne Turc, deuienne Payen, heretique, Athée sans estre cōtrerollé de personne, sans crainte de personne, sans reconnoistre aucun supérieur, non pas Dieu mesme, & qui puisse dire en se mocquant le vers du Poëte.

Diuisum imperium cum Ioue Cæsar habet.

Et qu'à tels Roys on preste ceste entiere, parfaicte & absolüe obeissance, que tu nous presches à huis clos, voire quand il commanderoit la Circōcision, le Turban & toute autre chose, quelque prohibition fulmination, & excommunicatiō, qui peut venir de Rome pour empescher où le commandement du Prince ou l'obeissance des subiects.

C'est la belle republique que par ton admirable discours tu introduis entre les Chrestiens, separant l'Estat de la Religion; & la puissance spirituelle d'avec la terrienne de tout le ciel & de toute la terre, comme tu parles; ne te prenant garde, que ta similitude renuerse ton assertion. Car comme il est impossible que la terre puisse dōner des fruiçts sans l'influãce du ciel, aussi ne peut la puissance terrienne produire fruiçt de vie, sans la direction de la Spirituelle. Le ciel se peut bien passer de la terre, mais non pas la terre du ciel.

Si tu eusses iamais leu & retenu les bōs liures, aussi bien que la Sotologie de Malescot ministre, tu eusses appris que quand la Republique Chrestienne estoit toute composée du spirituel, comme elle fut du temps des Apostres, elle ne se mesloit en rien avec la Payëne non plus qu'elle faiçt maintenant avec celle du Turc. Mais quand elle s'est trouuée meslée du spirituel & du temporel, de Magistrats Ecclesiastiques & laics, alors
il a fallu

l'Estat & la religion sont vnus ès republiques Chrestiennes
Gre. Naz. or. ad pop. ac Impera. S. Bern. l. I. de considerat.

Le temporel & le spirituel s'entr'aident en la republique Chrestienne. C'est presque le discours de S. Leó Serm. 8. mensis Decemb.

il a fallu que ces deux pars ayent faict à la pareille : & q̄ l'esprit aye aidé le corps, & cestuycy l'esprit. L'esprit comme superieur, & le corps comme subiect. Ainsi voyons nous que l'estat assulte l'Eglise, quand elle en a besoin, & l'Eglise le gouverne touchant le spirituel, & luy laisse gouverner son tēporel tāt qu'il faict bien: mais s'il faict mal, elle le secour par remedes spirituels & tēporels, & le remet en train charitablement, au parangō de l'esprit qui radresse & corrige le corps, tātost par meditations, oraisons & semblables aydes, tantost par ieunes, veilles, & macerations quand il s'est detraqué par trop manger, ou par trop boire, ou par quelque autre excés nuisible à l'estat de l'ame. Que si en tel gouvernemēt tu separes le spirituel du terrien : & la Religio de l'Estat, tu fais vn corps humain sans esprit, tu fais vne beste, vne Republique Payēne, Machiaueliste & Turquesque, où le corps commande en Chef, sans Religion; où Dieu n'est serui que par contenance, ou point du tout. Voila la puissance spirituelle & temporelle q̄ l'Eglise Catholique croit du S. Siege. Si elle te semble trop grande prens patience, si tu peux estre sage; ou si tu veux estre tousiours Arnaud, garde toy d'approcher d'Espaigne, de peur q̄ l'inquisitiō t'ayant attrapé, ne te fasse parler à huis clos, ou en cage.

CHA. 17. L'obeissance red admirable les grands.

CE qui t'a trompé & faict tromper en ces deux heresies, c'est que tu estimes estre vne chose mal scante à la majesté d'un Roy, d'obeir & de reconnoistre aucun Superieur, monstrant que tu n'entends pas, que la vertu ne diminue iamais la grandeur, ains qu'elle la rehausse & luy dōne lustre: & que l'obeissance est vne qualité qui proprement rend admirables les grands. Car quand vn petit Compaignō se soubmet & obeit, c'est

c'est vne chose commune & triuiale, mais de voir vne majesté s'abaiffer, c'est vne chose diuine. Ce grand Empereur Theodose l'a bien sçeu remarquer, cōme il est coucné es liures de sa profetsion, quand il dict; *Digna vox est maiestate regnantis, legibus alligatum se Principē profiteri, & reuera manus imperio est, submittere legibus principatum.* Et c'est en ceste façon que le fils de Dieu venu en ce monde, s'est voulu monstrier grand. Car ayant eu en soy toutes les vertus au plus haut titre qu'elles se puissent trouuer il a plus fait de monstrier & d'exercice de l'obeissance, & de l'humilité mere & fille d'obeissance, que d'aucune des autres.

l. Digna vox C. de legib.

Il a esté fait obeissant iusques à la mort de la Croix: l'Apostre ne pouuoit pas dire dauantage pour signifier vne entiere & excellente obeissance, que quand il dict, qu'il a esté obeissant tout le cours de sa vie, & en fin avec la mesme obeissance a subi la Croix. Et l'Euangeliste tesmoigne qu'il estoit subiect à sa mere, & à Ioséph qui n'estoit q' ombre de Pere. Si tu dis qu'il estoit Dieu, ie te respōds q' puis qu'il n'apoint esté repu gnāt à la grāde majesté de Dieu d'obeir, voire mesmes à l'homme, il ne doit pas estre estimé mal scāt à la pctite majesté de l'homme. Et que puisque le fils de Dieu a monstrier qu'il estoit fils de son pere & de sa mere, principalement par l'obeissance (comme aussi il n'y a rien que le fils doue de meilleur droit à ses progeniteurs, que l'obeissance) de mesme le Roy de France en particulier, & sur tous les autres Rois, doit monstrier par vne remarquable obeissance à l'Eglise, & au Chef visible de l'Eglise, qu'il est fils aîné de l'Eglise. Et tant s'en faut, que cela soit contre sa grandeur, que c'est sa propre grandeur, & n'y a rien en quoy, il se

Iesus christ eminentés actiōs d'obeissance. Philip. 2.

Luc. 2.

Le Roy de France fils aîné de l'Eglise.

il se puisse mieux faire voir eminent sur tous les potentats du monde, qu'en ceste vertu, & les actions qui en sortiront, seront haut-loüées sur toutes les actions

Theodor. l.
3. hist. cap.
17.

Royales. Theodose l'Empereur a faict plusieurs belles choses en paix, & en guerre; mais sur tout ce qu'il fit en toute sa vie, l'obeissance qu'il presta à son Eueſq̄, est preschée il y a douze cens ans par tout le monde, & le fera à l'aduenir tant que les hommes parleront en la chaire de verité. Si tu eusses eu vn grain d'humilité Chrestienne, tu eusses veu tout cecy, & n'eusses pas parlé comme tu as. C'est l'orgueil qui t'a creué les yeux, & deuoyé la langue, & t'a engendré l'heresie &

L'orgueil
source des
heresies.

la haine que tu as contre le S. Siege. Ce vice est la source & fontaine de tous pechez, mais sur tout de l'heresie, & encores plus directement de ceste cy moderne.

Eccles. 10.
l. de cura
pasto. c. 8.

Initium omnis peccati superbia. Diuersis locis diuersæ heresæ, sed vna mater superbia omnes genuit, dit Sainct Augustin.

Or n'y a il rien plus à contrecœur à l'orgueil, que de se soubmettre: rien qu'il haïsse plus que de voir quelque chose sur luy. Il monte tousiours & prend l'effort tant qu'il peut battre l'aïlle, & ne cesse iusques à ce qu'il est precipité. *Superbia corum ou te oderunt ascendit semper*

psal. 73.

Lucifer estoit logé au plus haut des cieux, esleué sur toute nature crée: neantmoins il barbotoit en son cœur, disant: *Je monteray*. Il luy faisoit mal de voir Dieu par dessus luy. L'heretique doncques estant le

Es. 14.

Humeur
de l'heretique.

fils aîné d'orgueil, retient l'humeur de son pere, & veut tousiours tenir le haut bout, tousiours haletant par folie vers le ciel, & hayssant tout ce qui l'empêche de monter, & plus encores ce qui le peut abaisser. Parquoy toute puissance principalement spirituelle, qui touche le iugement & la volonté, parties les plus nobles

nobles de l'ame, luy est abominable. Il abhorre d'estre commandé, & moins encor veut il obeir; & son coup, est d'attenter sur le Chef; comme l'instinct du Corbeau, de donner aux yeux. C'est le Chef qui l'empesche de paroistre le plus haut, c'est le Chef qui le peut raualer, c'est le Chef qu'il veut ausi destruire.

S'il y eut iamais heresie hautaine, celle de nostre temps l'est, comme estât le ramas de toutes les vieilles, & l'orgueil ramassé de toutes. C'est pourquoy ausi sur toutes elle s'est bandee contre le Chef de l'Eglise, representant au vif les enfans d'orgueil, dont parlent les Apostres, *dominationem contemnunt, audaces, sibi placentes, maiestatem blasphemant*; ennemie non seulement du Chef spirituel, mais encor du terrien. Car combien qu'elle semble deferer aux Rois & potentats seculiers: elle ne fait toutesfois rien moins volontiers, & quand elle le fait, c'est parce qu'elle en attend quelque commodité, quelque liberté, quelque present de la terre; ceste esperance ostée, elle sçait bien monstrier les dents & les ongles. On peut voir és escrits de Luther avec quelle insolence il à traicté Henry huitiesme, Roy d'Angleterre, encor qu'il eut fait profession d'honorer les Rois.

Calvin en son institution parle des Rois, & de l'obeissance qu'on leur doit, comme vn sainct Augustin; parce qu'il esperoit d'en faire ce qu'il voudroit: mais quand il se vit hors de ceste esperance, & que les Princes Catholiques faisoient chastier à bon escient l'heresie; alors il sceut bien prendre sa grosse plume, avec le pretexte du Seigneur, pour escrire des Princes & Roys en style d'airain. En son institution il auoit dict qu'ils sont des Dieux en terre, enuoyez de Dieu pour
tenir

CUA. 18.
L'heresie
de Luther
& Calvin
superbe à
merueille
& enne-
mie d'obeis-
sance.
2. vet. 2.
Iudic. 1.
Les here-
tiques n'ho-
norent les
Rois sinon
tant qu'ils
en attâdēt
quelque
comodité.

L. 4. c. 10.

Cal. in 6.
cap. Dani.
v. 22.
Langage
de Calvin,
impudent
contre les
Rois.

Les appel-
le bestes
brutes.

Dicit qu'il
leur faut
cracher sur
visage.

tenir sa place, qu'on leur doit tout honneur, respect, & obeissance, encore qu'ils soient meschans; mais es-criuant sur Daniel, il ne faut pas à les desloger de ce throsne. La il dit qu'ils sont non dieux, ains indignes d'estre mis au rang des hommes, qu'il leur faut cracher au visage au lieu de leur obeir, qu'ils sont des bouffons, des insensez & des bestes brutes, & comme cheuaux & asnes qui portent les couchons & veaux au marché. Et se mocque apertement du tiltre qu'ils prennent. *Par la grace de Dieu*; qui est vne iuste recognoissance, que leur puissance vient du Ciel, que tous les Roys ont tousiours fort prisee, & religieusement inserée en leur tiltre. En somme à enseigne desployée il excite les subiects à leur courir dessus. Voicy ses parolles. *Abdicant se potestate tenent Principes, dum insurgunt contra Deum.* C'est à dire quand ils punissent les heretiques, *Immo indigni sunt, qui censantur in hominum numero. Potius ergo conspici oportet in illorum capita, quam illis parere. Nisi omnes superstitiones aboleantur.* C'est à dire s'ils n'abolissent la messe, & tous les Sacremens de l'Eglise Catholique, il leur faut cracher aux yeux & non leur obeir.

Au mesme lieu, *hodie*, dit-il, *Vt omnes Reges facti sunt & bruti, ita etiam sunt quasi equi & asini brutorum animalium.* Item, *Exercet tyrannidem adversus omnes pios, stabiliunt sua sententia impias superstitiones.* Il entend par superstition la foy & doctrine Catholique, & sur le chap. 4. du mesme Prophete. *Hodie*, dit-il, *monarchæ semper in suis titulis oberudunt, se esse Reges, Duces, & Comites, Dei gratia. Sed quam multi falso nomen Dei pretextunt? Et conclud, Merius igitur factus est, quod dicunt se Dei gratia pollere dominatione.*

Zuingle

Zuingle dit apertement, que les Roys meschans doiuent estre depofez. Et le mal est que par meschans, il entend les bons Catholiques; & preuue fon dire par l'exemple de Manasse & de Saul. De maniere que quand vn Roy ne fera ce que les Ministres diront, les voilà selon les arrests de ces ieunes dieux, degradé de fon auctorité, nonobstant la grace de Dieu & la puissance Diuine pretendue au tiltre de sa Royauté.

Beze suit à la trace son maistre Calvin, & dit pis en plusieurs lieux, nommément en vne sienne lettre qui est la 41 ou il sonne la charge apertement contre le Roy de France, qu'il appelle Satan : qu'ils se gardent bien (dit il) les fidelles de iamais faire la paix avec Satan. Et ses propos communs estoient que, *La liberté de l'Eglise Françoise se gaignoit par armes & par armes se conseruoit.* Tous les Ministres ont tenu la mesme doctrine, tesmoing les liures qu'ils ont escrit de ce subiect, comme sont le Concile sacré. Alithia; De la fureur des François; Iunius Brutus de potestate principū & populi. La lettre de Bruccius qui est de Beze; le Toc-sain des massacreurs; le Refucille-matin & semblables. Et affin qu'on voye qu'ils n'en veulent pas en particulier aux personnes des Roys pour les vices qu'ils pourroient alleguer, mais à tout l'estat & à la Royauté. Voicy qu'escrit Calvin en son Institution parlant des trois fortes de Republique qui sont la Monarchie, l'Aristocratie, & la Dimocratie. *Si on faict dit-il, comparaison des trois sortes de gouvernement que l'ay recuées; la preeminence de ceux qui gouvernement, tenant le peuple en liberté, sera plus à priser, c'est à dire l'Aristocratie, est la meilleure.* La seule haine de la Monarchie, l'a faict ainsi parler,

Zuingl. l.
4. ep. f. 186
Idem tom.
1. ar. 42.

Le Roy de
France Satan
par
Beze.

l'Oligarchie selon
Calvin l. 4
c. 20. est
la meilleure
sorte de
gouvernement
contre toute
vérité.

De toutes
les sortes
de gouver-
nement la
Monarchie
est la meil-
leure, selon
la raison
& l'opinio
de tous les
sages Pa-
yens &
Chrestiens.
Plato in
Politico.
Aristoteles
l. 8. Eth.
e. 10. Se-
nec. l. 2. de
Bene. c. 10.
Plutar. de
Monarch.
Isocrat. ad
Nicoel. He-
rod. l. 3.
Hom. l. 2.
Iliad.
S. Justin.
or. ad gētes
S. Athan.
or. c. id. na.
S. Cypr. de
idol. vanit.
S. Hiero.
ad rustic.
monach.
S. Thom.
2. q. 103.
de France

CAR tous les sages, la raison, & l'expérience mesme, enseignent que le plus noble & vtile de tous les gouvernemens, est la Royauté. De toute ceste belle doctrine, comme d'un meschant arbre, en sont sorties les pommes d'angoisse, que ceste pauvre France mange il y a trente six ou tant d'ans. D'icelle mesme doctrine, comme d'un Arsenal, ont tiré armes & munitions les heretiques, pour faire ce qu'ils ont faict en la France; pour se rebeller contre la majesté des Rois, & disiper l'estat monarchique avec la Religion; pour s'emparer, par cent mille meurtres & autant de forfaites, de trois cens des meilleures villes du Royaume, & y establir des Aristocraties & Democraties, s'il eut esté en leur pouuoir, comme ils ont faict à Geneue, à la Rochelle, à Nismes, à Montauban & ailleurs, où ils n'ont garde de laisser entrer aucū qui soit le plus fort, qui leur puisse commander en Roy, encore qu'il fut leur Roy legitime, principalement s'il est Catholique. Au Concile ou Synode de Berne les Ministres, comme s'ils eussent esté Pairs & Peres de ce Royaume pour en disposer à leur fantasie, firent en haine du Roy Charles neuviemes des Statuts; & commandèrent de les garder à toutes les villes de France, où les huguenots seroient les maistres; par lesquels Statuts les Magistrats, les Capitaines & tous les Officiers se font en vraye forme d'Aristocratie, ou de Democratie, à l'exemple des vieux Ioniés, Bœotiés, Dolopes & Achees; tāt l'heresie hait les Rois & la Royauté, & l'vnité d'un Superieur, comme du tout intolerable à son orgueil. Si tu eusses trouué quelques eschantillons de ceste

a. 3. & l. 4. cont. gent. c. 76. Les Ministres reduisirent la Monarchie en Democratie; in Synod. Bern. au 1572. Can. 3.

doctrine

doctrine parmy les liures des Iesuites, quelques effectz semblables en leurs œuures, cōment cussés tu enflé les poumons & les iouës pour entoner fanfare, & trōpetter le crime de leze majeste. Mais c'est bien assez sur ce poinct. I ay monstré clairement par tes parolles & opinions, que tu es heretique, ne me fais plus donc du Catholique, ne m'allegue plus le Colleege Royal de Nauarre pour te couvrir. Tu es vn Loup, car tu hurles en Loup mords & persecutes en Loup le Pasteur & les brebis de Iesus Christ. Pose la peau de brebis on t'a veu les dents, & la patte: Pourquoi as tu peur d'estre nommè heretique, puisque tu l'es? penfes tu ne l'estre point en refusant le nom? *Ne illi quidem*, dit S Ambroise, *sunt immunes hereticos, qui nomen quidem hereticorum refugiūt. sed perfidiam assunt & impietate exequuntur.*

Après auoir deschargé ton fiel contre le Chef de l'Eglise, & monstré de quelle ardeur tu desires sa perdition. tu charges d'vne autre voye les mēbres d'icelle, parlant de l'origine de ceste cōpagnie en ces termes: *Je suis contrainct de dire vn mot de l'origine des Iesuites, mais fort briuement, parce que ma cause m'appelle ailleurs.* Et commences à la narrer. Lan 1521, les François voulurent rendre l'heritage à celuy qui l'auoit perdu à leur occasion; ils assiegerent Pampelune, & la battirent si furieusement, qu'ils l'emporterent. Ignace d' Loyola commandant à vne des compagnies de la garnison Castellane, opiniastrea le plus la desence, & y eut les iambes rompues. Cela le retira de son mestier de la guerre. Mais ayant voué vne haine irreconciliable contre les François, non moindre que celle d'Annibal contre les Romains, avec l'aide du maling esprit, il couua ceste maudicte coniuuration de Iesuites qui a causé tant & tant de ruine à la France. Et vn peu apres: *Mais c'est vne chose estrange, comment ceste meschante*

S. Ambro,
de fide or-
thod. c. 3.

CHA. 19.
Malice de
Arnaud
sur l'origi-
ne de la cō-
pagnie de
Iesus.

Mesonges
& impo-
stures d'ru-
& mens
entassées.

vace engendrée à la ruine & desolation des hommes, a foisonné en peu d'années, ayant de soixante qu'ils devoient estre par leur premiere insitution multiplié à dix mille. C'est le texte de ton narré: Quiconque le lira pour peu qu'il aye de sens & de zele à la Religion Catholique il s'aperceura clairement & avec indignation, que tu brusles de desir à chercher à forger & à dire mensonges & calomnies. Car sans ce chaut mal, tu n'auois que faire de reciter l'origine de ceste Compagnie, ne seruant cela d'aucune piece à ton sac. Il verra aussi, que tu as quelque gangraine en l'ame, qui corrompt & gaste tout ce qui entre dedans, & ne permet que rien de bon en sorte dehors. Massée & Ribadeneira que tu cites souuent, ont couché ceste histoire au vray, & des gens seculiers, Lopes Castagnede; rendant ce que tu prenois de leur tesmoignage, tu pouuois dire en ces deux ou trois periodes quelque verité, sans interest de ta cause, ains avec louange & credit; Mais tu ne sçauois rien prendre sans le corrompre, ny ouuir le bec sans mentir; & si vne verité entre dedans ton estomach, aussi tost elle s'y conuertit en mensonge, & en sort Metamorphosée en son contraire. Voici comme Castagnede historien Portugois, qui ne te peut iustement estre suspect, escrit de l'origine des Iesuites, au vingtiesme liure de l'histoire de Portugal.

Lopes Castagnede a escrit au vray l'origine de la Comp. de Iesus.

Tesmoignage de Castagnede sur l'origine des Iesuites. L. 20. de l'hist. de Portug.

Ignace de Loyola Bisain issu de maison noble, & de parens Catholiques, fut dès son ieune aage enuoyé à la Cour du Roy Ferdinand, ou il se portoit tellement, que sur toutes choses il auoit en recommandation les armes, taschant de surpasser tous ses freres plus aagés que luy en cest exercice: De sorte que d'an mil cinq cens treze, se trouuant dans la ville de Pampelune as-

siegée

siégée fort & ferme des François, & défendue des Espagnols, après auoir souuent donné courage par sa vaillantise aux assiégés de résister à la force des ennemis, il eust la iambe droite brisée d'un coup de canon & la gauche fort blessée d'une pierre enlucée de la muraille. Ce qui fut cause que la ville bien tost rendue par composition, Ignace tomba entre les mains des François, de lesquels il fust humainement traité, & renuoyé libre en sa maison; ou il se fit penser avec toute diligence, souffrant des douleurs tresgrues pour estre guéri, n'ayant encor laissé le desir qu'il auoit de porter les armes. Toutesfois par ceste affliction estant comme aduerti de Dieu, il se mit à considérer si profondement la vanité des choses de ce monde, qu'après auoir bien combattu avec ses pensees, il se resolut à la parfin, (estant à ce grandement esneu par la lecture de la vie de nostre Seigneur, & de ses Saints) de s'adonner du tout au service de Dieu à l'imitation de ceux de qui il auoit leu les vies.

Le reste qui suit enseigne les pelerinages, les études, les œuvres & la pieté d'Ignace, & de ses Compagnons; & à la fin comme ceste Compagnie fut établie l'an mil cinq cens quarante. De cest autheur ou des liures des Iesuites, il faut que tu ayes tiré tout ce que tu sçais de vray, de leur origine; Car ce sont eux seuls qui l'ont peu escrire, ayans veu & ouy parler leurs premiers fondateurs.

De toy mesme tu n'en peux rien sçauoir, n'ayant esté de ce temps là. Si tu me dis que c'est des Ministres que tu l'as emprumté, ie le crois facilement; Mais ils n'ont peu en auoir nouvelles non plus que toy, sinon des Iesuites ou de Castagnede ou semblables, & neantmoins, tu ne parles pas cōme eux. Castagnede escrit cōme Ribadeneira & Massée, qu'Ignace eut vne iambe brisée, & l'autre blessée, tu dis qu'il eut

Commencemens de la conversion d'Ignace de Loyola.

les jambes rompiës; Castagnede dit que la lecture des bons liures avec l'affliction, firent venir à Ignace le desir de quiter le monde; tu ne fais aucune mention de cela, ains significs obliquement que ce fut de despit de se voir estropié: Ce que tu feins de toy mesme, car l'histoire n'en parle point, ains dict qu'il guerit & qu'il marchoit bien, encor qu'il fut demeuré boiteux, & si peu qu'il ne paroïssoit point: ce qui n'est pas suffisant pour te faire dire qu'il quitta la guerre par despit. C'est assez à vn vaillant Capitaine d'auoir bõne teste, & à vn Soldat d'auoir bon bras. Les bonnes jambes sont plus desirables à ceux qui aiment mieux fuir que combattre: & celuy qui est fait boyteux en guerre, tant s'en faut qu'il en doïue perdre courage, q̄ plustost il s'en doit tenir honoré & s'en resiouyr: car à chasque pas, il fait paroistre les marques de sa vertu. Sceuola perdit il le cœur pour auoir perdu vne main, ou Horatius pour estre borgne? Castagnede dit que la resolution d'Ignace fut prise pour seruir Dieu de tout son cœur; Tu dis que ce fut à cause qu'il voïa vne haine irreconciliable contre les François. Castagnede dit qu'il fut touché & dressé par le Sainct Esprit pour establir cest ordre. Tui dis que ce fut avec l'ayde du diable: Castagnede recite les sainctes œures de charité que faisoit Ignace, avec ses Compaignons, pour le salut des ames: Tu dis qu'il couua ceste maudite conjuration, qui cause tant & tant de ruines à la France. D'où vient que ayant beu dans vne claire fontaine, tu rends les eaux si sales; & que tu corromps si funestement la verité en ceste briefue histoire sinon de la corruption de ton ame?

Mais quelle perte faisois tu en plaidant, de dire qu'Ignace

*Playsid'ho
neur.*

Scevola,

Plin.

Horatius

co. les.

Tu. L'uni l.

1. dec. 1.

qu'Ignace eut vne jambe rompue, qu'il s'addonna à la lecture de quelques liures de deuotion, & reciter le reste qui estoit veritable, au lieu de tout ce fiel que tu as vomî? tu n'y auois aucun interest, si tu eusses eu conscience: Mais n'ayant ton ame conscience aucune, aussi n'a ta parolle aucune verité.

C'est toutesfois peu de chose à toy d'auoir falsifié l'histoire, si tu n'eusses en la falsifiant donné contre le corps de tous les Chrestiens en toutes ses parties. Car quand tu appelles ceste Compaignie operation du malin Esprit, tu condamnes injurieusement le iugement vniuersel de l'Eglise & du Chef d'icelle.

Le Concile de Trente parle ainsi de cest ordre. *Per hæc sancta Synodus non intendit aliquid innouare, aut prohibere quin religio Clericorum Societatis I E S V, iuxta eorum primum institutum à sancta Sede Apostolica approbatum Domino & eius Ecclesia inseruire possit.* Le Concile l'appelle Religion. Le S. Siege la approuuée comme Religion par autât de Papes qu'il a veu feoir en la Chaire S. Pierre despuis Paul troisieme qui l'approuua le premier, & tous avec bon examen de sa regie, ou bonnes preuues prealables de ses actions, & luy ont donné plusieurs priuileges. La Compaignie que le Chef & le corps vniuersel de l'Eglise appelle Religion, pieux institut, dressé pour le seruice de Dieu, tu l'appelles *conuersion conuée par l'ayde de l'Esprit malin, in scibante race*, & en vn autre lieu *boutique de Satan, secte dangereuse*, lesquels noms ne peuuent conuenir qu'à l'heresie, qui est proprement vn monopole trouué par l'esprit de Satan, vne rebellion des enfans de Satan, vne forge des instruments de Satan, vn membre retrenché de l'Eglise, faisant vne secte & vn esquadron de

CHA. 20.

Arnaud
injurieux
à toute la
Chrestien-
té.

Seff. 25.c.
16. de re-
gul.

Paul 3. pre-
mier appro-
bateur de
la cōpagn.
de Iesus.

Satan. C'est à l'heresië ta mere à qui faut donner tous ces noms, & le nom de secte : c'est elle qui s'est retranchée de la foy de l'Eglise, & qui a fait vne section & separation ; & si tu n'estois impudent heretique, tu n'oserois parler en ceste façon, ny si impiement blasphemer contre toute l'Eglise sainte.

Car de ce tien langage il s'ensuit, que l'assemblée de tous les ordres Chrestiens taicte au nom de Dieu, & sous l'assistance du Saint Esprit avec le Saint Siege qui tient les Clefs de science, pour scauoir iuger des choses de la foy, & discerner les bons esprits d'avec les malins, ont commis vn erreur pernicieux, mettant au rang de Religion sainte, vne conjuration maligne, & secte dangereuse. Tenir ceste proposition trainant apres soy vne injure si atroce contre les Chefs de la Chrestienté, c'est estre vray disciple de Vviclef, de Luther, de Caluin ; c'est estre heretique & des plus impudents & injurieux qui puissent sortir des enfers.

*Le S. Siege
tient les
clefs de sciẽ
ce pour dis-
cerner les
choses de
la foy &
les bonsef-
prits.*

*Matth. 16.
S. Tho. 2.
2. q. 1. a. 10.*

De là mesme s'ensuit, que l'assemblée de Poissy, que la Sorbonne, que les Treschrestiens Rois de France, que les Parlemens qui ont avec si meure deliberation approuvé & receu ceste Compagnie : que les Seigneurs qui l'ont avec si grande charité aumosnée : les villes qui l'ont avec si sainte affection embrassée : les Vniuersitez qui l'onr avec leurs priuileges incorporée ; Où à leur escient, par vne extreme malice ; ou imprudemment par vne intollerable ignorance, ont esté approbateurs, fondateurs, bienfauteurs, & fauteurs d'vne engence, d'vne conjuration, d'vne secte maudite ; & qu'au milieu de la France ils ont estably, ouuert, & entre-

tenu

tenu les écoles de Satan. Tout cecy s'ensuit de ce que tu dis ; de maniere que ton injure s'estend par tout & donne contre tous.

Contre la Sainteté de l'Eglise, contre la majesté des Rois, contre l'authorité des Magistrats, contre le nom vniuersel de la France, & en particulier, contre l'honneur de plus de deux milles maisons Françoises, dont les enfans ou parens sont incorporez en ceste Compagnie, toutes lesquelles tu as notamment & atrocement injuriées, par ce tien langage. Je laisse les autres Republicques, Principautez, & Monarchies de l'Europe, qui ont receu & retiennent les Iesuites avec vne admirable affection. Je laisse toutes les autres parties du monde, où ils resident au grand contentement de ceux qui ayment la vertu, contre lesquelles tu as aussi dardé le venin de ta langue, & fait non seulement la France, mais tout l'vniuers la bute de ta calomnie. Je me contente de te remonstrier combien auant, voulant deschirer les Iesuites, tu as planté les dens à la reputation de ta patrie, si toutesfois tu es François & non quelque furieux Dogue d'Angleterre recuëtu de figure humaine : Et si tu n'auois l'ame grosie de quelque legion de malins esprits, il n'est pas possible que tu peusses vomir les blasphemés à si gros bouillons contre l'Eglise de Dieu, contre tous les Chrestiens, & contre vne Compagnie que tu confesses à grand regret estre si nombreuse, & que tout homme de bien voit espendue par tout l'vniuers pour le salut des ames ?

Et vient icy bien à point pour ta confusion, qu'aussi tost que tu as eu acheué de jeter la gorge de ta fureur, tu t'estranges de ton licol, di-

Arn. injurieux contre tous Primats, Seigneurs, Communautés, & nommément contre la France.

CHA. 21. Multiplication de la compagnie de Iesus.

fant que la nature produit peu seconds les animaux farouches, & meurtriers, & que ceste compaignie est tres-féconde, & nombreuse: elle n'est pas donc de ceste nature farouche & meurtriere, que tu l'a peins, veu qu'elle porte en sa fécondité vne marque contraire d'vtilité & de la celeste benediction, comme ceux dont le Psalmiste dit. *Benedixit eis & multiplicati sunt*: les Hebreux furent multipliés par-ce que Dieu les auoit benis.

Psalm. 106.

*Benedictio
diuine cau-
se de fécon-
dité. Gen.
2.9.13.15.
Psalm. 39.
106.*

Estant la benedictio diuine cause de fécondité, & la fécondité signe de la benediction diuine De mode que tu as bien parlé sans entendement, comme iadis l'Asnesse de Balaam, & ne sçachant ce que tu disois, as dit la verité, confirmant par le tesmoignage de la fécondité de ceste Compaignie, qu'elle est beniste & assistée de la faueur diuine, qui la plantée & l'a faict croistre. comme il a faict les autres familles de l'Eglise sainte: & regrettant cest accroissement as fort bien representé le creue-cœur que sentit Melancton Tiercelet de ta secte, quand au liët de la mort, ayant ouy la nouvelle de l'arriuée & predications des Iesuites aux Indes, se sousleuant, *Bone Deus*, dit il en Latin, *quid est hoc? vides totum mundum plenum Isuitarum*, si luy salut il mourir avec ceste pillule, & te faudra viure & mourir avec la mesme: & de toy & de tes semblables, sera dit: *Peccator videbit & irascetur, dentibus suis sietet & tabescet, desiderium peccatorum peribit.*

*Regret de
Melancton
mourant de
la multi-
plication
des Iesui-
tes.
Arnaudap-
pelle les cō-
fessios imp-
pies.*

Tu ne t'es pas contenté d'estre injurieux & malin contre les hommes, mais tu l'as encor esté contre Dieu & ses Sacremens: Car en plusieurs endroicts de ton Plaidoyé, tu dis que les Iesuites charment par icelles le peuple, & appellés les Confessions impies.

C'est

C'est parler en vray heretique. Vuicles, Calvin, & les ministres de nostre temps, avec les vieux Vauldois, appellent charme & nigromantie, les exorcismes, les benedictions les Sacremens & les ceremonies de l'Eglise Catholique. Les Iesuites donc charment aux confessions, selon tó dire, quand ils chassent les Diabes le peché, l'erreur, & l'heresie du cœur des hommes, & les reconcilient à Dieu par le moyen du Sacrement de Penitence & de confession, principal outil en la bergerie de Iesus Christ, pour guarir les brebis malades, & les luy ramener esgarées, outil hay du Diable & de ses supposts, autant qu'il est vtile aux Chrestiens. Qui est la cause qu'il enrage, & te fait impiement parler, & enrager, pour rendre les confessions odieuses & contemptibles. C'est vn blaspheme contre Dieu encor mesme que les Iesuites fussent aussi mauuais que tu tasches en vain les faire. Car ne dependant point la vertu & verité des Sacremens de la bonté des prestres qui les donnent, ains de Dieu qui les a instituez, ils ne peuuent estre rendus mauuais par la mauuaistie des hommes qui les mesnagent. Et partant quiconque les appelle impies, il parle impiement contre les mysteres de Dieu. Peut on appeller impie le Baptesme, parce que quelque meschant l'aura administré: ou le Sacrement de l'Autel impie, à cause que quelque mal-viuant l'aura doné, ou en aura mesvse, ou la Sainte Escriture impie parce que quelque heretique l'aura maniée?

Les Vauldois & en Vuiclesistes appellent les ceremonies de l'Eglise charmes & nigromantie.

Alfonf. à Cast. l. 6. r. hereses.

Caluin fut la mesme heresie. l. 4. instit. c. 10. & 19.

Iuan Kemnitius 2. parte examin. pag. 852.

Item Illiricus cent. 1. & 2. lib. 6.

La verité & vertu des Sacremens depend de Dieu, & Concil.

Augst. c.

non de la bonté ou malice de ceux qui les administrent. I. Corinth. 1. Trid. sess. 7. de Sacram. c. 12. Nazian. ora. in Sanct. Baptis. Cresc. l. 4. c. 10. lib. 4. cont. Dona. c. 4.

CHA. 22. DES confessions des Iesuites tu fautes à leur venue
 en France disant. *ils ne sont pas venus en France enseignés*
Les Iesui-tes sont ve desployées ; Ie te responds que tu ne sçauois dire, vne
mes en Frā te à la veine de sont le monde. verité ; pouuoient ils venir en France, & y viure plus
 ouuertemēt, qu'en ouurāt les escolles publiques? qu'en
 preschāt? qu'en conuersant? qu'en enseignant? qu'en
 cōbatāt tes precepteurs Ministres à la veue des Roys,
 des Parlemens, des Vniuersitez, des Magistrats, des
 Villes & de tout le monde? est ce venir par mines & à
 cachettes, & non à enseignés desployées? n'est ce pas
 venir non seulement a enseignés desployées, mais enco-
 res à tabourin batāt, au son des fifres, & des trōpettes,
 le harnois sur le dos, les armes en main, en arroy & or-
 donnāce d'une bataille rangée? Il y vindrent si publi-
 quement que tout le monde les vit; ains tout le mon-
 de se rua cōtre eux. Et biē leur dit d'estre venus en bō
 equipage, bien armés de vertu & de patiēce, pour sou-
 stenir victorieusement la charge qui leur fut donnée à
 Paris, aussi tost qu'ils y furēt entrés l'an 64. Lors que
 tout ce grād mōde de citoyens & seigneurs, sans les co-
 gnoistre, s'opposā à leur venue, lors que dix Aduocats
 pour dix corps diuers ecclesiastiques & laiz, les plus
 puiffans de la ville, cité, & vniuersité, furent employés
 pour plaider contre eux. Lors que les Cardinaux,
 Euesques, & Abbés, les Gouverneurs, les Escheuins, le
 Recteur, la Sorbonne; les facultés, les hospitaux, &
 iusques aux Mendians firent vn gros; les vns à bonne
 fin pour sçauoir quelles gens estoient les Iesuites, les
 autres par animosité & mal-talent, cōme toy mainte-
 nant, pour les chasser de la France. Lors que les thea-
 tres, les comedies, & tragedies, les farces & declama-
 tions ne mardoient, ne tonnoient, ne gauffioient, n'ac-
 cuisoient,

*Grādeper-
 secutiō ex-
 citée contre
 les Iesuites
 à Paris au
 1564.*

cuſoient, que le nom que les calomnies, que la robbe que les aggraffes, que les actions de Ieſuites. Lors qu'ils ne pouuoient aller par les rües de l'vniuerſité, qu'ils ne fuſſent huez & ſifflés, ny aux champs, qu'ils ne fuſſent battus. Et fut ceſt aſſaut ſi rude & ſi rudement donné, & la charge ſi furieusement pourſuiuue, que les coups ſe firent entendre par toute l'Europe. Et n'y eut iamais cauſe plus viuement plaidoyée au barreau, ny mieux debatüe en public, ny plus exactement balancée au conſeil, que la cauſe des Ieſuites, & ny eut iamais or mieux prouué en la fournaiſe, que les Ieſuites pour lors à Paris par toute forte de tribulation. Mais Dieu qui preſide ſpeciallement és corps de Juſtice, & prend en main la protection des innocens aſſiſta ſi bien ce Catholique & ſacré Parlement en faueur des Ieſuites, que non ſeulement il ne les condamna point, mais encores s'en rendit deſſors Pere & Protecteur. Et le meſme Dieu couronna ſi bien leur patience, que d'oü l'on craignoit leur perte, ils eurent leur bon heur. Car ceſte perſecution terrible, deſſilla ſi bien les yeux au monde, qu'elle les fit cognoiſtre eſtans au parauant incogneus; fit cognoiſtre leur inſtitut & vertu, les fit aymer & priſer de tous les gens d'honneur, grands & petits. Et particulièrement de ce graue, ſçauant & deuot perſonnage Monsieur de Thou, ſeant premier Preſident pour lors, qui les aſſiſta d'autant meilleure affection, qu'il vit plus clairement combien leurs labours eſtoient vtiles & neceſſaires au public pour la foy Catholique & conſeruation de l'Eſtat. De toutes leſquelles choſes, j'atteſte & appelle à teſmoin la memoire de ce temps là, & la conſcience de ceux

*La cauſe
des Ieſuites
exactly
ment exa-
minee.*

*Monsieur
de Thou
premier
Preſident
à Paris.*

de ceux qui furent lors presens, & iouissent, encores de ce mortel sejour. Et n'y a ville en France où se soit dressé College de leur Compagnie, en laquelle ils n'ayent esté essayez & esprouuez à outrance; mais tousiours en fin avec la faueur diuine, ils se sont trouuez victorieux, ou par patience en leur aduersité; ou par autres œuures de vertu en leur prosperité.

CHA. 23.
Arnaud
sur l'histoi
re de la ve
nue des Ie
suites en
France.

Regarde maintenant de quelle conscience & de quel front, tu as peu & osé dire qu'ils ne sont point entrez en France enseignes desployées, & qu'ils y sont venus à cachettes. Ta langue est icy vrayement mensongere, & impudente; mais en vn autre lieu de ta digression, elle est impudente, injurieuse & heretique ensemble, ou voulant donner la raison pourquoy les Iesuites ne furent chassés en ceste année, la de tribula-

Le nom de
coniuuratiõ
d'Espaigne
inuenté par
les hereti-
ques.

tion, tu parles ainsi; *Qui ne sçait que l'an -64. il n'y auoit homme ceans si hardy, qui eut osé parler franchement contre la coniuuratiõ d'Espaigne.* Par la coniuuratiõ d'Espaigne, tu ne peux entendre icy autre chose que l'Eglise Catholique. Car prenant tes mots au pied de la letre, il n'y a point de sens, d'autant que pour lors, regnoit Charles neuuiesme treschrestien, & tres aimé de son peuple, ayant deux freres pleins de santé; & n'y auoit ny vent ny soupçon de coniuuration d'Espaigne. Tu veux donc entendre par ceste coniuuration l'Eglise Catholique, & la France Catholique, contre qui pour lors on n'osoit parler; & ceux qui n'osoient parler c'estoient les heretiques qui vrayement estoient alors tenus en bride, & n'eussent osé parler, non pas mesmes à huys clos, & moins encor à audience publique? Que si par ceste coniuuration tu veux signifier les Iesuites, tu ne peux; veu que comme i'ay dit chascun parloit contre eux

tre eux librement, & par trop. Ceux donc contre qui on n'osoit parler estoient les Catholiques, & ceux qui n'osoient parler, les heretiques, desquels tu dis : *trepidat erant omnes boni & lingua, cum dicere quod nolles, miserum: quod velles, periculofum.* Ceux cy donc estoient les gens de bien à ton dire, & qui dés lors eussent bien voulu empescher les Iesuites de demeurer en France s'ils eussent peu. Les mesmes gens de bien, doncques maintenant comme resuscitez & mis en franchise, parlent & te font parler librement; ce sont ceux qui les condamneront, qui les chasseront & feront ce qu'alors ils n'osent ou ne peuvent faire. Si bien qu'il n'y a aucune esperance, à ton aduis, que les Iesuites eschappent leur violence & leurs mains. Et c'est ta conclusion cachée sous ces mots de brauade. *Que pensez vous d'oques estions d'Espagne alleguer au iourd'huypour vous maintenir?*

Je ne veux rien plus alleguer; mais venir à l'argument prins sur le quatriesme vœu des Iesuites fait au S. Siege, par lequel tu tasches de prouuer qu'ils sont Espaignois & incapables d'estre vassaux des Rois de France, & de leur prester serment de fidelité, disant ainsi en vn lieu : *Duquel serment, d'ailleurs ils ne sont capables, comme n'estant leur corps approuué en France, & estant vassaux liges & en tout & par tout obligez tant à leur General qu'à au Pape.* Et en plusieurs autres endroits tu dis le mesme pour tirer mesme conclusion qu'ils sont Espaignois. Je suis contrainct de suiure tes erres, selon que j'ay protesté au commencement, & refuter cecy non comme crime, mais comme mensonge: Car au reste les Iesuites n'ont pas si grand peur de ta langue qu'ils n'aimassent mieux estre nais au milieu de la Castille, pour estre bons Catholiques, qu'à Saint Jean d'Angeli, pour deuenir

CHA. 24.
Du quatriesme vœu d'obeissance des Iesuites au S. Siege.

deuenir heretiques. Mais parce qu'il est question du fait & non du droit: de la verité & non du crime, il faut refuter ce que tu dis, & monstrier qu'en tout & par tout tu continues d'estre Arnaud, & de calomnier.

*Le calom-
niateur de-
nigre le biē
quād il ne
le peut nier.
S. Greg. in
Iob.
Iob I.*

Vn calomniateur ne pouuant denigrer autrement vne bonne œuure, il dit qu'elle est faicte à mauuais intention: Ainsi Satan calomnia Iob, disant qu'il seruoit Dieu pour la marmite. De mesmes le vœu & tout ce que font les Iesuites pour Dieu, pour le public, pour la France, tu le rejettes aux Pyrenées, & ne pouuant nier l'euidence de leurs bonnes actions, tu leur bazanes le visage, & gauchis leur intention à la tortuosité de ta maïce, disant qu'ils font tout pour l'Espaigne, & qu'ils sont Espaignols. Venôs à ce vœu. Les Iesuites sôt vn quatriesme vœu au Pape, il est vray, donc ils sont tous Espaignols: Voila vne conclusion merueilleusement esgarée: voire, autant que si tu disois, la lune luit au ciel, donc les roses sont des estoiles; conclusion qui n'est ny vraye, ny bien tirée. L'experience monstrier qu'il y a de Iesuites de toutes nations, pourquoy seront ils donc estimez tous Espaignols pour faire ce vœu au S. Siege? C'est parce que le Pape est tousiours Espaignol, c'est ta raisō; mais les histoires anciennes & modernes la renuersent; car elles tesmoignent qu'il y a eu autant ou plus de Papes François que d'autre nation: & que depuis que ceste Compagnie est au môde, il n'y a eu aucun Espaignol. Ils sont tous Espaignols d'affection. C'est diuiner, parler à la volée, & calomnier; mais encor que le S. Pere le fut tousiours, ce que toutesfois l'experience refuse, ce n'est pas à dire pourtant que ceux qui luy font vœu d'obeissance se reueussent de son affectiō particuliere, qui ne

qui ne touche en rien la foy: tous les Chrestiens en tât que Chrestiens luy doiuent obeissance, ils seroient dôc tous Espaignols. Parquoy ta conclusion est fausse & mal tirée. Si tu eusses esté bon Catholique, & bon Logicien, & non ignorant & superbe huguenot, tu eusses vrayement & sagement conclu par ce vœu, q̄ les Iesuites sont affectiõnez & deuors au S. Siege, & de la eusses prins occasion de les loier en ce fait; non feulement parce qu'ils marchent à l'opposite des heretiques, enfans de rebellion, & du tout bandés contre le Chef de l'Eglise; mais encores parce que ce vœu est tres conuenable à la parole de Dieu, & à leur institut. Le vœu est contenu en ces mots que ceux qui font profession prononcent apres les trois vœux de Religion. *Infuper promitto specialem obedientiam Summo Pontifici circa missiones*, qui ne veulent signifier autre chose, sinon que les profez promettent d'obeir spécialement au Sainct Pere sans tergiuerfation ou excuse, quand il leur commandera d'aller en quelque part du monde que ce soit; aux Indes, aux Turcs, parmi les infidelles Payens & heretiques pour les conuertir, ou ailleurs parmi les fidelles pour les ayder.

Mots du
vœu d'o-
beissance
des Iesuites
au S. Siege.

Ce vœu ne peut estre iugé que bon par ceux qui scauent bien iuger: car en premier lieu, puisque ceste Compagnie s'estoit dediée pour le seruice & gloire de Dieu, à la conuersion des ames, elle ne pouuoit plus liberalement s'offrir, ny plus courageusement inuiter le Lieutenant de Iesus Christ, à vser de ceste bonne volonté en vne saison si opportune pour le bié de son troupeau & l'honneur de son maistre, que de luy presenter ce vœu, par lequel elle luy disoit avec parolles preignâtes. No^s voicy prests à trauailler
& seruir

Personne
ne se doit
ing. v. r. à
prescher
sans estre
enuoyé.

Jerem. 23.

Matth. 10.

Luc 9.

Mar. vii.

Ioan. 17.

20. Conc.

Later. c. 3.

Innoc 3.

epi. ad oēs

fideles.

La charge

du S. Siege

est d'enuo-

yer les ou-

ueriers spiri-

tuels à la

vigne de

Jesuschrist.

Pasce oues

meas.

Ioan. 21.

Rom. 10.

Hiere. 23.

Ioan. 10.

Tet. lib. de

prescrip.

beret.

Les hereti-

ques s'in-

gerent de

prescher

sans estre

enuoyés.

& seruir en quelque part du monde qu'il vous plaira nous enuoyer & employer pour la conseruation & propagation de la foy de Iesus Christ.

Secondement puisque personne ne se doit ingere de prescher où faire autre exercice, principalement de si longue traitte & estendüe que font les Iesuites en l'Eglise & pour l'Eglise, sans estre enuoyé, & sans auctorité d'un superieur, pouuoient ils mieux s'adresser & plus conuenablement à la parole de Dieu, qu'au Chef de l'Eglise & premier maistre d'hostel en la maison de Dieu, duquel est le deuoir d'enuoyer les vns à la vigne, les autres aux champs, les autres aux autres possessions du maistre, pour y traualler. Dieu defend spécialement d'vsurper cest estat si eminēt, sans lettres patentes. *Comment prescheront ils*, dit il, par S. Paul, *s'ils ne sont enuoyez*. Et par Jeremie il se plaint des faux Prophetes, dequoy ils couroient & parloient, sans commission aucune. *Je n'enuoyois point les Prophetes, & ils couroient: Je ne leur parlois point & ils faisoient du Prophece*. Et en ce poinct ont monstré les heretiques vieux & modernes qu'ils estoient Loups & non Pasteurs, Heretiques & non Docteurs, n'entrans au bercail par la porte, & preschans sans estre enuoyez. Et partāt Tertullian debat & combat de nullité leur doctrine, par ce seul argument. *Qui estis vos? quando, & unde venistis? quid in meo agit non mei? quo denique, Marcion, inue sylvam meam cedis? qua licentia, Valentine, fontes meos transuertis? qua potestate, Apelles, limites meos commoues? mea est possessio, olim possideo, habeo origines firmas ab ijsis auctoribus quorum fuit res, Ego sum heres. Apostolorum*. Tout cecy dit à present l'Eglise Catholique aux heretiques de nostre temps. Huguenots quand estes vous venus au monde

môde, & de quel lieu estes vous fortis? que faiçtes vous chez moy, n'estans point des miens? par quel droict, Luther couppes tu ma foreft? qui t'a donné congé, Ca. un, de deffourner les canaux de mes fontaines? de quelle auctorité, Beze, arraches tu mes bornes? Je suis pieça en possession, premiere en droict & en temps, j'ay bons titres & sources des Apostres mesmes, à qui la chose appartient. C'est moy qui suis la vraye heritiere. Au moyen dequoy non seulemēt, tu ne deuois blasmer les Iesuites en ce poinct, si tu estois bon Catholique, ains au contraire, les louer de ce que par ce vœu ils se lient d'une obligation liberale à l'observatiō des commandemens de Dieu, & combattent par exemple d'obissance, la rebellion des heretiques: les louer de ce qu'ils portent vne propre marque de reuerence enuers le Chef de l'Eglise: de ce qu'ils recognoissent par singuliere deuotion avec S. Irenée le Pape, comme *Potentiorum Ecclesie principatum habentem*; avec Prosper *summum Pontificem & Apostolicum Sacerdotem*; avec S. Yves Euesque de Chartres, *Patrem patrum*; avec S. Bernard, *Caput Ecclesie*; de ce qu'avec tous ces grands Docteurs & grands Saints, tous François de cœur & de langue, ils respectent celuy qui porte en sa main les clefs du Ciel.

C'estoit donc vn beau subject de louange, que ce quatriesme vœu, si tu eusses jamais appris à bien iuger & bien dire: & de les en accuser, c'est les taxer, dequoy ils sont humbles & souples au S. Siege, & en vn mot les appeller Papistes, qui est le commun blason que les heretiques iettent comme vn trait de risée & de mespris contre les Catholiques.

Ce que tu dis que les Iesuites ne peuvent faire ser-

Tous les
saincts ont
tousiours
denotemēt
respecté le
S. Siege.
S. Iren.
l. 3. c. 1.
Prosper.
l. 2. de voc.
gent. c. 16.
S. Yves
Epist. 12.
S. Bern.
Epist. 125.
Maub. 16.
Le 4. vœu
d'ubeyssance
des Iesuites au
S. Siege
louable.
Si les Iesuites
peuent
faire ser-
mant de
fidelité.

mét de fidelité au Roy, il est vray, nō pour les raisons que tu allegues, qui ne valent rien; mais parce q̄ cōme les autres Religieux de leur qualité, ils n'y font point obligez, ayans quitté le monde, & ne faisans pour le temporel, ny corps ny membre d'Estat, encor qu'ils soient membres de la Republique. Les Officiers des Rois, la Noblesse, les Chefs de ville, le font à cause de leur officio, ou de leurs fiefs, ou de tous les deux. Les Religieux tels q̄ les Iesuites, n'ayans semblables qualitez, ne sont iamais recherchez de cela, non plus que les menus artisans. Et quand ils le seroient, & qu'il en fut besoyn, & qu'il n'y eut aucun danger de cōscience, toutes ces raisons n'empeschēt point, qu'ils ne le puissent faire, moins encores les tiēnes pour estre fondées sur deux suppositiōs fausses: dont l'une est q̄ leur corps n'est pas receu en Frâce, l'autre qu'ils sōt vassaux liges du Pape & de leur General, à cause du vœu d'obéissance qu'ils luy sōt. La premiere est si fausse qu'il n'ya corps de Religiō receu à meilleurs titres de toutes sortes de Magistrats, & Cōmunautez, q̄ ceste Cōpagnie.

Les Iesuites sont receus en France. Par le Clergé.

Ils sont receuz par l'Eglise & Clergé de France en l'assemblée generale de Poissy, cōme il est porté en l'acte de receptiō fait en ladiete assemblée, où estoient presens Messieurs les Cardinaux de Lorraine & de Tournō. Ce q̄ tu confesses en ton plaidoyé, fort à cōtrecoeur, & avec plusieurs gloses tirées de ton sac, qui n'ont vertu pour autre chose, sinon pour declarer ce que tu es; c'est à dire, menteur & calomniateur. C'est mensonge quand tu fais entendre que ceste reception fut faite à condition que la Religion des Iesuites seroit chassée. La calomnie est en ce que tu dis, que les susdicts Cardinaux firēt signer l'acte sans ouyr l'Université

uerfité; ce qui est controuué par toy, & injurieusement proferé contre la memoire de deux Prelats, que le meilleur de ta race ne scauroit auoir esté digne de deschausser s'ils viuoient.

Ils sont receus par tous les Treschrestiens Rois de France qui les ont peu cognoistre. Le Roy Henry II. les receut par lettres patétes de l'année 1550 François II. par lettres patentes de l'année 1560. Charles IX. par lettres patentes de l'année 1560. & 64. & 65 Henry III. par lettres patentes de l'année 1580. & 1584.

Les Cours de France ont receu leurs Colleges, & speciallemēt celle de Paris, qui a verifié l'acte de reception faicte en la susdicte assemblée de Poissy, & la plus part des susdictes lettres patentes, & leur ont adjudgé les fondations de leursdicts Colleges quād quelqu'un les a voulu debattre, avec les legs testamentaires qui leur ont esté faicts & aumosnez.

Les Chambres des Comptes les ont receus en tant qu'à elles touche, en verifiant les amortissemens de leurs Colleges.

La ville de Paris leur a octroyé & faict iouyr des priuileges, & exemptions données à l'Vniuersité & Colleges d'icelle. Le mesmes ont faict les autres villes de France, où ils ont des Colleges.

Les Vniuersitez auxquelles il y a des Colleges de leur Compagnie, les ont receuz & incorporez. A Tolose, Bordeaux, Bourges, & mesmes celle de Paris, a voulu qu'ils iouyissent des priuileges d'icelle, comme les autres Colleges, ainsi qu'il appert par les lettres que leur en a expedié M.^r Julien de S. Germain, Recteur d'icelle, en l'année 1563. signées par luy, & scellées du scel de ladicte Vniuersité.

Par les rois de France depuis François 2.

Henry 2. 1550.

Charles 9.

1560. 64.

& 1565.

Henry 3.

1580. &

1584.

Par les Cours de Parlement.

Par les

Chambres des cōptes.

Par les vil-

les.

Par les V-

niuersitez.



Par la Sorbonne.

Vieil decret de la Sorbonne abrogé p le nouveau.

Les Iesuites François par le vœu d'obeissance ne sont point vassaux liges du Pape.

Que c'est q vassal lige.

Clemo. de sent. & re ind. gl. ibi.

La Sorbonne par son Decret du neuuiesme Iuillet cy dessus allegué, a déclaré authentiquemēt que pour sa part elle les tient pour receus: lequel Decret est asses suffisant pour abroger l'ancien faict l'an 1554. Duquel tu t'escrimes avec tes semblables, si furicusement. Car le premier fut faict sans les auoir veus ny ouys & sans cognoissance de cause. Cestui cy apres les auoir esprouués trente ans. Et en matiere d'aduis les derniers & les mieux examinez & pesez sont les meilleurs: & en contrarieté de loix la derniere abroge & casse la premiere dit Ciceron. Monstre moy si tu peux, Religion, voire mesmes en France, qui aye tiltres & pieces d'approbation plus authentiques que ceste Compaignie, où si tu ne le peux faire, confesse que tu es Arnaud, disant que le corps des Iesuites n'est encor approuué en France. Confesse que ta raison porte faux, quand tu dis qu'ils ne peuuent prester serment de fidelité, parce qu'ils ne sont receus en France.

Ta seconde raison, est aussi faulse que la premiere.

CHA. 26.

Vn homme ne peut estre vassal lige à deux Seigneurs.

de feudo

ligio. l. 4.

feud. ii. 99.

Personne ne

peut estre

vassal lige

sans bliga

tiō tempo-

relle.

Car il n'y a si ieune Iurifconsulte qui ne voye que le vœu d'Obesissance que font les Iesuites au S. Siege, ne les faict point ses vassaux comme tu dis, te perdant dans tes propres brisées & n'entendant encores que c'est estre vassal lige, ce qu'un homme de ta profession doit sçauoir sur le doigt.

Premierement vn homme ne peut estre qualifié de ce nom de vassal, lige, sinon a raison d'un fief & d'un benefice temporel & pour vne fin temporelle.

Secondement, en telle qualité selon la loy, il ne peut auoir deux Seigneurs, comme en vn autre lieu tu confesses. Les Iesuites ne tiennent aucun fief du Pape en France, n'y aucune dignité temporelle, comment

donc

donc peuuent ils estre ses vassaux liges? Veus tu faire des vassaux sans fief & des chanonies sans prebende, comme tu as fait vn plaidoyé sans loy? Tu les fais aussi vassaux liges de leur general, ne te souuenât que tu as dit, qu'on ne peut estre vassal lige de deux Seigneurs: s'ils sont vassaux liges du Pape, commét donc le feront ils encores de leur General? Veux tu donner vne femme à deux maris? Mais estans vassaux liges du Pape, comment le peuuent ils estre de leur General? Qui par mesme vœu à ton dire est aussi son vassal, & qui entant que tel ne peut auoir, selon la disposition de droit, vassaux liges sous soy, n'estant supreme Prince? Que s'ils sont liges du Pape seulement à cause du vœu, tous les Chrestiens le feront à meilleur droit, à cause de leur obligation bien plus grande & plus generale. Car par ce vœu ils ne sont obligés qu'à luy obeir, pour le regard des missions. Mais les Chrestiens en tant que Chrestiens, ils sont obligez de le defendre par tout. & contre tous, en tout ce qui cōcerne la loy, qui est la formule de serment de fidelité & hommage fait au Prince, si seulement on change la matiere de religion en seruire d'estat. Parquoy, s'enfuiura qu'un Chrestien ne peut prester serment de fidelité, au Prince temporel, & ainsi faudra despoiller la couronne de France de tous ses droits d'hommage cōme aussi tous les autres Princes Chrestiens de telle dignité. Car personne ne pourra estre vassal lige d'un Roy, l'estant ja du Pape en tant que Chrestien: ou bien il ne se faudra point baptiser, ou estant baptisé se despartir de l'obeissance du Pape, & estre ou Payen ou heretique pour estre vassal lige du Roy. Mais les Roys de France ny leur noblesse, ne veulent avec si gros interests prendre

N'y à vn
Seigneur
vassal.

& faire les honneurs terriens ; & partant pour ne tōber en erreur, il vaut mieux dire que tu es en erreur. & que tes raisons sont cōtre raison, & que toute ta preuve n'est q̄ trame & tiffure de mēsonges & d'ignorance. Et que pour estre obligé au Seigneur spirituel. on n'en est pas vassal lge:ny pour te. le obligatiō Spirituelle, la tēporelle qu'ō a au Prince tēporel, n'est pas ostée. Les Clercs sur le point qu'il doivent prendre l'ordre de prestrie, estans interrogés de l'Eueſque, *Promittis mihi & successoribus meis reuerentiā & obedientiā?* Ils respondent chascū *Promitto.* Ceste promesse & ceste obeissance promise à l'Eueſque est plus generale, q̄ le 4^e vœu des Iesuites fait à nostre S. Pere. & toutesfois personne de sagement, ne dira q̄ pour cela les prestres laissent d'estre bons subiects & vassaux de leur Roy. Et quād il seroit questiō du domaine tēporel contrē le Pape, & eux & les Iesuites de France, serōt tousiours pour le Roy de France, qu'ils recognoissent pour Prince tēporel & nō autre. Mais ny eux, ny les Iesuites ne doivent pas estre tels vassaux q̄ tu nous descris, cōme vn nouueau Iustinian, qui obeissent en tout & par tout sans reserue, quoy qui vienne de Rome, quoy q̄ Dieu & sō vicaire defende ou commāde. Les Roys de Frāce aussi cōme Treschrestiens ne les demādent pas tels, se cōtentāt du droit deu à Cesar & laissent le siē à Dieu; & partāt ils detestēt ta flaterie. Pour rēuerser dōc ta cōclusiō d'Espaigne, si les Iesuites Frāçois ne sōt vassaux ny du Pape, ny de leur General, ils ne le peuuent estre du Roy d'Espaigne à qui ils n'ōt aucune obligatiō, sinon telle que tous Chrestiens ont en general à tous les Princes Chrestiens. Ou si pour estre vassaux du Pape & de leur General, ils ne le peuuent estre du Roy de Frāce, comment

Les prestres promettent obeissance aux Eueſques.

mét le pourrôt ils estre du Roy d'Espagne? quel droit y aura il d'auâtage & quelle obligatiõ? Je cõcluds dõc q̄ les Iesuites sont bõs subjects des Papes & des Roys, & bõs François, & q̄ tu n'es ny bõ François defendât si mal le droit de la Frâce, ny bon vassal des Roys de Frâce, ne leur rãdât la foy, ni l'hõneur deu, mois encor bõ Chrestie. oppugnât le pere General des Chrestiecs.

Voyõs si tu prouues mieux les Iesuites Espagnols par l'obeissance qu'ils gardët à leur General: tõ argumët est fagotté en ces mots, *Leur principal vœu est d'obeir*

CHA. 27.

De l'obeissance des Iesuites à leur General.

per omnia & in omnibus, à leur General & Supérieur, qui est toujours Espagnol, & doijs par le Roy d'Espagne. L'expertiẽce

le mõstre &c. ils sont dõc Espagnols. Et vu peu apres,

Les mots de ce 4. vœu sont estrãges, vœu horribles. Car ils vont

iusques là, In illo Christũ veluti presentem agnoscimus. Et en

vn autre lieu parlât des mesmes Iesuites. Qui ont, ce dis

tu, ce 4. vœu d'obeissance absolue, Per omnia & in omnibus à

leur General Espagnol & au Pape. Le sens de l'argumët

est, les Iesuites ont leur General toujours Espagnol à

qui ils obeissent, cõme au lieutenant de Dieu, doncques

ils sont Espagnols. En peu de mots fix grosses men-

songes, & vne lourde bestise. C'est vne mẽsonge q̄ les

Iesuites ayët en leurs vœus, ces mots, per omnia & in om-

nibus. C'est vne mẽsonge qu'ils façent le vœu d'obeissance

*à leur General; car ils le fõt à Dieu, vouët *Diuina**

Maxistati paupertatẽ & obedientiã perpetuã in Socie. IESV,

& s'ils promettët d'obeir au General, c'est en confide-

ratiõ qu'il est vicaire de Dieu au gouuernemët d'icelle

Cõpaignie. C'est vne autre mẽsonge encor plus grosse

qu'ils façent vn 4. vœu à leur Gñral ny entât q̄ vicaire

de Dieu, ny en autre qualité. Itẽ q̄ le Roy d'Espagne

choisissẽ leur General; car il est esleu en la Cõgregatiõ

Six mẽsonges en autant de mots.

generale cōposée d'un grand nombre de diuerses nations, qui avec serment preallable par libres & secrets suffrages selō Dieu & consciēce, eslisent le plus idoine, & celuy q̄ Dieu leur enseigne, & non le Roy d'Espaigne. C'est vnc mēsonge encores que leur General soit tousiours Espaignol. Car de cinq generaux qui ont esté en ceste Cōpaignie, il n'y en a eu que deux Espaignols de nation, Iacques Laynés & François Borgia. Ignace Loyola, qui fut le premier, estoit Biscain: Euerard Mercure, qui fut le quatriesme estoit Liegeois: Le cinquiesme qui est de present Claude Aquaviva est Italien de la maison des Ducs d'Atrie, maison tousiours suspecte aux Espaignols, pour auoir tenu le parti de France.

La sixiesme menfonge est que ces mots, *In illo Christum veluti presentē agnoscimus* soient inserez aux vœux.

Ta bestise en ce mesme lieu est, d'estimer estranges & horribles ces mots, *In illo Christum veluti presentē ag-*

Dieu veluti
en ses ef-
fects.

Tertul. l. 4.
c. mar. c.

14.

Arist. 1. de
partibus
aiat.

Dieu reside
en la per-
sonne des
Magistr.

2. Cor. 21.

S. Basile.

In const.
monast.

noscimus, quand bien ils seroient dedans les vœux. Car si nous recognoissons Dieu present, comme la cause en son effect, en la moindre de ses creatures iusques en la nature d'un moucheron; si en la fabrique de l'eschine, Aristote Payen, & les Medecins esclairez de la seule nature, recognoissent Dieu, estimes tu estrange de le recognoistre en l'homme, vraye image de Dieu? & en l'homme Prelat, donē particulieremēt de Dieu cōme Ambassadeur de sa majestē? *Ego*, dict S. Paul, *si quid donauit in persona Christi donauit, & pro Christo legatione fungimur*. Estant Legat de Dieu il representoit la personne de Dieu, & c'est ainsi que parle S. Basile: *Le Prelat dict il n'est autre, que celuy qui tiēt la personne de Iesus Christ.*

Ignorez tu qu'il y a des personnes, & des actions, lesquelles

quelles estât hautes & sublimes, représentēt remarqua-
blemēt Dieu & qu'en icelles on voit l'image de Dieu?
Estre Iuge & administrer la Justice, c'est représenter la
personne de Dieu par vne action diuine. C'est pour-
quoy les Iuges sont appelez Dieux: *Ego dixi. Du estis.* psal. 81.
item, *Deus sicut in Synagoga Deorum*: c'est à dire, Dieu
preside au cōseil des Iuges. Car en ces passages le mot
de Dieu signifie Iuge. ibid.

De mesme estre Roy & regner en Justice & pieté,
c'est représenter la personne de Dieu en vne action di-
uine, & les Rois en qualité de ceste action, portent
spécialement l'image de Dieu. C'est pourquoy S. Gre-
goire de Nazianze parlant à l'Empereur il luy diēt:
*Tu tiens l'Empire avec Iesus Christ, avec luy tu gouernes en
terre, tu es l'image de Dieu.* Dieu preside
en la per-
sonne des
Rois.
S. Greger.
Naz. ora.
ad cines.

Que si Dieu permet souuent que les Iuges iugent
mal, & que les Rois regnent mal; c'est pour faire pa-
roistre qu'ils ne sont pas Dieux dont ils portent l'ima-
ge, & qu'il n'y a rien de stable que Dieu. C'est pour les
cōtenir en humilité, se recognoissans infirmes & sub-
jects à peché: mais comme la diuine bonté est liberale
en leur permettant d'vser & d'abuser de ceste puissan-
ce, aussi est elle iuste pour les punir à mesure de leur
grâdeur, & mettre en execution l'arrest qu'elle donne
par la bouche du Sage: *Les puissans se vont puissamment
tormentez*, quand ils auront abusé de la puissance que
Dieu leur a mise en main, pour sa gloire & pour le bié
public. Mais nonobstant ces abus l'assertion demeure
en son entier, qu'en tels corps & telles personnes legi-
timement ordonnées, Dieu est present & y doit estre
recogneu & honoré present. Or si pour l'admini-
stration des choses de ce monde, dressées au profit

Les grands
se vont
tormentez
par leurs
jautes.
Sap. 6.

Dieu reside en la personne des Prelats.

des hommes & à vn bien temporel, Dieu reside & reside en la personne des Rois, Iuges, & Magistrats: ne residera li point à ton aduis aux Prelats, pour le seruice de ses autels & manement des ames, lesquelles fonctions estans toutes diuines, concernent immediate- ment l'honneur de sa majesté: s'il y reside, fait on mal de le recognoistre present en eux? n'es tu pas donc ignorant & blasphemateur, de trouuer & appeller estranges & horribles les mots qui sont marques & enseignes de verité & de Religion?

CHA. 28.

Quand le superior commande cōtre la loy de Dieu, il ne doit estre obey.

Si Dieu est recogneu present au Prelat, donc ce dis tu, le Prelat commandant de tuer quelqu'vn, il le faudra faire: tu es vn pauvre idiot & malin Sophiste. Les Prelats ne peuuent faire tels commandemens, en tant que Prelats, & Peres spirituels, qui par les Canons & Loix Ecclesiastiques, doiuent estre tres esloignez de toutes actions sanguinaires, & encor qu'au Prelat on recognoisse Dieu present, on ne l'estime pas pourtant Dieu. Au moyen dequoy, s'il commande chose qui soit contre la Loy de Dieu, le subiect est dispensé de ne luy obeyr point en ce cas. Car n'estant luy que Lieutenant, s'il commande contre la volonté du Prince, il ne doit point estre obey.

Les Iesuites n'ont pas ignoré cecy, comme estant notoire à tous les Chrestiens. Car il leur est seulement dict: *Iudicium suum cum eo quod superior vult, & sentit in omnibus rebus, vbi peccatum non cerneretur. omnino conformantes.* Qui est vne exception prinse de S. Bernard: & que leur premier fondateur Ignace met en vne lienne lettre de l'obeissance. S. Bernard dict ainsi: *Sine Deus, siue homo Vicarius Dei, mandatum quodcumque tradiderit, pari profecto obsequendum est cura, pari reuerentia deferendum,*

S. Ber. trat. de precep. & dispens. c. 12.

rendum, ubi tamen Deo contraria non precepti homo. Car en ce cas, il ne doit estre obey: parce que cõtreuenant à la volonté au Prince, il perd la qualité de Lieutenant, & se priue en cela de la puissance de commander. *Quia si- 25. q. 2.*
cut qui privilegio abutitur, privilegio priuatur: ita qui potestate Posteaquã.
abutitur, potestatem amittit. L'écriture cõmande d'obeir aux Magistrats seculiers. *Qui potestati resistit, ordinationi Rom. 13.*
Dei resistit: mais s'ils commandent chose inique, on ne leur doit aucune obeissance en cela, suyuant l'interpretation que doctement donne S. Augustin, qui dit en quelque lieu: *Si iubeat potestas facere quod nõ licet, hic sane contemnac Potestatem, timendo Potestatem: Ipsos humanarum legum gradus aduertite. Si aliquid iusserit ciuator, nonne faciendum est? tamen si contra Proconsul iubeat, non ubique contemnis potestatem, sed eligis maiori seruire. Si aliud Imperator & aliud Deus, maior Potestas Deus. Da verã Imperator, tu carcerem: ille gehennam misatur.* C'est pourquoy les gardes de Saül, ayant receu de luy cõmandement de tuer les Prestres, s'en excuserent; d'autant que cela estoit contre Dieu. C'est pourquoy les Chrestiens aimoient mieux se faire gehenner, & perdre leur vie, que de sacrifier aux Idoles, encores que les Empereurs le leur commandassent: C'est pourquoy les Machabeãs aimerẽt mieux subir de trescruelles peines, q̃ de manger contre la Loy de Dieu, de la chair, cõme leur cõmandoit le Roy Antiochus. C'est pourquoy les Cours de Parlement, ont autresfois mieux aimé se demettre de leur charge, que de verifier des Ediẽts Royaux cõtre la Iustice, comme aduint du temps du Roy Loys onziẽme, quand le President la Vaquerie accompaigné de plusieurs Conseillers en robes rouges, luy vint faire plaincte, pour les menaces qu'on auoit
 fait

Qui com-
 mède cho-
 se inique
 ne doit e-
 stre obey.
 S. August.
 Sermon. 6. de
 verb. Do-
 mini cité
 par Gratia
 Que resi-
 stit 11. q. 3
 1. Reg. 22.

Les Macha-
 beãs aime-
 rent mieux
 mourir, q̃
 manger de
 la chair de
 fendue.
 2. Mac. 7.
 Magnani-
 mité de la
 Cour de
 Parlement
 de 1575.

faict à la cour, si elle ne verifioit certains edits luy declarant qu'ils estoient prests de plustost quitter leurs offices, que de faire vne chose contre la Iustice. Tu n'eusses pas faict vn tel acte si tu eusses esté de ce tēps la tel Cōseiller, que tu es maintenant Aduocat. Tu te fusses mocqué de ces pauures gens vertueux, & calōniant leur resolutiō aussi genereuse que sainte, eusses dit qu'il faut prester obeissance au Roy, quoy qu'il commande & quoy que tonne ou fulmine le Pape de Rome, ou Dieu du ciel, c'est tout vn, on n'é doit auoir ny soucy ny cure, & qu'il faut obeir. Mais ces pilliers de Iustice ne le firent pas, aussi n'estoient ils pas des Arnauds & si tu veux sçauoir l'issue de ce faict. Le Roy admirāt & loūant leur constance, ne voulut passer outre, ains cassa les edits, & ceda à la vertu de ses seruiteurs par vne vertu Royale, estimans les vns & les autres, que le deuoir d'oberir, n'est pas en choses cōtraires à la loy de Dieu. De mesme l'obeissance que les Iesuites rendent à leur General pour l'honneur de Dieu, ne les oblige point à faire chose qui soit contre Dieu ou contre le prochain.

*Vertu du
Roy Loys
XI. cedant
à la vertu
du Parle-
ment.*

CHA. 29. Voila l'obeissance des Iesuites, & cōme ils recognoissent Dieu present en leur superieur pour l'amour de Dieu: voila tes mesonges descouuertes, & tes propositions recogneües temerares. La cōsequēce q̄ tu veux tirer de ceste obeyssance, n'est pas moins inepte q̄ tes antecedans sont faux. Car potē le cas que le General des Iesuites fut tousiours Espagnol, & qu'ils fissent à luy le vœu d'obeissance, pēs tu pour cela qu'ils deuiuent tous deuenir Espagnols, & transferer en vn moment l'amour naturelle de la patrie à vn pais & natiō estrange? Veux tu arracher ainsi tout à coup de leur
cœur

*Cōsequēce
d'Arnaud
sus l'obeis-
sance des
Iesuites.*

cœur l'affectiō, la plus douce de toutes, & la plus enracinée en l'ame? Vlyffe aimoit mieux la fumée de soit Itaque q̄ le Royaume estrāger de Calypse. Ceux qui habitēt le pied des Alpes aimēt mieux leur cahüettes q̄ les palais de Rome. Si lon ne peut quitter l'affection & memoire du lieu paternel, cōment pourra on despouiller l'humeur naturelle de la nation & se reuestir d'vne estrāgere, & quelque fois toute repugnāte? Mais pēs tu que le General des Iesuites pour estre General soit tout puissant pour trāsformer les natures & complexions à sa poste? penēs tu qu'il face de ses subiects cōme vn maistre de monoyes fait des vieilles pieces, leur voulāt donner vn pied & coing nouueau, n'ayāt autre chose à faire que de les mettre au billon & les refondre pour les faire de neuf? Penēs tu qu'il puisse changer les Polonois, les Moscouites, les Allemans & Suisses, les Flamans, les Italiens, les Portugois, les Anglois, Escossois, Irlandois, & autres nations, desquelles est cōposé leur ordre, diuerfes en esprits, & en corps, en inclinatiōs, & en Hemispheres, & la plus part auersēs de toute autre humeur q̄ la leur? Penēs tu qu'il puisse faire Mercure de tout bois, & chauffer tout folier à tout pied, & mettre tout morrion à toute teste?

Si ceste tienne consequence est bonne, il faudra qu'estant leur General de quelque autre nation, car cōme il n'a pas estē tousiours Espagnol par le passé, & ne l'est à present, il ne le peut pas aussi estre tousiours à l'aduenir, il faudra, dis-ie, qu'ils changent comme des Cameleons, ou comme des Prothées à tout coup, leur couleur & nature. Le mesme aduendra aux autres Religions. Car si pour auoir estē Espagnol leur premier fondateur Ignace de Loyola,

*Fondateurs
de Religions
de diuerses
nations.*

comme

comme tu dis encor que fausement, car il estoit Biscain ou voisin Navarrois cōme i'ay dit. Mais si pour auoir esté Espagnol, ou les autres qui luy ont succédé en charge, tous les Iesuites le doiuent estre, tous les freres Prescheurs & Cordeliers, qui sont en France, seront ou Espagnols ou Italiens. parce que sainct Dominique estoit Espagnol, & S. François Italien. & la pluspart de leurs Generaux sōt des dites natiōs. Tous les Bernardins d'Allemagne, d'Italie, & d'Espagne, seront François, parce q̄ S. Bernard leur fondateur estoit François, cōme sont les autres Generaux de cest ordre. Que si ces conséquēces sont absurdes, cōfesse q̄ tu es vn Logiciē sans discours, & que les Iesuites ne sont pas Espagnols par ton dire. S'ils ne sont pas Espagnols, ils ne sont pas donc auteurs des maux de la France tels q̄ tu les calomnies, pour estre Espagnols.

*S. Dominus
que Espai-
gnol S. Frā
çois Italiē.*

*S. Bernard
François.*

CHA. 30.

*La premie
re origine
des Iesuites
a esté en
France.*

*Dix mai-
stres ex art
fondateurs
de la Cōp.
de Iesus.*

*Ignace de
Loyola Bis-
cain.*

*Pierre Fau-
re, & Clau-
de Iuyus,
Sauoisiē.*

Venōs à tes autres argumēs par lesquels tu tasches en vain de verifiser la mesme assertiō, disant q̄ ceste Compaignie est née en Espagne; q̄ les Iesuites priēt pour le Roy Philippe & nullēmēt pour le Roy de France; qu'ils taschent d'establiſſir le Royaume d'Espagne par tout dōt ils sont Espagnols & causē des ruines de la France.

Premierement ie responds que ceste Compaignie de Iesus, print son commencement en l'vniuersité de Paris, & que là elle ietta sa premiere racine és dix maistres és Arts de ladicte vniuersité, desquels maistres vn estoit Biscain. Ignace de Loyola. Vn Navarrois, François Xauier. Deux François, Pasquier Brouët, & Jean Codure. Trois Espagnols, Jacques Laynes, Alphonse Salmeron, & Nicolas Bobadilla: deux Sauoyens, Pierre Faber & Claude Iuyus: & vn Portugois, Simon Roderiques; dix pierres fondamentales

de ceste

de ceste famille en dix personnes, & en six diuerses nations, & le lieu de leur premiere source. Elle n'est pas doncques née en Espagne ny premieremēt receüe en Espagne, ams plustost à Paris. Et ce q̄ tu allegues pour toy de la vie d'Ignace escrite par Ribadeneira, monstre q̄ tu n'entends ny autruy ny toy mesme. Car ce lieu la est du tout cōtre toy. Tu colliges par iceluy qu'elle a esté receüe en Espagne lōg temps auparauāt, qu'en aucune autre part, & qui entēd le Latin, collige de ce lieu la, quelle a esté plustost receüe ailleurs qu'en Espagne. Tu veux dire qu'elle fut premieremēt approuuée en Espagne estant de ja establie, & le lieu dit qu'elle a esté premierement persecutée en Espagne auant qu'estre, ny receüe ny mesmes née. Voicy les mots de Ribadeneira par toy cités. *Nam hac Societas nondum nata in auctore suo primum probata est in Hispania; deinde iam edita in lucē in Italia Galliaq̄ grauius oppugnata.* Ce qui ta abusé, cest premierement q̄ tu n'as pas sçeu distinguer les poincts; Secondemēt parce que tu as prins ce mot *probata*, pour *approbata*, au lieu qu'il signifie là *tentata*, cōme en la S. Escripiture, *Probaunt electos Dominus*, c'est à dire *tentaunt*. Il les a esprouués, & térés par tribulatiō, & souuēt se trouue avec la mesme significatiō parmi les Iuriconsultes, ce que tu ne deuois ignorer. Vouloit donc dire Ribadeneira, que deuant que ceste Compaignie nasquit, & qui bien tost deuoit naistre, Ignace son pere & fondateur, auoit enduré des persecutions en Espagne, & icelle Compaignie auoit esté persecutée en luy son Chef: *Nondum nata, probata est in Auctore suo, in Hispania.* Et deja née & peu de temps apres mise au monde, fut en son berceau griefuement combatüe en Italie & en France.

Laquelle

Pasquier
Broet, Pi-
card.

François
Xavier,
Nauarrois.
Laques Lety
mes.

Alfonse Sal-
meron.

Nicolas Bo-
badille,

Espagnols
Icā Codure

Dansinois.

Simon Ro-
doriques

Portugois.

Ignorance
puerile
d'Arnaud.

N'entend
point le la-
tin.

Les Iesui-
tes prient
pour tous.
Il faut prier
non seule-
ment pour
les amis,
mais encor
pour les en-
nemis.

Numb. 16.

Math. 5.

Luc. 6.

Act. 7.

Prier pour

les Poten-

tats com-

mandé par

la S. E. scri-

ture, &

prattiqué

par les

saincts.

Baruch. 1.

1. Tim. 2.

1. Per. 2.

Tertull. a-

pol. c. 31.

ad Scaphl.

c. 2.

Laquelle gradation monstre qu'il ne parle aucune-
ment de receptiō ou approbation d'icelle Cōpaignie,
ains au cōtraire des premieres persecutions: c'est ainsi
que tu parles & gloses fidèlement. Que si tu n'as peu
entendre trois mots de Latin si clairement couchez,
comment pourras tu penetrer le Digeste, le Code, le
droict Canon, le sens des loix obscures? bon Dieu
quel suffisant Aduocat q̄ voicy plaidât pour la Fran-
ce, & quel Butor de barreau faisant honte à la France!

Les Iesuites prient pour le Roy d'Espaigne, ils ne
le nient pas; mais ils ne prient point pour le Roy de France
en façon quelconque. Disant ceçy tu monstres non seu-
lement que tu ignores leurs loix, qui seroit petite fau-
te en toy; mais qui est vne imposture & vne calomnie,
que tu les accuses sans les cognoistre, en vne chose en
laquelle ils sont fort exactes. Les loix & constitutions
des Iesuites, sont tres belles & tres estroites, touchant
les prieres pour toutes sortes de gens, & nommémēt
pour les Princes & bienfaçteurs. Ils sont obligez par
icelles de prier pour tous, amis & ennemis, fidelles &
infidelles: mais spécialement pour trois sortes de gens.

Premierement pour les grands, comme en ayant
plus de besoin, & tenās en main la puissance de beau-
coup promouoir ou reculer l'honneur de Dieu, & le
bien des ames; afin qu'ils soient inspirez de saincte-
ment se comporter en leurs charges.

Secondement pour les bienfaçteurs & amis, entre
lesquels les fondateurs tiennent le premier rang.

Troisiēsmement pour ceux avec lesquels on con-
uerse en diuers lieux, & lesquels on ayde par diuers of-
fices, & de qui on a soin particulier. Cōme les Iesuites
qui sont en France pour les François; vn Predicateur,
pour les

pour ses auditeurs : vn Confesseur, pour ses penitens : vn Regent, pour ses escoliers : vn qui visite les malades & prisonniers, pour les pauvres trauallez & affligez ; & en special, pour quelque autre sorte de gens que ce soit ; sans toutesfois laisser les prieres communes qui se font pour tous en general en l'Eglise. Ils prient sans en estre priez, & prient non seulement en vn College ; mais par toute leur Compaignie & par tout l'uniuers, & font vœux & sacrifices à Dieu, pour ceux à qui ils sont obligez à la maniere susdicte, & specialement pour ceux qui le demandent en particulier, ou qu'ils voient en auoir necessité particuliere, encor qu'ils ne le demandent ; comme ils ont tousiours prié pour les Roys & Royaume de France, principalement depuis qu'ils y sont.

Prieres generales & volôtaires.

Selon le reiglement de ces loix tirées de la Loy de Dieu & de la nature, ils prient premieremēt pour nostre S. Pere. pour les Prelats & Pasteurs ecclesiastiques, & puis pour tous les Princes & Potentats seculiers, specialement pour ceux aux pays desquels ils ont domiciles. Ils prient pour l'Empereur, pour les Roys de France, d'Espagne de Pologne, du Japon, & de la Chine. Ils prient pour les Republicques de la Chrestienté, pour les Ducs, Comtes, Marquis, Barons, Communautez & pour tous : & n'aye pas peur qu'ils n'y puissent baster, car ils sont dix mil & à ton grand regret. Si la chose est ainsi, comme elle est, dequoy t'esbahis tu si Ribadeneira Iesuïte, subiect du Roy d'Espagne, loüe son Roy, sa puissance, sa vertu & exhorte tout le monde à prier pour luy ? autant en fait & plus, Emōd Auger Iesuïte François, & les autres François pour leur Roy : autant ceux de Pologne pour le leur :

*Oraisons
& prieres
pour les
Rois de
France.*

Boëme & pays de l'Empire, pour l'Empereur: ceux d'Allemagne pour leurs Princes, & ainsi chacun selon l'amour & deuoir naturel ou ciuil, fait vœux, sacrifices, prieres, & penitences generalement pour tous, & en particulier pour son Prince & bienfauteur. Et laissant le reste des prieres que les Iesuites François presentent & ont presentées à Dieu pour la France: si la dixiesme partie des disciplines qu'ils ont faictes pour les Rois François depuis dix ans, eussent esté portées sur ton dos, ta peau seroit en pieces, & ne vaudroit rié à faire ny parchemin, ny tabourin, & ta langue possible seroit apprinse à mieux parler, ou se taire.

Ils ne voulurent point prier à Bordeaux pour le feu Roy.
Te t'ay souuent aduertiy q̄ tu és vn mauuais Logicien, neantmoins tu continues tousiours de l'estre sans amender. Si vne fois ils ont refusé de prier, faut il conclurre qu'ils ne priét iamais? quel Logicié es tu de tirer vne cōclusiō vniuerselle d'un fait particulier? Siquelqu'un s'excuse de boire vne fois, s'estoit il qu'il ne boite iamais? Te te respōs encores qu'ils prierēt pour le Roy en la façō qui luy pouuoit estre profitable: car de prier en la messe, ou autrement, contre les ordonnances de l'Eglise, c'estoit offēcer Dieu, & rēdre inutile la priere.

CHA. 31.

*Proposi-
tiōs & ca-
lonnies ri-
dicules d'
Arnaud.*

Mais avec quelle apparence de verité dis tu, que *Tous les vœux, pensées, prieres, desseins, actions, sermons, confessions des Iesuites, n'ont autre visée que de faire le Roy d'Espagne Monarque de toute la Cbrestienté, & luy mettre non seulement la France, ains toute l'Europe sous les pieds?* Ce sont tes propos & tes parolles que j'ay honte de refuter; car outre ce qu'il n'y a ny verité, ny ombre de verité, la chose est ridicule. Neantmoins parce que tu en fais le donjon de ton Plaidoyé, & la mai-
stresse.

stresse batterie, contre les Iesuites, il est necessaire de passer dessus.

Le te demande donques, qui sont les causes qui font les Iesuites si aspres & si bruslans au seruice & promotion du Roy & Royaume d'Espaigne? si tu le scauois tu le deuois dire, & nous en faire sages, affin d'estre creu; si tu ne le sçais, tu ne deurois pas ainsi feindre à la volée. De dire que les Iesuites le font sans cause, ce seroit parler en Aduocat sans cause; & de faict tu ne peux. Car à ton aduis ils sont fins & subtils, & de se dedier de telle façon à vn Roy sans grand motif, ce seroit vne grande bestise. Or est il que tu n'en ameines aucunes vrayes, ny vray semblables: de feintes & vaines, qui neantmoins te semblent de grande efficace, en signe que tu refuses tousiours, tu en mets deux. L'vne est l'honneur, l'autre l'utilité que les Iesuites en ont eu, ou esperent auoir pour recompence de leurs seruices.

Qu'ils le fassent pour l'honneur receu ou à recevoir, il n'est aucunement vray semblable: car ils n'ont iamais eu dignité ny prelatrice du Roy d'Espaigne, ny par son moyen; & si tu allegues le Cardinal Toledé. C'est nostre S. Pere qui l'a faict de son propre mouuement, l'ayant cogneu fort familierement estant encor Cardinal, & faict preue de sa doctrine long temps. Ioinct que quand ce seroit par la faueur du Roy d'Espaigne, ceste recompence n'est que pour vn, & bien legere pour suffire à dix mil Iesuites qui traouillent, à ce que tu dis, nuit & iour par tout le monde pour faire le Roy d'Espaigne Monarque de tout le monde. C'est vne bechée bien petite pour faire gorge à vn si grand nôbre d'oiseaux, mesmes qui n'en ont

Rien sans cause & actions de raison.

Le Cardinal Toledé.

que la veüe ou louüe, car vn seul en iouit. Ce ne sont donc pas les honneurs passés qui les esmeuent à estre si eschaufés à l'Espaigne.

Que ce soit pour ceux qu'ils en esperent à l'aduenir il est aussi peu vray semblable: Car le passé leur doit seruir de regle pour l'aduenir, s'ils sont prudens; & si apres auoir trauaillé tant d'années pour l'Espaigne cōme tu dis, ils n'en ont receu aucune dignité pour recompense, que peuuent ils esperer deormais? Aussi n'en esperent ils point, non parce qu'ils n'en ont encores receu; mais parce qu'ils n'en veulent point ayans dit adieu aux honneurs du monde. Ce que j'apprends de leur institut qui doit en cecy nous seruir d'un argument infallible. On voit en iceluy qu'il n'y a Religion en l'Eglise, forclose des honneurs avec plus fortes barrières que la leur; car il est loisible à toutes les autres d'estre promeües aux dignités Ecclesiastiques, sans preiudice de leurs statuts; eux en leur profession, ils font veu particulier de ne iamais chercher ou prétendre aucune dignité ou prelatüre, directement ou indirectement, ny en leur Cōpagnie, ny dehors; & pour le dehors encor, de ne consentir en aucune election qui seroit faicte deus, a tels degrez, sauf par le cōmandement de celuy qui peut commander sans repliche sur peine de peché, qui est nostre S. Pere; comme il est aduenü au Cardinal Toledé. De maniere qu'ils se sont dehors & dedans retranchez, par tous moyens possibles, pour fermer les aproches à l'ambition.

Est il donc vray semblable que gens Religieux, & qui avec si grande ceremonie, ont renoncé aux honneurs; s'oublent de tāt que de les chercher avec parure, & perdition? Veü meismes qu'il y en a plusieurs,

ou

Constitutions de la Comp, de Jesus, estroites contre l'ambitiō.

ou qui se font enrrollés en leur Compagnie estans ia prouueus de grades & dignitez; ou qui demeurans au monde, en pouuoient estre prouueus par leur vertu, sçauoir & credit? Si Claude Aquauina maintenât General de leur ordre, hõme de vertu, de lettres, & de maison, desiroit des grandeurs, qu'auoit il que faire de quitter la Cour, ou il ne pouuoit fallir d'auoir le chapeau cõme ses nepueus, pour se venir lier aux loix des Iesuites, & mendier les honneurs les mains attachées? Si Robert Bellarmin la terreur de tes Ministres, nepueu des Papes tes ennemis, vouloit auoir la robe rouge, qu'auoit il q̄ faire de se rendre seruiteur du Roy d'Espaigne en ceste Compagnie, veu qu'estant aimé & cheri des Papes, & de tout le College des Cardinaux, il eut obtenu tout ce qu'il eut voulu sans le demander, ny mesmes le procurer?

*Claudius
Aquauina.*

*Robert
Bellarmin.*

Que si les Iesuites estoient si amoureux d'honneur, qu'ils en voulussent perdre le ciel, n'est il pas plus facile aux Iesuites François, d'en auoir en France. seruant le Roy qui leur en peut donner, & faire donner, que d'aller pour cela emprumter & mendier à grands fraiz & trauail, & avec moindre assurance, la faueur d'un Prince estranger & loingtain? Et ceux qui sont és autres pays de l'Europe, n'en peuuent ils pas aussi obtenir avec plus grande facilité, par le moyen des Seigneurs, aux pais desquels ils viuent, en les seruant de l'affection que tu dis qu'ils seruent le Roy d'Espaigne?

*Il leur est
plus facile
d'obtenir
des hon-
neurs des
Roys de
France.*

D'où vient dõc qu'ils n'en ont point: qu'on ne voit en toute l'Europe aucun Iesuite, Chanoine Preuost, Abbé, Euesque, Archeuesque, ou semblable, despuis que leur Compagnie est en estre, vn seul excepté qui

*Pourquoy
on ne voit
aucun Ie-
suite Pre-
lat.*

a esté faict Cardinal son corps defendant, & avec protestatiō, & au grand regret de la Compaignie, encor que de sa personne, il fut digne de cest honneur? D où vient, dis-je qu'ils vivent sans ces honneurs? C est parce qu'ils les fuyent selon leur loix, comme empeschemens de leur profésion. S ils les fuyent, ils ne seruent pas dōc le Roy d'Espagne, pour les auoir, car ce seroit chercher ce qu'on ne veut point, & faire seruice pour estre battu, qui sont pauures gaiges. Te conclus dōc q l'honneur ne peut estre cause qu'ils ayēt prins si à cœur, cōme tu dis, les affaires de Castille, aussi tu te contentes de le dire a voix basse, & le noter du bec en passât.

CHA. 32.

*Calomnie
sur les ri-
chesses des
Iesuites.*

La seconde cause qui les peut auoir esmeus à prendre l'escharpe rouge, sōt les biēs & richesses qu'ils ont & esperent d'Espagne. Ceste cause tu la produis a pertemēt & en plusieurs lieux d'vne grande vehemence. C'est en ce chāp de matiere, ou ton eloquēce admirable, apres mille passades, & mille ruades, se cabre, se gette, & s'elance contre les Iesuites. C'est icy où tu bats les deux millions de rente: où tu fais venir du leuant la Nau Iesuite: où non seulement tu les dis estre riches, mais aspres & ardans aux richesses, c'est à dire extremement auaricieux: où tu les appelles abusēurs, suborneurs, voleurs des familles. Mais ton mal est, que tout ce que tu mets en auāt pour verifier toutes tes choēs, ne sōt que grotesques de tō cerueau mal sain, plus bisarres que celles que les peintres griffonnent es galeries, & que les Chimeres des Poetes.

*Sur les pre-
sens d'Es-
paigne.*

Le Roy d'Espagne leur a faict du bien. Il est vray en ses terres; mais encores là, il ne leur faict rien qu'il ne face aux autres Religions; & aux autres Religions, il faict beaucoup de liberalités, qu'il ne faict

faict aux Iesuites. Et quand il seroit vray, tout ce que tu feins de tous ces presens, cela ne peut nuire à la reputation des Iesuites François, ny au corps de leur Compaignie. Car si les Iesuites Espaignols ont receu des bien-faicts de leur Roy, pourquoy en seront interessés les Iesuites François? Pourquoy en deuiendront ils & tous les autres Iesuites Espaignols? Et si les Iesuites Espaignols ayment & honnorent le Roy Philippe pour estre leur bienfaicteur & leur Roy, pourquoy en seront ils reprins, veu que ceste affection & reuerence est selon Dieu & Iustice? Pourquoy seront les autres estimés n'aymer que le Roy d'Espaigne? Il ne s'ensuit d'oc pas de tes fictions, encores qu'elles ne fussent fictions, que les Iesuites François deuiennent Espaignols, & beaucoup moins toute leur Compaignie, mesmes n'ayant aucune occasion des bienfaicts.

*Honneur
& respect
deu aux
Rois &
Magistrats
par droit
diuin &
humain.
Rom. 13.
Tit. 3.
1. Tim. 2.
1. Petri. 2.
Tertull. in
Apolog. c.
31. & ad
Scap. c. 2.*

On sçait bien qui a fondé les Iesuites en France & qui nourrit les Iesuites en France, & que ce n'est le Roy Philippe, notamment le College de Dijon en Bourgoigne, de Billon en Auuergne & d'Auchz en Gascogne voisin d'Espaigne, qui viuent d'aumosnes presque despuis cinq ans en ça, comme d'emprunts, plusieurs autres Colleges.

*Fondatiōs
des Colle-
ges de Brā
c.*

On sçait que ce n'est pas le Roy d'Espaigne qui les nourrit, ou si tu le sçauois mieux que les Iesuites, tu le deuois verifier par bons tesmoignages, puisque cela te seruoit beaucoup pour les accuser à ton aduantage. Le mesme dis-ie des presens que tu feins auoir esté donnés aux Iesuites par l'Espaignol. Car mesmes parmy ces troubles en leur grande necessité, ils n'ont receu n'y senti en Frâce autres aumosnes que des François.

CHA. 33.
Calomnie
sur les pre-
sens d'Es-
paigne &
rentes.

Les Rois
ont les
mains lon-
gues prou-
mas non si
larges.

Respōse du
Roy Ptolomée à un
Philosophe
tropicoqui.
Plutar.

Les Rois pu-
blient volō-
tiers leurs
liberalités.

Mais laissons ces menus presens, venons à ces abifmes de richesses, à ces monstrueuses finances, à ces millions d'or de rente que les Iesuites ont. Je te prie, Arnaud, montre nous clairement les titres & le fond de ce beau reuenu. La chose le mente. S'il estoit que-
stion des bornes d'un pré, ou d'un jardin, on y pour-
roit aller legerement: Mais en la recherche d'un tel
domaine, il y faut coucher toute sa science. Je te prie
donques mets y toute la tienne, tu en viendras ben
toist à bout, mesmes avec si bon courage que tu as. De
grace dis moy, d'où prends tu ces deux millions de
rente des Iesuites? d'où les fais tu venir? qui les leur
donne? est ce le Roy d'Espaigne? Si tu le dis prouue
le aussi toist, & à bonnes enseignes. autrement personne
ne le croira: car tu es pieça de l'outé de creance; & la
chose est difficile à croire: car encor que les mains des
Rois soient longues comme dict vn Poete, il ne s'en
trouue pas toutesfois à milliers, qui les ayent si lar-
ges. Et selon le commun iugement des hommes, il
est vray semblable que si les Iesuites, qui ont fait vœu
de pauureté, luy eussent iamais demandé tel don, en
recompence de leurs seruices à luy faicts, il leur eut
& à bon droit respondu, ce que respondit Ptolomée
à Thrasibule Philosophe, luy demandant vn talent;
c'est à dire, six cens escus d'aumosne; c'est vn don trop
grand pour vn Philosophe Cynique: Il leur eut sans
doute respondu, il n'est pas seant à gens faisants pro-
fession de pauureté, de tendre la main à si belles mi-
ches. Mais s'il a esté si liberal, qui tel l'a dit? Si tu n'en as
aucuns tesmoignages de bouche, donne nous en aux
œuvres. Car il y en doit auoir de bien grandes & bien
publicques, d'autât que les Roys aiment que tels actes
de magni-

de magnificence soient cogneuz de tout le monde, & n'y a rien qu'ils procurent plus estre publié, que leur liberalité, comme estant vne vertu vrayement Royale & merueilleusement attrayante. Chascun sçauoit les dons les bâquets, les jeux, que faisoient les Empereurs Romains; chascun sçauoit les pyramides, les colosses, & autres magnificences des Roys d'Egypte; chascun sçait ce que les Potentats font en cest endroit. Que n'as tu monstré quelque belle fondation, si tu en sçauois, quelque magnifique College, quelque Escorial, pour asscoir la dessus tes pieces de preuue, & battre à rume les magasins des Iesuites? proceder comme tu procedes, c'est vrayement faire des chasteaux en Espagne; & bastir des nauites en l'air. Tu vas respôdre que c'est le nauire Iesuite que tu entends, sur lequel est fondée & portée ceste belle rente. C'est ceste Nau que tu as veüe, rai en esprit, en Calicut: quand on la chargeoit, tu estois à la hune contemplant l'Espagne & la France, & ie palais de Paris, ayant Bartole en ta main. C'est ceste nauire qui porte ces millions, comme celle des Argonautes portoit iadis la toison d'or.

*Nauire Iesuite
sable
des heresi-
ques.*

Or ie te prie distribuons ces reuenus, tu en auras ta part, & c'est bié la raison puisque tu as cōduct le vaisseau sain & sauue aux riuages de Seyne. Tu dis qu'il y a deux cens vingt & huiët Colonies, c'est à dire deux cēns vingt & huiët habitations & Colleges des Iesuites: deux millions esgalement distribucz, seront neuf mil enuiron pour chascque College, mettons en huiët mille, pren le reste pour toy. Donc tous les Colleges de la France auront huiët mille escus: donc Dijon, Billon, Mauriac & autres Colleges de la France, que chascun sçait estre à la besâce, auront huiët mille escus.

*Viure &
habits des
Iesuites.*

Si tu es si hardy de l'affirmer, les villes qui sçauent au vray le reuenu des Colleges des Iesuites, diront que tu as du tout le cerueau desmonté, & qu'il n'y a ny ressort, ny roüe entiere dans ta teste, si fort tu resues en ce nauire & au calcul de ces millions. Et ceux qui penseront que tu parles de sens rassis, voyant seulement la conuersation des Iesuites, leur habitation, leur façon de viure, leurs liëts, & leurs habits, diront que tu es vn prodigieux bauard, & calõniateur; estant chose impossible, d'accorder tant de signes de frugalité & pauureté religieuse, avec l'immensité de tant de reuenus. Les Iesuites presque par tout & principalement en France sont logés pauuremēt. Leur viure par tout simple & frugal, & propre a pauures Religieux gens d'estude. Leurs liëts ne sont qu'une paillasse, vn matelas, vne couuerte dessus trois aiz, sans paullõ ny courti-nes: leurs habits de simple drap, sans tafetas ny velours, & souuent bien vsés & bien petassés. S'ils auoient les millions & les huit mille si à cõmandemēt, est-il vray semblable qu'ils n'en prinssent quelque bon vsufruit?

A quel propos richesse, & n'en iouir?

Comment sont ils donc si riches & si pauures ensemble? quels effects de tant de finances?

*Calomnie
sur le thre-
sor d'Es-
paigne.*

Te voyant pressé en la conscience, tu vas au ren-contre a ceste obiection, en vn autre lieu, & y respons sous main, disant que les Iesuites enuoyent leur argēt en Espagne & en Italie, gardans en France l'inmeuble qui est petit, & qui leur est legué sans le pouuoir aliener. De maniere, que selon ta glose, ce grand cabal & thresor de l'espaigne de deux millions d'or, croist tousiours en Espagne & en Italie, pendant que les Iesuites necessiteux font l'alchimie en France, avec
leurs

leurs immeubles. Mais ie responds a ceste tienne response, que comme cy dessus tu forgeois des Comtes, Marquisatz, & Baronnies des Iesuites, en pais loingtains, afin que tes mensonges peussent prendre buisson, & se retirer de la veüe de ceux qui de pres, te peuuent esclairer; de mesme icy tu assignes, des thresors sur les vagues & flots de l'ocean Iaponois, de peur que si tu les assignois en France, la pauureté des Iesuites que les gens de bien voient, ne te decourrit insigne menteur. Et ne t'es pas souuenu en ce mesme lieu de ce que tu as mis ailieurs, que les Iesuites contribüent à la guerre de France, d'où s'ensuit, qu'il leur faut faire venir de l'argent d'Espagne, & non l'enuoyer de France en Espagne, n'ayant la France dequoy fournir à ces frais; ainsi tu te perds & t'entrecoupes, ne sachant ce que tu dits, & n'aduisant ce que dict le Prouerbe, *Qu'il faut qu'un menteur tienne en ceruelle sa memoire*, de peur de se tailler par propos appoinctés contraires.

Au surplus si tes protocoles t'ont fait entendre qu'il y auoit vne nau Iesuite, parce qu'il s'en est possible trouué quelqu'une qui auoit peint vn nõ de Iesus à la prouë, cõme celle, dont est fait mertiõ es Actes des Apostres, qui portoit les nõs & portraicts de Castor & Pollux, & s'ils y ont fait la glose de la marchandise des Iesuites, & te l'ont faitte porter de Portugal à Paris & illec la desployer au preiudice de ta reputation, ils ont subtilemēt faitte vne marote de ta sottise, & ont donné droit aux Iesuites de plusieurs autres nauires; Car s'il en y a encores qui ayent le nom de Iesus peint, elles sont par mesme droit acquises à eux, &

par

CHA. 34.

*Fondemēt
de la ressur-
re d'Ar-
naud sur
le nauire
Iesuite.
Act. 28.*

par ainsi leurs deux millions croistront. Faudra aussi que plusieurs maisons des villes de la France, qui ont le nom de Iesus taillé en pierre à la porte par deuotion de ce nom honorable, soient appellés Iesuites, & tombent à la directe des Iesuites. Et voyla comme tu les enrichis & leur fais du bien, sans merite.

Calomnie sur deux cents mille liures de rente en France.

Comme tu as ietté vne mēsonge qui a penetré iusques aux Indes, disant que tous les Iesuites en retirent deux millions d'or de reuenu: aussi as tu par vne autre grosse mensonge fait retentir l'air de la France, affirmant que les Iesuites François y ont deux cens mille liures de rente. Que ce soit vne mensonge ta preuue le monstre. Car pour le prouuer tu ne fais autre chose que le dire, & ton dire n'est que mentir cōme iusques icy j'ay monstré en tous tes propos: au moyé dequoy il ne faut autre argument pour monstrer que tu ne dis en cecy verité, sinon que tu ne las encor dicté. Que si tu voulois commencer à la dire, tu la deuois enseigner par arguments & non par ta simple parolle, mesmes estant asses facile à toy d'auoir la liste des rentes de tous les Colleges des Iesuites en France. C'est donc vne mensonge; & quelle soit grosse il est facile à voir à ceux qui voudront s'informer du reuenu de leurs Colleges. Si pour ne prendre ceste peine, ils se contentent de mon tesmoignage, i'oserois iurer, & si ne voudrois je pour aucun amy, perdre la conscience, mais i'oserois iurer, pour te serieusement resuter en vn mot, que le reuenu de dix & huit ou tant de Colleges des Iesuites de France, ne scauroit mōte, vingt mille escus, qui estoit l'entretienement d'environ cinq cens personnes. Regarde si ta mensonge est enflée.

Le reuenu des Iesuites en France ne mōte point vingt mil escus.

Je dis encor, qu'il y a plusieurs Prelats en France, qui

qui ont plus de reuenu deux fois, que tous les Iesuites ensemble, bon prou leur face s'ils en vsent bien. Je dis qu'aux villes ou ils ont Colleges, ils se trouueront plusieurs Ecclesiastiques priués, qui seuls ont trois & quatre fois plus de reuenu, que les Colleges des Iesuites qui sont es dictes villes. Je dis qu'il n'y a si petite Eglise Collegiale de nom, qui n'aye plus de reuenu qu'aucú College des Iesuites en Fráce. Et s'ils vouloier despartir leur reuenu, il ne se trouueroit iamais quatre vints liures pour chascun des ouuriers necessaires aux Colleges, voire es mieux rentés: & en d'autres non pas quarante, non pas vint & cinq.

Je dis que s'ils ne viuoient en commun, si n'estoit leur frugalité, la mesnagerie, les aumosnes & bienfaits casuelz des villes, ils ne pourroient subsister en façon quelcôque, ny fournir a demi, aux fraiz qu'il conuiét faire en vne maison Religieuse pleine d'ouuriers publics, & occupés à des fonctions tres-importantes & d'excessiue despence. Et de tout cecy i'appelle à tesmoin tous les gens de bien qui les hantent & cognoissent familièrement; qui les secourent en leurs necessités, qui sçauent q'ie dis verité, & qui en deposeront au besoing. Et ceux qui attendoient a gueule beante le reuenu du College de Paris, de Bourges & d'autres lieux dont les Iesuites sont sortis. peuuent maintenât tesmoigner, s'ils ont trouué la bechée si grosse qu'o leur faisoit entendre: & ceux qui l'attadét des autres Colleges, ferót la mesme experiéce, quand les Iesuites en seront fortis: Et alors verrót les aucugles, s'ils veulent ouuir les yeux, si tu estois bien fondé, disant que les Iesuites contribuoient à la guerre C'est a faire aux ministres, Arnaud, Ce sont leurs menées & pratiques, de faire
des

*Principal
reuenue des
Iesuites.*

Mesire
Blaise de
Môluc Ma
reschal de
France en
ses Com-
mentaires
l. 5.

des impôts sur les Eglises, de fournir aux seditions, de corrompre les Capitaines, & de combattre leur Roy Treschrestien, par l'or, par l'argent, non seulement par le fer, & par le tranchant de la langue. Feu Monsieur le Marechal de Monluc, la vertu duquel en vain ils tascherent corrompre, mais non en vain la sentrent, en a laissé vn oculaire, & parlant tesmoignage à la posterité. Les Iesuites n'ont pas la puissance de faire tels exploits, & beaucoup moins de volonté. Se bander contre son Seigneur, c'est l'humour de l'heretique rebelle, non des Religieux obeissans.

Te t'ay montré que ces presens d'Espagne, que ces nauires & richesses des Iesuites, sont des fictions imprimées à la Rochelle, & en ta fantasie pour la secôde edition. & que les Iesuites ne sont nô plus Espaignols pour les biens terriens, que pour les honneurs: Le concluds donc q̄ ton discours n'a ny fondement ny suite, & que tu es aussi malheureux Tisserand q̄ Masson; car en bastissant tes preuues, tu les poses tousiours sur le sable, & en faisant la tissure de tes argumés, tu ne sçais ny ordir, ny faire ta toile, ne pouuât iamais verifïer ce que tu proposes. Venons à l'auarice des Iesuites.

CHA. 35.

Calomnie
sur l'auarice des Iesuites.

Les Iesuites sont auaricieux. Ceste accusation est plus forte que celle des richesses, pour obtenir ce q̄ tu pretend, & pour les rédre odieux: car estre riche n'est pas vice, mais estre auaricieux, c'est vn crime; à gens principalement qui font vœu de paureté. Ce q̄ preuoyant bien, tu t'es icy montré fort insolent, & injurieux; & sans cōscienceny honte, as osé dire qu'ils captent chacun iour testaments, & qu'ils ont suborné & volé plusieurs maisons de la France, disant: *Quand Auant viendra à mourir les Iesuites demanderont droit d'ainesse*

d'ainesse en son bien ; car jamais ils ne font faire vœu de pauvrete, que toute esperance de succession ne soit hors, & deuant que faire la profession ils donnent le bien au College, & ainsi rië ne sort : tout entre ab intestat, & par les testaments qu'ils captēt chacun iour, mettans d'un costē l'effroy de l'enfer en ces esprits proches de la mort, & de l'autre, leur proposans le Paradis ouuert, à ceux qui donneront à la societe de Iesus, cōme fit Maldonat au President de Mombroun S. André : c'est ton texte. Et en vn autre endroit de tō plaidoyé, tu les as appellez en termes Latins, pour dōner meilleur branle à ta langue, *Immani auaritia nocentissimos, quibus fides, deus, & pietas, posthemo honesta, inhonestaq, quæstui sunt.* Parolles autant cruelles qui se puissent dire contre les plus scelerats vsuriers du monde; mais laissons les conuices, & examinons les mensonges. Ce droict d'ainesse, en est vne, comme apres ie diray. Vne autre, qu'ils ne font jamais vœu de pauvrete, que toute esperance de succession ne soit perdue : car ils le font apres le nouitiat fini, c'est à dire, deux ans apres leur reception. Vne autre qu'ils donnent tout au College faisans la profession ; tu n'en scaurois nommer vn seul de plusieurs cēteines, qui ont faiēt profession en Frâce. Vne autre que tout le biē, entre chez eux ab intestat : ils n'ont au cun droict ab intestat, de ceux qui meurent chez eux, comme apres ie diray : venons aux maisons volées.

La premiere est celle du feu President S. André, lequel l'an -64 fit vn Legat aux Iesuites de douze mille francs. Ce Seigneur donc fut, à ton dire, suborné, & sa famille volée par Maldonat Iesuite, qui le confessa vn peu deuant sa mort. Je dis que long temps auparauāt que Maldonat le cogneut, il auoit testé & faiēt ce legs ; & que Maldonat ne fit rien en cela, sinon luy conseiller

Legat du
President
S. André.

cōseiller de laisser ceste somme libre, pour l'appliquer aux necessitez de la Compaignie, selon la discretion des superieurs & non à certain vsage, comme il auoit faict: ce qui donna pied aux calomniateurs. Je dis qu'avec vn traict de langue menteuse tu vons non seulement la reputation des Iesuites viuans: mais encor de Maldonat & de ce Seigneur defuncts. Car c'est raur à l'vn la reputation, de dire qu'il aye trompé en confessant, & à l'autre qu'il se soit laissé suborner, homme de tel grade, de telle vertu de tel aage, de telle prudence; de dire qu'il aye faict par surprise & sans merite, ce qu'il a faict par deuotion avec louange deuant Dieu & les hommes. Avec tout cecy tu fais injure à la Cour, laquelle par arrest declara Iean Maldonat innocent, que tu appelles suborneur & voleur. Monstres aussi que tu es vn Machiaueliste, te moquant & calomniant de quoy on parle de l'Enfer & du Paradis aux Chrestiens, mesmes estans proches de la mort. Et de quoy veux tu qu'on leur parle? des môtagnes, de la Lune, ou des Epicycles de Saturne?

*Monsieur de
Bollon.*

De mesme style, menteur & calomniateur, tu dis qu'ils ont volé la maison de Monsieur Bollon Conseiller du Parlement à Bordeaux. *On sçait comme ils ont volé la maison des Bollons qui estoit l'une des plus riches de Bordeaux.* Mille Bordelois de foy, qui viuent encores, tesmoigneront, que deuant qu'ils vinssent à Bordeaux ledict Sieur auoit deliberé de donner ce qu'il donna, pour fonder vn College de Iesuites, & qu'il n'estoit ny d'aage, ny de qualité, non plus que le President S. André, pour se laisser tromper. Laquelle fondation a esté confirmée par plusieurs arrests des Cours de Parlement contre le Sieur de Candé frere du fondateur, qui l'a

qui l'a tousiours opiniaſtremēt debatüe. Et puisſque, comme tu dis, ceſte maiſon eſtoit des meilleures de Bordeaux, ce n'eſtoit pas eſtre ruinée ny volée, d'auoir donné deux mille liures de rente, pour fonder vn Col lege; ains honorée d'vne liberalité, faiſte non tant aux Ieſuites qu'à ſa patrie, & à la Religion, pour qui eſtoient appellez les Ieſuites. Si la fondation eut eſté faiſte pour les Predicans, ie ſe doute point, que tu n'euffes donné vn apoſtrophe d'accent aigü, pour la porter au ciel.

Tu poursuis, *On ſçait le teſtament qu'ils firent faire au* De Mon-
President Godran de Dijon, par lequel il donna demy ſeu à ſieur Go-
ſa ſœur, qui eſtoit ſon vniue heritiere, & ſept mille liures de dran.
rente aux Ieſuites. N'es tu pas icy vn inſigne impoſteur? la ſœur de ce President, qui pretendoit en ce faiſt le plus grand intereſt, ne s'eſt iamais plainte contre les Ieſuites, de ce que tu les charges. La ville de Dijon & toute la Bourgoigne ſçauent, que les Ieſuites ne furēt ny appellez ny ouïs à ce teſtamēt; ains que ledict President ne leur en parla iamais, & ne les cogneut ſinon par la commune relation des gens de vertu, & quand bien il les eut cogneus & frequentez, c'eſtoit vn homme de cerueau, d'aage, d'honneur, & de ſcience, President en la Cour & garde ſeaux, & bien eſloigné de ſouſçon de ſe laiſſer ſurprendre.

La diſpoſition du teſtament deſcouure encor ton impoſture. Car ledict Sieur President laiſſoit heritiere la ville de Dijon, au cas que les Ieſuites n'acceptaſſent l'hoirie, ou ſi Dijon la reſuſoit, il ſubſtituoit la ville ou Chapitre d'Autun. Il auoit mis auſſi quelques conditions qui repugnoient aux Conſtitutions des Ieſuites, ce qui les fit preſque reſoudre de renoncer à ceſte hoi-

rie & monstroit bien qu'ils n'auoient point parlé à luy. Et s'ils l'accepterēt neantmoins, ce fut par la prudence de la Cour qui les encouragea, & modifia ce qui leur donnoit ombre. Son bien au reste ramassé, ne montoit point plus haut de huit cens escus de rente, & depuis les guerres dernieres il n'en a pas valu deux cens, de maniere que le College a esté loustenu d'aumosnes, & des debtes qu'il faict iusques à present.

*Calomnie
sur le droit
d'aïnesse.
Lagebaston.*

A ce que tu dis, *Qu'ils ont eu pour le droit d'aïnesse du fils du feu President de Lagebaston, douze mille escus prouuenans de la Seigneurie de Fayoles vendüe, & que ces douze mille escus, ont esté enuoyés au tresor d'Espagne.* Je dis que tu es tousiour Arnaud, & qu'à toy cest vne mesme chose, parler, mentir, & calomnier; si bien que tu ne scaurois tourner la langue que tu n'attaques malicieusement la verité, & l'honneur d'autrui. Lagebaston Iesuite a laissé ladicte Seigneurie de Fayoles à sa sœur, & non vendüe pour les Iesuites, & ne s'est reserué que quinze cens escus, pour en disposer à sa deuotion.

Je ne scay au reste d'où tu fais venir ce droit d'aïnesse aux Iesuites. Car leur Compagnie, ne pretend droit, ny d'aïnesse, ny de legitime de ceux qui s'y mettent; & s'ils y meurēt sans disposer de leurs biens, ils sont acquis à ceux à qu'ils appartiennent par disposition de droit, & non à eux, qui ont renoncé à tel droit par leurs reigles.

René Airauld.

Ce que tu recites de René Airauld fils du lieutenant d'Angers. Cest de mesme trame que les autres menfonges. Car ce ieune hōme estant aagé de plus de d.x & sept ans, que tu fais seulement de quatorze, ne pouuant en France, executer le desir qu'il gardoit

doit, depuis long temps, de laisser le monde, & se dedier à Dieu, fut contrainct l'an-86, de s'en aller aux Alemaignes, ou il fut receu pour sa pieté & vertu, & non comme fausement tu dis, pour l'esperance de ses biens, qu'us quitta volontiers à son pere.

Or parmy ces propos des enfans & maisons volées, tu t'es monstré melchant remarquablement en vne chose, que ie dois publier en ce lieu necessairement, pour te faire voir tel que tu es au public, ou à ta confusion, ou à ta correction. La chose est que tu fais l'instruction de la jeunesse chez les Iesuites, & les vœux de Religion, semblables aux sacrifices que les anciens faisoient de leurs enfans à Saturne, cest a dire au Diable.

Et afin qu'on ne pense que j'aye glosé ton texte, comme tu glosés les Extrauagantes des Papes, voicy tes parolles. *Les Carthagmens immoloient leurs propres enfans à Saturne, estans contraincts les pere & mere d'assister à ce sacrifice avec vne contenance gaye. C'est chose estrange que nous auons veu le temps, auquel celuy qui ne saisoit estudier ses enfans sous les Iesuites, n'estoit pas estimé bon Catholique, & que ceux qui auoient esté dans ce College, auoient leur passe-par tout. Tellement que les peres s'accommodans à la saison, estoient contrains de perdre leurs enfans, qui estoient ou charmés, ou bien souuent du tout volés, s'ils les trouuoient à leur gré. Ceste similitude veut dire, q les enfans qui sôt & ont esté presentés par les peres ou parens aux Iesuites, pour y estre instruits, ou pour y estre Religieux, sôt côme iadis les enfans payés cōduits à l'Autel de Saturne; & q tels peres Chresthiés sôt semblables a ces peres Payés* Que ce soit le sēs de tes parolles, y est bel a voir: car autrement la similitude ne feroit riē à ton propos.

CHA. 36.

Blaspheme
d'Arnaud
contre les
religieux.

*Polycarpe
en son hi-
stoire cõire
les Iesui-
tes.*

*Luth. in
Epithal. f.
7. c. 1. Cor.*

*Cal. Inst.
l. 4. c. 13.*

*Selon Ar-
naud se
mettre en
Religion
c'est se sa-
crifier au
Diable.*

Te le confirme encor, par les auteurs desquels tu as apprins à parler ainsi. Les heretiques d'Alemaigne (nõmément Polycarpe Apõstat heretique) escriuēt que ceux qui font esleuer leurs enfans aux Iesuites, sont semblables aux peres qui iadis sacrifioient leurs enfans à l'Idole Moloch, peché detestē par le Psal-
iste. Immolauerunt filios suos & filias suas demonijs. Luther en son Epithalame dict, que tous ceux qui font vœu de chastetē aux Religions, sacrifient leur corps à l'Idole Moloch. Caluin en son institution dit, que les vœux de Religion sont filets de Satan. De maniere que tu ne peux nier, que ta similitude, ne die le mesme que ceux desquels tu as apprins la façon de la faire, & qui ont dit le mesme q̄ toy. Par ceste similitude doncques s'ensuit; Premièrement que tous ceux qui ont fait instruire leurs enfans aux escoles des Iesuites, sõt Idolatres, & qu'ils ont esté contraints de l'estre pour s'accõmoder à la faison. Que les Roys de France, ont dressē les autels de Saturne, & estably l'Idolatrie aux meilleures villes de leur Royaume. Que le Roy Henry dernier desunct a institué par contraincte vn seminaire au College des Iesuites à Paris, pour seruir à Saturne. Que dix mille peres, & des plus grands Seigneurs de la France, ont esté contraincts de sacrifier leurs enfans à Saturne. Que cent & cent mille hõmes, qui ont esté instruits aux Iesuites, & qui seruēt maintenant au public, ont esté en leur ieunesse consacrés à Saturne. Secondement s'ensuit par ce mesme iargon secret, que quand vn pere dedie son fils à Dieu, ou quand le fils se sacrifie luy mesme par le vœu de Religion, c'est vn charme, vn vol, vn sacrifice fait à Saturne. En somme quand saint Bernard, saint Augustin,
 saint

sainct Bruno , sainct Dominique , sainct François, sainct Bernard , sainct François de Paula, & mille autres saincts religieux, furent dediés à Dieu, ou se dedièrent eux mesmes, ce furent des gens charmés & tombés aux filés de Satan, & des hecatombes faictes au pere de Iuppin. Il n'est pas besoin de te représenter par autre exaggeration l'enormité de ton crime. La simple narration suffit pour faire dresser le poil aux bons Catholiques. Seulement veux ie dire, que ce seroit vn bel exploit de iustice, de te faire brusler, non pour sacrifice, car la chair de loup ny de renard n'est propre pour estre seruié à l'autel de Dieu; mais pour satisfaction du blaspheme que tu as proferé deuant vn corps souuerain de iustice, & fait imprimer deuant les yeux de tous les François, contre l'honneur de Dieu, de son Eglise, & de toute la France.

Pour deserte de tes calomnies en ce lieu, tu mets François de Canillac frere de Monsieur le Marquis de Canillac, que tu dis estre notoire, qu'il à esté volé par les Iesuites, pour auoir huit mille liures de rente qu'il a, & pour l'esperance qu'il y a, qu'il pourra succeder estant substitué à son frere s'il decedoit sans enfans, & en fin se faire Marquis, avec la ruine de ceste maison rentée de quarante cinq mille francs. A toutes ces impostures ie dis pour les Iesuites avec le tesmoignage de mille personnes d'honneur, qui sont en Auuergne, voire mesmes de Madame de Montan seur dudit de Canillac, Dame tresvertueuse & vrayement digne de sa maison, qu'il y auoir plus de quatre ans, que ce ieune gentilhomme pourchassoit d'estre receu entre les Iesuites. & q'les Iesuites en firent difficulté, tant pour le respect de sa maison, qu'aussi pour la doute qu'ils

CHA. 37.

Calomnie
sur François de Canillac.

auoient qu'il ne peut porter le trauail de leur Compaignie, encor qu'il eut de belles qualités d'esprit & de sçauoir pour son aage; si bié que ne pouuât impetrex d'estre receu en France, il alla deux fois à Rome, faisant vne merueilleuse instance pour sa receptiõ enuers leur General, de qui en fin, apres le decés de Madame la Marquise sa merc, il a esté receu aagé d'euirõ 20. ou 22. ans. Et ne s'est trouué personne qui ait osé se formaliser cõtre les Iesuites sur ce faict, non pas mesmes Mõsieur le Marquis, qui n'eut falli pour l'amour qu'il porte à son frere, de s'en fascher bien auant, s'il y eut aperceu quelque fraude ou faute du costé de Iesuites. Et non seulement il ne s'en est point formalisé, ains a respondu pour les Iesuites, contre ceux qui les en calomnient, par vne lettre à eux mesmes escrite, que i'ay faict inserer icy, affin que tout le monde cognoisse que ta bouche n'est qu'vn flux & reflux de men-songes.

*Lettres de
monsieur
le Mar-
quis de Ca-
nillac con-
tre l'impo-
sture d'Ar-
naud.*

MESSIEURS, i'ay esté aduertý, comme aucuns mal affectionnés a ceux de vostre Compaignie, ont faict courre le bruit, que i'estois mal content de vous autres, & vous ont accusé que vous auiez suborné mon frere, & que contre sa volonté, il s'estoit mis de vostre profession. Je n'en puis reserer la cause qu'à son inclination & naturel & au bon exemple de vostre vie & bonnes mœurs qu'il a eu estant au College à Billon. Je vous ay bien voulu escrire la presente afin qu'elle vous serue de iustificatiõ & declaration de la verité, que ie ne celeray iamais en cest acte, ny tout autre ou ie vous pourray tesmoigner à combien d'heur i'estimeray l'occasion de vous faire seruice, vous suppliant m'auoir pour recommandé a voz saintes prieres, lesquelles ie supplie Dieu vouloir combler de ses graces,

graces; & me tenir pour vostre plus obeissant à vous faire service. Canillac. A Sainct Cirques ce 30. Aoust 1594.

Il ne faut pas autre iustification pour les Iesuites, ny autre condamnation de ta calomnie sur ce faict. I adiouste seulement que tu as iustement louée la splendeur & richesse de la maison de Canillac, car elle le merite, estant anoblie d'une tige, qui entre autres marques de grandeur, a fourny des Papes doctes & pieux à l'Eglise; mais tu l'as iniurieusement attaquée, quand perdant ta memoire & ton iugement, tu as appelé tous ceux de ceste Compagnie, voleurs, meurtriers, assassins & d'autres semblables noms, sans correction ny exception d'aucun: Car en ceste façon, tu as mis François de Canillac au mesme rang que tous les autres de sa robbe, avec vne iniure infigne de la maison que tu loues, si bien tu es habitué de ne sçavoir bien dire sans mesdire, ny dire verité sans te contredire.

Clemēt 6.
& Gregoie
re 11. Pa-
pes de la
maison de
Beaufort.
L'an 1342.
& 1371.
Platina.

Voila les bribes de ta recherche, & tout ce que tu as peu mendier pour cōvaincre les Iesuites d'avarice, & faire paroistre qu'ils sont voleurs d'heritages; & m'esbahis, que veu ta bōnevolonté, tu en ayes fourny si peu & que ceux cy fassent plus contre toy q̄ contre les Iesuites. estant vray semblable que tu as faict vne curieuse queste de tous les meilleurs exēples, pour plus furieusement leur dōner la charge. Je m'esbahis q̄ de 2. mille François qui depuis 30 ans, ont prins la soutane en ceste Cōpagnie, tu n'en ayes sçeu produire vn seul, pour monstrier clerement que les Iesuites sont tels q̄ tu les calōnies mesmes des enfans de Paris que tu auois tout aupres & à la main pour en sçauoir aisément la verité, enfans de maison la plus part; ou au cōtraire les Iesuites t'en pourroiet alleguer plus de dix huiēt cens,

de qui ils n'ont rien eu, & qui pour auoir esté auancez aux lettres, leur ont beaucoup despendu; plusieurs, des quels ils ont refusé les hoiries, & pensions offerres: plusieurs les parés desquels, ils ont soulagé par bienfaicts selon leurs petits moyens. C'est vne grande iniquité à vn Aduocat, qui faict profession & serment de ne defendre aucune cause contre iustice, d'estre si prodigue en accusations, & estre si souffreteux & mendiant en preuues.

Prieres de Pericles en parlant. Plutarch.

Si Pericles Payen voulant haranguer, demandoit à Dieu qu'il ne luy laissast sortir aucune parole de la bouche qui ne fut à propos, à combien plus forte raison, vn Chrestien doit prier Dieu pour ne dire des impostures?

Defendu à l'Aduocat d'user de conuice. l. Quisquis C. de postul.

Et si c'est vn erreur indigne d'un Orateur Payen de parler impertinemment de sa matiere: & si la Loy dict, *Ne in licentiam conuiciandi & maledicendi temeritate, aduocati prorumpant, atque si quis adeo proax sit, qui non ratione, sed probris putet esse certandum, opinionis suæ inuiminationem patiatur:* Quel crime sera ce à vn Aduocat Chrestien, & quelle peine meritera il, de dire choses, non seulement hors de propos, mais contre la iustice, contre la verité, contre l'honnesteté, contre l'innocence, & contre Dieu mesme, avec des injures, impostures, & calomnies atroces. comme iusques icy tu as faict sans mesure & sans pause? Mais quelle iniquité, de calomnier tous les bienfaicts, non seulement des viuans, mais encores des trespassez? N'est ce pas estre cruel aux pauures qui sont aydez par tels biens; injurieux aux riches, qui donnent telles aydes, & blasphémateur contre Dieu, qui loue, exalte, benit l'aumosne; & sans cesse inuite les mortels à la faire?

Calomnies des auteurs pieuses contre les viuans & les trespassez tresiniquie

N'est ce

N'est ce pas ôster la bonne renommée aux pauvres & aux riches, quand les vns sont appellez abuseurs par fraude, & les autres abusez par folie?

N'est ce pas donner occasion à tout le monde de calomnier tout ce que se fera de plus saint & pieux en cela, & de dire que tous ceux qui font des legs aux pauvres, sont des refuseurs; & ceux à qui ils sont faictz des voleurs, & que tous ceux qui font des aumosnes sont subornez, & ceux qui les reçoivent sont des pipeurs, comme maintenant tu dis des Iesuites?

Et ta calomnie est de tant plus maligne, forgée contre eux, que leurs actions, & loix les estoignent plus de la prise des medifans en cecy. Car pour le regard des legs qui se donnent, afin d'euitier non seulement le crime, mais encor l'occasion & soupçon, il leur est defendu par icelles loix d'estre presents quand quelqu'un faict testament. Et de plusieurs centaines de gens qu'ils ont assisté despuis trente ans à Paris en leur mort, il ne s'en trouuera pas quatre qui leur ayent laissé quelque don; & s'il y en eut eu quelqu'autre que le President S. André, ta curiosité n'auoit garde de faillir de le prendre, pour en faire le pied estal de quelque calomnie.

Que si on met en blot tous ceux des autres villes de la France, qu'ils ont aussi aydé en leur dernière période, de dix mille, il n'y en aura pas trois, qui leur ayent legué quelque chose. Ils ont bien encores plus faict quelques fois, pour garder leurs mains nettes, & leur reputation entiere, & vaquer purement au salut du prochain pour Dieu seul: c'est qu'ils ont quité par actes publicz tout ce qui leur seroit legué par ceux à qui ils assisteroient en leur mort.

CHA. 38.

*Calomnie
sur les ce-
stiments
procurez.*

*Ce qu'ont
faict les Ie-
suites pour
suyr l'auar-
rice.*

Il te peut souuenir , si tu retiens rien de bon , que l'an 1580. & -81. les Iesuites de Paris s'estans offerts pour aller visiter les pestiferez , qui lors estoient en grand nombre , deuant qu'entrer à l'exercice de tel office , vrayement Chrestien , & des plus ardens , ils renoncerent deuant Meisieurs de Parlement , à tous legs , bienfaicts & aumosnes , qui leur pourroient estre données pour lors : Protestant n'en vouioir rien prendre , melmes quand on les y voudroit contraindre , ce qu'ils garderent estroitement , & ne le peut on nier.

*Rendrerent
aux au-
mosnes &
biens faicts
L'an de la
peste à Pa-
ris. 1580.*

*& 1581.
Morts &
malades
de peste.*

*Argent
frayé.*

Je dis bien d'auantage , que laissant à part trois des leurs , qui moururent en ceste lice de charité , & six autres qui furent apres ma.ades à la mort , tant de peste , que d'autres maladies prouenantes de ce travail ; ils y firent plus de huict cens escus de frais extraordinaires , qui n'estoit pas petite somme pour leur petit cabal. Auquel temps ie vis par fortune , estant à leur College eschoier à Paris , vne admirable ferueur de tous ces gens là , pour ayder le prochain. Car de cinquante ou tant qu'ils estoient , ils faisoient à l'enuy à qui seroit du nombre des employez , & n'y en eut pas vn qui ne se presentast au Superieur , ou ne se monstrast prest , pour estre de la partie : iusques à vn pauvre boiteux sciaticque , lequel à peine se pouuoit porter.

*Emōd Au-
ger.*

Enuiron ce temps la Emond Auger faisoit luy mesme semblable office à ceux de Lyon , traueillez aussi de la peste , & ayant en main de grâdes aumosnes , ne permit iamais qu'un seul denier entrast à leur bour se , faisant tout distribuer pour les pauvres pestiferez , ou autres qui se trouuoient en necessité.

Je pourrois

Je pourrois sur ce subject mettre auant plusieurs exemples prins des villes de nostre France, Tolose, Bordeaux, & autres où ils ont Colleges; mais si i'estois trop long à la louange des Iesuites, ie te ferois venir la colique; ceux cy pourront suffire sans t'offencer beaucoup, pour estre communs, & propres neantmoins pour eclairer ta mensonge, & monstrier que les Iesuites ne sont pas si Arabes que tu les dis.

Pour le regard des autres bienfaits, ils les prennent, quand on les leur donne, & ne contraignent personne à donner: si quelqu'un d'entre eux, est par fois importun à demander l'aumosne, c'est vne imperfection tolerable en gens necessiteux. Si Dieu veut estre importuné par ceux qui le supplient, les riches qui ont enuie de bien faire, & imiter vn si beau patron, doiuent prendre patience quand les pauvres sont avec eux, ce que celuy qui donne les richesses, veut qu'on face enuers luy.

Cecy pouuoit suffire pour iustifier les Iesuites enuers les gens de bien, & faire cognoistre qu'ils ne sont non plus auaricieux, que riches: mais parce que ie conteste avec toy & semblables calomniateurs; ie diray encor vn mot sur ce poinct, pour voir si on te pourra & à eux clore la bouche, au moins pour vn quart d'heure.

Tu dis que les Iesuites sont tres auaricieux & ne le peux auerer, sinon en donnant du bec. Je dis qu'ils sont tres esloignez d'auarice, & si ie ne le prouue, ne le crois point.

L'on cognoist vn homme auaricieux par deux signes: L'vn est la parolle; l'autre les effectz. Car ces deux choses sont les certains messagers du cœur, estans

L'importunité est excusable quand la nécessité presse.

Dieu veut estre importuné par prieres.

CHA. 39.

Calomnie de l'auarice des Iesuites.

Moyen de cognoistre vn homme, la parolle & l'œuvre

estans comme les fleurs & les fruiçts de l'ame ; & tout ainsi que par la fleur & les fruiçts lon cognoit l'arbre, aussi cognoit on la personne par ses œuures, qui sont les propos & actions; & c'est le moyen que donne nostre Sauueur pour descouuir la bonté ou malice de

Math. 7.

quelqu'un. Parquoy si vn homme parle en auaricieux & faict des actions d'auarice, c'est vn signe euident qu'il est atteint de ce vice: s'il parle en homme liberal & faict des actions de mesme, il est sans doute liberal. Comme l'on cognoist vn homme priué par la langue & par la main; aussi cognoist on vne Communauté par ses loix, & par ses actions. Voyla pourquoy les Sybarites estoient, comme les Epicuriens, estimez voluptueux, comme de faict ils estoient, parce que leurs loix ne parloient d'autre chose, que de dresser des festins, des bals, des delices & voluptez, & toutes leurs actions tomboient à la cadéce de leurs loix. Au contraire la Republique des Lacedemoniens estoit reputée sobre & frugale par des loix, & actions contraires aux Sybarites. Or si ie te monstre sans rien redire de ce qui a esté dict, que les loix des Iesuites, & les actions sont du tout ennemies d'auarice, i'auray accompli ce que i'ay promis, & si tu es animal raisonnable, tu feras conuaincu. Qu'il soit

Les Sybarites Epicuriens & voluptueux.

Athen. 1.

12. c. 6.

Les Lacedemoniens sobres.

Cic. 5. Tuscul.

Trois sortes de maisons des Iesuites.

ainsi, ie le monstre. Il y a trois sortes de maisons en leur Compaignie, en toutes lesquelles on marche sous des loix tres esloignées d'auarice, ayes patience d'escouter si tu veux.

Le Nouiciat.

La premiere est des Nouices, en laquelle sont exercez l'espace de deux ans, ceux que lon a receu pour estre incorporez avec eux, faisans les vœux, ce terme estant expiré, s'ils sont trouuez propres.

La

La seconde sorte sont les Colleges, composez des Regens & escholiers de leur Compaignie: Les vns pour enseigner, les autres pour apprendre, & chacun pour seruir le public à son tour; tous Religieux ayans faict les trois vœux substantiaux de Religion.

Les Colleges.

Ces deux sortes de maison viuent ou peuuēt viure de rete fonsiere, si elles en ont, estât chose incōmode de vacquer à leurs exercices, & estre cōtraint de mendier tous les iours. Neâtmoins, si elles n'en ont point, il leur est permis de receuoir les biens qu'on leur faict du soir au lendemain, ou autrement. Que si le reuenu d'un College est suffisant, pour entretenir le nombre des personnes necessaires en iceluy, on n'y peut receuoir aucunes aumosnes, & si ledict reuenu excede la necessité du College, il est commandé par leurs Constitutions de nourrir des pauures escholiers, pour le seruice de l'Eglise; tant leur est en recommandation l'exercice de la pauureté religieuse, & le soing de bien employer ce que Dieu leur met en main.

Peuvent auoir rentes fonsieres.

CHA. 40.

La troisieme sorte de maison, est celle qu'on appelle professe, composee de ceux, qui outre les vœux de Religion susdictz, ont faict profersion, où les vœux en public, & qui apres auoir trauaillé plusieurs années és Colleges, enseignant, preschant, & faisant les autres fonctions propres de leur Ordre, sont illec enuoyés pour y faire les mesmes fonctions iusques à la fin de leurs iours, sauf regenter; que s'il ny a aucune telle maison en la Prouince, ils trauaillent aux Colleges comme au parauant, ou sont enuoyés aux Indes, ou autres lieux à la vigne de nostre Seigneur.

Maisons professes des Iesuites.

Ceste maison ne peut auoir aucune rente ny aumosne

*La pau-
vreté est la
Tour & le
fort des Re-
ligions.*

Luc. 14.

Aug. l. 3.

conf. c. 6.

ains des

Republiq.

Plato 5. de

legib. &

Plutar. in

J. yeur.

Ne peunūt

estre ay-

dées des rē-

tes des col-

leges.

mosne stable & perpetuelle, non pas mesmes pour la fabrique de l'Eglise, ou entretènement de la Sacrificie; & combien que le Concile de Trente ayt permis à tous Religieux d'en auoir en commun, toutesfois les profés de ceste Compaignie en sont incapables, ayans renoncé absolüement à tel priuilege, comme aussi à tout droit ciuil, sur les biens stables que leur seroient laissez; & pour flanquer de toutes parts ce Fort Religieux, les profés font vœu, apres leur profession, de ne iamais permettre que les loix de la pauvreté soient relaxées en leur Compaignie, mais bien rendües plus estroites quand besom en seroit.

Les mesmes maisons professes ne peuuent receuoir ayde des rentes des Colleges, ny les Colleges la leur donner; & faut necessairement qu'elles viuent d'aumosnes temporelles & iournalieres. Et ceste loy est si estroite & seuer, qu'un profés ne peut estre nourri en vn College, s'il n'y est vtile, & s'il n'y travaille pour gagner son pain. Telles sont les maisons professes de Rome, Naples, Milan, Venise; telle estoit celle de Sainct Loys à Paris, fondée par feu Monsieur le Cardinal de Bourbon. Ceste fondation consiste à fournir Eglise, habitation, librairie, meubles, & Sacrificie, pour vne fois.

4. choses

communes

aux trois

sortes de

maisons.

Pouuēt vi-

ure d'au-

mosne.

Ces trois sortes de maison, pour le regard de la pauvreté, ont de commun quatre choses.

La premiere, qu'elles viuent d'aumosnes, avec la difference que ie viés de dire; à sçauoir, q̄ les deux premieres peuuent viure d'aumosnes fonsieres & perpetuelles, c'est à dire de rentes aumosnées à perpetuité; mais la maison professe faut qu'elle mendie actuellement sans pouuoir tenir rente.

La seconde, que personne n'a & ne peut auoir rien de propre, selon la reigle, non seulement de la République de Platon ; mais de toutes les Religions bien reigiées, comme argent, meubles, vestemens, table, chambre, ny rien dont il puisse dire, cela est à moy : & de trouuer argent arriere quelqu'un, c'est vn sacrilege, sauf le Procureur, & Superieur qui manient l'argent du College.

Personne n'a rien de propre. Plat. 5 de de legib.

La troisieme est, que en aucune d'icelles ils ne peuuent rien prendre de leurs labeurs, seruces, & offices, comme des leçons, predications, messes, & confessions ; prieres, & semblables fonctions propres de leur institut.

Ne prennent rien de leurs labeurs.

La quatrieme, qu'aucune de leurs Eglises ne peut tenir tronc pour y receuoir aumosnes : Et en ces deux choses dernieres, ils se sont retressis, non qu'ils estiment, qu'il ne soit loisible de viure de l'autel à celuy qui sert à l'autel, ou que les autres Religions ne puissent sainctement receuoir salaires, & aumosnes du labeur de telles actions, où les offrandes données aux Eglises : mais pour plus rigoureusement garder ceste vertu de paureté ; vertu qui faict quitter, non seulement ce qui est illicite, mais encores ce que l'on peut auoir iustement.

Ne tiennēt autr' tronc.

*1. Cor. 9.
1. Tim. 5.*

Et comme les autres Religions se sont priuées de plusieurs choses licites ; qui de la conuersation, & du parler, comme les Chartreux ; qui des viandes ; qui des habits, comme presque toutes les Religions, qui plus, qui moins ; non qu'elles ayent estimé que ces choses & commoditez fussent mauuaises de soy : mais pour seruir Dieu avec plus grande perfection & austerité de vie. De mesme les Iesuites se sont voulu

*Pourquoy
ils ne pré-
ment rien
de leurs
labours.*

voulu retrancher de ce qu'ils pouuoient prendre, & ce qui est loisible aux autres, affin de seruir Dieu avec plus grande pureté, n'esperans autre chose voire en ceste vie, que luy, ny d'autre que de luy. Et comme ces loix, leur ont esté sanctement données de Dieu, aussi sont elles Religieusement par eux obseruées.

*Par les
fruits on
cognoit
l'arbre.
Matth. 7.*

Or si leurs loix sont leurs parolles, & si leurs œures s'accordent avec leurs loix, & toutes les deux sont cōformes à vne tres-estroite pauvreté, & mespris de la terre, & si tu n'as rien sçeu prouuer du cōtraire, y ayant employé toute ta curiosité & de tes amys; cōmment osés tu affirmer ou encores penser, que les Iesuites sont auaricieux ?

*Conc. Trid.
sess. 25. c.
3. In nou.
const. 5. de
monach. si
quis. Ibidē.
Illud. auth.
Ingressi.
C. de sacr.
Ecl. auth.
Nunc au-
tem C. de
epi. &
der.*

Quand on voit vn arbre paré de feuilles de figuier & chargé de figues, peut on dire que cest vn grafeliet? Les Iesuites se sont priués des droicts, que les saints Conciles & les loix Ciuiles leur donnoient, pour tenir rentes & heriter les biens de leurs Religieux; leurs cōstitutions, leurs actions, ne sont que mespris & refus des biens du monde: & tu dis qu'ils cherchent, qu'ils volent, qu'ils raslent les deniers, les familles, & les richesses, des viuants & des trespassez, avec vne extreme auidité? D'où prens tu ce que tu dis, & de quelle fusée tires tu ceste conclusion? Dy le ic te prie, puisque tu as la langue si fertile en babil.

*CHA. 41.
Calomnie
sur ce qu'ils
ne prennent
les petites
choses.*

Il me semble que ic te vois leuer la main & faire signe que tu veux parler, & dire que les Iesuites gardent ces loix par finesse, affin d'en deuenir plus riches. Qu'ils refusent vn ou deux fols és confessions, ou à la porte d'vn College, deux escus de landy, & quelques autres monües denrées: mais si on leur presente quelque heritage, quelque gras benefice, quelque bonne rente;

rente ; si quelque citoyen deuot , ou quelque Dame deuote , ou quelque enfant de maison , qui sera entré chez eux , leur donne les mille , ils ne font pas si degoustez ny si scrupuleux en leurs loix, qu'ils ne se dispensent pour toucher ces benedictions ; & partant sont ils plus fins. Car pendant que les autres s'amusement à cueillir des coquilles, eux peschent aux balenes. C'est ce que tu veus dire en ton Plaidoyé, & c'est l'esteuf qui se jette communement quand on veut commencer le jeu , & ouuir le Parlement des richesses & finâces des Iesuites. Mais il y a plusieurs moyens pour respondre & faire rejahir l'esteuf contre toy, & contre tes semblables.

*Commundire, ils re-
fusent deux
sols & pré-
nent mille
escus.*

Premierement ie dis que les Iesuites ne refusent ny prennent rien pour la grandeur, ou la petitesse de la chose, ains pour la conuenance de leur reigle: ils prennent ce que leur reigle permet de prendre, petit ou grand ; ils le refusent si la reigle le leur prohibe. Tu dis qu'ils refusent deux sols des confessions, ou deux escus de Landy aux classes, parce que la somme est petite: Ie dis que c'est parce que cela est contre leur reigle. Tu dis qu'ils prennent mille escus de rente, parce que la somme est bonne: ie dis que c'est parce que leur reigle le leur permet.

*Ils ne pré-
nent ny re-
fusent pour
la grandeur
ou petites-
se de la
chose.
Premiere
response.*

Chacun sçait, tant peu soit il, qui les aye hantez & cogneus, qu'ils prennent des aumosnes petites & grandes, & qu'ils refusent aussi de grands & petits presens. Ie mettray vn ou deux exemples pour plusieurs, que ie pourrois amener sur ce subject.

*Ils prennent
des petites
aumofnes.*

En Bourgoigne l'an 1585. estant ja trois ans passez, le College de Dijon establi, il y eut vn pauvre villageois d'Is-sur-Tille, Bourg voisin de Dijon,

où les Iesuites alloient quelquefois prescher, qui estant
Trois blancs. malade à la mort, & desirant estre recommandé à
 leurs prieres, laissa par derniere volonté trois blancs
 au College, n'ayant moyen de monstrier sa bonne
 volonté par plus grand legs. Ces trois blancs furent
 fidelement apportez. Le Recteur les print de tresbon
 cœur non sans se souuenir des deux deniers de la
Luce. 21. bonne vefue de l'Euangile, & fit dire des messes, &
 prier pour l'ame du defunct, comme s'il eut laissé vn
 grand present.

*Mille li-
vres de ren-
te refusées.*

Au contraire l'an 1572. il y eut quelque Seigneur
 de Gascogne, qui voulant dōner mille liures de rente
 ou plus, pour la fondation de certaine leçon à Bor-
 deaux, à la charge que tous les ans on feroit vne ha-
 rangue de ceste matiere, interferant les loüanges du
 fondateur. Ces milles liures furent refusées. Voila
 vne chose petite acceptée, & vne rente notable refu-
 sée, & en deux exemples la façon exprimée, dont ils
 vsent prenant ou refusant; Ils prennent donc de cho-
 ses petites, & en refusent de grandes, selon qu'il leur
 est permis, ou defendu, par leur reigle, & non pour
 la valeur du don. Vn homme de conscience, qui n'o-
 seroit prendre vn teston d'vsure, prendra fort bien
 mille escus de don; de dire qu'il refuse le petit pour
 auoir le gros, c'est calomnier. Samct Pierre avec ru-
 des & aspres parolles, renuoya l'argent que Simon
 Magus luy offroit, qui probablement n'estoit pas
 grand chose; & toutesfois il punit rigoureusement
 Ananias & Saphira, dequoy ils n'auoient porté tout.
 Faudra il dire, qu'il refusa le petit don de Magus,
 pour auoir le grand de ceux cy? Il refusa le petit, par-
 ce qu'il n'estoit pas loisible de prendre argent des
 choses

*S. Pierre
exigea
tout d'A-
nanias, &
ne voulut
rien pren-
dre de Si-
mon Ma-
gus.
A T. 5. &
8.*

choses sacrées; il exigea le grand, parce que c'estoit le devoir de le rendre à Dieu, à qui il estoit consacré par vœu. Et au reste, si tu voyois chez les Iesuites les liures où sont écrits les noms de leurs bienfaiteurs, tu y trouuerois beaucoup plus de petites aumosnes que de grandes.

CHA. 42.

Je dis aussi que c'est vne proposition fauë, & vn langage de Sophiste, dire que les Iesuites refusent petites choses, quand ils refusent deux escus d'vn landy, cinq ou tant de sols d'vne messe, deux sols d'vne confession, cent ou tant d'escus des sermons, deux sols de porte aux Colleges, & semblables parties. Car encores que chascune à part monte peu: neantmoins mises toutes ensemble, elles font vne somme notable.

*Autre res-
ponse à la
calomnie
sur le refus
de petites
choses.*

A Paris, par exemple, les Iesuites auoyent ordinairement deux milles escoliers en leurs escolles; deux escus de landy pour teste, montent douze mille liures par an, sans compter que plusieurs Princes & grands Seigneurs, qui communement s'y sont trouuez, eussent donné les cinquante, les cent & deux cens escus pour leur part. Les chandelles pour lesquelles chascun donne pour le moins vn teston, reuiennent à deux mille & cinq cens liures enuiron: deux sols de porte chascun mois à deux mille escoliers, font deux mille & quatre cens liures de rente.

*Landys.
des Esco-
liers.*

*Les Châ-
dilles.*

La Porte.

Cinq sols pour vne messe tous les iours, à trête ou tât de Prestres qu'ils sont en tels Colleges, seroient deux mille sept cés liures. Les cōfessions & sermons redroient encor plus. Et le tout calculé reuiendroit à plus de vingt & deux mille liures de rente, q̄ le College de Paris auroit eu, & les autres Colleges à proportiō, dōt le moindre receuroit, de ses escoliers, quatre mille liures,

*Les Messes
& Con-
fessions.
Ce qu'ils
refusent
est plus
gros deus
sols q̄ leurs
rentes.*

& en tout seroit plus de cent mille de rente. Est-ce, par ta foy, mespriser deux solz, ou deux escus? Mais ceste somme, te semble elle si petite? Peux tu nier qu'il le ne soit notable, pour renforcer le cabal d'Espaigne, & pour fournir des estoupes & de la poix à calfater & empoisser la Nau Iesuite, quand il faudroit faire voile au leuant pour aller pescher les millions? Que s'ils estoient si ardans à la bource, & si aspres à la curée, si affamés, si alterés, si Tâtales, & si subtils à trouuer des moyès de s'enrichir, que tu cries, negligeroient ils vne si aisée & si assurée, si hors de gresse & de tempeste, si deüe & si paisible rente? Non seulement personne n'en sonneroit mot, mais plusieurs en seroient tresaisés, qui auroient moyen de recommander par presens leurs enfans, & que j'ay veu quelque foys estre faschés de quoy on refusoit de prendre de leur argent. Toy mesme qui en parlant Latin, approuues les landis & veux que lon prenne tous autres deniers ordinaires & extraordinaires, *Vnde toga miteat*, ny pourrois rien reprêdre. Faut donc dire que puis que les Iesuites, les quittēt & s'en priuēt de gayeté de cœur, qu'ils ne sont pas si ameütés à ceste chasse de richesses, q̄ tu les veux faire, ains qu'ils sont amateurs de la pauureté religieuse.

Quand vn homme se propose quelque fin il choisit aussi les moyens propres pour y paruenir. Vn qui se veut faire doctc, estude aux bonnes escholes, sous des bons Docteurs. Vn qui se veut faire riche, cherche les bonnes foires, & les plus assurées trafiques; puisque les Iesuites ont si bon esprit que tu dis, puisque ils sont si accorts en leurs besoignes, si vigilans, si diligens, & si remüans, & pour leur fin se proposent d'amasser les thresors du monde, que n'ont ils prins ces beaux moyens

L'homme
aduisé
prend les
moyès pro-
pres pour
paruenir
à sa fin.

yens pour traffiquer & deuenir riches? Que ne tiennent ils encores des pensionnaires en tous leurs Colleges? Pourquoi les refusent ils par tout ou ils les peuuent refuser? Ce seroit encor vne autre fort bonne rente. Que ne prennent ils aussi des obits? Que ne s'employent ils aux sepultures? Que ne font ils tout, pour rassembler tout? Pourquoi entre tous les moyens, ont ils prins les moindres, les plus difficiles & moins assurés selon le monde, qui sont les aumosnes dependentes de la voienté & charité d'autrui, qui est fort rare & petite, & presque glacée ou fondüe en ce siecle? Mais comment nous persuaderas tu que tant de gens d'entendement se soyent oubliés en cecy? Mais plustost comment nous feras tu croire, que tant de bons esprits, tant de gens de maison, & de bonne conscience, ayent quitté leurs maisons, leurs biens & moyens, qu'ils pouuoient posseder tenir, & augmenter au monde seurement, facilement, & sans blasme, pour venir traffiquer avec les Iesuites en Religion, & se faire riches sous la bezace au despens de leur ame, & de leur honneur, & se faire riches des richesses qu'ils ne peuuent, ny tenir, ny iouir? Peux tu nier que tu ne sois vn insigne bauard & refuseur ensemble, d'auancer de si lourdes mensonges & si mal cousües?

*Chose difficile de vñ
ure d'aumo-
mosne ou
il y a peu
de charité.*

Ils prennent des bienfaiets, des legs & des aumosnes, ie le crois & le concede; ils vsent en cela du principal priuilege que la loy donne aux corps & Colleges, qui est qu'on leur puisse bié faire par testamēt ou par autre façon, ils n'en doiuent non seulement estre blasmes, ains loués. Car estant necessaire qu'ils viuent de quelque chose, ils ne pouuoient en bié trauaillāt, choi-

*Ilz prennent des
legs.*

fir façõ plus Religieuse & plus digne d'un cœur magnanime, q̄ se ietter plustost à la prouidence de Dieu, qu'à l'esperance de leurs labours, & industrie: & en seruant Dieu & le prochain, ne pretendre droit d'aucune recõpense terrienne: car vn tel cœur est du tout liberal & Chrestienemēt ancré en l'esperãce de la diuine bõté, marchant victorieux sur la terre, faisant tout pour Dieu, & n'esperant rien que Dieu. Ceste façõ aussi est la plus vtile pour le prochain, qui merite en donnant l'aumosne & ne meriteroit point, ou beaucoup moins, en donnãt salaire & recompense. Ceste mesme façõ est recetie & approuuée par la loy, & les principaux droictz & priuileges des Colleges & corps de Republique, sont les legs & bienfaicts.

*Les legs
& bien-
faicts les
droictz des
Colleges l.
cõ Senatus
de vrb. di.
l. omnibus
ad Trebel.*

CHA. 43.

*Causes
pourquoy
les Iesuites
sont esti-
més riches.*

*Premiere
cause le
peruers in-
gement du
monde.*

Mais dira quelque hõme curieux de sçauoir le fond de ses calomnies, si les Iesuites sont si pauures & si estoignes d'auarice, pourquoy les estime on riches & auaricieux? La demande est toute propre pour mettre fin a ce point, & coucher les causes de ces erreurs, lesquelles sont plusieurs; ie mettray les principales. La cause maistresse & source des autres causes, pourquoy on repute les Iesuites riches & bien aiscs, est le peruers iugemēt du monde, qui met en vogue le mensonge & rauale la verité, selõ que sa passion le pouffe. Il voit les Iesuites posseder quelque chose & viure contents; & mesurãt l'estat d'un chascun selon son humeur, & nõ selon la verité, il fait venir ce contentemēt d'une cause estrangere, à sçauoir de la possession des grands biés temporels, & le baptise du nom de ceste cause bastarde, & imaginaire, ne pouuant entendre que leur contentement vienne d'ailleurs, que de l'abondance des presãns de la terre, au lieu que leur contentement

vient

vient de les auoir mesprisez De mesme Epicurus ne pouuoit cōprendre, que la beatitude de l'homme peut venir d'ailleurs, que de la volupté, ni consister en autre chose. Le monde donc les estime riches pource qu'il les voit contens, & erre en son iugement, non pas pour les estimer riches absoüement, car ils le sont, veu que les vrayes richesses consistent au vray contentement. Mais pour les estimer riches de biens mondains qu'ils n'ont point, & desquels on ne peut attendre aucun solide repos.

La seconde cause est la mauuaise langue du mesme monde, laquelle suiuant la piste du iugement corrompu, public le mensonge conceu au dedans, & le fait resonner dehors aux oreilles des hommes, & pour peu de texte qu'elle aye, elle couche des gloses & des interpretatiōs sans mesure, sur les aumosnes, acquisitions, fortunes, & actiōs des Iesuites, les faisāt toutes aboutir aux richesses & à l'auarice. Qui est cause qu'on a veu souuent, que leur estant faicte quelque aumosne, tout le monde en parloit selon sa grammairre, tout le monde y glosait à sa fantasie, comme tu as abondamment faict en ceste cause.

Seconde la mauuaise langue.

Quand le President de S. André, leur dōna ce legs de quatre mille escus, que cy dessus tu as calomnié, fragé & regraté de bec, & d'ongle, il n'y auoit si petit compaignon dans Paris, qui ne dit sa rastelée des richesses des Iesuites : si ce legs eut esté faict à quelqu'autre, jamais personne n'en eut parlé.

Legs de M S. André.

L'an-88. il y eut vn marchand à Lyon riche de cent mille escus, qui fit son heritier vn autre marchand son amy aussi riche que luy, & n'ayant non plus d'enfans que luy ; personne n'en sonna mot. Lors dit

Heritage donné à Lyon.

quelqu'un, si cela eut esté donné aux Iesuites, le bruit fut allé de Themistitan au Iappon, qu'ils estoient deuenus les plus riches de l'vniuers.

*Vn Reli-
gieux don-
na douze
mille escus.*

Enuiron le mesme temps, vn qui se fit Religieux, donna à son Couuent douze mille escus, il n'y en eut aucun bruit; si ceste somme eut esté donnée aux Iesuites. elle eut esté multipliée par tous les banquiers de la France, & pour vn qui eut alors donné, on eut mis que tous donnent, ont donné, & donneront: avec la glose ordinaire, que les Iesuites attirent à eux les enfans de maison, pour auoir leur bien.

*Ds de Ma-
dame de
S. Cham-
mond.*

L'an 1589. Madame la Douairiere de S. Chaumont Loyse de Ancelune, donna trente deux mille francs, pour la dotation d'un Nouitiat de Iesuites, qu'elle fonda en Auignon; on eut volontiers glosé qu'elle auoit esté subornée: mais parce que ceste calomnie n'auoit point d'agraffe pour s'accrocher à sa reputation, estant elle estimée, comme elle est, Dame d'entendement, on en parla en toute autre sorte de langues: qui disoit que cela se deuoit donner aux hospitaux; qui aux pauvres filles à marier; qui aux Nonains; qui aux Couuens des autres Religieux; qui ailleurs. Et comme quelques vns luy en parloient apres la chose faicte, sçavez vous qu'il y a, respondit elle, si vous voulez faire des aumosnes, faictez les à vostre deuotion, & permettez moy que j'aye faict ceste cy à la mienne: il y a ja douze ans que i'y ay pensé, & si i'eusse trouué quelque meilleure banque pour y mettre mes deniers, ie l'eusse faict.

Câpaigne.

Enuiron le mesme temps les Iesuites de Tolose aydés de quelque aumosne, que leur fit vn de leur Compaignie, achepterent vne metairie près de la ville,

ville, appelée *Campaigne*, plus pour le meſnage de la fanté de cinquante, ou ſoixante perſonnes ſédentaires, qui trauaillent en ceſte ville, là, que pour autre fin. Alors les cloches ne ſonnerent elles pas toutes & par tout ? Ceſte *Campaigne* ne courut elle pas pais par montaignes & plaines, par toute la Guyenne, comme les jardins portatifs de l'Egypte, jadis ſus la mer ne diſoit on pas que les Ieſuites s'en alloient achepter toute la Gaſcogne, & la moitié du Languedoc, & les frontieres de la mer rouge, tant ils auoient les eſcus à commandement ? & voila la ſeconde cauſe qui leur donne bruit d'eſtre riches, encores qu'ils ne le ſoyent point.

Jardins d-Egypte portatifs.
E. a. l. l. 3. c. 24.
plin. l. 26. c. 14.

La troiſieſme prouient de ces deux icy: c'eſt l'erreur du peuple qui ſe laiſſe facilement coiffer, & abbreuer du lágage d'autrui, ſans ſe beaucoup informer de la verité, principalement en choſes qui ne le concernent point. Ceſt erreur eſtant authoriſé en quelque eſtat qu'il ſoit, porte droit. *Error enim populi facit ius*, dit la Loy en vn autre propos, & s'en faiſt croire, & entre aux oreilles de tous ſans frapper à la porte, & ſe faiſt ſuiure à la trace par tout où il aura paſſé vne fois.

CHA. 49.
L'erreur populaire.
E. a. l. 1. c. 1. de off. pr. 2. to. d. ſupellectil. de ſupel. l. 9.

Entre les erreurs des peintres, il y en a vn, qui eſt de peindre toujours la Lune, tournant les cornes vers le Soleil, choſe qui eſt contre l'experience & contre l'art. Car l'art doit imiter la nature, & n'a on veu iamais vn tel aſpect au Ciel; neantmoins c'eſt vn chemin aux vaches de faire ainſi, & tous les peintres y paſſent, s'ils ne s'amendent à l'aduenir, d'autant que c'eſt vn erreur priuilegié. Les hiftoriens ont les leurs. Il y a enuiron vingt ans que quiconque faiſoit la Chronique des Papes, s'il n'eſtoit des plus verſez, il falloit qu'il mit parmi comme choſe certainement aduenüe, qu'il y auoit eu

Erreur populaire des peintres.

Sienna.

vne femme, Pape. Et le Sculpteur, qui mit les statues des Papes au Dome de Sienna, n'oublia pas de donner vn marbre, & vne place à ceste femelle imaginaire. Les escriuains, statuares, & peintres prenoyent ce son pour argent cōtent, & ce bruit pour histoire, iusques à ce que plusieurs gens doctes ont esuenté cest erreur, & entre nos François, le Sieur de Raymond Conseiller du Parlement de Bordeaux, ayant noté les premiers abuseurs & abusez, avec sa docte plume, l'a fait tarir en sa source, & pour vne bonne fois biffé tout le credit de la fable. C'est donc vn erreur populaire, qui a fait riches les Iesuites : les heretiques l'ont premierement esclos, comme feräles à mētir & à calomnier, & le peuple sans beaucoup l'examiner l'a receu & authorisé, & ainsi chascun a creu & croit, & dit que les Iesuites sont riches de biens terriens, qui est aussi vray comme la fable de la Papesse Ieanne.

*Monsieur
Raymond
Conseiller
à Bor-
deaux.*

*La qua-
rriesme, le
silence des
Iesuites.*

La quatriesme cause, est le silence des Iesuites, qui laissent parler le monde, & ne parlent point, se foudians principalement de bien faire, & estimans qu'en bien faisant, endurer calomnies, c'est vn titre Royal. De maniere que quand on les voit en necessité, & qu'on leur dit, pourquoy permettez vous qu'on vous estime si riches à credit ? que ne parlez vous pour vos necessitez ? Laissez les penser, respondent ils, se soubfrians ; cest erreur nous donne credit, quand nous voulons emprumter.

*La cin-
quiesme,
leur libe-
ralité.*

La cinquiesme cause, c'est leur liberalité : car quand il y a quelque iuste occasion pour despendre, quand il faut traiter vn malade, achepter des liures, orner vne Eglise, enuoyer leurs escholiers pour estudier d'vn bout du monde à l'autre, ou en appeller à leurs Col-
leges

leges pour mesmes effects, & faire semblables despences pour le bien public, selon leur vacation, tout va par esuelles chez eux. Et cela est cause que le monde qui a accoustumé de despédre encores moins qu'il ne peut, les mesure à son aulne, & les fait riches, estimant que ce qui vient de magnanimité de cœur, vienne d'abondance de bource. Et quant aux missions ie puis dire en verité, qu'aujourd'huy les Iesuites Espaignols & Portugois seuls, en leur grande necessité, soustiennent en Espaigne & en Portugal, les frais qu'il conuient faire, pour enuoyer hommes suffisants des leurs aux Indes Orientales & Occidentales, pour la conuersion des infidelles: & ne scauroit on y enuoyer vn homme, qui ne couste plus de cinq cens escus. A raison dequoy ils se trouueront souuent endebtez de soixâte & septante mille escus, n'en ayans pas mille de rente en chascun de leurs Colleges; & c'est le nauire Iesuite. Voila cinq causes de leurs richesses. CHA. 45.

Il y en a deux qui les font estimer auaricieux. La premiere est la diligence de cōseruer ce peu qu'ils ont: car estant cela bien de pauures, & pauures affectez au seruice du public, duquel bien ils ne sont que depositaires à la posterité, le deuoir les oblige de le cōseruer de tout leur pouuoir, cōme en deuant rendre cōpte à Dieu. Ceste obligation fait qu'on voit traquasser leurs Procureurs & Sindics, aux champs & aux villes, solliciter & respondre aux procez, & se mesler en plusieurs affaires, qu'ils espouent à leur grand regret. Cecy les fait estimer ardans & aspres aux biens terriens sans raison, comme si telle diligence ne pouuoit prouenir que de la cupidité d'en auoir pour son propre, & non du deuoir de cōseruer le public, c'est vn

*Pourquoy
sont esti-
mez auar-
ricieux.*

*Premiere
cause, leur
diligence à
cōseruer ce
qu'ils ont.*

C'est vn faux iugement qu'on faiët d'eux en cecy. Car si les tuteurs, si les administrateurs des maisons communes, si les Magistrats ne sont point estimés auares pour garder & accroistre le bien de leurs pupilles, des Hospitaux, des villes & communautés, pourquoy estimera on les Iesuites auares, s'ils taschent de garder ce que Dieu leur donne?

*I. a secon-
de cause,
l'esparg-
ner.*

*Colleges
d'extreme
despense.*

La seconde cause c'est l'espargne, encor que non mehanique, & le bon mesnage qui leur est allés familier, comme estant le vray trafic de gens Religieux; & comme ils sont larges avec raison, aussi sont ils moderés en faison: & bien leur en aduient Car leurs Colleges traient quant & eux vne extreme despence: il faut nourrir, vestir & entretenir gens sedentaires & de lettres, les necessités desquels n'attendent pas delay: il faut fournir aux viatiques, fournir aux liures, fournir aux medecines, & faire mille extraordinaires: & ou en vne maison bourgeoise, mille escus de rente suffiront pour entretenir trente personnes, ils ne peuuent baster pour quinze des leurs: si ne peuuent ils pas si bien faire avec tout leur mesnage, qu'ils ne doivent presque tousiours vne ou deux fois leur reuenu annuel; & si n'estoient les aumosnes extraordinaires, ils ne scauroient si bien mesnager, & si bien espargner, qu'ils ne se trouuassent tous les ans, courts de deux quartiers pour le moins, voila comme les Iesuites sont riches & auaricieux.

*Conte. s'ô
sur la ca-
lomme des
riches
Et auanti-
ce.*

Or faisons maintenât la reueüe de tes argumens, & plantons l'enseigne de l'innocence sur le fort de tes calomnies. Tu disois, que les Iesuites n'auoiët autre dessein, que faire le Roy d'Espaigne Monarque du monde; qu'ils estoient honorés & enrichis de luy à ceste

fin

fin ; qu'ils en attendoient encores plus, estans ambitieux, auaricieux, & ardans aux honneurs & biens de ce monde. Je t'ay montré qu'ils ne sont & ne peuvent estre que François, encores qu'ils ayment & honorent tous les Roys, Princes & peuples Catholiques Allemans, Espaignols, Polonois & tout tant qui sont tels ; qu'ils n'ont rien plus recommandé en leur institut que fuir les honneurs, qu'ils sont pauures & amateurs de la pauureté religieuse, qu'ils n'attendent & ne peuvent attendre aucune telle recompence du Roy d'Espaigne ; qu'ils cherchent en France & par tout l'auancement du public en l'Eglise de Dieu, & en France l'auancement de la France: Reste à conclurre que tu n'as dit sur ce poinct aucune verité, non plus qu'à tous les autres.

Que dis tu d'auantage des Iesuites ? Ils Espaignolissent la ieunesse, afin de tousiours gagner gens à l'Espaigne. Si tu as entendu mon precedant discours, tu y vois assés dequoy, pour bouleuer ser ce tien second bouleuart. Car si les Iesuites n'ont aucun motif de faire les autres offices, pour establir Monarque du mode le Roy d'Espaigne, moins encores ont ils d'occasion de rendre pour ceste fin Espaignolle la ieunesse Françoise, veu qu'ils entreprendoient vne chose, nō seulement inutile à eux, ains encor impossible, estant l'humeur & couleur de France, par trop difficile à changer à celle d'Espaigne.

T'adiouste encores, que si les Iesuites Espaignolissent en France la ieunesse, & leur plantēt avec si grand soin & diligence la croix rouge au cœur, ils font le mesme par tout ou ilz ont des Colleges, afin de plus dilater ceste monarchie d'Espaigne. Ils en ont par route

CHA. 46.

*Calomnie
qu'ils Espaignolissent la ieunesse.*

*l'Ambition
suspense.*

Ausbourg.

toute l'Europe, en Boheme, en Pologne, en Allemagne haute & basse, & aux meilleurs villes d'icelles, jusques à la ville d'Ausbourg, ou le tiers des habitas seulement est Catholique. Ils en ont par toute l'Italie. S'ils faisoient ces offices pour la couronne d'Espagne aux despés de ces Republics & Potētas, pēsés tu qu'au si tost ils n'eussent esté decouverts, & chassés? Car il n'y a passion plus tendre, ny plus violente, ny plus aigüe, que l'amour de grandeur; ny ialousie plus forte & vindicative que celle de la Royauté, & tous tant qu'ils sont, aiment autāt leur fortune que le Roy d'Espagne la sienne. Or est-il que iamais personne n'a non pas mesme soupçonné les Iesuites dessus ce faict.

Ialousie de
la Royauté,
tresforte.

C'est donc vne inuentio des Ministres & des heretiques, lesquels trouuās ce vent de mensonges & calōnies, fauorable en ceste faiso pour agiter les Iesuites, & si faire se peut les abyfmer, bruient & soufflēt de tous costés, à pleines ioüies, & comme bons enfans du Roy des vents, & des vanités le Diable, ouurent toutes les cauernes de leurs esprits, plus pleines de vents que les grottes d'Æolus, afin d'estimouoir des tourbillons & tempestes contre les Iesuites, qu'ils aiment autant que ceste vaine Iunon ceux là, de qui elle disoit & contre qui procuroit.

I. Aeneid.

Gens inimica mihi tyrrhenum nauigat æquor.

Incute vim ventis, submersasque obrue puppes.

Ces souffleurs doncques, t'ont enflé les poulmons, & founy vent & haleine pour te faire bruire & tonner cōtre les Iesuites, a huys clos à Paris; auquel lieu par grand miracle, tu as faict voir ce grand vaisseau Iesuite, venu d'un bout du monde à l'autre sans passer le milieu, & auparauāt iamais veu au riuage de la Seine,

non

non plus que ces soupçons, d'Espagnol, d'Espaigne & de la ieunesse Espagnolise, & semblables vents, ouys: sinon depuis sept ou huit ans: Car du temps du Roy Charles IX. on ne parloit point des Espagnols qu'en fort bõne part; mais les heretiques nõ en haine de la nation, car les Anglois & Allemans, leurs doiuent estre plus ennemis, ayans plus fait de mal à la France qu'autre nation, non en haine d'icelle de la nation, ains de la Religion, ont tasché de les rendre odieux sous couleur de l'État, & par le nom Espagnol, ont voulu signifier, comme par vn subtil ramage, les bons Catholiques; ce que tu fais par tout ton Plaidoyé: faisant sans y prendre garde, grand honneur à l'Espagnol, & grande honte aux François.

Or si suiuant ce ramage, par le mot Espagnoliser CHA. 47.
la ieunesse, tu veux signifier que les Iesuites l'instruisent à la foy Catholique, ils te prendront, non au mot, mais à la significatiõ du mot, & reietans ton l'agage, confesseront qu'en parlant mal, tu dis vray. Mais si tu veux signifier qu'ils alienent le cœur de la ieunesse Françoisë, de leur Prince naturel; tu dis la mensonge; tesmoing, outre ce que i'en ay dit, l'experience mesme, qui monstre que ceux qui ont esté instruits à leurs escolles sont tous bons François, & tous Catholiques, bien peu s'en faut, & amateurs de leurs Roys, & de leur patrie.

*Calomnie
qu'ils se-
duisent la
ieunesse.*

Parlant plus clairement, tu dis qu'ils seduissent & charment la ieunesse: mais c'est vn mesme sens que du mot Espagnoliser: par l'vn & par l'autre, tu veux signifier qu'ils instruisent la ieunesse à la foy Catholique, qui est, selon la foy de Caluin, la seduire & enforcer.

Item

Item qu'ils attirent les ieunes gens, du monde à la religion, qui est le grand enforcelement & la grande corruption, selon la mesme doctrine de Calvin: contre laquelle doctrine ie ne veux pas disputer maintenant, comme estant trop apertement heretique: mais bien veux ie declarer pour la satisfaction non tienne, mais des Catholiques, combien les Iesuites sont esloignez du soupçon de seduire & charmer les gens.

*Calomnie
que les Ie-
suites attri-
rent frau-
dulen-
ment les
ieunes gẽs
à leur or-
dre.*

Ils ne recoiuent aucun qu'il ne soit auancé en iuge-ment, & discretion; & pour le moins aagé de dix & sept ou dix-huict ans, & s'il est escholier, qu'il ne soit pour le plus bas Rethoricien, c'est à dire bon humaniste, & versé aux langues: aucun qui n'aye demandé long tẽps au parauant; & puis ie dire pour l'auoir veu, qu'il y en a qui ont continué à demander les deux trois & quatre ans. Si bien que plusieurs enuoyez d'vne si longue attente, se sont allez presenter en pais estrange pour y estre receuz, cõme ledict de Canillac à Rome, & Airauld à Treues, que seulement ie nomme, en pouuant mettre plusieurs autres, parce que tu les as nommément mis au nombre des charmez & seduits. La plus part sont renuoyez à leurs peres ou parens, pour leur demander leur benediction, & si en d'aucuns on n'observe cecy, c'est ou pour estre fort aagez, ou pour auoir donné des signes trop euidés de la vocation de Dieu, ou pour auoir les peres ou parés heretiques, ou par trop passionnez & dangereux de leur nuire.

La premiere chose que le Superieur qui les doit recevoir leur demande, c'est s'ils viennent persuadez de quelqu'vn, ou poussez de quelque humaine consideration, & s'il la trouue, c'est à refaire tout de nouveau.

Le moyen

Le moyen de séduire vn ieune homme, c'est de luy promettre richesses Ecclesiastiques, ou autres: promettre passetemps, delices, liberté, honneurs, & autres telles amorces, auxquelles cest aâge se jette, comme l'oiseau reclamé au gibbier, ou au leurre: de luy presenter choses contraires à son goust, ce n'est pas le moyen de l'attirer. Le Lyon, dict S. Chrysostome, ne vient pas à l'herbe, ny le bœuf à la chair: car ce n'est pas leur viande, ny l'homme mondain aux choses celestes, & ennemies de la sensualité. Les Iesuites ne mettent devant les yeux de ceux qu'ils reçoient, que pauvreté, peine, travaux, abnegation de la propre volonté, mespris de soy mesme, disciplines, haures, & semblables monstres, plus propres pour chasser vn homme hors la maison, quand il y est, que de l'allecher de dehors pour l'y faire entrer. Toutes lesquelles choses oyant vn bon Aduocat de Bourgoigne reciter vn iour à son fils qui se vouloit rendre Iesuite: belistre, ce dit il, & que penses tu faire en vne Religion si facheuse. & qui n'a ny office ny benefice?

Marques de seduction.

S. Chryf. homil. 31. op. imperf.

Vn Ad. locat d Bourgoigne.

Je dis d'auantage; que quand toute l'eloquence des Iesuites, & de tous les plus suffisans orateurs du monde, s'efforceroit pour attirer vn ieune homme en leur Compaignie, ou en quelqu'autre Religion bien réglée, elle battroit l'air en vain, si Dieu ne touche le cœur. Et partant, dict ce grand Docteur S. Thomas, il ne faut pas douter, que la vocation à la Religion, ne soit vne saillie diuine. Tu diras que les Iesuites seduisent ces ieunes gens, en leur promettant le Paradis ou proposant les peines d'Enfer, comme tu as dict, qu'en ceste maniere ils seduisent les malades pour auoir leur bien. Je te responds, qu'il est fort vray sem-

CHA. 43.

Nulle eloquence se fit pour persuader la Religio nisi Deus ut l'inspire. S. Thomas. 1o. cont. r. 17. q. 2. 2. q. 71. art. 71.

blable, que tu voudrois qu'on ne parlât iamais de ces choses, & que tu ne te soucies gueres du Paradis, & que de l'Enfer tu n'en veux non plus oïir parler, que du Purgatoire; semblable à quelques bons gentils hommes huguenots Viuarois, qui se gossans ces années passées de leur ministre, qui auoit disputé fort & ferme contre le Purgatoire, & terrassé le limbe s'il luy sembloit, faictes nous ce bien, luy dirent ils, ostez nous l'Enfer, aussi bien que le Purgatoire, & ne parlons plus ny de l'vn ny de l'autre.

Parler de l'Enfer & du Paradis chose vaine. Les heretiques ne veulent non plus ouyr parler de l'enfer que du Purgatoire.

A ton dire, parler de la gloire de Paradis, & de la peine eternelle, sera seduire le monde, & selon ceste loy, les Prophetes, les Docteurs, les Saintes Escriitures, qui tres souuent vsent de ces pieces, pour esmouuoir les gens à penitence, seront seducteurs: mais on fera mieux de t'appeller seducteur toy mesme, plustost que proferer vn blaspheme si gros: les Iesuites te diront pour leur part, qu'ils endureront patiemment d'estre appelez seducteurs de toy & de tes semblables. leur maistre l'a bien esté appellé: mais qu'ils ne laisseront pas de parler tousiours, en public & en priué, du Paradis, de l'Enfer, de la mort, & du iugement, à chascun pour son bien & salut; & s'ils peuuēt par ce moyen retirer, voire vn seul homme de son peché. ils estimerōt auoir gaigné vne belle victoire, voire plus noble, que iamais Alexandre le grād aye gaignée. Je te respons encor, que s'il n'y a autre chose que la menace du feu d'Enfer, ou la promesse de la gloire eternelle, pour persuader vn ieune homme de faire vn faut si ardu, qui est du monde à la Religion, des delices aux afflictions, des objects des voluptez presentes, aux biens aduenir & absens: Je dis que s'il

n'y a rien

Retirer vn homme de son peché, vne noble victoire.

Stupidité des mondains.

n'y a rien plus que tels propos du Ciel & de l'Enfer, ce sont de maigres amorces pour les arrester : car telles choses sont absentes, & hors de portée pour les hommes mondains, qui ne visent pas si loing ; ains seulement à ce qui est present, où la sensualité donne de blanc en blanc, & les plus vieux souuent qui sont neantmoins, plus pres de la mort, selon le cours des ans, quand on leur parle du iugement, quand on leur dict, qu'il faudra rendre compte vn iour, & recevoir salaire ou punition de ses actions, ils s'en rient, & disent, que le terme vaut bien l'argent. Les ieunes de tant plus facilement le diront, qu'ils pensent estre plus reculez du terme. Parquoy encorés q̄ ces poinçts soyent grands en soy, & de tres grande importance, neantmoins parce qu'on les voit de loing, ils ne paroissent que petis poinçts ; tout ainsi que les estoilles que nous voyons luire au firmament, la moindre desquelles surpasse de beaucoup la rondeur de la terre, ne semblent pas plus larges qu'un blanc, parce que l'œil les voit & regarde de loing ; & comme il n'y a que les doctes Mathematiciens, qui sçachēt la grosseur de ces corps celestes ; aussi n'y a il que les bien aduisez Chrestiens, & contemplatifs, qui penetrent le peril, le prix, la grandeur, & l'importance, de la mort, du grand Iour, de cest estat futur de misere, ou de gloire eternelle.

Au moyē dequoy, il faut autre secours pour persuader de quitter le mode, q̄ tels discours ; faut q̄ ce soit vn meilleur orateur, que les homes ; faut q̄ Dieu parle, & parle au cœur & l'esmeue. C'est vn œuure de sa main, de retirer de l'Egypte vn Hebreu, & à pied sec le faire marcher à trauers de l'onde de cest Ocean mondain,

Pourquoy plusieurs font pendre cas des choses de l'autre mode.

Dieu principal auteur de la vocation. s. Thom. c. 10. cōt. retrah. à rel. & 2. 2. q. 71. ar. 11.

pour le faire furgir à la terre de promission, qui est la Religion en ce monde. Et de là vient maintesfois, que d'un grand nombre d'escoliers qui seroient aux escholes des Iesuites, qui ouyront les leçons de mesmes Religens, frequenteront les mesmes personnes & en mesme façon, à peine y en aura il cinquante de dix mille, qui quitteront le monde, & ceux là bien souuent seroient les plus mondains, & de qui on s'attendoit moins; parce que l'esprit de Dieu les touche viuement: les autres demeurent, soit ou que Dieu leur aye preparé vn autre chemin pour trouuer le ciel, si à eux ne tient; ou qu'eux possible resistent à la vocation diuine, ayans mieux faire ioug à l'Egypte pour les oignons, que de sortir au desert pour manger la manne.

Si Dieu ne parle au cœur, ou à beaux prescheur.

Quelle eloquence sans cest esprit diuin, & quelle machine eut peu esbrâler, deuant qu'ils fussent Saincts, vn Thomas d'Aquin, vn Bernard Bourguignõ gentils-hommes de maison, ieunes, delicats, & nourris es delices? Qui eut peu persuader mille autres ieunes gés des siecles passés & du nostre, douillets, môdains, nobles & opulans, de se depettrer du monde? & des plaisirs venir à la penitence; des banquetts aux ieunes; de la liberté à l'obeissance; des voluptés à la chasteté; de l'abondance à la pauureté; des honneurs à la Croix? qui l'eut peu faire, sinon ce diuin & puissant orateur?

Cause de ceux qui se font apostats, ayus esté appellez de Dieu.

Si Dieu est aucteur de la vocation à la Religion, d'où vient donc, que plusieurs se font apostats? C'est parce qu'ils ne marchent point, apres estre appellés, conuenablement à leur vocation. Estre appellé au Christianisme, c'est vn don celeste; Personne, disoit nostre Sauueur, ne peut venir à moy, que mon pere ne l'attire. Neantmoins, plusieurs Chrestiens se font

Turcs

Turcs, Juifs, meschans, & perissent. Judas fut bien appelé à l'Apostolat, & finit par la corde en hôte profane. Dieu fait naître plusieurs à la Religion; mais plusieurs se contentent d'y estre naiz seulement, pour y viure a leur fantasie. Mais ce n'est pas ainsi qu'il couvient estre Religieux & Chrestien; il faut cooperer à la grace de la vocation, & marcher auant, pour auoir la couronne.

Et partant dit S. Pierre à tous les Chrestiens, tachés de rendre vostre vocation assuree par bonnes ceuures; c'est à dire cooperés à la grace premiere, que vous aués eue sans main mettre, & Dieu vous donnera le don de perseuerer en faueur de vostre travail, quoy qu'il ne pese le don. Dieu retire de l'Aegypte à main forte, mais estant fort, il faut combatre au desert, & tirer pais à la terre de promesse. Donc si plusieurs font banque route à leur foy, c'est faute du mauuais progrès, & non du bon commencement; ils entrent par la porte appellés de Dieu, & se gettent par la fenestre poussés par le Diable. Retournons à ceux qui se presentent aux Iesuites.

Estans receus entre les nouices, on leur tient fidellement promesse sur tous les articles proposés; & leur donne on encores quelque chose sur le marché, & sont prouués, fondés, essayés, en toute sorte de maniemens Religieux propres pour cognoistre l'esprit d'un homme; pour le façonner & armer, comme celui qui doit courir en la lice de perfection, & vacquer au salut du prochain, qui est le mestier du fils de Dieu, l'estat le plus noble, plus haut & plus riche, qui se puisse exercer des hommes & des Anges entre les mortels.

Faut cooperer à la vocation diuine.
2. Pet. 1.

ORA. 49.

Primes du nouiciat.

Le mestier du fils de Dieu, sauuer les ames.

*Après le
Nouitiat.*

Ceste preuue finie s'ils sont trouués propres, on les reçoit aux vœux, & font faicts Religieux de leur Compagnie. Sortis qu'ils sont du Nouitiat, s'ils sont gés de lettres, ou ils regētēt, ou ils estudiēt, & font leur cours en Philosophie & en Theologie, s'ils ne l'ōt desia faict; ausquels estudes & exercices ils employent huit ou neuf ans; cela faict, ils sont remis au Nouitiat, pour la troisiēme annēe de probation qu'ils appellent, affin que si d'aduenture par le traffique des estudes on a euantē en quelque chose l'esprit de ferueur, & de deuotion, on le reprenne là, cōme en la premiere fournaisē. En apres de rechef par exercices publics, sans limitation de temps sont prouués, & essayés pour faire les vœux en public ou la profession, avec le quatriēme vœu qui t'a si tresfort scandalisē: à laquelle professiō ne doiuent estre admis, selon leurs constitutions, sinon gens qualifiés de telle doctrine & perfectiō de mœurs, qui est requise a ceux, qui au besoing sont pour estre employés & enuoyés par le S. Siege, & par autres Prelats & Princes Chrestiens, en diuerfes & loingtaines contrées, pour conuertir les payens, faire cōtrequarre a l'heresie, arracher les vices & planter les vertus, par bons exemples de vie, par doctrine, par conuersation, disputes, leçons, sermons, confessiōs, & liures escripts. Parquoy il ne se faut esmerueller, s'ils sont si long temps en la presse. Car pour entreprendre telles charges & fonctions, & les executer vaillamment, il est necessaire d'auoir gens bien armés & bien aguerris, & qui sçachent conuerser avec edification, & fruiēt avec tant de sortes de personnes, qui se trouuent parmi les hommes, nobles, roturiers, sçauans, ignorans, vieux, ieunes, Chrestiens, Infidelles, vertueux, Catholiques,

*Qu'cis doi
uent estre
les profex.*

*Les profex
doiuent estre
gens
deslite.*

Catholiques, heretiques, sains, malades : aux prisons
 aux Hospitiaux, sur mer, sur terre, en la ville aux
 champs. En laquelle conuersation faut necessaire-
 ment varier les demarches, & imiter saint Pol, qui di-
 soit, *Omnia omnibus factus sum, ut omnes saluos facerem,* 1. Cor. 9.
 & changer de maniere de faire autant de fois qu'il y-a
 de diuersité de natures, lieux, aages & qualités, afin
 de donner a chascun ayde & remede salutaire, comme
 vn bon Medecin, selon sa portée. Si durant le Nouitiat
 ils donnent signe d'estre ineptes, ils sont renuoyés:
 & si estans en la seconde preuue sortis du Nouitiat, ils
 soublient de leur bon propos, s'ils reculent au lieu de
 s'auancer, on les ayde, on les pique, on les medicine en
 toute façon, deux, trois, quatre, cinq ans ou plus: s'ils
 sont incorrigibles & pernicieux, on les tranche com-
 me membres pourris, leur donnant congé; estant la
 porte leur ordinaire prison; encores qu'ils puissent
 vser de prison comme les autres Religions; Mais
 ils ayment mieux, selon leurs priuileges donnés par
 le Saint Siege, purger le corps & chasser hors de
 leur Compagnie tels esprits, comme humeurs pec-
 cantes, à l'imitation des corps naturels, que de les
 laisser pourrir dedans, & infecter le reste; mesmes
 ayans apprins par plusieurs experiences, que sembla-
 bles desesperés a peine guerissent ils iamais par cu-
 res, & qu'il y-a plus d'assurance pour le bié du corps,
 de le faire ainsi, & moins de mal pour les Réuoyez, q̄
 seuls ils se perdent dehors, que dedans en perdant
 les autres; joint qu'en ceste Compagnie, qui toute
 est exposée au seruice du public, il luy seroit infinie-
 ment plus difficile, qu'aux autres Religions plus re-
 tirées, & moins assuré, & plus nuisible, de garder

La porte
est la prison
des incor-
rigibles.

Les sou-
uers de ce-
ste Copai-
gnie pres-
que toutes
exposées
au public.

ces hommes dans vne chambre, comme bestes farouches en vne geole, & occuper deux ou trois pour les garder & penser, qui seroit autant de perte pour le ser-vice du public, & salut des ames, pour qui ils pour-roient estre employez.

CHA. 50.

Par ce discours seront refutées deux menfonges, que sur ce poinct tu as dictes : l'vne est, que iamais on ne faict faire le vœu de pauureté, que toute esperance de succession ne soit perdue, car lon le faict au bout du Nouitiat, comme il a esté dict. Que si nonobstant ce vœu de pauureté, ils retiennent quelquefois, plusieurs années le domaine de leur bien, avec le congé des Superieurs, & sont capables de succession, ne t'en scandalise point, & n'appelles pas les Iesuites pour cela auaricieux. Car ceste attente n'est pas pour eux, ayans renoncé à ce droict, comme i'ay desia dict. C'est pour la commodité & vtilité des subjects : car aduenant que pour cause iuste & raisonnable, ils doiuent estre licentiez de la Compagnie, selon le priuilege d'icelle, se trouuans saisis de leurs biens & droicts, ils n'endurent aux un tort pour cela, & peuent viure de leurs moyens ; ou au contraire s'estans despouillez, ils se trouueroient en necessité, ou de mendier, ou de demeurer en la Compagnie, non seulement avec l'incommodité & prejudice d'icelle ; mais aussi avec l'interest de leur corps, ou encores de leur ame. C'est vn droict nouveau, diras tu, c'est mon. Il est nouueau & merueilleux, dict ce grand Canoniste Nauarre ; c'est vn droict nouveau aussi, que le vœu simple de chasteté que font ceux de ceste Compagnie, empesche le mariage à faire, & l'annulle quand il est faict : mais il ne laisse pas d'estre droict, pour estre
nouveau,

*Calomnie
sur le tēps
des vœux.*

*Loix de
pauureté
nouuelles
en la Com-
pagnie de
Ies.*

*Nature de
vœu.*

*Pourquoy
quelques
vns retien-
nent le do-
maine de
leur bien.*

*Nauarres
de regulat
ib.*

*Vœu de
Chasteté.*

nouveau, estant fait par le Prince & Chef de l'Eglise, qui a fait celuy des autres Religions, & le reste du droit Canon. La nouveauté n'empesche pas la nature d'une chose : les raisins nouveaux, sont aussi bien raisins, que ceux de la vigne que planta Noë. Tout droit a esté en son commencement nouveau, & ne laissoit pas pour cela d'estre droit. D'icy à seize cens ans, cestuicy sera plus vieux que ne sont maintenant les Canons des Apostres, qui estoient aussi ieunes il y a quinze cens & tant d'ans, comme cestuicy maintenant.

L'autre mensonge qui demeure refutée par ce mesme discours, est, que les Iesuites renuoyent les gens apres qu'ils se sont consommés au travail. Car comme on ne les retient pas pour esperance de leur bien, aussi ne les renuoye on pas pour raison de leur pauvreté: mais pour autre iuste cause: autrement il leur faudroit à la fin congédier tous ceux qui font profession, estés iceux despouillés de tout bien; & ne recevoir personne qui ne fut riche, ce qu'ils ne font pas. Que s'il y a quelque esprit difficile, qui ne se vueille corriger, apres auoir esté pensé & medeciné long temps, c'est la raison qu'il porte la peine de sa dureté, & que la Cōpaignie vſe de son droit: ce qu'elle ne fait toutesfois que fort raremēt, par l'auctorité du seul General, & quasi toujours avec le gré de ceux qui sont renuoyez, lesquels on aura, non tant employé, qu'enduré, & attendu s'ils s'amenderont, dix & vingt ans quelquesfois: tant ils vſent à regret de cest extreme remede, & tant ils aiment le salut mesmes de ceux, qui leur sont domageables: & c'est ainsi que tu es inique en tout & par tout aux Iesuites, les calomniant qu'ils seduissent les

Ils ne congédient personne sans grande occasion & tresiustes causes.

hommes, en les receuant en leur Compaignie, en les y retenant, & en les renuoyant.

CHA. 51.

*De ceux
qui sont
congediez
de la Com
paignie.*

Quelqu'un plus scrupuleux, & plus entendu q̄ toy, demandera, avec quelle conscience peuent estre renuoyez & absouls, ceux qui ont vne fois faict les vœux de Religion, estant ce vœu vne obligation diuine, laquelle Dieu seul peut acquitter, comme droit propre de son domaine ? A cela ie respons, que le vœu oblige selon l'intention de celuy qui le faict : si quelqu'un faict vœu de ieusner à la façon des Chartreux, il s'oblige de ieusner comme les Chartreux, & non comme vn autre Religieux qui n'observe tel ieusne. Ceux qui font les vœux en ceste Compaignie, ils les font selon l'intention & façon d'icelle. L'intention est, qu'ils soient tellement obligez d'y demeurer, que quand il y auroit iuste cause, ils puissent estre congediez & absouls de leur obligation. Parquoy celuy qui s'est ainsi lié, il ne reçoit aucun tort d'estre contrainct de tenir sa promesse, ou d'estre congedié, ne pouuant ou ne voulant faire le deuoir de se corriger & de l'accomplir, car il a voué avec telle condition : *Volenti non fit iniuria*, & celuy qui sort sans congé, il est Apostat & porte l'ignominie & la note de son peché : mais celuy qui sort par l'aduis, ou le bon plaisir du General, iugeant q̄ pour quelque necessité, d'esprit ou de corps ; ou de ses parens, ou du public, ou autre raison equitable, il doit estre licentié, alors il demeure absouls de ces vœux.

*Volenti non
fit iniuria.
l. Iniuria.
§. vsque-
adeo. de
iniurijs &
fam. lib.
Comment
est ce q̄ tout
contract
doit estre
reciproque
l. Libro. de
verb. &
rer. signif.*

Quand tu dis pour condamner ceste façon de faire des Iesuites, que tout contract doit estre reciproque, voulant inserer par ceste loy, que puis qu'il est loisible au General de congedier vn subiect, quand il luy semble bon, il doit aussi estre loisible au subiect de
sortir

sortir quand il voudra. Je respons premierement, que s'il estoit libre à chascun de sortir quand il luy plairoit, ceste Compaignie receuroit les personnes, non comme Religieux, mais comme pensionnaires, avec vne condition tres inique: Car apres qu'elle les auroit à grands frais nourris & esleuez aux sciences, elle seroit en danger de se trouuer desnüée de moyens, & de gens, & ne pourroit faire aucun dessein asseuré, ne se pouuant asseurer de personne; voudrois tu tenir de pensionnaires à telle condition? Secondement ie dis que ceste maxime de reciprocation, s'entend des volontez, quand elles sont sur le poinct de contracter, auquel temps elles doiuent tousiours, esgalement & reciproquement estre libres, pour reculer ou passer outre, & telle reciprocation se trouue icy. Car le Nouice demeure deux ans au Nouitiat, & pése à son fait: dedans ce terme, il luy est licite de sortir s'il veult, encor q̄ le Superieur ne le vouloit pas; ou il se resoult de se lier avec la volöté du Superieur: Reciproquement le Superieur le peut renuoyer s'il le iuge inepte, ou le retenir avec la volöté d'iceluy. Mais si tu veulx dire que telle reciprocation se doieue trouuer en autre façon en toute nature de contract, tu ne sçais que tu dis: Car les Iuriscöultes, & l'experience nous enseignēt, qu'il y en a, ou l'obligation ne tiēt q̄ d'un costé, & cōme dit la Loy: *Sicuti liberum est mandatum non suscipere, ita susceptum consummari oportet, nisi renunciatum sit. Renunciari autem ita potest, ut integrum ius mandatori reseruetur.* De mesmes donc il est libre de faire vceu de Religion en ceste Compaignie: mais quand vne fois on l'a fait, il n'est pas libre de s'en despartir, bien qu'il soit libre du costé de la Compaignie d'en absoudre, s'il y a cause iuste.

Comment tout contract doit estre reciproque.

l. In lra. §. si quis à pupillo de actio. empr. & vendit. l. potest. §. finali. Mandat. & cont. l. potest. Mandati, §. finali.

Car

Car tel est le droict d'icelle, confirmé par le Prince de l'Eglise, & vicaire de Iesus Christ, qui a puissance de faire & approuuer les loix ecclesiastiques, comme le Prince séculier les ciuiles; & bien que tel droict ne soit commun à toutes les Religions, il ne laisse pas d'estre felô Dieu. Car cōme faire vceu est vn droict diuin, qui doit estre gardé par tout esgalement, aussi le faire à telle & telle façon & liberté, c'est vn droict positif qui peut estre diuers en diuerses Religions, avec l'autorité du Prince spirituel & en toutes sera bon & iuste. C'est luy qui a fait le droict ancien aux anciennes Religions, & cestuy nouveau en celle des Iesuites nouvellement instituée, avec l'octroy de plusieurs autres priuileges, necessaires pour la qualité du siecle, & de leur vocation.

Tu pourrois maintenant iuger, si tu auois iugmēt & conscience, que les Iesuites sont biē loing d'attirer par fraude les gens à eux; loing de faire tort à ceux qu'ils reçoient & retiennent en leur Compagnie, ou qu'ils cōgedient d'icelle, plus loing encor de seduire la ieunesse: mais par ce que tu as perdu tout sentiment spirituel, tu t'es icy getté en auéugle, & t'es enfermé sans y penser, faisant voir a descouuert le desir que tu as de mesdire. Pour ton bien & honneur, tu deuois passer sous silence ces calomnies, nommémēt celle qui est de l'instruction de la ieunesse, car elle est trop euidēte & ignominieuse pour toy. Les Iesuites sont trop forts icy, mesmes selon l'opinion de leurs plus grands aduersaires, & la detraction n'a point de prise sur eux en ceste matiere. Tu les deuois plustost haut louer; & ce tesmoignage de verité donné à tes ennemis, t'eut apporté louiange de Iustice, dōnant a chascū ce que est deu.

*Calomnie
trop aperte
appeller les
Iesuites cor
rupteurs
de la ieun-
esse.*

deu. C'est trop apertemēt attaquer la verité, & se mō-
strer ignorant & malin d'accuser les Iesuites qu'ils cor-
rompent & seduisent la ieunesse, faisant ce qu'ils font,
& le dire avec vn style si cruel que le tien. Tu deuois
par mesme occasion appeller la ieunesse de nostre sie-
cle heureuse de pouuoir estudier sous des maistres ver-
tueux & doctes, qui est vn des plus grands heurs que
puisse rencontrer vn ieune homme, selon la maxime
de tous les sages, maxime tres-veritable.

Car si c'est vne fortune souhaitable de naistre d'un *Il est autāt*
bon pere & d'une bonne mere; il est plus a desirer *souhaita-*
d'auoir de bons precepteurs; estant l'educatiō de l'es- *ble d'auoir*
prit vne generation, d'autant plus importāte, q̄ l'ame *vn bon*
est plus noble que le corps; & les vertus que donne le *precepteur*
maistre, que les biens terriens q̄ donne le pere charnel. *qu'vn bon*
pere.

C'est pourquoy Philippe Roy de Macedoine estima *Le Roy*
son fils Alexandre heureux, non pour estre nay fils de *Philippe se*
Roy; mais pour estre venu au mōde du tēps d'Aristo- *resouisoit*
te, & le pouuoir auoir pour maistre, comme de faict il *que son fils*
l'eut. Les hommes sont deuenus grands & illustres ia- *estoit né du*
dis en paix, & en guerre par la sagesse & bōne educa- *tēps d'un*
tiō de leurs maistres. Pericles par celle d'Anaxagoras; *bon mai-*
stre.

Alcibiades & Criton, de Socrates: Agésilas de Xeno-
phon, Philelas, d'Architas: Denys Syracusain, de Pla-
ton: Traian, de Plutarque, & les plus celebres de tous
les siecles passés. Et afin qu'on voye en plein iour, ton
aucuglemēt, & la fraude de l'ennemy des hōmes qui t'a
faict parler & escrire pour ternir & sapper cest exerci-
ce tres-necessaire & vtile à l'Eglise de Dieu, ie veux
encor, en faueur des gēs de bien, monstrer en deux ou
trois periodes, que les Iesuites non seulement ne sont
corrupteurs de la ieunesse, comme tu dis; mais treshōs
precepteurs

precepteurs, comme tous les gens de bien disent.

CHA. 52.

Quatre
qualités
d'un bon
precep-
teur.

I Le sça-
voir.

l. traditio.

de aeq. ve-

rum dom.

l. si uniuers.

se. C. de

ver. & ver.

stg.

2 La metho-

de & art

d'enseig-

ner. Arist.

1. Phys.

2. de pars.

animaliu.

Diuers

exercices

d'escole.

En vn bon precepteur se doiuent trouuer ces quatre qualités, le sçauoir, la methode, la diligence & qui est la couronne des trois, la pieté. Le sçauoir luy est du tout necessaire, car cōment donnera il la science s'il ne la? *Nemo dat quod non habet.* dict la loy & ton Bartole avecques l'experience, & cōme l'ignorāce est la porte de tous les vices, aussi la sciēce est le flābeau qui esclaire pour tenir & enseigner le chemin de vertu; vn aueugle ne peut disputer des couleurs, ny monstrier le chemin aux autres. Si ceste qualité est aux Iesuites, on le peut voir ē leurs leçons, œuures, & escrits, de Theologie tāt Scholastique q̄ positifue, de Philosophie, d'eloquēce, de Mathematique, de Poësie, de Grammaire, & de toute autre sorte de sciences, qu'ils ont mis en lumiere estāt encore leur mere & Cōpagnie ē la tēdre ieunesse.

La methode qui est l'art de communiquer la science & tresnecessaire partie d'un bon precepteur, & sans laquelle, la doctrine est confusion, & l'escole perte de temps; ceste methode, ils l'ont, si aucune escole l'a aujour d'huy i'en mettray quelque eschantillon icy.

Premierement le Prefect des estudes, ayant exactement examiné les enfans qui doiuent estudier en leur College, il les met en la classe de leur portée, en laquelle il ne se lit aucū liure, plus haut, ny plus difficile, q̄ n'est la capacité des auditeurs. Apres le Regent les façone de mesme style, s'accōmodāt non seulement à leur portée, mais encores à leur humeur, qu'il espie soigneusement, pour mieux les dresser, & plustost par amour & ciuilité que par crainte feruile; a quoy ils prennent sur tout bonne garde; Parmi les Philosophes & Theologiens, les disputes ou repetitions se font

font tous les iours en chafque classe a part; mais les Samedis plus exactement; & vne fois le mois, estât afsemblés les escoliers & les maistres, en vn lieu, se font encores plus celebres; cõme aussi quelques fois de l'année, nommément quand on donne les degrés. Parmi les petits, plusieurs fois du iour, le regent fait donner le cartel de deffy, pour la dispute en toutes les classes d'humanité, iusques à la dernière, a qui gaignera ou quelque petit pris, ou la place & dignité de son compaignõ; & cest vn plaisir de voir ces petites creatures se fourrer en la meflée d'aussi grande ardeur, que s'il estoit question d'vn Royaume. Vne fois le mois se font les compositions. oraisons, themes, epistres, poèmes & semblables ceuures, pour gaigner les magistrats de la classe; qui pour estre Roy; qui Cesar; qui Preteur; qui Consul; qui pour estre proueu de quelque estat ancien ou moderne, payant finance de plume: & le concours y est feruent a merueilles. Auec ces exercices se font des declamations frequētes, priuées, ou publiques, & des theatres maintes fois, & tousiours de choses doctes & pieuses.

*Disputes
entre les
grands &
les petits.*

*La com-
position.*

*Cõpositiõs
des meys.*

*Magistrats
scholasti-
ques.*

La diligence troisieme qualité sans laquelle les precedentes sont foibles, elle est aussi grande en eux: ils ne perdēt point le temps, ny en chãbre pour se preparer, ny en classe pour tirer à la peine. Au signe de la cloche, soit pour entrer en classe, ou pour en sortir, ils sont prompts, comme bons soldats à l'assaut, & à la retraicte. De nostre aage nous auons quelques foys veu noz Regents seculiers, employer vne bonne piece de temps, se promenant en la court du College auant qu'entrer, & apres l'entrée, roigner d'autant les leçons, & quelques fois eclipser toute l'heure.

*3 La dili-
gence.*

*Abus des
Regens.*

l'heure. Cela n'est iamais aducnu parmi eux, que ie sçache, & s'il y a plus de vingt & cinq ans que ie les hante familièrement.

Comme ils sont diligens eux mesmes en chambre & en classe, aussi donnent ils ordre que les escoliers le soyent, exigeans tous les iours les rentes & droicts de classe exactement d'un chascun, & si quelqu'un est trouué en defect ou en arrages, il doit payer de raison; ou s'il n'en a point, il est condamné à l'amende pour la premiere & seconde fois, à la troisieme il est en danger d'estre prins au corps.

CHA. 53.

L'instruction de la ieunesse, à la pieté, recomman dée en la S. Escripture.

Iob 20.

Prou. 22.

sur tout en

l'Ecclesiastique 30.

Aug. in Ps.

127. Chry

sof. hom.

9. in 1.

Timoth. 2.

Cœc. Trid.

22. sess. 6.

18.

Soing des

Payens d'

apprendre

à la ieu-

de leg. 2.

La pieté, quatriesme qualité d'un bon Regent, est la plus necessaire de toutes, & qui seule peut beaucoup profiter: les autres sans elle peuuent beaucoup nuire; elle seule avec les autres, bien que mediocres, rend un homme idoine à toutes bonnes choses: les autres sans elle, tant plus qu'elles sont grâdes, de tant plus elles nuisent en tout: car elles font un homme bien sçauant, bien arrogant & bien meschant, qui est le faire bien diable, excellemment docte, excellentement superbe & malin. Les vrais Chrestiens sur tout ont tousiours esté soigneux de faire instruire leur ieunesse à la pieté, comme c'est aussi le comble, & la couronne de toute la doctrine Chrestienne.

Les Payens iadis encores qu'ils ne vissent, que l'ombre de la vraye pieté à trauers les tenebres de la nature corrompië, si voyoient ils, que c'estoit la principale piece, pour l'education de la ieunesse.

De maniere que comme remarque Ciceron; *Erat eadem doctrina recte faciendi & bene viuendi atque dicendi,*

ieunesse les bonnes mœurs. Plato. de rep. Arist. 2. Eth. Plur. de rep. 21. & de lib. educ. Xenop. in Cyrop. Cic. de Orat. Chrysof. en Quint. l. 1. c. 1.

qualis

qualis apud Homerum senex iuueni datus, ut cum oratorem efficeret, & bonarum rerum auctorem. Et Quintilien a estimé cecy de si grande importance, que mesme il veut que la nourrice, qui ne faict que donner la mamelle au corps, soit de bonnes mœurs, & ne die parole qui ne soit honneste, de peur d'instiller lentemēt quelque mauuais laiēt spirituel dans l'ame de l'enfant, facile à recevoir toute sorte de nourriture spirituelle.

Quint. l. 1.
Initio.

A beaucoup plus forte raison, est requis vn precepteur bien morigeré à vn ieune homme, dont l'ame a ja la couche de discretion preparée pour recevoir les premiers traiets & pourfils du vice ou de la vertu, & qui estime auoir obligation, non seulement d'accomplir ce qui est commandé: mais encores se tient à honneur, d'imiter tout ce qu'il voit faire & dire à celui qu'il escoute comme Pere, & duquel il respecte l'auctorité plus que celle du Pere. Pour ces raisons a esté singulierement recommandée par les Sages, en toutes les Republicques bien gouuernées, l'education de la ieunesse à la vertu. Pour monstrer que les Iesuites ont en grande recommandation ce poinct, il suffira si ie dis, les façons desquelles ils vsent pour le mettre en pratique.

La premiere est, par ordinaires oraisons à Dieu, & frequent vsage des Sacremens de l'autel, & de penitence, tous les mois chasque escholier se confesse vne fois pour le moins; chasque iour il oyt la messe, & aux bones festes. Tous ceux qui sōt en âge se cōmunicent. Au commencement de la leçon on prie Dieu, faisant chascū le signe de la croix, & à la fin lon luy rend graces faisant le mesme. On les appréd à estre deuots aux saints, & specialement à la mere de Dieu, au nom de

Façons d'en-
seigner la
piété.

laquelle sont dressées des Congregations, qui te des-
plaisent tant, & aux ministres, pour y servir Dieu plus
deuotement sous la protection d'icelle, par lesquels e-
xercices non seulement ils profitent à la pieté Chrestienne,
mais encores aux sciéces: Car ayás l'ame nette de vice,
& vníe avec Dieu, vraye lumiere & vraye sápiencie, ils
en font de tant plus esclairez, & rédus capables à bien
entendre & bié retenir: Et remarque, on à veü d'œil,
qu'avec mesmes exercices, en mesmes classes, & pareils
esprits, les plus deuots font tousiours plus de progrès
aux lettres, & ceux qui ne veulent mordre à la pieté,
difficilement peuuent faire fruit à la science; estant
tres veritable ce que dict le Sage: *In maleuolam animam
non intrabit sapientia, neque in corpus subditum peccatis.*

La crainte
de Dieu
fait l'hó-
me docile.

La vraye
science ne
peut loger
en un ame
souillée.
Sap. 1.

Arnaud dira en bon François, que cecy, est vne
invention des Iesuites, pour espagnoliser la ieunesse,
& en heretique adjousterá, que c'est la charmer & se-
duire, & qu'on fait bien de chasser les Iesuites, pour
chasser ces cōgregations, comme il a dict sur la fin de
son plaidoyé: mais comme il ne se faut pas esmerueil-
ler si les corbeaux corbinent, & si les chardós picquét:
aussi ne se faut il esbahir, si Arnaud arnaude, c'est
sa nature, & son mestier. Ce sera assez de ne le croire
point, & estimer au reste, que ceste façon d'enseigner
la pieté, n'est point invention des Iesuites; mais insti-
tution Catholique des escholes anciennes, renouuel-
lée en leurs Colleges; & combien qu'ils l'eussent mise
en pratique les premiers, la necessité de nostre siecle
corrompu, inuite & contrainct de l'embrasser, pour le
bien & conseruation des ames; estant mesmes si con-
forme à la loy diuine, qui cōmande de mettre le pre-
mier soing à enseigner la crainte de Dieu aux enfans,

La loy di-
uine reco-
mande es-
troitement
l'educatiō
des ieunes
enfans à la
crainte de
Dieu, en
plusieurs
lieux sur
tous.
Ecclesi. 30.
Voy le Cō-
sile de Trē-
te, sess. 23.
c. 18.

Joinct

Joinct q̄ l'experience tesmoigne, en tous les lieux où ils ont des Colleges, le merueilleux profit qu'apporte à toutes sortes de gens, & nommément à la ieunesse, ceste frequentatiō des Sacremēs, & sēblables pieux exercices.

Je me trouuay à Dijon l'an 1582. quand leur College estoit desia en train, là s'entendois les peres & parens s'esbahir & se resioiir, comme ils sont d'une nature fort encline à la pieté, de voir en si peu de temps de si beaux changemēs de mœurs-faict̄s à leurs enfans à raison de ces exercices. Les autres villes de la France en pourront tesmoigner pour leur part.

La secōde façō qu'ils tiennēt à biē instruire à la pieté, est la correctiō des fautes, principalēmēt qui procedent de malice: Itē la doctrine Chrestienne qu'ils enseignent vne fois la sepmaine; les leçons qui se font en leurs Eglises, & exhortations aux classes quelquefois l'an. En lisant aussi ils ne faillent point de prendre occasion quand elle se presente, de reprendre les erreurs & vices des profanes & payens, & montrer tousiours l'excellence, & la verité de la Religion Chrestienne.

Après la crainte deüē à Dieu, & reuerēce à ses sainct̄s, ils taschent d'inculquer & planter à ces ieunes esprits, l'amour, l'hōneur, & obeissance qu'ils doiuent à leurs Superieurs spirituels & temporels, Pasteurs, Peres, parens, biēfacteurs, & singulieremēt aux Princes souuerains & à leurs Magistrats. Et a on veu par experience q̄ les Rois, Potētats, & Republics, n'ōt pl' obeissans & fidelles seruiteurs en leurs Cours, terres, & villes q̄ ceux qui sont sortis de leurs escholes, si d'ailleurs ils ne sont gasts: laquelle chose a faict̄ qu'il n'y a Royaume, Principauté ou Cōmunauté Catholique en l'Europe depuis qu'ils ont esté cogneus, où n'ayēt esté fōdés oure-

*Secōde fa-
çon d'en-
seigner la
pietē.*

*L'amour
& l'obeis-
sance aux
superieurs.*

ceux de leurs Colleges par les Princes & Magistrats: ausquels Colleges les mesmes Princes & grands Seigneurs ont toujours enuoyé leurs enfans & noblesse, pour y estre instruits non seulement à la pieté, mais encores aux autres vertus ciuiles.

CHA. 54. Entre les Roys de France, le Roy Charles com-
 mença au College de Paris, ou il enuoya l'an-68. vn
 de ses pages qu'il auoit en singuliere recommanda-
 tion, lequel profita en peu de temps si bien en mode-
 stie, obeissance, & toutes autres vertus, que le Roy l'a-
 yant apres retiré vers soy l'an-70. sceut bien dire, que
 les Iesuites estoient non seulement doctes Regens
 en classe pour enseigner le Latin, mais encores bons
 escuyers pour dresser la noblesse. Les Princes de Frâ-
 ce & autres voylins, & les plus nobles du Royaume
 ont fait la mesme preuue, enuoiant leurs enfans ou
 parans, tant au College de Paris, qu'aux autres de la
 France, pour les y faire instruire. Tellement qu'on a
 veu quelque fois trois & quatre Princes en vn Colle-
 ge, & plus de quatre cens Gentils-hômes de marque.

Le Roy
Charles.

François
Tranchebœ
Limosin.

Noblesse
enuoyée
aux Colle-
ges des Ie-
suites.

Je ne dis rien de ce que font les Roys & Potentats, au reste de l'Europe, ny de la grande noblesse qui est entre les mains des Iesuites, en Pologne, Bohême, Alemaigne, Italie, Flandres, Portugal & en Espagne, que ie mets la dernière, pour te laisser bon goust; ny de l'amour & affection que les Princes, Gentils-hommes & Magistrats portent aux Iesuites, depuis qu'ils les ont cogneux, & le profit qu'ils font en cest endroit pour leurs subiects. Je me contente seulement d'adiouster, pour nostre France, que si Dieu eut donné plus longue vie au Roy Charles, il eut bien tost monstré par les fondations, qu'il designoit de faire, qu'il fai-
 soit

foit plus de cas d'un College de Iesuites, a vne sienne ville, tant pour la Religion que pour le bien de l'estat, que de la plus forte citadelle du monde; & qu'il tenoit les Iesuites pour tres-vtiles subiects, & que la promotion de ceste Compagnie en France, estoit la promotion du bien de son Royaume & de son peuple; ce que les Cours de Parlement, & autres officiers du Roy, ont tresbien recognu, l'ayans pour ce regard tousiour defendue comme Peres: & conuenablement a ceste opinion & affection, vn iour Monsieur du Saut Aduocat general au Parlement de Bordeaux, comme *Responce de Monsieur du Saut, Aduocat du Roy.* quelqu'un luy demandoit, pourquoy il estoit si affectionné a deffendre, & promouoir a Bordeaux les Iesuites, c'est respondit il, parce que ie defens la cause, & fais le profit de mon maistre.

Le Roy dernier defunct, ne les affectionnoit pas moins; ce qu'il monstra en Pologne, ce peu de temps qu'il y fut, & depuis en France, vsant fort familièrement de leur seruice, & mesmes de Claude Matthieu, (que tu as presque resuscité, pour luy faire porter vne lettre en Espagne) iusques à le faire monter quelques fois troisieme en son carrosse: & encores plus familièrement a il vsé d'Emond Auger, & ne voulut q' Charles Mōsieur à present Conte d'Auuergne, fut instruit en autre College à Paris qu'au leur, auquel il auoit aussi dressé vn seminaire d'escoliers, que l'on appelloit les *Les pau- ures du Roy.* Mais le malheur a esté q' Sathã ayât ietté la pōme de discord, de soupçons, & de calōnies au Royaume, les affectiōs & les affaires se sōt alterées, & ont changé les deffains, & fait le vinaigre & le fiel des guerres que nous beuons, au lieu du bon vin de paix, & boirons encores, si Dieu ne nous ayde.

Dedäs ce vinaigre & ce fiel meslé avec le poison de Caluin, tu as trempé ta langue & ta plume Arnaud, pour les employer à dire & escrire des iniures de mesme nature, & ternir la reputation des Iesuites, dignes de tresgrande louange, quand ils ne feroient autre chose au Royaume que le profit de l'estat; mais estant tel que tu es, tu ne pouuois parler autrement q̄ tu as parlé; ny produire autres pieces q̄ celles qui estoient en tō sac.

Avec les vertus susdictes, ils recōmandent fort soigneusement à leurs escholiers la modestie, & la tempérōce, & sur tout l'humilité mere de la chasteté, fondement & foustien de toutes les vertus Chrestiennes, & particulierement necessaire à cest aage & vacation. Car il n'y a rien qui plus facilement se iette hors de la ligne de raison, & qui plustost se mescognoisse, que ce sang bouillant de ieunesse, sans experience, & sans conseil; toute fresche, & entiere en les passions; rien qui plus enfle le cœur, & face leuer les cornes, selon le dire de l'Apostre, que la science ou plustost l'opinion de science, qui s'engendre par le maniemēt des lettres; & rien qui precipite plus profondement le corps aux sales voluptés, que l'esprit orgueilleux.

1. Cor. 3.

L'humilité recōmandée sur toutes les vertus és sermons & vie de Iesus-christ. S. August. serm. 10. de verb. d. m.

Ils leur font coignoistre viuement, q̄ ce vice d'orgueil ne vient que de bassesse, encor qu'il semble porter au front quelque chose de grand; que cest vne tumeur femelle & foible, engēdrée en l'ame, à faute d'esprit, de iugemēt, & d'experience: & que l'humilité, est vne vertu cōpaigne d'un cœur haut & noble, recōmandée la premiere par les parolles & exēples du fils de Dieu Roy des Roys, & que c'est la fille legitime de la vraye science. cōme l'orgueil fils aîné d'ignorāce. Car la vraye sciēce faict coignoistre à l'hōme ce qu'il scait

& ce

& ce qu'il ne sçait pas: autrement elle ne le feroit pas vrayement sçauant. Sçachant iceluy ce qu'il ignore, il voit que son ignorâce est cōme vne montaigne; & la science cōme vn grain de millet, & q̄ pour vne chose qu'il sçait, il en ignore dix mille, & q̄ le cabal de son sçauoir est fort petit, encor q̄ son traffique soit grand, & spléndice. De ceste science de la propre ignorâce, il apprend a s'estimer petit cōpagnon & à s'humilier comme ne se sentât grâds deniers en bourse, encor q̄ possible selō l'opiniō des autres, il soit bié riche & opulēt en sçauoir: au contraire l'ignorâce de soy mesme, engédre l'orgueil. Ainsi monstrēt ils la source de ces deux qualités opposées pour faire aimer l'vne & fuyr l'autre.

La troisieme façon qu'ils gardent, pour mettre les fondements de pieté, consiste non tant en paroles & remonstrances, qu'en œures & exemples de bonne vie, qui est vne tres-belle façon d'enseigner la vertu, parce cōme dit qu'elqu'un, *Exemplo facillime iubetur*. Pour auoir conjecture, s'ils ont de quoy pour fournir en cest endroit, & dōner vn vif modelle aux escholiers pour se bien former à la pieté, il ne faut dire, sinō qu'ils sont Religieux & qu'ils s'en acquittent en Religieux. Ce mot entre les heretiques tes frerots, est abominable, mais entre les Catholiques, il comprend toutes les plus belles vertus en leur plus haut point. Et partant estās bons Religieux les Iesuites, il ne faut pas douter qu'ils n'ayent moyen de donner en leur paroles, actions, conuersations, & en tout autre exercice, exemples dignes de leur vocation pour le bien de ceux qu'ils instruisent. Et parce sont ils de tant plus idoines maistres, que ceste quatrieme qualité doit estre eminente en eux, encores, que les trois

3. Façon
d'ensei-
gner la
pieté.

premieres fussent mediocres: & s'y trouuans toutes en tel degré qu'auons dict, ie conclus qu'ils sont tels precepteurs qu'on les peut desirer, pour rendre heureuse la ieunesse.

*Sur l'arrest
de la Cour
de Parle-
mens de Pa-
ris.*

Au moyē dequoy arrestez, s'il vous plait Messieurs, vostre arrest, par lequel vous bānissez de la France ces ouuriers, seurāts la ieunesse Catholiqu de si bōnes nourisses: ne dōnez pas ceste ioye aux heretiques, puisque vous portez le titre de Catholique; ny ce creue-cœur aux bōs Catholiques Frāçois, qui prennēt & prēdront cest arrest pour vn mauuais coup d'estat, ou plustost pour vne playe faicte à la Religion, qui seignera plus d'icy à dix ans que maintenant, & de là en auant de plus en plus, lors que la perte se fera mieux cognoistre, par l'absence du bien perdu, & par la presence du mal: n'imprimez pas vne tache qui denigrera eternellemēt le corps de vostre Compaignie, enuers tous les peuples Chrestiens presens & aduenir, qui verront la verité, & en iugeront sans nuage de passion humaine, & maudiront ceux qui auront esté autheurs d'vne perte si remarquable, & qui est plus à craindre, craignez Dieu, qui iuste & puissant vengeur, sçaura bien auoir sa raison pour les innocens. Mais vn de leurs escholiers a voulu tuer le Roy: faudra il doncques que les maistres soyent garans de toutes les folies que ferōt leurs disciples, mesmes estans sortis des escoles cōme estoit cestuy-là? Il est à presumer qu'il auoit appris d'eux ceste belle instruction. Voulez vous donc avec vne ombre de presomption, fonder certain iugement & si feure, contre vn ordre Religieux: mesme que l'escolier criminel au milieu de la terreur des questions, & des torments, par son silence & par sa parolle, les a
touffours

*S'ils doiuent
estre ga-
rans des
fautes de
leurs esco-
liers.*

touſiours iuſtificz ? Et Iean Gueret de ceſt ordre, jadis *Iea Gueret*
 precepteur dudict eſcolier, & ſoupponné par vous, a *Ieſuite.*
 eſté abſous par vous, eſtant forti du combat d'une
 cruelle gehenne, eſtropié de ſon corps, & couronné du
 laurier de ſon innocéce. Ils enſeignét qu'on peut tuer
 les Rois. Iamais en aucun lieu on ne les en a ſouppō- *S'ils enſei-*
 nez, non pas meſmes en France, ſinon quand Arnaud, *gnent de*
 inſtruit par les Miniſtres, a parlé ; & ſ'il y a encor en *tuer les*
 France cent mille perſonnes, qui ont eſté à leurs eſco- *Royz.*
 les, qui teſmoigneront que telle doctrine ne s'eſt onc-
 ques donnée par eux. Et le meſme Arnaud a plaidé
 deuant vous contre eux, & a ſur tout inſiſté ſur ce
 poinct, taſchant de prouuer qu'ils eſtoient tueurs de
 Rois, & ayant voltigé par toute l'Europe, en Flandre,
 en Angleterre, en Portugal, outre mer au Peru, au Me
 xique, cherchant, queſtant, flairât avec toute la meüte
 des Miniſtres, tous maſtins de haut nez comme luy,
 voir ſ'il eſuanteroit rien pour fortifier ceſte accuſatiō,
 & en garnir ſon ſac. Il eſt venu au barreau, il a parlé, il
 a tout expoſé, il a conclud à l'extermination des Ieſui-
 tes; vous n'en auez tenu compte, laiſſans les Ieſuites, &
 auez par voſtre ſilence iugé que tout ce qu'il portoit,
 n'eſtoit que vent, menſonges & calomnies: & que dira
 on maintenant, quand on verra q̄ vous les auez con-
 damnez aux banniſſemés, aux gehennes, à la hard, &
 aux flammes, avec vne ſimple preſomption beaucoup
 moindre & legere, que les vents de ce vené & veneur
 Aduocat ? Condamnez non ſeulement à Paris : mais
 par toute la France ? Et qu'en peuuent mais, ceux de
 Bourges, de Lyon, de Neuers, de Billon, quand bien *S'ils ſont*
 ceux de Paris auroient failly. Ils ſont tous corrupteurs *corrupt-*
 de la ieuneſſe, ſeducſteurs du peuple, ennemis du Roy *teurs de la*
ieuneſſe.

& de l'Estat. Arnaud auoit en plaidant & sans preuve dit tout cela, apres les Ministres : vous ne le voulez point croire alors, pourquoy l'avez vous creu depuis ? est ce parce qu'il est entré en credit, pour auoir dict, & escrit vne milliaise d'impostures ? Mais quelle feuerité, condamner non seulement les maistres à raison des escoliers, mais encor les escoliers à raison des maistres, les peres à raison des enfans ? prohiber aux peres d'enuoyer leurs enfans sous des maistres Catholiques, & aux enfans d'en vsér, & ce avec commination de crime de lese majesté ? Ceux qui vont apprendre l'heresie, la magie, l'athéisme, peueñt ils estre condânez à plus ? ont ils iamais esté condamnez à tant ?

Les heretiques eurent six mois pour vèdre leur bien & vuidèr la France. Les Iesuites n'ot eu que quinze iours & leurs biens cōfisquez.

Les ministres & precepteurs d'heresie, furent ils iamais enuoyez hors de la France avec tels passe-ports ? les Edicts qui furent faicts l'an 1586. & -88. pour chasser les heretiques, ils leur donnoient six mois de loisir, pour pèser à leur faict, pour vèdre & emporter leur bié en pays estrange; vous commandez aux Religieux, de vuidèr dans quinze iours, de la Frâce; dans trois iours de leurs maisons, leur bien, leurs meubles, leurs escrits, leurs traueux confisquez ? Les Iesuites sont ils plus criminels sans crime, que les ministres, & les heretiques, que tout le monde avec la France sçait auoir mis sans dessus dessous le monde & la France ? auoir toujours persecuté les Treschrestiés Rois de Frâce ? auoir laissé par tous les coings de la Frâce, les marques & tesmoignages de leur rebellion, cruauté, luxure, & impieté, aux attétats cōtre les Rois, aux massacres des prestres, & des Catholiques, aux saccagemēs des villes surprin-
ses, aux violemens des vierges sacrées, aux mafures des temples, des monasteres, des autels, demolis, bruslez, renuersez,

renuersez, souüillez, profanez, sans fin, & sans nombre ?

Les heretiques, & tels heretiques, aurõit ils trouuez deuât vous, Iuges Catholiques, plus de misericorde, & de courtoisie, que les Ielüites Religieux, qui à la sueur de leur corps, & de leur esprit, & au prix de leur sang, ne font q̄ combattre trente ans y a en la Frâce tels ennemis de la France, & reparer les ruines par iceux faites en l'Estat & en la Religion ? N'est ce pas faire autant d'ennemis dehors, & dedans la Frâce, qu'il y a de Catholiques, & rendre infame la France par toute la Chrestienté, qui ayme, chérit, & respecte l'ordre que vous condamnez ? N'est ce pas donner iuste occasion de dire, q̄ le Parlemēt de Paris, n'est plus à Paris ? mais rentrons en nos erres, la requeste vient trop tard quād les espices du proces sont payées & l'execution faicte.

Côme c'est vn grand heur à la ieunesse, d'estre ainsi prouueüe, & vn grand repos aux peres & Magistrats Catholiques, d'auoir des gens à qui ils puissent fier leurs enfãs, pour en repeupler & prouigner, côme de bonnes plantes, leur familles & villes : ausi c'est vn grand creuecoeur au diable; de voir par tels instrumēs son Royaume sappé & renuerse; de voir en la France, ou ailleurs, q̄ ceux qui sortent de telles escolles, ne deuiennent point heretiques, que tres rarement; & qu'ils sont employez aux charges publiques, & tiennēt le timon des gouuernemens: c'est pourquoy il trepigne, il ronfle, il rüe, il tēpeste cõtre les Ielüites: c'est pourquoy il faict jaser, parler, & bequeter sēs corbeaux, sēs parroquets, sēs ministres, & sēs Arnauds; & mesdire des Ielüites à toute langue: c'est pourquoy, il dresse par tout le monde, toutes les machines & pieces qu'il trouue, afin d'empescher, ou de rõpre le cõmencement & le progrès.

Le diable enuieux de l'instruction de la ieunesse.

Seminaires de la Republique.

progrés de telles écoles, & de tels ouuriers, cōme lō a par experiēce veu en toutes les erectiōs de leurs Colleges, où ils ont tousiours esté merueilleusemēt trauerfés.

CHA. 55.

De la conseruation de ceste Cōpagnie.

Mais ceste belle instruction des Iesuites, ne durera pas, car quand ils seront bien riches, ils fermeront boutique & iouiront en paix de leur bonne fortune.

Ceste peur ne te touche point; car non seulement tu ne crains point qu'ils empirent a l'aduenir; mais tu desires qu'ils soyent maintenant aussi mauvais, voire pires, q̄ tu ne les dis estre; afin de les voir aussi tost exterminer de la Frāce, & de tout le monde; Neantmoins respondant à ceste doute, pour le contentement de ceux qui souhaitent le bien & perseurance de ceste Compaignie, ie dis que l'on ne peut pas promettre l'eternité des actions humaines, estant de foy inconstantes, & accoustumées d'aller de bien en mal, & de mal en pis. Il se peut faire que les Iesuites par traiēte de temps seront autres qu'ils ne sont maintenāt; mais cependant, il est bon de les auoir estans tels qu'ils sont, & desirer qu'ils deuiennent encor meilleurs & (cōme sur ce propos sagemēt vn iour respōdit Mōsieur Brulart premier Presidēt de Dijō) boire le vin pendāt qu'il est bon, quād il sera au bas ou gasté, alors comme alors; le plus grand mal sera des Iesuites s'ils empirent.

Monsieur Brulard premier presidant a Dijon.

Ie dis aussi que la diuine prouidence, qui a fait naistre en ces derniers siecles ceste famille parmi tant de difficultés, la peut elle mesme conseruer & faire croistre; & ce de tant plus soigneusement qu'elle la cognoit estre vile & necessaire à son Eglise. Et a ces fins, elle luy en a donné de tres-bonnes loix, tirées des experiences des accidents aduenus: en laquelle experience, ils ont veu les causes de la discipline relachée en

L'experiēce prise des autres Religions.

plusieurs

plusieurs Religions, & les remedes pour y aller au rencontre A ceste fin leur seruiront aussi les seueres loix qu'ils ont, par lesquelles est barrée la porte, a l'ambition; & celles qui touchent la pauvreté, gardienne des Religions. Laquelle pauvreté sera aussi conseruée parmi les miserables de nostre siecle, qui au contraire des siecles passés, est plus eschauffé a prendre des Religieux qu'à leur donner, & qui de parole fera tousjours les Iesuites riches, s'as jamais les enrichir e effect.

*La pau-
vreté gar-
dienne des
Religions.*

Pour la mesme conseruation & accroissement d'icelle compaignie, est fort vtile la purge des incorrigibles & pernicieux membres qu'ils retrenchent de leur corps à la façon susdicte: l'exacte chois qu'ils font de ceux qui sont receus entre eux, gens d'esprit, gens d'age, de bonnes lettres, & bonnes mœurs, & poussés de deuotiõ; la forte preuue de deux ans au Nouitiat, & du troisieme an de probation apres qu'ils ont acheué les estudes; avec les autres essays, qui se font deuant la profession; tout cecy aidera a les conseruer.

*Renoy des
incorrigi-
bles.*

*Le chois de
ceux qu'on
reçoit.*

*La preuue
du noui-
tiat.*

Et pour le regard de l'instructiõ de la jeunesse, elle leur est comme essentielle par leurs constitutions, & domestique cõme le chœur, & les heures canoniales aux autres Ecclesiastiqs: & cõme les autres, laissant le chœur, laissét d'estre ce qu'ils sont; aussi les Iesuites laissét d'estre Iesuites, qu'ad ils ne fussent ce qu'ils sõt.

Ceste necessité d'office fait qu'ils s'addonnét aux lettres, & les cõtraint à bien estudier; affin de deuenir sçauãs, non seulement pour eux, mais encores pour les autres; & c'est estude chassera d'entre eux l'ignorance & l'oisiueté, sources de tout vice & causes de la ruine des Religions ruinées. Mais nonobstant ces choses, ie ne veux pas promettre vne infallible & perpetuelle course

*La neces-
sité de do-
ctrine.*

*L'ignorance
& l'oisi-
uete
source de
tous maux*

course d'integrité; car ils ne sont pas plus priuilegiez que l'Eglise vniuerselle militante, en laquelle on voit, pour le regard de la pratique des bonnes œuures, les accroissements & décroissements & les eclipses de perfection en plusieurs de ses membres, encor qu'en la syncerité de la foy & doctrine des bonnes meurs, elle continue d'estre tousiour toute belle & digne de son espoux infiniement & eternellement beau.

Les Ministres corrupteurs de la jeunesse.

Voila cōme les Iesuites seduissent & gastent la jeunesse. Tu eusses dit verité, si tu eusses dit, que les Ministres Espaignols de nation & nô de Religion, fugitifs d'Espaigne, & cachés en France, avec les Ministres de la Frâce, font tout ce de quoy en cest endroit tu charges les Iesuites; mais parce q̄ tu estimes vrais François les Ministres, tu n'as eu garde de les offēcer. selō la protestatiō q̄ tu en as faiete tout a l'entrēe de tō plaidoyé.

Arnaud inurieux a l'vniversité de Paris.

Je passeray outre aux autres accusations, mais que t'aye icy aduertit en passant, que tu fais vn grand tort à l'vniversité de Paris & a plusieurs miliaffes d'hōnestes hommes, qui y ont estudié, quand tu dis. *De puis que les Iesuites ont attiré a eux les escholiers, on a perdu tout courage;* d'autant que, ce dis tu, les escholiers suyuent les Iesuites a soule-pour ne payer rien; qui est causé q̄ les autres Regēts demeurent sans escholiers & sans lādy. En disant cecy, tu fais les Regens de Paris, ou coquins ou auaricieux, n'ayans autre moyē de viure qu'en regentant; ny autre but en leur regence, que de gagner.

Arnaud fait tous les Regens de Paris coquins & auaricieux. Il fait tous les escholiers coquins ou desbauchés.

Tu fais aussi les escholiers, ou coquins, ou desbauchés, quād, ou pour espargner leur argēt, ou pour le despēdre, cōme tu dis, *in locis adilem metuentibus*, ils vont aux Iesuites, qui est vne mensonge inurieuse. Car il n'est aucunemēt vray semblable, que tāt de braues hōmes qui

qui ont regenté à Paris, & tant d'enfans de maison, & grands Seigneurs, qui y ont estudié chez les Iesuites, se foyent proposé ceste fin de leurs actions & labeurs. Et a ceux cy, tu fais encores vn autre iniure, quand tu dis que eux, & tous ceux qui ont esté aux escholes des Iesuites, sont esprits corrompus.

L'expriece de la vertu de plusieurs, & les essais qu'ils ont faict & font de present de leur iugemēt, doctrine & sincerité aux charges publiques, mōstrent q ta langue est pire que celle de l'aspic d Ipsas, duquel tu prends la similitude pour donner pied & couleur à ta calomnie Et au reste, en bien faisant, tant s'en faut que ceux de l'vniuersité deussēt perdre courage, qu'ils deuoient plustost estre encouragés de la venue des Iesuites, cōme d'vn esquadro subsidiaire venant au secours. Ou s'ils les vouloient auoir pour aduersaires, & faire bien a l'eny, & à qui mieux mieux, ils auoient bel aduantage sur eux, estans plus de 52. Colleges fameux, contre vn seul. Venons aux autres mensonges.

Après que tu en as beaucoup dit, escriuant à deux mains de loing, & à la volée contre les Iesuites, tu t'approches & viens a l'estat & aux criminations plus particulieres du temps & du lieu; & pour terrasser tes ennemys par quelque rude secousse, monté sur le grand courfier de ton eloquence, teste & lance baissée, tu les charges, donnant carriere à ta voix, en telle traicte d'interrogats. *Quelle langue & quelle voix pourroit suffire pour exprimer les conseils secrets, & les coniuurations plus horribles, que celles des Bacchanales, plus dangeveuses que celles de Catilina, qui ont esté tenues dans leur College rue Sainct Iacques, & dans leur Eglise rue Sainct Antoine? Et vn peu apres, Qui sont ceux*

Il deshonore tous les escoliers qui ont estudié aux Iesuites.

CHA. 56.

Calomnie sur plusieurs entreprises contre l'estat.

Pueriles declamations & Naud.

Vains in- qui dès l'an 1585. ne vouloient point bailler l'absolution aux
terrogais gentils hommes Catholiques, pour n'estre liez contre leur Roy
& Arnaud. tres Catholique? Qui fit perdre Perigueux, sinon les Iesuites?
Qui causa la reuolte de Rennes, sinon les Iesuites? Qui fit per-
dre Agen, Tolose, & toutes les villes où ils ont prins pied? &
pour conclurre par le plus grief: Qui a presidé au Conseil
des seize, sinon Comolet, Bernard, & Pere Odo Pigenat, le plus
cruel tygre qui fut dans Paris? C'est la barriere & le bout
de ta lice, & les plus gros esclats de ta lance: si tu eus-
ses esté quelque ieune declamateur au College de Na-
uarre, tu pouuois auoir de la loüange en prononçant
ceste belle tirade, moyennant que tu y eusses mis en
telle, ou en queüe, ces vers.

Odysf. II.
Aene. 6.

*Si cent langues en bouche, & cent bouches j'auois
Les flancs de fort acier, d'airain sonnans, la voix.*

Plutarch.
in Pyrrho.

Et fini: ie ne sçaurois exprimer les maux qu'ont faict
les Iesuites. Mais pour prouuer telles choses, & veri-
fier tous ces crimes pretendus, & deuant des Iuges
seans és fleurs de lis, qui estans dignes de leur rang,
portent chascun en son visage, la grauité d'autant de
Rois assis en leur throsne, comme disoit Cyneas am-
bassadeur du Roy Pyrrhus, des Senateurs Romains;
pour prouuer ces choses deuant ces iuges, n'amener
que des figures de Rethorique, & des pieces de l'ague,
c'est se mocquer du monde, & diffamer à credit les in-
nocens, & se rendre digne d'estre renuoyé à quelque
cachot du grand Chastelet de Paris, & y estre à huys
clos iusques à tant que la prcuue en soit faicte: le nerf
de la cause, & le deuoir d'un bon Aduocat estoit de
coter exactement, & non en refusant, les temps, les
lieux, les personnes, les moyens, les causes, les ten-
nans & aboutissans des conjurations: citer les tesmoirs
& roidir

& roidir ta preuue pour bien serrer les Iesuites, & les faire confus.

Après si tu voulois, comme par brauade passant sur le ventre des ennemis vaincus, interroger, exclamer, apostrofer, & faire mille sauts de mouton, & autant de corbettes, tu le pouuois faire : mais brauer sans frapper aucun bon coup, & n'amenant qu' vent & paroles, vouloir estre creu ; c'est trop presumer de ta creance, ou de la simplicité de tes auditeurs : Ne sçais tu pas que l'interrogation faicte comme tu la fais, ne sert nõ plus à affirmer qu'à nier ? & que telles façons de parler indifferentes n'asseurent rien. & qu'elles seruent plustost à dõner poids & lustre à vne preuue ja faicte, que non pas à la faire ? Considere vn peu, ie te prie, de quelle force est cest argument, pour auerer que les Iesuites ont faict des conjurations : *Quelle langue pourroit suffire, pour exprimer les coniuations faictes par les Iesuites ?*

Faut vaincre deuant que triompher.

L'interrogation'afirme, ny nie.

Par semblable façon de parler, quelque flatteur, s'il esperoit profit de te louer, proueroit que tu es vn Charlemagne, disant ainsi, *Quelle langue pourra exprimer les prouesses d'Arnaud, ses faictes d'armes, ses victoires, ses lauriers & trofées ? Qui est celuy qui a rompu cent fois les esquadrons Payens, les Mores, les heretiques, & terrassé les troupes ennemies du nom Chrestien, sinon Arnaud ? Qui est celuy qui a faict rougir les riuieres du sang des Barbares, blanchir les campagnes de leurs carcasses & ossemens, sinon Arnaud, le plus grand, le plus vaillant, le plus heureux Monarque du monde ? Par ces interrogats es tu deuenu Charlemagne ? ton pourpoint en est il conuertit en cuirasse, ton escrutoire en lace, ton caniuet en coutelas, ta cornette en baudrier, ta plume en sceptre,*

le cordon de ton chapeau en diademe, ton corps & ton ame, en la personne de Charles le grand ? Par la mesme figure changeant le mot de Iesuite au tien, ie prouueray que tu as faict, tout ce dequoy tu accuses les Iesuites. Quelle langue, & quelle voix pourroit suffire, pour exprimer les conseils secrets, & les conjurations qui ont esté faictes en la maison d'Arnaud ? & ainfin de tout le reste. Que si on ne peut rien prouuer ny pour toy, ny contre toy en ceste maniere, confesse que ta roulade ne sert que de fanfare, pour faire rire les Iesuites & non les blesser. Cōfesse que tu commets vne mesme faute, que cy deuant mettant pour argument ce qui a besoin de preuue contre les loix de Logique. Bien qu'en vn autre sens fortuitement, tu as veritablement commencé, disant : *Quelle langue, & quelle voix pourroit suffire pour exprimer les secretes coniurations des Iesuites ?* Tu veux dire, nulle: cela est vray, car elles sōt si secretes, qu'on ne les pourroit sçauoir, n'ayant oncques esté en nature, & moins encore les dire, sinon en la façon que tu les as feintes & dittes.

Au moyen dequoy il ne faut icy autre chose pour t'arrester court, qu'une simple negation de tout, & dire par le menu, si on veut, que iamais conjuration ne fut faicte en la maison des Iesuites: qu'on n'a iamais nié l'absolution à ceux qui en estoient dignes: que iamais ville ne se perdit par les sermons des Iesuites: que iamais Iacques Comolet, ny Bernard Roillet, ne pre-
fida au conseil des seize. Que si Odo Pigenat y entra quelquefois, ce fut à son grand regret, & par commandement reiteré de Monsieur de Mayenne: par les prieres mesme de feu Monsieur Brisson, non pour y presider; mais pour leur seruir de bride par ses remon-
strances,

Odo Pigenat.

frances; & si son indisposition eut permis qu'il les eut peu tousiours contenir de ceste façon, ledict Sieur Buffon & les autres seroient encor en vic.

I adhouste que ce qu'ont faict les bons Catholiques en ces derniers affaires, & les Iesuites és confessions, sermons, conuersations, & autres actes semblables, ce n'a point esté pour se perdre, ny les villes, ny le Royaume, ny aucun du Royaume, ains pour la conseruation de la foy, de la Religion & du Royaume. Et s'ils eussent esté si Espaignols que tu les fais, s'ils eussent gouuerné tout le monde, comme tu dis, si leur volonté eut esté telle que tu feins, & leur puissance si grande que tu veux faire croire, n'eussent ils pas mis le Royaume de France és mains de l'Espaignol, pour venir à bout de ceste belle intention que tu cries à l'accroissement de la monarchie d'Espaigne ? mais pource qu'ils n'y ont iamais pensé, & qu'il n'est rien de ce q tu penses, controuues, & dis : le Royaume de France est demeuré & demeure, pour leur regard, sans changer de maistre.

Si quelques vns d'eux ont esté contraincts de se jet-
 ter en leurs actions pour l'Eglise plus auant qu'ils ne
 voudroient, où en la ferueur des sermons quelquefois
 se sont essancez au delà de leur theme, c'est vne
 faillie facile à excuser, nommément par ceux qui
 font profession de religieusement obseruer la Loy
 d'oubliance, comme toy. Car s'il y a passion di-
 gne de compassion, c'est celle qui prouient du zele
 de la Religion, mesmes quand on vise cõtre le vice, &
 non cõtre la personne: encor qu'on picque la person-
 ne, où est le vice. Le patient blessé, est patient, quand
 le Chirurgien luy donne le fer, ou le feu, parce qu'il

*Ferueur de
zele excen-
sible.*

ſçait que le coup s'addreſſe, & perſecute la maladie ſeulement, encores qu'il picque le corps ou eſt la maladie. Et ſi pluſieurs de la ligue ont eu autre fin en leur cœeur, qu'ils n'auoiēt en leur bouche; ſ'ils ont prins vn beau pretexte, pluſtoſt pour dōner credit & aine à leur ambitiō & auarice, qu'à fortifier la deſſence de la cauſe de Dieu, ceux la ſont dignes d'eſtre biē punis. Mais les vrais Catholiques, qui y ſont allez à la bonne foy, & de bon zele, n'ayans autre but que l'honneur de Dieu, & conſeruacion de la Religiō & de l'eſtat, ceux la meritent grande louiange deuant Dieu, & deuant les hommes; car il n'a tenu à eux que la Religion Catholique ne ſoit biē eſtablie, l'heresie eſteinte, & que la France n'aye eu ſon Roy regnant tres-Chreſtien & traif paifible en la France.

C. 11 A. 57. Au ſurplus, ſi les Ieſuites eſtoient ſi turbulēns, ſi monopolēurs, ſi troubleurs d'eſtat en faueur de la Monarchie d'Eſpaigne, il y en auroit deſpuis ſi long temps eu quelque plainte des autres pays, ou ſemblablement ils ſont à tō dire, les affaires du Roy Philippe. Or eſt-il que iamais Potentat Catholique, du mōde; n'a tenu les Ieſuites que pour paifibles & bōs ſubieçts obeiffans aux loix diuines & humaines.

Iehā M. l. donat Eſpaignol preſchoit au Louure par le commandement du Roy Charles. 1570.

Les Roys de France en particulier comme il a eſté dit, les ont receus, chers, & employés. Le Roy Charles neuſieſme grād ennemy des heretiques, les voyoit tres volōtiers, les faiſoit preſcher en ſa maiſon Royale du Louure, les enuoyoit conuertir les heretiques; C'eſt luy qui enuoya l'an-69. en Poytou vn bō nombre de Predicateurs de ceſte Compagnie, pour y annoncer la parole de Dieu, entre leſquels eſtoit Odo Pigenat que tu as appellé Tygre, mōſtrant touſiours
que

que tu continies de refuer; Car à Paris ne croissent point les Tygres, sinon tels que toy. C'est luy qui donna le placet du benefice, sur lequel est fondé le College de Bordeaux; c'est luy qui reçeut, nonobstant toutes les machines & menées des heretiques, qui vouloient empescher à Bloys, ceste fondation. Avec quelle affection le Roy dernier defunct, les a tousiours embrassés, ie te l'ay touché cy dessus. Est il donc possible que les Iesuites fussent en reputation de perturbateurs enuers ces Roys, & leurs predecesseurs qui les ont receus au Royaume? Est il possible que s'ils l'eussent esté, l'on n'eut descouuert leurs menées? est il possible que si on les eut descouuert estre tels, qu'on ne les eut punis? Que s'ils n'estoient encores tels alors, est il possible qu'en si peu de temps ils fussent deuenus si mauuais, veu que, *Nemo repente malus*? Et moins probablement *peffimus*. & deuenus mauuais en corps? Mais quoy, tu appelles en iargon d'heretique, troubler le repos, quand on fait la guerre au vice, à l'infidelité, à l'heresie. Tu appelles seditieux & perturbateurs de la paix, ceux qui preschéent contre les vitieux, les Athées, & les heretiques & machiauelistes.

Personne
ne deuiant
meschant
tout à coup
Aristot. 3.
Ethic. c. 5.

Selon ce tien iugement, Jacques Comolet est vn seditieux, d'autant que par son sçauoir & bien dire, il assenne bien le coup à l'heresie, pour guer. r l'heretique. Pour la mesme raison appelles tu turbulent Bernard Roillet. Ie voudrois pour ta correction, qu'il te peut donner en bonne compagnie, vne Mercuriale d'vne heure seulement. Croys moy qu'il s'aquitteroit a te lauer la teste, y deuit il perdre sa lexique. En somme tous les gens zelés, tous les bons predicateurs, ce sont à ton aduis, des trouble feste.

Jacques
Comolet.

Bernard
Roillet.

L'heretique appelle les seditioneux celui qui resiste à l'heresie.
 Au moyen de quoy il ne se faut esmerveiller, si tu dardes les poinctes de ta passion si furieusement contre les Iesuites, & si tu les charges de si grosses parolles; mais il aduient bien pour eux que ce ne sont que parolles, interrogats, & faillies frenetiques.

Calomnie d'une lettre enuoyée en Espagne.

De mesme efficace & fiction est en ce que tu mets, auant, de la lettre escrite au Roy d'Espagne, que tu sanfares avec si grande insolence, pensant auoir par icelle gaigné la victoire: & clairement auéré que les Iesuites ont vendu le Royaume. Ceste lettre te coupe la gorge, & te doit, si tu estois sage, imposer vn eternal silence. Tu dis qu'elle fut practiquée & portée de Paris en Espagne, par vn pere Matthieu Iesuite, qui scauoit & promouuoit les secretes intentions du Roy Philippe; tu aduertis de noter diligemment la datte d'icelle, qui est du second de Nouembre, mille cinq cens nonante & vn. Les Iesuites te respondent, que le pere Matthieu Iesuite, estoit mort à Ancone, mille cinq cens huitante & huit, & n'ont eu à Paris autre de ce nom ou surnom.

Miracle d'Arnaud.

Si cestuy-ci resuscita pour lors, auant la generation de resurrection; s'il courut la poste d'Ancone en Espagne, pour estre agent du Roy; s'il vint prendre ceste lettre à Paris, c'est à la verité vn grand miracle: mais s'il n'est resuscité, tu es vn grand menteur; car ceuy la de son vivant, ne fut iamais en Espagne.

Tes protocoles t'ont abusé, pauure Arnaud, c'estoit vn pere Matthieu Espagnol, mais non Iesuite, dont la lettre fut surprinse & te voulans ces menteurs, faire mentir contre les Iesuites trop largement, ils t'ont si bien fendu la bouche, qu'il sera besoing desormais

mais de te brider d'un mors à pas-d'asne, à trois prises, si on te veut tenir en modestie, quand il faudra parler.

De l'Etat troublé par les Iesuites, tu viens aux gros crimes de lèse Maieité. Ceste accusation, si tu l'eusses peu auerer, estoit la plus forte de toutes, pour paruenir iustement à chef de ton entreprise à sçauoir pour diffamer, faire hair, & exterminer les Iesuites.

CHA. 52.

Calomnie sur les crimes de lèse Maieité.

Il n'ya rien entre les humains de plus auguste que le nom & Maieité de Roy; rien qui plus arme & enflamme la colere des grands, & des petits, que l'attentat faict au souuerain & legitime Prince: les loix diuines commandent de l'honorer, respecter & seruir, & chastient griefuement les rebelles.

Entre les choses humaines, il n'y a rien de plus auguste que le nom de Roy.

Les humaines ne font en aucun lieu plus roides, ny plus seueres qu'icy. Elles punissent celuy qui est conuaincu, & en sa vie, & apres sa mort; en ses biens, en ses estats, en sa femme, en ses enfans, sans exception, & mercy. Et des enfans d'un tel homme, encores qu'ils soyent du tout innocens, il est dit, *Sint postremo tales, vt his perpetua egestate sordentibus, sit & mors solatium, & vita supplicium.* Parquoy ayant conuaincu les Iesuites de tels crimes & attentats, tu les faisois la bute de la plus grande rigueur des loix, de la plus forte haine des peuples, & de la plus puissante indignation des grands; & te monstrois bon subiect du Prince, & bon Aduocat de iustice. Mais les ayant accusés sans preuue comme tu as faict, tu t'es mis au rang des plus malins & celebres flateurs & calomniateurs.

Seuerité des loix contre les rebelles. Quisquis C. ad l. l. ul. maieité.

Ibidem §. filij vera.

Les histoires sacrées & Payennes nous apprennent



Les plus insignes calomnies faites sur les accusations de Iesemajesté. que de tout temps, les plus violentes calomnies contre les gens de bien, ont esté malicieusement forgées & batües en l'arriere boutique & sus l'enclume de ce crime. Je laisseray les profanes, & en mettray vne ou deux de celles qui portét foy entre les Chrestiens.

I. Reg. 2. Doeg imposteur de grand credit en la maison de Saül, machinant la ruine de Dauid, & d'Achimelec le souuerain prestre entre les siens, leur jetta ce pot-à-feu aux jambes, faisant entendre au Roy, qu'ils auoiét conjuré cõtre luy. Le Roy ayant fait venir en Cour ledict Achimelec accompagné de quatre vingts & cinq prestres de sa famille, tous parez & reuestus de leur surpelis: *Pourquoy*, luy dit il, *filz d'Achitob, as-tu com- mis le crime contre moy, avec le fils d'Isai? tu mourras de mort, toy & toute la maison de ton Pere*; & sans vouloir ouyr ny raison ny excuse, le fit charger à l'instant, & toute sa compaignie, par le glaiue du mesme Doeg, qui les auoit ja tuez, & iniquement diffamez de sa langue, n'ayant voulu les gardes de Saül, executer ce coup, & souiller leurs mains du sang sacerdotal: autant en eut il fait & plus de Dauid, s'il l'eut peu attraper.

Amécourtisan du Roy Assue tus voulät exterminer les Iuifs du Royaume les accuse de Iesemajesté. **Hest. c. 3.** Quand Aman voulut faire exterminer tous les Iuifs du Royaume d'Assuerus, il ne faillit pas d'vser de semblable fraude, & dire au Roy. *Sire, il y a vne certaine sorte de gens en vostre Royaume vsant de nouvelles loix, & ceremonies, & qui est pire, ne faisant compte de vos Edicts & Ordonnances. Il n'est pas expedient d'endurer telle licence en vostre Royaume: faites vn Edict pour les exterminer trestous.* L'Edict fut fait, mais de bonne fortune, le calomniateur fut pendu, & les innocens sauuez.

La plus

La plus grande persécution que le diable aye excitée contre l'Eglise en son enfance, ce fut de charger les Chrestiens, qu'ils en vouloient aux Empereurs, qu'ils estoient des rebelles, & ennemis iurez de leur majesté. Il sçauoit bien ce vieil Aman, que leur excitant des aduersaires armez d'auctorité & de puissance supreme, il les assailloit par vne machine assez forte, pour les faire bien tost perir. Si ie fais voir à tout le monde que tu as icy imité, voire encore surmonté, les Doëgs, & les Amans, & faussement accusé les Iesuites, tout le monde verra que tu as esté, en ceste accusation, vn vray instrument de Satan, cōme ceux la, pour persécuter les enfans de Dieu, & que tu merites la fin d'Aman, & les supplices ordonnés par la loy aux tueurs & conjurateurs des Rois. Entrons en l'examen de l'accusation.

Les premiers Chrestiens accusés, qu'ils en vouloient aux Empereurs. Tertul. in apol. contr. Gent.

Ta premiere preuue a esté, que frere Clement se vint confesser aux Iesuites deuant que faire le coup. Personne n'a iamais ozé, non pas mesmes soupçonner, ny frere Clement, ny les Iesuites, de cela; tant s'en faut qu'on l'aye affirmé; comme aussi il est notoirement faux; veu que chaque Religieux se confesse à ceux de son ordre, & il y auoit assez de gens de doctrine & de conscience, en ceste noble famille de S. Dominique, sans aller emprunter les Iesuites: & partant quelque tien amy, sçachât mieux les loix des Religieux que toy, t'aura aduertit de ne faire imprimer ceste menterie, & de te contenter de l'auoir esclosé à huys clos, & tu as bien fait de suyure son conseil, & condamner ta langue par ton silence.

Calomnie sur la confession de frere Clement.

Secōdement pour donner ferme assiete à ta preuue, tu argumentes par les loix des Iesuites, & dis, qu'ils

ont par escrit au sommaire de leurs Constitutions, & cortes la page 308. à la marge de ton imprimé, *Tyrannos a quo cadentur*, & que cela veut dire, selon ta glose, qu'ils font estat d'entreprendre tout & tuer tout le monde. Je te respons que tu parles par cœur, comme vn trompette ignorant, & ne sçais que c'est de ce sommaire, sinon par ouyr dire.

Ce sommaire, de quelque imprefion qu'on le trouue, ne sçauroit auoir pour le plus, trente pages, & les plus communs exemplaires n'en ont que dixsept, ta cottation doncques, est la deux cens septante & huitiesme page apres la fin, & autant au dela de la verité. Vn Allemand pour leger qu'il soit, ne sçauroit en fautant, se jeter plus vaillamment hors la ligne. C'est l'impetuosité de ton eloquence, qui te fait sortir l'entendement hors des bornes. Je dis que le nom de Tyran, ne se trouue en aucun lieu du sommaire de leurs Constitutions; & quand bien il s'y trouueroit, qu'as tu à crier? le mot de Tyran ne touche point les Rois, & principalement les Treschrestiens Rois de Francc. Je dis q' l'auteur de ces paroles, la, n'est point Iesuite, ains vn Iurifconsulte commentateur, du *Bullarium* imprimé à Lyon, l'an 1588, qui escriuant sur la bulle de Paul troisieme, a prins occasion de louer ceste Compaignie. Je dis que ces paroles n'ont le sens que ta glose leur donne, & que leur signification est metaforique, selon laquelle les saincts martyrs & autres Chrestiens zelez, detestans l'Idolatrie, le Paganisme, la cruauté & semblables vices, attaquoient les tyrans. Ainsin Sainct Iean Baptiste attaqua Herodes, & mille martyrs les Potentats de ce monde. Disoit donc ce Docteur, recitant ce que les Iesuites fai-

fioient

*Le tyran
n'est point
Roi, ny le
Roi tyrā.*

Marc. 6.

soient en leur commencement contre Luther, & les heresiarches, tyrans de la foy Catholique, qu'ils attaquoient avec les armes spirituelles les tyrans: OÙ malicieusement tu as changé le temps présent au futur: car il y a au Commentaire, *aggreduntur*; & pour coucher les paroles en style de Loy, & donner pied à l'imposture, tu as mis, *aggredientur*; Voicy comme parle Petrus Matthæus en celle bulle. *Dum superfeminat inimicus homo xazana, adsunt diuino pneumate acciti Patres Societatis Iesu, qui Pet. sedem illustrant, in Lucherum arma diuini eloqui parant, tyrannos aggrediuntur, lolium ab agro Dominico euellunt, & fidei Christianæ praeclarissimi buccinatores, verbo & exemplo cunctis pralucent.* Pendant, dict'il, que l'homme ennemy (à sçauoir Luther homme terrestre, & instrument de l'esprit malin, vray ennemy des hommes) pendant qu'il seme l'yuroye, voicy les Peres de la Cōpaigrie de Iesus, appellez par l'esprit diuin, qui illustrent la Chaire S. Pierre, prennent les armes de la parole de Dieu cōtre Luther, aggrèssent les tyrans, arrachent l'yuroye du champ du maistre, & comme excellens trompettes de la foy Chrestienne, sont les premiers entre tous, par parole & par exemple de vie. Or que tout hōme de conscience & de iugement confidere, quelle est ton impudence & malice, d'auoir abusé de ce lieu, pour prouuer q̄ les Iesuites ont en leur reigle vne maxime de tuer les Rois, & les Princes de la terre, & de quelle furie tu as esté enthousiasmé fanfarāt & apostrofant: *Vous Rois & Princes de la terre, vous n'estes plus assurez de dans vos palais au milieu de vos gardes. Si ceste propositiō diabolique vomie du plus profond de l'enfer, se coule dedans les esprits du peuple, cōme les Iesuites la luy inculquent ordinairement par leurs maudites conf. sions, à quoy aussi ils sont obligez par leurs regles, tyrannos aggreduntur, lolium ab agro dñico euellēt. Si le*

Petrus
Matthæus
I. V. D. in
suma Cōst.
ss. PP. in
Bulla 3.
Pauli 3.

Fausfare
& Arnaud.

Arnaud
appelle les
confessions
maudites.

diabie

diable vouloit corrompre vn texte d'écriture, pourroit il faire pis? mais quelles gloses, & quelles exclamatiōs eut faict ton eloquence indignée, si tu eusses trouué à ce sommaire des Constitutions des Iesuites, qu'ils appellent les Rois Treschrestiens, baudets, bouffons, & & bestes brutes? qu'ils escriuent, qu'il les faut deposer s'ils ne permettent liberté de conscience, & s'ils n'abolissent les ceremonies de l'Eglise? qu'il leur faut cracher au visage, & non leur obeïr? Mais auois tu conscience; ains auois tu les yeux en lisant le cōmentaire de ce Iuriscōsulte? Ton iugement n'estoit il point engagé en quelque sequestre, quand tu mettois cecy en auant, sans preuoir qu'on regarderoit le lieu coté par toy, & que tu serois infame? & s'il estoit en sequestre, que n'en demandois tu main leuée, pour en vsen en ceste cause si importante, & mieux colorer ce que tu feignois? Mais pour presenter la requeste il te falloit auoir iugement, & partant es tu demeuré en blanc, parlant & escriuant tousiours sans cerueau.

CHA. 59.

*Calomnie
sur la de-
position de
Barriere.*

Le troisieme argument, pour auerir le mesme crime, est la deposition de Barriere executé à Melun. C'est vne tres bonne piece, à ton aduis, pour battre icy les Iesuites: c'est ton double canō, qu'il me faut esuenter ou enclouer, ou plustost le tourner contre toy, ce qui me sera fort facile. Car ceste deposition, estant au vray rapportée, te cōdamne d'vne grande imposture; & absout les Iesuites de tout ce faict. Barriere deposa, qu'il auoit demandé conseil de son dessein à vn Iesuite: cela est vray, il vint à Varade Iesuite Parisien, duquel il fut aussi renuoyé court, montrant par sa mine & parole qu'il estoit transporté, si bien qu'il ne le voulut point ouyr en confession. Il est en-

cores

cores vray, ce q̄ tu n'as eu garde de dire, q̄ ce Barriere demandoit à tout le monde aduis de son entreprinse, & qu'à Lyon il auoit long temps deuant faict assembler de là la Saonne des Theologiens pour en auoir le leur, où aucū Iesuïte ne se trouua. Item qu'il fit faire le second d'Aouſt ses funerailles solennement à l'Eglise S. Paul à ladicte ville, y laissant son escharpe noire & armes comme trofées de sa victoire future pretendue: Item qu'il deposa qu'un Iesuïte de Lyon luy auoit dissuadé ceste entreprinse: toutes lesquelles choses monstrent en ce faict, la vanité de cest hōme, l'innocēce de ceux que tu fais criminels, avec si cruelles exaggerations, & la dissenterie de ta langue menteuse.

Et ores que telle deposition, fut ce qu'elle n'est, la plus vrgente du monde cōtre les Iesuïtes, estant faicte à force de gehenne, elle ne basteroit pourtant à faire vne preuue entiere, ny pour conclurre aux peines que tu demandes. Il n'y à rien plus mal assureé que le tesmoignage de telles machines, disent les Sages avec la loy; rien plus facile que de faire parler telles gēs comme on veut. *Ille tormenta, dit Ciceron, gubernat dolor, moderatur natura cuiusque tuon animi, tuon corporis, regit questor, ſtectū libido, corrumpit spes, infirmitat metus, vt in tot rerum angustijs nihil veritati loci relinquatur.* Si Barriere se prenant garde, qu'on ouyroit volontiers quelque chose contre les Iesuïtes, pour se detramer du tourmēt, eut dit beaucoup plus qu'il n'a dit, & cruellement chargé les Iesuïtes, le faudroit il croyre pour cela, cōme texte d'Euangile, ou cōme quelque tesmoing de conscience, & de cerueau rassis? Je dis encor plus, quand bien vn Iesuïte auroit vrayement donné tel conseil, faut-il pour cela conclurre à l'extermination

La questio est vn mal assureé tesmoignage de verité.

Cic. pro Syll. Arist. 2. Rhet. c. vi. Quēti. initio. l. 5. In criminib. §.

Questioñi fidem. De Questio.

de tous les autres, mesmes s'en trouuant qui ont conseillé le contraire, & ne s'en trouuant aucun autre qui ayt esté consentant ? pour vn criminel accusé, cinq cens innocens doiuent ils estre diffamés & punis ? S'il ce fut trouué quelque Iesuïte qui luy mesme eut faict l'entreprinse, si quelque frere Clement Iesuïte eut esté prins au faict, de quelle voix, & de quelle langue, eusses tu chargé, déchifré, deschiré, & exterminé les Iesuïtes de tout le monde ? quel eusses tu alors esté contre eux garni de telles pieces pour auerer le crime de lese Maïesté, puisque tu es si insolent avec des haillôs ramassez & ombres d'accusation prinſes sur les fautes d'autruy sans preuue ?

Les humiliés supprimez, & cause de leur debate incorrigible.
In Bulla-rio Bulla 46. Vij V.

Pour renfort de ceste foible deposition, tu mets auant l'exemple des Religieux humiliés, qui en Italie furent supprimés, c'est vn faict par trop different. Les causes pourquoy ils furent supprimés, sont couchées en la Bulle; qui sont parce qu'ils estoient desreglez, reuesches, impenitents & incorrigibles. C'est parce qu'ils conspirerēt cōtre leur Prelat, protecteur, & reformateur, ayant esté l'executeur de la conspiration prins, ayans de posé contre les conspirateurs, & iceux ayés confessé leur crime. Tu ne peux pas dire le semblable des Iesuïtes; car tu l'eusses dit. Parquoy ta cōparaison & renfort, est ta confusion; car c'est vne grande ignorance & malice d'accoupler des personnes toutes differentes, en vne mesme peine, & demander vn grand supplice, sans monſtrer aucū demerite. Et voila cōme ta plus grosse piece tire pour les Iesuïtes : & te bat toy mesmes à front. C'este refutation peut suffire pour te ietter hors de creâce, aux fuiuâtes accusatiōs cōtre les Iesuïtes, de la cruauté, & meurtres pretendus des Roys;

car

car selon la loy, comme *Qui semet est malus, semper presu- mitur esse malus*, aussi qui vne fois est conuaincu d'auoir esté menteur & calomniateur, à bon droit il est tousiour tenu pour tel. Tu as esté non seulement vne fois surpris en mensonge & calomnie, mais autant de fois q̄ tu as parlé de diuerses matieres, & apporté diuers argumés; & en as dit en si grád nōbre en plaidāt, qu'il t'en a falu laisser en ton cabinet, ne les ayant osé imprimer. Car tu accusois les Iesuites de plusieurs autres faiētz q̄ ie ne veux refuter, estāt refutez par ta hōte. Tu les accusois d'auoir empoisonné feu Monsieur frere du Roy dernier decedé: tu as retenu en tenebres ceste tienne inuention; comme aussi celle du Prince d'Orange; que tu disois auoir esté tué par les Iesuites. Celle de Maurice fils dudit Prince, qu'ils ont aussi voulu faire mourir, ce disois tu, est demeurée en ton sac. Celle de la Reyne d'Angleterre, tu l'as peinte d'une autre couleur au papier, que tu n'auois faiēt au barreau. La confession de frere Clement, tu l'as aussi cachetée, comme i'ay dit cy dessus. Ce silence & varieté de bec & de plume, monstrent asses que tu as l'ame d'un Cameleon, composée de bigarreures, & d'impostures, pleine de deception & de fraude. La verité est simple, & va tousiours d'un pied constant sans varier, ny se contredire, tousiours semblable à foy.

Après q̄ tu as exposé tout ce q̄ tu auois au sac de ces grāds attentats ramassés par la France, tu fors du Royaume, & cōme celuy qui se presēta pour calōnier Iob, tu gyres la terre, allāt d'un pole à l'autre, du leuant au ponāt, & fās passe-port du Roy Catholique, voire encor sans peur de l'inquisition, tu oses bien trauffer les Espagnes; si fort es tu eschaufé contre les Iesuites.

Ayant

*Qui a esté
meieur &
meichant
vne fois, il
est a presu-
mer qu'il
l'est tousi-
ours. In 6.
dereg. Iur.
reg. 8. 22.
9. 5. Par-
uuli. De ra-
mili. l. non
omnes s. à
Barbaris.*

*Inconstāco
d'accusa-
tion.
La verité
tousiour
semblable
à foy, sans
varier. Le
mensonge
inconstāt.*

CHA. 60.

*Calomnie
sur la mort
du Roy de
Portugal
Sebastien.*

Ayât accompli tes peregrinatioſ & voyages, tu faiſts tes rapports & continiies tō plaidoyé à la Moſaïque.

*S'ils ont
fait mourir le Roy
de Portugal,
Gal,
Pied de la
calomnie.*

De Portugal tu racontes premierement, que les Ieſuites ont faiſt mourir le Roy Sebaſtien, pour luy faire ſucceder au Royaume le Roy Philippe. La façon d'executer le deſſein fut, qu'ils luy confeillerent d'aller en Affrique, où il mourut. Ceste accusation, Arnaud, eſt vn colosse de calomnie; & de tant plus facile à eſtre mis par terre, qu'il n'a aucun fondement. Quelle cauſe, quel argument, quelle coniecture amenes tu pour auerer ce que tu dis, ſinon ta ſimple narration, & le vomiffement des Miniſtres, qui t'ont remply la gorge? veux tu touſiour parler par cœur? veux tu touſiour qu'on croye à ta ſimple parole comme aux cayers de quelque Sybille, ou comme à vn oracle aſſis ſur vn trepier? As tu au moins quelque teſmoignage des ſubiectſ de ce Roy? car ce ſont ceux la qui le peuuent ſçauoir, & le doiuent dire.

Iamais aucun, entre les Portugoiſ, n'a ſoupponné les Ieſuites d'eſtre cauſe de ce deſaſtre, Portugoiſ qui ont touſiours aimé leurs Roys, d'vne extreme affection: & tu ne doutes de l'affirmer homme François, & ignorant du tout des affaires de Portugal? as tu mieux veu, par la fente d'vn huys clos, eſloigné de trois cens lieües, la verité de ce faiſt, que les Princes & Seigneurs de Portugal, qui eſtoient touſiours au pres de leur Prince? cecy ſuffit pour te reſuter. Je diray neantmoins de plus, que ceste calomnie non ſeulement, n'a aucune ombre de verité, mais auſſi qu'elle eſt du tout repugnante à la nature & à la raiſon, & qu'il n'y a homme ſ'il n'eſt du tout infeſé, qui l'oſe ſeindre. Je diray que jamais les Ieſuites n'eurent plus
grande

grande occasion d'aymer, honorer, seruir, & s'ils pouuoient immortaliser Princes, que les Roys de Portugal; En general pour leur singuliere pieté & zele à la propagation de l'Eglise de Dieu: & en particulier parce qu'ils en auoient receu plus de faueurs que d'aucuns Princes du monde,

Les Roys de Portugal emploierét tous les premiers, pour le salut des ames en l'Europe, & aux Indes, les Iesuites : les premiers leur dressèrent des Colleges du meilleur reuenu qu'ils ayent: les mesmes leur baillerét les premiers, leurs enfans, & la noblesse pour en estre instruits aux sciences, & à la pieté. Et outre toutes ces causes d'amour & fidelité des Iesuites enuers les Roys precedés, ils en auoient vne particuliere enuers le Roy Sebastien; c'est qu'il auoit esté esleué & dressé par eux des sa tédre ieunesse, & les cherissoit si fort, & si fort en estoit honoré, q plusieurs disoient qu'il s'en alloit faire Iesuite. Il falloit doncques que les Iesuites eussent esté plus insensés que les bestes brutes, & plus desaturés que les plus horribles monstres que l'Afrique voye.

Que si la nature ne produict rien q par causes conuenables L'aigneau par la Brebis, & nō par la Louue: le Lyon par la Lyonnese, & non par la Brebis: la chaleur par le feu, & non par l'eau Si les actions des hommes sortent en mesme façon de leurs causes: cruels effects de la cruelle haine: les grands larcins des grāds larrons: & en somme les grands pechés des grands pecheurs; comment peux tu, comment oses tu dire, ou penser, que les Iesuites ayent fait mourir celuy qui les cherissoit, soustenoit, & ambrassoit si tendrement? qu'ils seruoient comme leur grand bienfauteur, aimoient comme leur pere, & respectoient

Les Iesuites employés premiers par les Roys de Portugal.

Affection du Roy Sebastien enuers les Iesuites.

Les actions conuenables des causes conuenables.

comme leur Roy ? N'est ce pas faire venir l'eau du feu, & le Tygre de la brebis, & le parricide de l'amitié? N'est ce pas se mocquer des hommes & des Anges, de parler, mentir, & calomnier en ceste façon, mesme sans produire aucun changement de volonté, aucun motif de haine, aucune esperance de plus grand profit, aucune cause vray semblable?

S'ils con-
seillèrent
au Roy se
Bastien
d'aller ou-
vre mer.

Mais ils luy conseillerent de faire ceste guerre & passer en Afrique. Qui te la dit? sont ce les Ministres? personne ne t'en doit croire & les Iesuites encores moins: qui te diront qu'il auoit son conseil d'estat, duquel il pouuoit prendre mieux conseil que d'eux, sur le fait de la guerre, & voir les moyens de l'entreprendre; de dresser vne armée nauale; d'aller assaillir les Roys estrangers; & tout ce qui concerne telles entreprin- ses d'estat. A eux il pouuoit seulement demander si telle guerre estoit selon Dieu: ce que aduenant, pose le cas qu'en luy respondant qu'elle estoit iuste, ils l'eussent encliné à faire le voyage, & appelle conseil si tu veux, telle declaration, est-ce à dire pour cela que le conseil soit mauuais, si l'issue en a esté mau- uaise? Est ce à dire qu'ils l'ayent tué par ce conseil, & qu'ils soient coupables de sa mort?

Le conseil
ne se mesu-
re pas par
l'euene-
ment.

S. Loys cõ-
sillé d'al-
ler ouvre
mer en Af-
rique l'an
1269. An-
nal. de Frã.

On ne mesure pas vn aduis par son euencement, ny la teste par le talon. Bien souuant vn bon conseil à vne funeste issue, & ne laisse d'estre louable tant s'en faut qu'il en soit pour cela criminel.

Ceux qui conseillerent à saint Loys d'aller en Afrique, où il mourut, ne sont pas accusés de sa mort par les François, comme aussi ne sont les Iesuites par les Portugois, qui n'eussent attendu ton accusation, s'ils en eussent eu le moindre soupçon du monde.

Tu

Tu r'apportes du mesme pays, que les Iesuites ont fait chasser de Portugal, dom Antoine; CHA. 61.
Ils firent si bien leurs pratiques, qu'incontinent apres la mort du Cardinal regnant apres Sebastien, le Roy Antoine recogneu par tous les Estats, est chassé de la terre ferme, luy ayant en vn mesme iour, fait reuolter tous les parts de mer: de sorte qu'il fut contrainct de faire deguise à pied, plus de quatre cens lieues. Tu te pers, Arnaud, parmi ces lieux incogneux, & t'abyssmes tousiours en nouveaux mensonges.

Les Iesuites ne se sont mellés de ce fait en façon quelconque, & dom Antoine ne s'en est iamais plaint; ains les Espaignols ont eu pour suspects quelques Iesuites comme luy fauorisans de cœur. Calomnie sur le fait de dom Antoine.
 C'est vne imposture ce que tu dis; comme aussi, vne lourde ignorance ce que tu escris de ces quatre cens lieues faites par dom Antoine, chassé de la terre ferme à la mer. Ignorance d'Arnaud, sur l'estendue du Royaume de Portugal.
 Le Portugal, n'est pas si grand que la Guyéne; & du midy au Nord, il ne scauroit auoir cent & quarante deux lieues: de l'Orient à la mer, il n'en a pas soixante deux, quand bié on le mesureroit du lieu le plus esloigné. En quel pays donc fit il à pied ces quatre cens lieues, & plus? roda il, limaçonna il en vn moys tout le pays de Portugal 2. ou 3. foys, pour gaigner vistement la mer, où il pouuoit aller par le droit chemin, en 5. ou 6 iours? ou bié rebroussa il aux monts Pyrenées vers l'Orient, pour s'aller embarquer à Lisbonne, qui est en l'Occidēt? En combien de tēps fit il ces 400. lieues à pied, deguise? il falut pour le moins quarante iours. Dans ce long espace de temps, n'eut il point moyé de reconurer quelque bidet pour en estre soulagé, luy qui auoit esté receu & recogneu

Roy, comme tu dis, par les trois Estats? Comment fit il à pied vn si long chemin? Si tu dis que ce fut par mer, allant à la Tercece, i'accepte la responce: mais c'est parler bien allegoriquement, dire qu'il est allé à pied, pour dire qu'il alla sans cheual, dans vn nauire. Tu parlois plus subtilement si tu eusses dict, qu'il fit quatre cens lieues avec vn cheual de bois. Car estant luy porté en vn vaisseau sur mer, si tu l'entends ainsi, tu disois verité; & si exprimois sa grande necessité, rendant les Iesuites plus odieux, comme estās la cause d'iceile. & si auois les Poëtes garans de ceste façon de parler. Car ils disent que ceux qui prindront Troye, furent portez dans le grand cheual: *Ils firent vn cheual grand comme vne montagne*: qui n'estoit autre chose, que l'armée nauale des Grecs portez dedans les nauires & galeres.

2. Act.

Après Portugal, tu rapportes tes merceries de l'Isle Tercece, où tu as esté en resuant, ayant faict naufrage de ce peu qui te restoit d'entendement. Voicy les piéces de ton rapport. *Les Isles Terceces tenient encore pour le Roy Antoine; tous le habitans des villes, tous les Religieux, Cordeliers, & autres se monstrerent tres affectionnez pour leur Roy: Tout au contraire, les Iesuites qui auoient faict reuolter le reste du Royaume, commencerent à fulminer contre les François, & à exalter le Roy Iphillipes. Que fit on, au lieu de les jeter dans la mer, au moins de les chasser hors des Isles, on se contenta de les nuuer dans leur cloistre, & cecy est esrit au long à l'histoire de Genes. Que firent les Iesuites? quand ils virent qu'il estoit temps, vne nuict ils desfermerent leur porte, & mirent deuant, le S. Sacrement de l'autel, se mocquans de Dieu, & se seruans de ces sacrez mysteres pour exciter des seditions: En fin concluant qu'ils furent*
cause

cause de ceste defaictte, & de la mort de cinq cés Cordeliers, tu fermes la fable, par ces mots: *Vostre les preceptes des Iesuites: tuez, massacrez, pendez, bourellez.*

Cecy donc est escrit au long en l'histoire de Genes? Et quelle histoire est ceste cy? est-ce point l'histoire de Jean des antomures, ou de Gargantua, forgée par quelque Rabelais? N'est-ce point l'histoire des Ministres, imprimée non à Genes: mais Talmudifiée à Geneue? Tu erres en ton histoire, Arnaud; ces Isles ne s'appellent pas les Isles Terceres, ains Assores, dont l'vne est appelée, Tercere, estant la troisieme en rang: mais c'est petit vice en toy d'estre ignorant.

Ce sont les mensonges qu'il faut noter icy, & ton impudence. Les Iesuites n'ont en ceste Isle, ny maison, ny moulin. Ce qui t'a abusé, ou tes Rabelais, & donné fondement à la mensonge: c'est que les habitans ont appelé ceste Isle, par deuotion, *l'Isle du bon IESVS*. Là dessus, tu as basti avec eux vn cloistre de Iesuites, ayant opinion que par tout où est ce nom, les Iesuites y soient. Cecy suffit pour faire crouler tout le reste de ton narré fabuleux des Iesuites, basti en cest endroit: car s'ils n'y ont aucune habitation, comment est ce qu'ils ont esté murez dans leur cloistre? qu'ils se sont desmurez la nuit? qu'ils ont exposé le S. Sacrement deuant leur porte, & faict tout ce que tu feins? Le seul Nego t'arreste; néanmoins, pose le cas que les Iesuites eussent College là, & qu'il fut aduenu, eux y estans, que le Marechal Strossi avec les François, fussent allez assaillir ceux de ceste Isle, quelle probabilité y a il à ce que tu dis, que les François vainqueurs & maistres encoffrerent les Iesuites entre quatre murailles, & que les Iesuites se detiaperent de y rilon;

Les Isles Assores. Ortel. in Thea. orb. La Tercere.

L'Isle Tercere appelée l'Isle du bon Iesus. Ortel. in Thea. orb.

& de prisonniers deuiendrent vainqueurs. Quels preparatifs, quelles causes, precedetes? quels efforts prealables monstres tu, d'un euénement si inopiné? si neâtmoins sans alleguer cause humaine, tu dis estre vray; c'est dōques un beau miracle, fait de la main de Dieu en faueur des Iesuites, heureusement deliurez, & vne grande vergongne pour leurs ennemis, d'auoir esté ainsi vaincus; ce qui est suffisant pour deliurer les Iesuites en ce lieu de toutes calomnies.

Se mettre en deuotiō, cest esmouuoir sedition selon les Machiauelistes.

Ils mirent le S. Sacremēt de l'autel pour exciter des seditions. Ceste ceremonie n'est pas propre pour exciter sedition, ny pour donner terre ferme à ta calōnie. C'est un Sacremēt de paix & d'union; si tu eusses dict qu'ils crioient aux armes, qu'ils preschoient, qu'ils attisoient le feu, qu'ils couroient armez, cela coloroit ta sainte; mais de parler cōme tu parles, c'est parler en Arnaud: c'est autant que si tu disois qu'ils excitoiēt à sedition, en se mettant à genoux, en frappant la poitrine, en priant Dieu, qui sont propos cōtradictōires à telles actiōs. Dire au surplus qu'en exposant le S. Sacrement on excite la sedition, c'est un jargō calōnieux des heretiques & Machiauelistes. Selon le dire de ces supposts, tout ce qu'on fait de bō, tant soit il sacré, s'il contrarie à leur goult, c'est sedition, & en est on venu defia à ce poinct de misere, voire parmi ceux qui se disent Catholiques, quoy qu'ils ne le sont pas, q̄ prescher cōtre l'heresie, l'atheisme, l'hypocrisie, le parjure; faire oraison, se cōfesser, faire des cōfrairies, des processiōs, des Paradis, se joindre & s'vnir pour le bien de la Religion, tout est sedition, & entreprise sur l'Estat; & est pratiqué par eux, ce que deteste le Prophete Esaies.

Esa. 5.

Malheur à vous, qui dites ce qui est bon, estre mauuais, & ce qui est

qui est mauvais, estre bon. Quand d'oc les enfans d'Israël, en leurs necessitez, portoient l'arche d'alhance; quand le souuerain Prestre se retiroit au tabernacle; quand S. Bernard tenant le S. Sacrement en sa main, conju-

Guill. abb. in vita S. Bern. l. 1. c. 6. Theobal. episc. in vita S. Guill. c. 6.

roit le Côte de Poictou sêhismatique, c'estoit seditiõ. Les procesions que les Catholiques ont faictes, & tout ce qu'ils ferõt à l'aduenir de bon, pour implorer l'ayde de Dieu cõtre les ennemis de la foy, ce fera seditiõ au dire de ces enfans de paix. Certes si on veut ainfin glosẽr toutes choses, toutes choses saintes serõt pollües, toutes deuotions suspectes, toutes bonnes ceuures odieuses, toutes les meilleures armes & ceremonies de l'Eglise, selon le souhait des Ministres, seront enseuelies. Il faudra quitter tout le seruice diuin, & ne dire plus la Messe, pour n'estre seditieux, comme nous voyons estre aduenü à Geneue, en plusieurs lieux d'Allemaigne, en Angleterre, & ailleurs, où dire vne Messe est crime de lesẽ majestẽ. Mais qu'appelles tu icy exciter seditiõ? estoit ce pour exciter les Soldats à combattre, & se defendre contre le Marefchal Strossi & les autres qui les assailloient? Il n'estoit pas besoin du ministere des Iesuites en tel cas. La nature enseigne à tous de se defendre, & les gens d'armes ne sont pas desnaturez en cela, mcsmes quand il y va de la cuirasse & du corps. Penses tu que soldats aguerris, & terribles au carnage, comme tu les fais, se deussent laisser battre à mains jointes, si on ne leur mettoit le S. Sacrement deuant; si les Iesuites, comme Sergens de bande, ne crioient apres eux? pense tu qu'il fut besoin de donner le fil à leur colere, pour se ruer sur leurs ennemis agresseurs, & les mettre sur le champ en pieces, ou apres sur vn eschaffaut?

Il n'y a autre se sainte, q̃ les mesfais sans ne calomnient.

*Mensonge
mésfrueux
& calomnie de mesme, sur la mort de cinq cens Cordeliers.*

Les cinq cens Cordeliers executés à mort, ce sont cinq cens mensonges en cinq mots & 32. lettres. Regarde s'il y a vêtre de Baleine en ces Illes la, plus fertile en œufs, que ta langue est feconde en mélanges Et quand il seroit vray, qu'ils fussent esté executés, voudrois tu dire, que ce soit par les Iesuites? dire que les Iesuites ayent procuré la mort à cinq cēs Catholiques, cinq cens Prestres, cinq cens Religieux? Ce sont les Ministres, Arnaud, qui persuadent ces boucheries des Catholiques, ce sont les heretiques qui haïssent les Prestres & Religieux, qui les persecutent, qui les difament, qui les massacrent. C'est feindre & calomnier trop lourdement & malicieusement en ceste belle histoire; & fais bien de nous aduertir de leuer l'oreille, faisant tels comptes Car à la verité les merueilles sont grandes, & mentent d'estre ouïes avec attention, & les oreilles haussées. Elles ne sçauroient entrer en l'entendement la grille baissée, moins encor le huys clos. Mais le mal est, que ces petites oreilles de ce pays d'Europe, ne peuuent pas auoir la capacité suffisante à telle prise, ny si grande ouuerture qu'elle fustise pour donner entrée. Il faudroit auoir de ces oreilles des vieux Indois d'ont l'une leur seruoit au coucher de matelas; & l'autre de lodier.

*Oreilles
monstrueuses. Pl. l. 3.
nat. hist. c.
13. & l. 8.
c. 3.*

De telles oreilles faudroit il icy, & qui fussent bien accrestées, pour faire butte & soustenir ta voix; & au reste qu'elles fussent au calibre de double canon, pour donner bon large, à si lourdes fictions. Ces comptes faits comme si tu auois bien persuadé, tu fais le vainqueur, le coq, & l'orateur à la cadance des accoustumées Apostrofes: *Courage doncques braue & indomptable noblesse Françoisse, contraincs de vous ioindre. Alexandre disoit*

disoit qu'Antipater estoit habillé de blanc, mais, & ce qui fut apres. Tu nous fais rire, Arnaud, par ta grâde eloquence, & par ceste brauade, tu nous representes au vif vn coq d'Inde sur vn fumier, faisant la roüe avec ses grisailles, ne plus ne moins que s'il estoit vn Pan.

Voyons ce que tu portes des Indes & du Peru, CHA. 62.
car tu en viens.

Mais si les Iesuites sont pernicieux à la France, Mâstru-
pour le moins ont ils fait de grans miracles aux Indes: ses men-
où certainement & sont remarquables pour nous; car sanges &
ils ont fait mourir avec leurs Castillans par le fer & calomnies.
le feu, vingt millions de ces pauvres innocens, que leur histoire mesme appelle des aigneaux. Ils ont bien arraché le Paganisme, non pas en conuertissant les Payens, mais en les bourelant cruellement.

Cecy est des Indes; du Peru tu parles ainsi.

Au Peru ils ont des gesnes publiques dans les marchés, pour y mettre mil hommes à la fois, & là les soldats & les goniatz tourmentent ces pauvres gens, à fin de leur faire confesser où est leur tresor. Aussi quand ils peuvent eschapper, ils se vont eux mesmes pendre aux montaignes, & au pres d'eux leurs femmes & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait icy aux cerfs, les faisant deuorcr par leurs dogues, & par les tygres, lors qu'ils les enuoient chercher du miel & de la cire, Quelle lo-
& aussi par les Tubérons, quand ils leur font pescher leur con-
les perles aux endroits de la mer les plus dangereux: sidere l'ex-
treme in-
ce calom-
niaieur.

T'ay horreur de ta malice, & le poil me dresse lisant cecy Quand tu le pronouçois contre ceste Compaignie Religieuse, la respiration te pouuoit elle suivre? Quand tu l'escriuois le visage ne te blemissoit il point? La

plume, ne te tomboit elle point des doigts ; & lancre ne tariffait elle point en la plume? La seule tiffure de ce narré, monstre que tu es vn homme abandonné de langue, & de conscience, infensé du tout, & perdu du tout; & que tu n'as ny honte de ce que tu dis, tant soit il faux & vilain, ny respect & consideration de ceux deuant qui tu parles. A toy c'est tout vn, moyennant que tu calomnies. Quand tu as fait le massacre des cinq cens Cordeliers, on eut pensé que tu ne pouuois rien feindre de plus grand, ny de plus absurde; mais tu nous fais bien voir le contraire, car des 500. maintenant tu viens aux milliõs. Bon Dieu, as tu esté si débordé d'ouuir ta bouche & de lâcher ta lague à des detractions si manifestes & si funestes? Les histoires, les liures, les cinq parties du monde, tout nostre siecle, est plein des tesmoignages des labeurs des Iesuites employés à la conuersion des Payens à la foy, & au soulagement des Chrestiens en leur Religión: & neantmoins tu oses cõtre verité si enormemēt feindre, & mētir à la veüe & cõtre la consciēce de tout l'vniuers? Le Japon sçait qu'il sont conuerti à Dieu despuis quarāte & tant d'ans, plus de 2. milliõs d'ames, & q̄ de present, ils y viuent plus de 400. mille Chrestiens baptisez par eux.

Ce que les Iesuites ont fait en diuers lieux.

Au Japon.

En Calicut.

A Goa. François Xavier.

Le Calicut, ou le diable se faisoit adorer visiblement reuestu d'une figure la plus horrible, q̄ iamais peintre aye fait, sçait q̄ cent & cent mille ames ont esté arrachées du goufier de ce cruel tyrā, & mises en la maison de Dieu, & q̄ maintenāt, la croix y est adorée, & celle Idole renuoyée à ses cachots. Le país de Goa, où le corps de ce magnanime chāpiõ de la foy, François Xavier, a fait, & continue de faire plusieurs miracles, ce país sçait qu'il est reduit en la foy, par les Iesuites.

En

En la Palestine, en la Grece, en l'Egypte les Chrestiens, comme en plusieurs endroits de l'Afrique, se font resents consolés, se resentent & se consolent du fruit de leurs visites & labeurs.

La Pologne & especialement Cracouie, sçait qu'ils sont tous les iours aux prises, non pour tuer les hommes vifs, mais pour faire viures les ames mortes, pour combattre les heresies, qui quelque-fois se trouueront plus de douze, toutes diuerses, non seulement en vn mesme pais, & en vne mesme ville, ains en vne mesme famille; & neantmoins, tu n'as, ny crainte, ny honte de dire qu'ils tuent & massacrent les millions: la Hongrie, la Transylvanie, l'Allemagne, haute & basse, la Flandre & tout le Septentrion sçait les bons offices & seruices que les Iesuites font pour l'Eglise de Dieu.

Laisant l'Espagne dont tu ne veux ouyr parler laissant la France, l'Italie, le Portugal, pour te suiure en ces mondes nouveaux, le pais du Bresil, du Mexique & du Perou, & autres contrées par de là, où le Diable exerceoit, comme en Calicut, vne cruelle tyrannie, se faisant sacrifier les hommes à millions, ne se contentât d'atoir les ames, s'il n'auoit ensemble les corps, tous ces pais-là sçauent & tesmoignent, que les mesmes y ont laissé autât de marques de leur doctrine pieté, douceur, & charité, comme il y-a de lieux où ils ont mis le pied, & les embrassent, tous ces nouveaux Chrestiens, avec si grâde affectiō, pour ces causes, & les ont en si grand respect, que quand ils sçauent que les Iesuites les viennent voir, ils sortent en procession de leurs villages & villes pour les receuoir, avec la plus grande signification d'amour & de reuerence qu'ils se peuuent aduiser; & non seulement les Chrestiens

les

*En la Palestine.**En Pologne.**En Allemagne.**Au Bresil & Mexique.**Le respect & affectiō des Indes envers ceux de la Comp. de Iesus, aux lettres des Indes.*

Courtoise des Indois Payens. les ayment & respectent : mais encores les Payens & sauvages : de maniere qu'eux ayant maintesfois trouué des Iesuites esgarés parmi les boys, non seulement ils ne leur ont fait aucun desplaisir, ains les ont festoyés avec les meilleures carettes qu'ils ont peu, & remis au chemin. Et sçauent tous ces Indois que non seulement les Iesuites les ayment & aydent pour sauuer leurs ames ; mais ensemble les corps ; & que pour les detrapper de la mort, ils ont par leurs remonstrances & prieres, mis souuent le frein à la licence des soldats.

Tesmoignage de la Popeliniere pour les Iesuites.

La Popeliniere mesmes, laissant plusieurs autres historiens Catholiques, en a donné tesmoignage, & fait vray rapport de la verité, quand il dit que, *La cruauté que les Espaignols exerçoient en ce pays là fut contre l'aduis des Iesuites & autres Ecclesiastiques qu'ils menioient avec eux, & leur conseilhoient la douceur.* Et nonobstât ces tesmoignages publics, ces actions de vertu, de charité & douceur Chrestienne rayonnâtes par l'vniuers, tu es si effrené & si effronté à feindre, mordre, & calomnier, que de dire contre les Iesuites des choses qui seroient incroyables, si on les disoit des Tartares, des Mamelus, des Cannibales, & des gens qui ont despouillé la raison & la nature de l'homme.

CHAP. 63.

Causes de la haine d'Arnaud & des heretiques contre les Iesuites.

Mais d'où vient ce fiel que tu as contre les Iesuites? D'où vient ceste haine si cruelle que tu leur portes? Je ne sçay q tu es, & n'auois iamais ouy parler de toy, si pense je, que tu n'as receu aucun desplaisir des Iesuites, qui te puisse ou doie faire si cruellement deschirer leur robbe. Je vois bien, ta haine n'est point personnelle, mais commune ; elle ne vient point d'une source priuée, mais publique : tu hays les Iesuites de la haine generale que les meschans haïssent les bons, que
les

les heretiques, haïssent les Catholiques, que les loups haïssent les brebis. C'est ceste haine qui te fait vrler, qui te fait escumer, qui te fait mordre & deschirer, qui fait horriblement traualier ta bouche d'un continuel Miserere mei, poursoüiller la reputation des Iesuites. La haine des heretiques & la tiene sont forgées en vne mesme fournaise, acérées d'une mesme trempe, battües sur vne mesme enclume, par vn mesme Vulcan. Ils haïssent tous les bons Catholiques, plus encor les Religieux, mais les Iesuites sur tous; & desia toutes leurs disputes, leurs mensonges, leur venin, leur gresse, leur tempeste, se vient fondre sur les Iesuites.

La plus part du temps ils sont trefue avec les autres familles de l'Eglise de Dieu, avec ceste cy jamais: La doctrine de l'Eglise Catholique ils ne l'appellent plus de son nom, doctrine Catholique, mais l'appellét doctrine Iesuitique, comme estans les Iesuites la seule butte de leur passion & fureur; & comme si en eux seuls ils combattoient l'Eglise vniuerselle: Ce que tu as exprimé au vis en ton Plaidoyé, comme en vn tableau à petit volume. Car tu n'as sonné mot contre les autres Religions, encor que toutes combattét les heretiques, & que toutes te soyent ennemies; contre les seuls Iesuites tu as donné à corps perdu.

La cause de ceste haine des heretiques, & tiene, vient parce que les Iesuites, & les heretiques modernes, sont du tout opposez; venus en mesmes tēps, pour des fins contraires; nez en vne mesme famille, de sources contraires, produisans en la Chrestienté des effects tous contraires. C'est vn traict de la toute puissante sagesse. Ceste sagesse a fait, qu'en sa grande famille du monde, naissent des creatures ennemies, & quand
il est

Les heretiques oppugnent l'Eglise aux Iesuites. Ils appellent la doctrine Catholique, doctrine Iesuitique. Bonqu' & autres liures imprimés à la Rochelle.

il est besoin les vnes pour remede contre les autres au profit de l'homme, & toutes à la manifestatiõ de sa gloire.

*Inimitiez
entre cer-
taines crea-
tures infen-
sibles &
autres.
Plin. l. 24.
c. 1.*

L'estain est ennemy de tous les metaux, & s'il est allié en fonte avec quelqu'autre metal, soit or, argent, cuiure ou quel que ce soit; il le gaste.

Le chou & le chefne sont si contraires, que si on les plante en vne mesme fosse, il faut que l'vn ou l'autre y laisse la vie. L'Afrique produit à force serpens; elle produict à force cicongnes aussi, & semblables oiseaux, qui les mangent.

Les rats & fouris animaux nuisibles, & larrons domestiques, s'engendrent és maisons; Le chat y naist aussi, portant du ventre de sa mere, l'art & les armes pour les sçauoir vner, & faire des courses, & battre la campagne par la maison, comme vn Preuost de Mareschaux pour mettre la patte au collet, & faire bonne & prompte iustice des voleurs qu'il attrape.

*Dieu a fait
des natu-
res oppo-
sées pour la
manifestati-
on de sa
gloire.
S. Aug. l.
II. de cin.
c. 18.
S. Bassil.
hom. 9.
Exam.*

Dieu a fait, dict S. Augustin, ces antitheses & natures opposées en ce monde douces & cruelles, viles & nuisibles, pour rehausser le lustre du bien par l'opposition du mal & l'excelléce de la beauté, par l'acARATION de la laideur; & pour monstrer, que comme il est tout puissant, aussi est il tout bon, & tout sage, pour vouloir & sçauoir trouuer remede à tout mal; faisant paroistre le bien non seulement en particulier à chaque creature en son espeece, mais encores en l'ordre d'icelles, & comparaison mutuelle des vnes aux autres, comme en vne musique à plusieurs & cõtrares voix, dont chascune est bonne à part-foy, & l'assemblage de toutes encores meilleur.

CHA. 64.

En la famille des hommes & specialement en son Eglise,

Eglise, il n'y fait pas les meschâs, mais il permet qu'il y en aye. Car il gouuerne l'homme conuenablement à sa nature, luy mettant sa liberté en main, pour fuire la vertu ou le vice: D'où viét que les vns choisissent le bien, & sont bons; les autres le mal, & sont mauuais, à raison de ce chois. Mais Dieu est si bon, si puissant & si sage, q̄ cōme en la nature müette, dés le cōmencemēt du mōde, il a preparé naturellemēt les cōtraires remedes, cōtre le mal naturel; aussi en son Eglise, quād il y permet aduenir quelque mal moral, & spirituel, il y prouuoit quant & quant de remede, & en tire du profit pour les bons & du lustre pour son honneur; & s'il ne pouuoit reparer le mal, & en tirer du bien, il ne le permettroit point.

Du temps d'Octauius, auquel temps Dieu patient auoit lasché la bride au monde pour ses demerites, l'Empire Romain, c'est à dire le paganisme, estāt en sō plein, & le monde à la minuiēt de ses tenebres, & l'idolatrie au pantheon d'erreur, faisant de toutes choses Dieu & laissant le vray Dieu; ce tout puissant feit naistre son cher fils au monde, en la famille des hommes, fait homme, soleil du mōde & vniuerselle lumiere du mōde, pour donner dedās l'abyssine de ces tenebres, la & comme vn tout-puissant guerrier, charger le gros de tous ces faux dieux, & les terrasser; mettant l'enfer en proye, & en franchise la verité, avec la nature humaine captiue.

Trente trois ans apres, il permit aduenir le plus grand mal, que iamais est aduenu au mōde, qui fut le meurtre cōmis en la personne de ce mesme fils, peché qui passe & contiēt l'enormité de tous les pechez: car cōme en vne Cōmunauté il n'y a rien de plus enorme

ny de

Le bien & le mal en choix de l'homme.

Eccles. 15.

Le fr̄s arbitre de l'homme.

Gen. 4.

Deut. 30.

Ios. 24.

Psal. 26.

Sap. 9.

Eccles. 15.

I. Cor. 3.

Dieu permet le mal d'autant qu'il le fait

cōuertir en bien.

S. Aug. l.

11. de ciu.

6. 18.

Le paganis me estoit en sa fleur du tēps d'Octauius

le plus grand mal du monde creé 5157.

L'horicide fait en la personne du fils de Dieu le pi⁹

grand deus les pechés.

Secours donné de Dieu à son Eglise selon les temps & necessitez.

S. Basile & ses compagnons & autres cōmis de Dieu cōtre les Arriens l'an-300. S. Hieros. S. Aug. & ses compa. contre les Manichees l'an-350. S. Benoit & ses Religieux cōtre les vieux & nouveaux heretiques l'an-500. B. Bruno fondateur des Chartreux cōtre les vanités du monde. 1080.

ny de plus general en malice, qu'attaquer le chef & plus de le tuer : aussi il n'y à rien de plus detestable en l'vniuers qu'attenter sur la personne du Prince de l'vniuers. Ce peché surmonte la pensée des hommes & des Anges. De ce souuerain mal neantmoins, le mesme Dieu en à tiré vn souuerain bien, qui est le salut du monde, & la gloire du ciel.

Trois cens ou tant d'ans apres ceste venüe, & ceste mort de nostre Sauueur, sortirent de l'Eglise, comme du bled l'yuroie, les Arriens. Contre ces pestes Dieu enuoya saint Basile, & ses compagnons; saint Antoine, saint Athanase, saint Hilaire, pour leur faire teste. Vn peu apres vindrēt les Iouiniens, Manichéens, & Pelagiens: contre ceux-cy furent donnés S. Hierosme, S. Ambroise, S. Augustin, & ceux de leur reigle vaillants champions de l'Eglise Catholique. Vindrent apres les Goths rauages du monde, & deluge vniuersel de la terre: les Seueriens, les Chrystolites, & autres pestes de l'Eglise; pour contrebatterie fut excité ce grād saint Benoit pere d'un nombre infini de grands prelats & Religieux de l'Eglise sainte, pour laquelle ils feirent des merueilleux exploits de vertu, contre les ennemys de Dieu. Vn peu apres comme la discipline Ecclesiastique, & nommément la monastique s'abatardissoit, & les vanités du monde suffoquoiet le bon grain, Dieu fit naistre ce grād pere contēplatif, S. Bruno, & de luy mille & mille enfans spirituels, qui cōme diuins laboureurs planteroiēt en leur tēps les deserts parmi les villes, & cultiueroient la contemplation des choses celestes, contre les folles pensées des mondains. Vn peu apres la natiuité de ce Saint, le Diable excita des grāds schismes en l'Eglise, cōtre lesquels Dieu mit en teste

en teste saint Bernard & son ordre apres luy. Quelques années apres nasquirent les Albigeois. Les mesmes années nasquirent ces deux lumieres de l'Eglise de Dieu, S. Dominique, & S. François, pour leur donner à front & à dos, & secourir l'Eglise.

De nostre temps comme tous les Sages remarquent, & nommément Monsieur Genebrard Archeuesque d'Aix, Dieu ayât permis naistre la poison il-a cruyé l'anthidote. Martin Luther est sorti de l'Eglise, pour cōbatre l'Eglise. Ignace de Loyola est sorti du monde pour combattre le monde. Tous deux de l'Eglise au commencement, regenerés & engendrés en mesmes entrailles, & nez d'un mesme ventre spirituel, & en mesme temps, comme deux bessons Esau & Jacob.

Luther comme vn Esau, estant deuenu grand, est inspiré de Sathan, pour estre vn tourbillon de l'Eglise, & vn puissant veneur des ames, pour les faire deuorer & perdre.

Ignace comme vn Jacob & vray guerrier, est choisi de Dieu, champion de son Eglise, & berger des ames, pour les sauuer.

Luther laisse la paix de Religio, pour s'en aller à la meslée du monde, & troubler le monde; Ignace laisse la guerre temporelle du monde, pour auoir & annoncer la paix spirituelle de Dieu, au monde.

L'un quitte les delices de la vie celeste, & de l'austerité Religieuse, se jette à la chair; du ieusne aux festins, de l'humilité à la vanité, de la pauureté à l'auarice, de la regle à la dissolution, & pour mettre sous les pieds toute obeissance, & courir sans frain, sans honte, & sans crainte à toute sorte d'exces & de vilainie, donne le cartel de defy à son chef souuerain, & à l'instant

*S. Bernard
& ses Re-
ligieux cō-
tre les schis-
matiques
& mon-
dains.*

1098.
*L'origine
de la Cōp.
de Iesus.*

*Anthidote
d'Ignace
de Loyola
& de Mar-
tin Luther.*

*La mesme
saint Peir^e
Matih. lu-
visconf. de
François
Xavier &
Luther en
la bulle 3.
de Paul. 3.*

*Luther in-
strument
de Sathan.*

*Deserteur
& pertur-
bateur de
la paix.*

le charge, & luy fait la guerre à outrance.

Ignace quitte les delices, honneurs & richesses de ceste vie, & par veu expres, se joint a son Capitaine le chef de l'Eglise, & fait leuée de gens, pour deffendre l'Eglise sous luy.

*Luther ref
ueille les
vieilles he-
refes.*

Luther met en cāpaigne les fantosmes d'Arrius, de Manicheus, de Donatus, & de toutes les vieilles bādes de Sathan pour faire vne nouvelle armée cōtre Dieu.

Ignace dresse les regimets & reuge les escadrons des saints Docteurs de l'Eglise, pour tailler en pieces Luther & toutes ses troupes.

*D. Stru-
cieur des
Religions.*

Luther s'estudie a peupier le monde de meschans, & depeupler les Religions de leurs bonnes plantes.

Ignace s'efforce de faire vn seminaire vniuersel de gens de bien au monde & aux Religions.

*Hereti-
ques enne-
mis des Ie-
suites, cō-
me Ignace,
de Luther.*

Comme les chefs ont esté opposés, aussi le sont les membres, qui en ont receu les esprits & influāces cōtraires. Les heretiques par sermons, liures, conuersation, ont semé le mensonge. pour ruiner l'Eglise: les Iesuites par sermons, liures, & conuersation, ont presché la doctrine de Iesus Christ, pour secourir son Eglise.

*Les hereti-
ques &
Religieux
du tout op-
posés.*

Voila les causes d'inimitie des heretiques contre les Iesuites. Voila le trait de la sagesse diuine, qui permet tant le mal aduenir, sçait en saison trouuer le remede, & en tirer du bien. Et partant l'heretique ne sçauroit aymer le Iesuite, ny le Iesuite l'heretiq, si ce n'est pour sa conuersiō. Plustost la Cicaigne fera la paix avec les serpents; l'elephant avec les dragons; les aigneaux avec les loups, que les Iesuites avec les Ministres & heretiques. Et voit on que ceux que Dieu inspire de se mettre de ceste Compaignie, ils y viennent avec vn esprit & desir singulier de combattre les heresies, ne plus

plus ne moins q̄ les bons chiens bergers naissent avec l'instinct de faire la guerre aux loups.

Ils s'entrahissent donc, mais avec grande differéce. Car la haine des heretiqs, est maligne prouenant d'un mauuais principe, & a vne mauuaise intentiõ: la source d'icelle est l'auctiõ de la verité, qu'ils hayssent cõme les chatshuants le Soleil: leur fin est de perdre la mesme verité, encor que possible tous ny pensent point en particulier, neantmoins tous y cõspirent conduits par le Diable, comme le cheual par le cheualier.

Difference de la haine des heretiques contre les Iesuites, & des Iesuites contre eux.

La haine des Iesuites est selon Dieu, car elle ne prouient que de la laideur du vice, & ne s'adresse pas à la personne, mais au vice de la personne en laquelle l'heresie à faict le sac, & l'aposteme. La haine des heretiques contre les Iesuites, est comme la fureur d'un frenetique contre son medecin: La haine des Iesuites enuers eux, est la haine du medecin enuers le malade, qu'il afflige voirement & persecute par incisions, par trepanes, par potions, & par autres cures fascheuses; mais c'est pour donner la chasse à la maladie, & mettre sus la santé. Pour ces causes, il ne se faut esmerveiller, si tu en veux aux Iesuites, & les deschires comme vn enragé; c'est ton esprit & ta nature maligne opposée à la leur. Il ne faut s'esmerveiller, si les Iesuites prénét si à cœur l'extirpatiõ de l'heresie, & l'heresie de ce temps: c'est l'instinct & l'esprit que Dieu leur a donné, tout cõtraire & tout propre pour la destruire. C'est leur chasse, leur combat, & trofée. Il ne se faut esmerveiller s'ils mettent la main en tant de sortes d'actions, pour contreminer en toutes façons les Ministres, qui mettent le nez par tout, pour peruertir tout, & qui disent que les Iesuites gastent tout.

CHA. 65. Mais bien se faut, il esmerveiller, de quelques Catholiques, qui disent que les Iesuites sont voirement utiles, mais qu'ils se mellent de trop de choses, voulans tout faire, & par tout gouverner. C'est approcher de bien pres du langage des heretiques, qui disans apertement que les Iesuites gassent tout, les calomnient à front; ceux cy disent qu'ils se mellent de tout, & les battent à courtine. Le langage des heretiques est vne calomnie mordante; celuy de ces Catholiques, vne detraction de raille douce. C'est iuger sans cognoissance de cause, & sans y penser, faire celle des ennemis de la foy, qui ne demandent pas mieux que de voir les Iesuites du tout oisifs. Les Iesuites embrassent à la verité beaucoup, & commencét de bonne heure. Ils embrassent l'instruction de la ieunesse, occupation tres agreable à Dieu, mais en ce siccle desbordé & corrompu, entreprise autant difficile & ardue, que vtile & necessaire, pour establir la Religio Catholique, & tailler l'herbe sous les pieds à l'heresie. Ils embrassent le travail de catechiser, de prescher, de confesser, d'assister aux patiens, aux tentez, aux malades; de soulager les pauvres, de reconcilier les ennemis. On les voit aux escoles, aux chaires, aux Eglises, aux prisons, aux galeres, parmi les Catholiques, heretiques, Payens, Turcs, en somme en tout lieu, faire tout exercice de charité, pour toute sorte de gens. Si telles œuures saintes pour l'honneur de Dieu & salut des ames, sont saintes, & vrayemēt Chrestiennes, il y a plus d'occasion de louer ceste vacatiō, comme tres-afférée pour le bien public, & le bon courage de tels ouuriers, que de les estimer, ou appeller arrogans, cōme voulans tout faire & tout gouverner. Ils ne gouvernēt pas, ils seruent; ils fuyent

les

*Responſe à
ceux qui
disent que
les Iesuites
se mellent
de trop de
choses.*

les gouvernemens, non seulement temporels, mais encore spirituels. Ils n'empeschent pas, que qui voudra, ne mette la main à l'ceuvre pour sa part, s'ils la mettent par tout, *cur bano*? est-ce pour eux, ou pour les autres? pour eux, tant plus de peine: mais tant plus de profit à ceux qui prennent reuenu de leur industrie. Quel pere de famille iamais se formalisa contre son verger, de ce qu'il porte de bons fruités, & en abondance? quelle cité vitupera oncques les Medecins, qui s'emploient du tout & gratuitement, pour penser les corps de tous les citoiens malades, & conseruer ceux des sains? combien moins se doiuent plaindre les Catholiques, s'ils ont semblables Vergers, ou semblables Medecins pour les ames? Ils se meslent de l'Estat. *S'ils se meslent de l'Estat.* Cest Estat est merueilleusement aggrandi en domaine & credit depuis quelque temps. Car selon les Machiauelistes, il comprend ciel & terre, & au prix de luy, ils ne font compte de Dieu; & si Dieu ne les empesche, ils bastirôt sur les ruines & masures de la tour de Babel, pour le deposer de son throsne, & y mettre leur Estat. Cest Estat tie tout à foy, & veut donner la loy à tout le monde, & ces Estatiens ne veulent qu'on parle, ny qu'on face rien pour l'ame, pour la foy, pour la Religion, sinon en consideration de l'Estat; si on dict, ou fait quelque chose contre l'heresie, contre l'atheisme, ou contre autres vices, si ce n'est avec leur placet, & avec vn langage de sucre & d'eau rose, c'est contre l'Estat. Mais quelle creature est cest Estat? Voyons le en face, afin que les Iesuïtes ne se meslent des ses affaires, & n'encourent l'indignation de ces zelateurs.

Si Estat signifie gouuernement souuerain, tempo-

Les mondains sont plus de cas de l'Estat que de la Religion.

rel, Monarchique, Aristocratique, ou Democratique; ou gouvernement subalterne, de Conestable, de Gouverneur, de Chancelier, de President ou semblable, ie pense qu'on ne peut pas dire que les Iesuites mettent la main à tels Estats, ny à leurs offices, ou charges; cela leur est defendu par les loix communes de l'Eglise, & celles de leur Compaignie. *Nemo*, dict S. Paul, *militans Deo, implet se negotijs secularibus*. Ce sont les Ministres, qui s'ingerent ainsi de l'Estat. Ce sont eux qui de gayeté de cœur, ont entrepris les guerres, fait leuée de gens, & de deniers, & conduict autres semblables affaires vraiment d'Estat. Les Commentaires de Monsieur le Marechal de Montluc en sont fideles tesmoins à la posterité. Les Iesuites nes'ingerent pas à tels negoces, & s'ils se trouuent aux armées quelquesfois, ils y vivent, non en soldats, mais en Religieux. Emond Auger estoit au camp deuant la Rochelle, par le commandement du Roy Charles, mais c'estoit pour y dire la messe, pour y prescher, pour cōsoler & assister les mourans, & malades, & seruir selon sa reigle, les grands & les petits. Aux villes, ils ne se meslent non plus de la charge des Magistrats, ains laissans faire à chascun la sienne, ils font la leur. Que s'ils exhortent les autres à marcher bien, & viser en leurs actions à la gloire de Dieu; s'ils reprennent les vices de ceux qui tiennent les Estats, & pour leurs Estats veulent perdre la Religion: Si en la necessité ils secourent l'Eglise de tout leur pouuoir; ce n'est pas se meller de l'Estat, ains en bõ Catholique seruir à la Religión, sans laquelle l'Estat, en la Republiq Chrestienne n'est qu'un corps sans ame. Ils sont obligez de ce faire, & tous bons Chrestiens, principalement ceux qui
tiennent

S. Paul.

2. Timo. 2.

Aul. 5. de
ses cōmēt.

Emond
Auger l'an
1573. fut
au camp
deuant la
Rochelle.

tiennent rang en l'Eglise, sur peine d'estre condamnez comme lasches, & preuaricateurs en la maison de Dieu, & d'estre mis au nombre de ceux que Iesus Christ appelle mercenaires, qui voyans le loup venir à la bergerie, laissent le troupeau, & s'enfuyent. Sainct Athanase estoit Ecclesiastique, Sainct Bernard Religieux, dont la vacation est toute spirituelle; neantmoins voyans les hereses, & les schismes, qui travailloient l'Eglise, ils parloient, ils escriuoient, ils s'opposoient, ils faisoient tout par tout, pour soustenir la Religion que les meschans vouloient dissiper. Si les Iesuites cherchoient leurs propres commoditez, il leur seroit plus souhairable de n'auoir autre chose à faire que de seruir Dieu à recoy, de se promener parmi les Vergers de la S. Escriture, & de là, contempler les cieux. Mais le temps n'est pas propre, les nuages, les gresles & tempestes qui troublent l'Eglise, empeschét le serain & ne permettent pas tel séjour. Il leur faut plustost prendre l'auiron & voguer, pour la nasselle de S. Pierre agitée des flots. Il leur faut faire beaucoup de choses qu'ils ne voudroient point faire, n'estoit l'vrgente necessité. Mais quoy qu'ils fassent, ils n'attent iamais sur l'Estat, quand ils s'employent en tout & par tout selon leur vocation, pour le soustien de la Religion Catholique: l'Estat n'a aucune iuste occasion de s'en plaindre. Que ces bons Catholiques doncques pensent à ce qu'ils disent, les accusans qu'ils se messent de trop de choses, & qu'ils regardét qu'eux mesmes ne perdent l'Estat, faisans ce peu de compte de leur foy, & qu'en cherchans le repos de la terre, ils ne le trouuent point, & perdent encores celuy du ciel.

*Qui ne de
fnd la foy
il est preua
ricateur de
la Foy.
Ioa. 10.*

Il y en a d'autres que symbolisent encor plus auant avec les heretiques, disans que les Iesuites sont vries; mais qu'il est expedient, pour auoir la paix, qu'ils vuident le Royaume, on viura bien sans eux, on s'en est passé 1500. ans. C'est donner à l'ennemy tout ce qu'il demande. Je respons que si les Iesuites sont cause de la répeste venüe, ie crois qu'ils ne refuseront point, ny de vuyder, ny encor d'estre comme Ionas, iettés dans la mer, ainsi que tu disois tantost qu'il falloit faire d'eux en la Tercere. Mais ie nie que les guerres ayent esté excitées par eux, & affirme qu'ils les ont assoupies de tout leur pouuoir; ils n'auoient encor aucun Colleges en France, l'an 1560. Quand la France trempoit au sang des tumultes, des meurtres, & des massacres de ses enfans; quand l'air retentissoit, non seulement du bruit des armes, mais des cris des vierges, vesues, vieillards, petits enfans, des prestres, & des lais, & d'un infini nombre de personnes, qui tomboient au carnage. Quand la Religion & la France, estoit presque enueleue dedans les cendres & ruines de ses autels: dequoy nous voyons encore les vestiges. Les Iesuites n'auoiét pas causé ces répestes, ny ces feux & fureurs terrestres: mais bié les heretiqs, qui en eussent excité à la subuersiõ des ames de plus cruelles qu'ils n'auoient fait à la ruine des corps, si Dieu, ne leur eut enuoyé les Iesuites au rencontre, avec les autres gens de bien. Dire qu'on se passera des Iesuites, d'autant qu'on s'en est bien passé, c'est n'entendre pas bien la necessité de nostre siecle, qui n'en peut plus, accablé de ses vices; & mal recognoistre la prouidence de Dieu, qui a enuoyé ces ouuriers pour secours, comme il à enuoyez les autres Religieux aux siecles passez.

Les heretiques ont troublé la paix, & n'ont pas les Iesuites.

Quand

Quand l'ayde des Iesuites ne seroit que pour les escolles, on experimentera en leur absence, combien paternellement Dieu auoit proueu à la ieunesse de France, de luy auoir enuoyé de tels maistres, que ce saint & docte personnage Iehan Gerson Chancelier de Paris, desiroit de tout son cueur, pour la reparation de ceste vniuersité-la, & de toute l'Eglise, il y-a deux cens ou tant d'ans: on verra la difficulté, qu'il y-a de dresser cest aage, en vne saison si fertile de maux, & avec quel fruit les autres feront ce mestier scholastique. Si eux avec les leçons, confessions, exhortations, remonstrances; si avec vn extreme soin, & diligence, avec tout l'appareil d'une charité vraiment Chrestienne, n'en peuuent venir à bout; que feront les Regens seculiers, n'ayans ny tant de cœur, ny tant de moyens, & la plus part ne se soucians que de leur profit particulier & non de celuy du commun?

S'il est loisible de parler ainsi, & dire qu'on se passera de tout ce dequoy on s'est passé iadis, nous sommes en vn mauuais endroit de tenebres. L'Eglise s'estoit passée trois cens ans de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, de S. Chrysostome, de saint Hierosme, de saint Augustin, & de tous leurs compaignons docteurs & Religieux; cinq cens ans, de S. Benoit & de sa famille; plus de mille ans, de saint Bernard & des Bernardins; plus de douze cens ans, de saint Dominique, de saint François, & de leur ordre. Quand donc nostre Seigneur enuoya ces aides pour son Eglise, ceux qui viuoient de ce temps-la, eussent ils esté bien aduisés de parler, comme parlent ces bons Catholiques; & de dire à Dieu, grand mercy, r'appelles vostre secours, nous nous en sommes

Charge tres difficile de gouverner & tenir la ieunesse en ce temps.

Iehan Gerson Tract. de traben. paruulis ad Christum il a resin lan 1400.

Il ne faut refuser les aides que Dieu dans.

bien passés iusques icy, nous nous en passerons à l'aduenir. L'argument n'est pas bon, on s'est passé d'une chose, donc on s'en passera; car a nouvelle necessités, il faut nouvelles aides. Un homme se fera passé en sa ieu nesse de queique chose, de laquelle il ne pourra pas se passer en sa vieillesse.

*L'usage de
la chair &
du vin, seu
lement des
puis Noé.*

*Bouffole
& esguille
marine
inuentée
despuis
deux cens
ou tant
d'ans.*

Le mode en son ieune aage, n'auoit m'agé chair, ny beu vin iusques au tēps de Noé; pourquoy n'a on continué ce passage? pourquoy est-ce q̄ les medecins nous donnēt à croire, q̄ sans la chair nostre chair est perdue, & q̄ le vin est le Roy des banquets? Iusques à Noé on ne scauoit q̄ c'estoit de Nauire. Du tēps d'Homere, & Virgile on n'auoit aucū usage del'eguille marine, pour singler ē haute mer, q̄ estoit cause qu'il falloit tousiour costoyer la terre, c'ōme no^o voyōs aux anciēnes nauigatiōs, mesmes en celle d'Aenée, descrite par le mesme Virgile: faut il pour cela retourner aux raseaux & quitter calamite & nauires, & dire qu'on s'en passera bien, puis qu'on s'en est passé si lōg tēps? Je ne doute pas q̄ la France ne se puisse passer des Iesuites, elle s'est passée de choses pl^o necessaires, mais ça estē a ses despēs: ainsi s'estoit elle passée 5000. ans de la cognoissance de Dieu; ainsi se passe maintenant la Turquie de Iesus Christ; l'Angleterre & pays heretiques de la foy Catholique. La foy ne cōsiste pas aux Iesuites; nō da; elle est beaucoup plus anciēne qu'eux; c'est leur mere & maistresse, mais ils ne trauaillēt q̄ pour l'honorer, la soustenir, la seruir pour l'hōneur de leur maistre, & salut des ames. Dieu en enuoyera d'autres en leur place; il le peut faire, car il est tout puissant; mais possible qu'il ne le fera pas, pour ceux qui font si peu d'estat, & se passent si facilement de ceux, qu'ils a iugé necessaires pour les aider.

Il ne

Il ne fait rien sans cause, & ne change rié sans cause aufsi Il a eſtimé neceſſaire de les enuoyer à ſon Eglise militate, à ce declin du mode; Ceux qui meſpriſerōt ſō cōſeil & ſon aide, ſeront meſpriſez de luy, qui iuſtemēt ſe rira de leur ruine, & trāſpiantera les Ieſuites ailleurs, & les meſcognoiſſās ſerōt priués, & du fruit & de l'ōbre de l'arbre iadis piāté en leur verger, lequel portera fruit trāſpiāté en vn autre fōds. Ce ſōt les Ieſuites qui ſe paſſerōt de la Frāce; car tout le mode leur eſt patrie, & ſerōt mieux receux en tout autre lieu qu'é la Frāce, meſmes ſi les Miniſtres y ont le deſſus; & gaignerōt le ciel en tout lieu en ſeruāt leur maĩtre, & Seignr Ieſus Chriſt. D'auoir paix avec l'heretique, ils ne peuuent, ſ'il ne change d'eſprit, pour les raiſons deduites.

Dieu ne fait rien, ny change rien ſans cauſe.

Ayant planté les dents, par tout le corps de ceſte Compaignie, tu te tournes contre le nom d'icelle, & calomnies les Ieſuites comme orgueilleux, & ſuperbes, ſe faiſants compaignons de Ieſus. *Annibal Codreto en vn liure imprimé à Lyō, a eſcrit que leur Societé, auoit prins ſon nom, de ce que Dieu les auoit donnés compaignons à ſon fils Ieſus Chriſt, & qu'il les auoit acceptés pour ſes compaignons.* Tout cecy eſt pure menſonge, & autāt de mots, autāt de menſonges & calomnies. Il n'y-a aucū liure d'Annibal Codret imprimé, ſinon certains petits Rudimens, que tu deuois auoir aprins, aſſin de ne faire tāt de ſolecifmes en parlant. Le perſonnage eſt tel en doctrine, prudence & vertu, qu'il n'auoit garde de coucher par eſcrit les ſottifès que tu luy impoſes. En vn autre lieu de ton plaidoyé tu adioutes. *Ils ont retenu le nom de Ieſuites, qui leur eſtoit expreſſement deſſendu, ayant eſté ce nom glorieux reſerué, particulierement au Sauueur du monde, ſans que iamais entre les Chreſtiens aucun ſe ſoit*

CHA. 66.

Du nom des Ieſuites.

se soit trouué si orgueilleux que de se l'attribuer en particulier, ou en commun : Tu continües tousiours de te montrer Arnaud, le nom de Iesuïte n'est pas le nô du Sauueur, ains Iesus. & l'an 1367. il fut institué l'ordre des Iesuïtes, il n'est pas donc vray que iamais Chrestiens n'aye prins ce nom : car de Iesuïte & Iesuïte il n'y a difference que d'une lettre. Voyons la source de ceste querelle & apres nous l'examinerons : la source vient de tes frerots, c'est vne vieille tire-lire des heretiques. Kemnitius, Bouquin, & autres Ministres, long temps deuant toy, ont faict sonner ce cornet, & attaqué les Iesuïtes au nom de leur Compagnie, & par inaduertance à leur imitation, quelques Catholiques pour lesquels si tu veux plaider maintenant, ie te responds, que c'est le Pape, qui a donné le nom à ceste Compagnie, & le Saint Concile, qui l'a approuué, qui est assez pour te fermer la bouche, si elle n'estoit si enormement fendüe. Car estant imposé par tels auteurs, il a bon garant, & les meilleurs parrins q̄ puisse auoir vne chose qui porte nom.

I. esheretiques premiers cõsultateurs du nom de la Compagnie de Iesus. Kemnitius, Bouquin, & autres. Responõse aux Catholiques.

Le nom se donne par les Sages. Plat. in Cratyl.

Vn nom, dict Platon, se donne par les Sages, & par ceux qui ont autorité. En l'Eglise Catholique il n'y peut auoir aucun plus eminent en sçauoir & autorité, que le Chef d'icelle, estant illustré immédiatement de Dieu, duquel il est Vicaire; ny vn corps plus noble en l'vn & en l'autre, q̄ l'assemblée de tous les Saints Docteurs de l'Eglise. Ce Chef l'a donné, & ce corps l'a approuué, & ie ne doute point, que ce n'ait esté par secrette inspiration de Dieu, veu que ceste imposition semble fort conuenable à la chose.

Le nom de Iesus nom de salut.

Le nom, est vn nom de salut, ceste Compagnie est toute affectée pour cela : Sa fin est, non seulement sauuer,

fauuer, mais vacquer au salut du prochain : Le nom est commun à tous & pour tous : ceste Compagnie n'a rien à foy, & est toute pour tous, & en tous lieux. Parquoy elle est vrayement Compagnie de salut & de Communauté. Les Catholiques doiuent estre contents de ceste responce, sçachants que de s'en formaliser p'us auant, c'est passer les bornes de la modestie Chrestienne, & sans reuerence contreroller le iugement de leur Chef, & de l'Eglise vniuerselle.

Quand le Roy donne le tiltre de Duc, de Comte, de Marquis, ou semblable à qui bon luy semble, ce n'est pas au subject de disputer s'il fait bien : le Prince a le conseil & l'authorité de ce faire, & en sçait les raisons. Les Catholiques doncques, se peuuent & doiuent contenter de ceste responce : mais parce que tu n'es pas Catholique, & ne le veux estre, de peur d'estre Espagnol, il te faut mener à ton giste, & te mettre en repos par vne autre brisée, si tu ne meurs en chemin.

C'est vn nom arrogant. Je dis que c'est vn nom d'humilité, & de deuotion, de douceur, & de tout bon heur. Nom d'humilité, parce qu'il remet en memoire & fait recognoistre à ceste Compagnie l'auteur de son bien, qui est vne belle partie de l'humilité : Car Compagnie de Iesus, est à dire, Compagnie dressée & faite par Iesus, ayant tout ce qu'elle a par la faueur de Iesus. Quand on dict, le tableau d'Apelles, on signifie qu'Apelles en est le facteur. Ceste façon de parler, est familiere en la sainte Escriture, laquelle réuoye tousiours le lecteur à la cognoissance du Createur, & au lieu que les Philosophes ou Medecins disent, nature fait des poissons, nature produict des pierres, l'escriture dira, Dieu fait des poissons, & produict des pierres.

Ceste Compagnie est toute affectée pour le salut des ames.

Les Rois donnent les noms & tiltres.

Le nom de Iesus est vn nô d'humilité.

La recognoissance, est la premiere piece de l'humilité, cômme l'ingratitude de & mesconnoissance de l'orgueil.

Maniere de parler de la S. Escriture & des philosophes differents.

pierres. Et encores que la façon de parler des Philosophes soit propre pour toucher la cause voisine: l'autre toutesfois est meilleure, pour rafraeschir la memoire du Createur, qui est la cause supreme. Si IESVS est l'autheur de tout bien & de ceste Compaignie, pourquoy reprendra on ceste façon de parler, faisant recognoistre le fondateur, & le facteur d'icelle? elle pouuoit estre appellée, la Religion d'Ignace, ou la Compaignie des dix, qui l'ont commencée avec luy: Mais Ignace & les dix, ont mieux aymé par humilité, y mettre au front le nom de la premiere cause, qui est IESVS.

Iesus nom
de deuotiõ.

C'est aussi vn nom de deuotion: car il n'y a rien de plus glorieux, ny de plus saint au ciel ou en terre: nom qui doit tousiours estre au cœur d'vn chacun, à la bouche, & en toutes bonnes œuures, comme dict Sainct Paul: *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere: omnia in nomine Domini nostri IESV Christi, gratis agentes Deo & patri per ipsum.* Si les Iesuites s'appelloient IESVS, ou compaignons de IESVS; comme tu mets en ta glose, tu aurois quelque raison de dire que ceste façon de parler est arrogante: mais il y a grande difference d'estre ainsi appelé, & d'estre appelé de la Compaignie de IESVS; comme c'est autre chose d'estre appelé Roy, & autre chose, les gens du Roy. Le premier est le titre appartenant au Prince souuerain, priuatiuement à tout autre. Le second est de ses Officiers. Et partant quand tu dis, Ils ont retenu le nom de Iesuites, ce nom glorieux reserué particulierement au seul Sauueur du monde, tu monstres ta bestise: car le Sauueur ne s'appelle pas Iesuite: ny les Iesuites, IESVS.

Toutes les
œuures
chrestiennes
se doiuent
faire au nom
de Iesus.
S. Vol. Col.
3.

Et

Et les premiers de ceste Compaignie, sont grandement à louer, d'auoir esté deuots à ce nom, imitants en cela les Sainctz, qui l'ont tousiours eu en grand honneur & reuerence. Sainct Paul le met presque à chasque periode de ses escrits : & en l'Eglise Catholique quand il se prononce, les Catholiques luy leuent le bonnet, luy font reuerence & l'adorent. Le diable au contraire n'a rien plus en horreur que ce nom, & non sans cause : car il en est battu plus souuent qu'il ne voudroit. Les heretiques sans y penser, ensuiuent leur maistre, & n'en font point d'estat : En leurs escrits ils ne le mettent que tres rarement, en leurs paroles ils ne l'honnorent non plus que le nom de Luther ou de Calvin : de maniere qu'il n'est pas de merueille s'ils haïssent le nom des seruiteurs, puis qu'ils mesprisent celuy du maistre.

Les heretiques ne font aucune reuerence au nō de Iesus.

Ils ont prohibé à Geneue par ordonnance de ville, d'imposer aux enfans le nom des Anges, ou de Claude, en detestation de la deuotion, que les Catholiques ont enuers les Anges & S. Claude, dont le corps & saintes reliques sont trop voisines de ceste ville, & luy donnent au cœur. Les gens de bien font autrement ; ils aiment le nom des seruiteurs, mais sur tous celuy du maistre, & pour cest amour & reuerence l'ont desiré & accepté les Iesuites, pour marque de leur Compaignie, toute dediée à la signification & fin de ce nom, & à l'honneur de celuy qui l'a faicte, & l'a baptisée par son grand Lieutenant.

Les heretiques desentendēt de prendre le nom de Claude & des Anges.

Mais c'est vn nō commū, & qui ne doit estre vsurpé par les particuliers : ains parce qu'il est cōmun les particuliers s'en peuuent preualoir. Si tout le monde peut estre appellé de la Cōpaignie de Iesus, & Iesuite, cōme de la

Le nom de Iesus est vn nom commun.

de la

de la Compagnie de Chrestien, pourquoy sera il prohibé a ceste Compagnie d'estre appellée de *IESVS*, & les ouuriers d'icelle Iesuites? Si la fontaine est commune, pourquoy leur sera-il deffendu d'y faire porter leur cruche? Si la table de Dieu est pour tous, pour quoy n'y communiqueront ils point? Si le Soleil est à tous, pourquoy ne pourront ils ouvrir leurs fenestres, pour en receuoir les rayons?

Chrestien, nom commun & neantmoins propre à quelques uns. Les choses spirituelles, toutes communicables à plusieurs.

Ils n'empeschent pas pour cela les autres de faire le mesme. Tous ceux qui sont baptisés, prennent le commun tiltre de Chrestien, & neantmoins, il y en a qui s'appellent Chrestien, comme Iean & Pierre, sans faire tort à la communauté. As tu peur que prenant eux ce nom, il ne reste rien pour les autres? Tu es grossier, n'entédât pas la nature des choses diuines, qui toutes se peuuent cōmuniquer à tous sans diminution, & à chascun ensemble. Le corps precieux du fils de Dieu, est communiqué à toute l'Eglise, & à chascun en particulier; son nom est pour tous, & pour chascun en particulier. C'est grand cas, que tu fois deuenü si scrupuleux sans y penser.

CHA. 67.

Pourquoy les heretiques se formalisent du nom de la Comp. de IESVS.

Mais veux tu voir, que ce n'est pas le zele de la verité, qui te faiët formaliser du nom des Iesuites, ains l'animosité, & la haine que tu as, & tous les Ministres contre eux? Souuiene toy qu'il y a plusieurs Confretries, Religions, & Compagnies, qui sont surnommées par des diuins noms, en la mesme façon, contre lesquelles neantmoins, personne ne parle. La Religion de la Trinité, de sainte Croix de saint Sauueur. Les enfans de la Trinité, les Cheualiers du saint Esprit, les enfans du saint Esprit, & les filles-Dieu, les Ami-dieux.

A Paris

A Paris & ailleurs, plusieurs maisons, pour leurs enseignes, prennent ce nom de Iesus. Souuienne toy, qu'à Geneue, on le met pour le coing des escus; & entre les Chrestiens, il y en a plusieurs qui s'appellent Sauueur, qui est autant que Iesus, il n'y a difference qu'au langage: car la signification est semblable.

*Plusieurs
prennēt le
nom de Ie-
sus pour
marque.
S'ajpehent
Saueur
qui est au-
tant que
Iesus.
L'ordredes
Iesuates
instruē
l'an 1355.*

Finablement, il y a eu des Religieux, qui ont jadis esté baptisēz de ce nom, & nommez Iesuates, comme j'ay dict n'y a gueres. Contre aucun des susdicts personne n'a oncques sonnē mot; aussi n'y a il point de raison, ains estant la chose sainement prise, & interpretēe selon la bonne intention, il y a de la louange pour ceux qui le font avec deuotion, & pour quelque bonne fin: Et neantmoins si les Iesuites s'appelloient, les Cheualiers du Saint Esprit, les enfans de Dieu, les ami-dieux, si estans incorporez en leur Compaignie, ils chāgeoient leur nom & s'appelloient Sauueurs, tu bondirois de zele iusques aux cornes de la Lune, & crierois à pleine teste apostrosant les astres, & toute la Cour celette à ce blaspheme.

Mais escoute vn peu raison si tu peux. S'il est loisible à vne maison priuēe de dix ou tant de personnes, d'y mettre l'enseigne de Iesus, ce que possible se fera sans reuerence, & l'appeller le logis de Iesus: S'il est loisible à Geneue de mettre le nom de Iesus à leur Collegē, qui sans doute se fait sans pietē, ny respect du nom, pourquoy ne sera il loisible à vne Compaignie vniuerselle, d'accepter & garder par deuotion le nom de Iesus, domē par le iugement du Chef de l'Eglise, & avec le consentement & approbation de toute l'Eglise? & s'il y auoit vn Capitaine en guerre, qui fait peindre vn Iesus à l'enseigne de sa Compaignie, &

*Le coing
des escus
de Geneue,
est vn Ie-
sus sans
Croix.*

qu'il l'appellast la Compaignie & l'enseigne de Iesus, ie crois pour le moins, que personne ne l'en estimeroit arrogant, & que plusieurs luy en doncroient loüange: mets donc le cas, que ceste Compaignie porte en son enseigne, le mesme nom depeinct, qu'as tu à reprédré?

Sera il permis à Geneue de battre des escus, & y mettre ce nom, & marquer de Iesus, sans reuerce, les metaux & les pierres: & ne sera sans querelle permis aux Iesuites, de faire tout ce qu'ils font de bon, au nom de Iesus, & de ce nô, marquer par deuotiõ toutes leurs

Toutesnoꝝ
paroll. s'exc
œuvres, au
nom de Ie-
sus.

Col. 3.

Le beau nô
esquillon à
la vertu.

paroles, a ctiõs, & pēces, selõ l'aduis de l'Apostre grãd scruteur de ce nô? ne leur sera il point loisible, de s'exciter par ce nô à faire leur deuoir, en leur Cõpaignie, & en voyãt ou oyãt le nô de Iesus, nom tout puissant, nom de salut & de bõ heur, s'encourager à vaillãment s'exercer en la course de leur vocatiõ, pour le salut des ames? Car le beau nô donē à vn bon cœur, c'est vn vif esperõ, c'est vn quotidie & fidelle solliciteur, estãt tous iours deuant les yeux, & deuant la memoire, n'y ayant rien dequoy on s'oublie plus difficilement que de son nom; solliciteur dis-ie, doucement importun, contraignant par secrette raison, ou par honte, à bien faire.

Nom d'Alexandre
esquillon à
la vertu.
Plurar. in
Alex.

Alexandre le grand, voyant en vn assaut de ville vn ieune soldat, portãt le nom d'Alexandre, courage cõpaignõ, luy dit-il, fais quelque chose digne du nom q tu portes; ainsi s'exhortera vn bon Iesuite, & parlera souuent ainsi à son ame: fais ton deuoir en ceste Cõpaignie de Iesus; fais quelque exploict de salut, digne du nom de ta bãde à l'hõneur de Iesus, & pour le salut des ames arrosées du sang precieux de Iesus.

Ce sont les choses que i'auois à dire, te respondant sur ce poinct; toutes lesquelles cõsiderées tu n'as aucune raison

ne raison nō plus q̄ les vicux Ministres d'Allemaigne, de te scādalisier du titre & nom de ceste Compaignie.

L'approchant de la fin, & picquant viuemēt à l'extermination des Iesuites, tu demandes, *Quelles gens ont cecy? Sont ils reguliers, ou seculiers? car nous n'en auons point de troisieme sorte. Ils ne sont pas seculiers, puis qu'ils viuent en commun, ont vn General, & qu'en fin ils sont vœu de pauuete, disposans toutesfois entierement du bien des Colleges. Ils ne sont pas aussi reguliers; car ils n'ont reigle quelconque, ny ieusne, ny distinction de viande, ny ne sont astringez à certains seruices, & peuuent succeder, encores qu'ils ne se puissent deliurer de leur serment. Ils ont de quatre ou cinq sortes de vœux, de simples, de composez, de solennels, de secrets, de publics: bref ils brouillent & peruertissent tout, & interrogez quels ils sont, ils respondent, tales quales.*

Demandes impertinētes d'Arnaud.

Il se moque de la pluralité des vœux.

Nous faisons, dis-ic, en ce temps-là de grādes admirations, mais maintenāt tout cela cesse. Pourquoy? parce qu'en vn mot, ils ne sont ny reguliers, ny seculiers. quoy donc? vrais espiōs d'Espaigne. Tu demādes quelles gēs sont cecy? & ie demāde de toy, quel hōme est cecy? & quelle est sa demāde? As tu tāt parlié des Iesuites & cōtre les Iesuites, & si asfeurēmēt, sās sçauoir quelles gēs ils sont? As tu iusques à presēt, avec vne extreme vehemence, deschiré leur reputatiō & leur nō, & conclud à leur extermination, pour en fin demāder quelles gēs sont cecy? mais quelle est la fin de ceste tiēne demāde? est ce pour prēdre aduātage & fēdre la presse, afin de faire sauter ta lāgue, & mōstrer au mōde, q̄ les Iesuites ne sōt ni seculiers, ni reguliers? A q̄l ppos ceste digressiō? dequoy sert elle à ta cause? serōt ils dignes d'estre extermez pour n'estre ny seculiers, ny reguliers? Mais examinōs ce discours ny seculier, ny regulier. En ta diuision tu mōstres q̄ tu

Il a parlié des Iesuites sans les cognoistre.

as mal apprins les arts au College Royal de Nauarre, & que tu es vn oison en logique, laissant vn tiers de la diuision. Tu diuises les gens d'Eglise en deux fortes, en feculiers & reguliers, & mes qu'il y aye aucune troisieme sorte: de maniere que selon ceste diuision, il faut estre ou Ecclesiastique feculier, ou moyne, ce qui est faux. Car on peut estre d'un troisieme membre que tu as laissé, ne t'aduifant pas qu'il y a deux fortes de reguliers: Les vns sont Cœnobites, & viuants en Communauté, & College, comme sont les Iesuites: les autres sont anachorettes & solitaires, qui proprement sont compris sous le nom de moyne, encores que vulgairement ce nom se donne à quelques vns qui ne viuent pas solitairement. Tu es aussi ridicule, quand pensant auoir bien monstré, que les Iesuites ne sont ny feculiers ny reguliers, tu conclus, donc, ils sont vrais espions d'Espagne. Tu fautes de la diuision du Clergé, à la diuision des pais, qui est diuiser en Logicien esgaré & perdu, & fautant à bon escient de branche en branche, & d'une categorie en vne autre, franchir vn grand Alibi. C'est autant que si quelqu'un diroit, Arnaud n'est ny bon Aduocat, ny bon Procureur, il est doncques vray Mammelu: Arnaud n'est vestu ny en Cordelier, ny en Carme, il est doncques Iapponois: Arnaud n'est ny Geographe, ny Logicien, il est doncques vn Lansquenet: ou bien, Arnaud n'est ny Espagnol, ny Catholique, il est doncques Sergent. Tu veux donc dire qu'encor que les Iesuites soient Ecclesiastiques, ils ne sont point toutesfois feculiers, parce qu'ils viuent en commun sous vn Chef, avec veu de pauvreté, disposants de tout. Les Iesuites sont Ecclesiastiques & ne sont point feculiers, il est vray: mais

*Il y a de
deux fortes
de reguliers,
les uns sont
cœnobites,
les autres
anachorettes.*

*Qui sont
propres
moynes.*

*pour viure
sous vn
Chef en
commun on
ne luy se
pas d'estre
feculier.*

mais ta raison est nulle, & broüillée de contradiction. Pour viure en commun, on n'est pas Ecclesiastique, ny ne laisse on pas d'estre seculier, s'il n'y a autres causes. Et faire vœu de pauureté, & auoir l'entiere puissance de disposer de tout, sont choses contradictoires. Si pour viure en commun sous vn Chef, on est Ecclesiastique, & on laisse d'estre seculier, il s'enfuit que les gens laïcs, & purement seculiers, viuants en ceste façon, sont Ecclesiastiques, sans estre seculiers: & partant toutes les familles bourgeoises, qui viuent sous vn pere de famille en commun: tous les Colleges, qui viuent sous vn principal en cōmun: tous les Soldats, qui viuent sous vn General, n'estans seculiers, faudra qu'ils soient moines, parce que selon ta diuision, il faut estre seculier ou regulier, c'est à dire moyne; car tu ne recognois aucune troisieme sorte d'estat Ecclesiastique.

Tu diras que tu y as adjousté le vœu de pauureté; il est vray; mais tu l'as quant & quant destruit, mettant la disposition entiere des biens, qui ne peut coïssister avec le vœu que tu dis. Ioinct q̄ le vœu de pauureté ou chasteté, ne faict point le regulier, & y en a plusieurs au monde, qui les ont faict, & si ne laissent pas d'estre seculiers, & laïcs: & partant demeure toujours ta proposition en son entier, affirmant que le nom de seculier, ne peut conuenir à ceux la qui viuent en commun sous vn Chef, comme les Iesuites; & ainsi aucune famille ciuile, aucun College d'vniuersité, ne fera seculier ains troupe monastique, & si tu es marié, & vis en commun, Chef de maison, tu seras Abbé ou Prieur, & ta famille, & tes seruiteurs & enfans si tu en as, seront tes moynes, ta femme l'Ab-

*Le vœu de
pauureté
n'est en sa
cōmunie
si qu'il a-
tion ostée
la vie pro-
prie.*

*Arnaldus
& Arnal-
dus, hero-
tiques de
l'an 1140.
excommu-
niez, &
infames.
Extra. de
heretic. in
cap. exco-
municam-
mus. Item
C. de here-
tic. l. Gaz-
ros. S. Ber-
ep. 190.
Alfons. à
cast. v. Bea-
ritudo.
Capreol.
de her. l. 2.
Les Iesui-
tes sont re-
ligieux par
ce qu'ils vi-
uent sous
vne reigle
approuuée
religieuse.
Nauarr. de
regularib.
Si les Iesui-
tes s'ont re-
guliers.
L'alogique
est la loy de
bien dis-
courir.*

belle, ou Prieuresse; tu seras Arnaud Abbé, & tes moy-
nes Arnaudins; & l'Abbesse Arnaudine. Et par ce
moyc sera en toy & en eux renouellée la memoire &
le nom du vieil Arnaud heretique, & des Arnaudins
ses disciples & sectateurs, infames par le droit ciuil &
Canon, & tous les ans excommuniez *In bulla Coena*. Il
est vray q tu es courageux, & ne te soucies pas beau-
coup de ces tonnerres & fulminations de Rome.

Que si tu ne veux estre estimé moyne, & te deliurer
de peur, & de peine, il te faut retracter ta diuision &
definition, & la façonner selon les loix de Logique;
autrement par necessité tu te fais vn froc, & aux tiens
des orties de ton champ. Les Iesuites donc, sont Ec-
clesiastiques, non seculiers; non parce qu'ils vivent en
commun, sous vn Chef, disposans de leurs biens, qui
sont tes raisons sans raison, ains parce qu'ils vivent en
commun, sous vn Chef, & sous vne certaine reigle,
approuuée pour reigle de Religion.

Au second membre de ta diuision, tu vas de mal en
pis, prouuant plus pietrement que les Iesuites ne sont
point reguliers, q tu n'as monstré, qu'ils ne sont point
seculiers. Le nerf de ta prouue est, qu'ils n'ont point de
reigle. Premièrement pour auoir reigle, on n'est pas
quant & quant regulier; autrement tous les charpen-
tiers, menuisiers, maçons, & autres artisans, qui vsent
de reigles, & de loix, seroient reguliers; il n'y a que toy
qui es irregulier, qui es Aduocat sans reigle, & sans
Canon, menteur, & calomniateur sans reigle, & sans
mesure; & si tu en auois quelqu'une en Logique, qui
est l'art, & la reigle, pour bien fonder & clore vn dis-
cours, tu eusses mis pour fondement de ta prouue, vne
bonne definition de regulier.

Les

Les Iesuites n'ont point de reigles, ce dis tu : Pourquoy doncques les as tu citées cy deuant ? tu as donc moulé de ton cerueau, ce que tu as produit de leurs Constitutions contre eux, ou tu n'entens pas que c'est reigle. Mais qui t'a dict q̄ les Iesuites n'ont point de reigle ? Ils ont nó seulement reigle, mais vne tres belle reigle : reigle en general, reigle en particulier, & n'y a si petit officier entre eux, qui n'aye la siéne. Et si tu veulx sçauoir en sōme, quelle est ceste reigle, c'est vn recueil de tout ce qui s'est trouué de beau aux religions anciennes sans leur interest, & avec leur honneur. Car sans rien perdre, ce leur est autant de loüange, d'auoir fait part de leurs richesses à ceste petite Compaignie venüe la derniere en la famille de Dieu, & digne d'estre aydée en sa tendre jeunesse : & ce recueil a esté fait en contrecarre de l'heresie de Luther, qui est vn ramas de toutes les vieilles heresies. Ceste reigle & forme de viure en communauté, porte en soy l'image d'vne petite republique spirituelle, retirée à la semblance de trois gouuernemés assëblez, de Monarchie, Aristocratie & Democratie, qui sont trois manieres de republique bōnes chascune en soy, & meilleures quād toutes se trouuēt incorporées en vne. cōme no^s voyōs en l'Eglise Catholique, le plus accompli gouuernement que Dieu aye establi entre les hommes.

A la semblance de la premiere sorte de Republique, il y a en ceste Compaignie & reigle, vn Chef, qui commande à tous. A la semblance de la seconde, sont les Prouinciaux, qui en certaines choses ordonnent & commandent, par suffrages avec le General, qui est l'Aristocratie, Republique ou plusieurs gouuernement. La Democratie, qui est l'estat po-

Reigle des Iesuites ou recueil de toutes les reigles religieuses.

Heresia de Luther ramas de toutes les vieilles heresies.

Le gouuernement de l'Eglise, le plus accompli de tous.

pulaire, elle se voit en la Congregation generale des profes, quand elle se fait, laquelle represente le corps vniuers, & le peuple de tout l'Ordre.

Le General de la Compagnie de Iesus. Ses assistans & admoniteur.

Les Prouinciaux & Recteurs, leurs consultants, & admoniteurs.

Le General à ses quatre assistans, qui l'aydent par leur conseil, & vn admoniteur, qui l'aduertit priuement, quand il est besoin, de ce qui concerne ou son office, ou sa personne, selon l'aduis & rapport que les autres luy en font, ou luy mesme voit estre necessaire.

Les Prouinciaux, aussi ont leurs quatre consultants & leur admoniteur. Et les Recteurs les leurs, pour en estre aydés en leur gouvernement, à la proportion du General. Tous ceux-cy, ont leurs regles particulieres tirées de la regle, & corps de l'institut fors le General a qui tout l'institut est regle. Item tous les officiers inferieurs Prestres, Confesseurs, Predicateurs, Regens, Procureurs, & tous les autres iusques au portier.

CHA. 69.

La regle de la Comp. de Iesus approuuée par le S. Siege, apres vn fort examen. Barthelemi Guidicion eut la trop grande de multitudes de Religions.

Ceste regle fut présentée a Paul troisieme, environ l'an-40. pour en estre approuuée. Lequel la bailla pour l'examiner à trois Cardinaux, l'vn desquels estoit Barthelemi Guidicion, homme docte, exacte, & de saincte vie, & qui, esmeu par quelque iuste cause, n'approuuoit guieres si grande multitude de Religions, estant d'aduis de plustost en retrencher quelqu'une, & reformer les vieilles, qu'en faire de nouvelles; & auoit fait vn liure de ce subiect; qui fut cause qu'il se monstra fort contraire de premier abord, & long temps, à la confirmation de ceste nouvelle regle à luy présentée; comme aussi les autres Cardinaux: neantmoins l'ayant leüe & releüe, & long temps balancé ses discours & raisons, il fut si bien touché & changé luy en particulier, voyant vne forme d'institut

stitut dressée toute pour le public, avec des moyens tres conuenables pour paruenir à sa fin, qu'il fut contrainct de dire, qu'il y recognoissoit le doigt de Dieu, & que encores qu'il demeurat en son opinion sur la pluralité des Religions, neantmoins que du tout il estoit d'aduis de donner place à ceste dernière.

De ceste histoire, tu en as prins la teste qui faisoit contre les Iesuites, & as laissé la queue qui te tranchoit la teste: tu as produit la difficulté qu'il faisoit au commencement, & as passé sous silence, le tesmoignage qu'en fin il donna. C'est la façon de faire propre des heretiques: car ils tronçonnent les Escritures, prenant tantost le commencement, tantost la fin, & quel que fois le milieu, selon qu'il leur semble commode, pour donner pied à leurs couleurs. Et à ceste liste & mestier, pour toucher cecy en passant, sont tissus leurs liures, & remarquablement l'Epistre liminaire de l'institution de Caluin. De maniere que plusieurs d'entre eux se sont conuertis seulement d'auoir regardé, conféré, & examiné leurs citations en leurs sources, & y auoir recogneu l'imposture.

Tu peux voir par ce discours, que tu parles sans regle & sans verité, disant, que les Iesuites, n'ont point de Regle; & ce que tu as amené pour le prouuer, est encores faux, & la consequence inepte; faux quand tu dis, qu'ils n'ont point de ieusne, de distinction de viandes, point de certain seruice. Car ils ont outre les ieunes de l'Eglise, leurs abstinenances, leurs austerités, leurs oraisons, leurs meditations, leurs disciplines, & autres exercices; & s'ils n'ont la mesme façon qu'ont les autres Religions, ce n'est pas merueille; veu que cest vne Religion distincte, ayant sa façon conuenable à sa fin.

Les Iesuites ont leurs exercices & austeritez Religieuses.

Il^s ont obli-
gation à
certains
seruices.

Offices des
Iesuites.

Matines
& Vespres
des Iesui-
tes.

Difficulté
d'ensei-
gner.

Il^s ont aussi leur obligation à certain seruice diuin; Car ceux qui sont *In sacris*, recitent leurs heures canoniques. Cōme ceux qui les dient au chœur, encores qu'ils ne chantent. Les prestres disent la Messe, cōfessent, & preschent, de quoy tu as si grād creuecœur. S'ils ne vont aux sepultures, c'est parce que leur institut ne le porte point; s'ils y alloient tu dirois q'c'est par auarice; au lieu de celà, ils vaquent à quelqu'autre œuvre de pieté. S'ils ne sont liés au chœur, c'est parce que Dieu mercy, bon nôbre de gens de bié en l'Eglise s'acquitte suffisammēt de ce deuoir; eux cependant s'employent pour le seruice de Dieu, à des choses que ceux qui chantēt ne pourroiet pas faire, ny eux mcsmes s'il leur falloit chanter. C'est vn office Angelique de resonner les loiiāges de Dieu au chœur: c'est aussi vn office Angelique, d'illuminer les esprits de la science diuine, en chair: Le chant diuin penetre le Ciel; & la parole de Dieu aussi. Ne sont ce pas de bonnes matines, estudier deux ou trois heures le matin, des choses non moins difficiles que vtils, & autant de temps, estre en classe, pour les exposer, dressant la jeunesse à la pieté, & à la science? ne sont ce pas de bonnes Vespres & Comples, d'en faire autant apres disner? N'est-il pas autant laborieux de trouuer tous les iours de matieres nouvelles, pour repaistre les esprits en vne escole Chrestienne, comme de voir en vn liure ce qu'on doit psalmodier au chœur? Si tous sçauoient la difficulté qu'il y-a en l'vn & en l'autre, ils en seroient meilleurs Iuges: personne ne la peut sçauoir dcüement, qui n'en faict l'essay. Et n'estoit le desir, que Dieu leur donne pour aider le public, qui rend cest exercice doux; is ne sçay qui le voudroit gratuitement entreprendre, &
beaucoup

beaucoup moins le continuer si long temps. Mais nonobstant ceste douceur spirituelle, si ne laisse il pas de bien miner les forces du corps, & comme vne lime fourde, les consumer vistement sans bruit; qui est la vraye cause, pourquoy entre eux, l'on ne voit guiere de vieillards, ny de testes blanches, estans quasi tous emportés à la fleur de leur aage, par ce trauail doux, fort.

Pourquoy ils ne veulent qu'ils guierent.

Mais les Iesuites n'ont point d'habits propres come les autres reguliers: Je crois bien, c'est aussi parce qu'ils sont d'vne autre famille de reguliers, & si l'habit ne fait pas le Moynes, moins encores fait il le regulier; ils ont leurs habits propres en leur façon. Ils ne sont pas donc Moynes: ie crois bien: mais pour cela, ils ne laissent pas d'estre Religieux & reguliers. Les Cheuailliers de S. Jean sont Religieux, toutesfois ils ne sont pas Moynes. Les Apostres estoient Religieux & des plus parfaicts, ils n'estoient pas pourtant Moynes. Et ce mot de Moynes, estant prins en sa propre signification, ne comprend sinon les hermites qui vivent seuls en leur selle: qui est la cause pourquoy S. Thomas ne met point entre les Moynes ceux de son Ordre; ny S. Bonauenture ceux du sien, encores que tous les deux soient vrayemēt Religieux. De maniere que Moynes & Religieux, encores q̄ souuent on les prenne pour le mesme, ce sont neātmoins deux essences distinctes de Religieux, come i'ay dit, sous vn mesme genre, & mesme nom de Religieux, & n'est pas necessaire que qui-conque est Religieux, soit Moynes, non plus qu'il n'est necessaire, que qui est Carme soit Augustin.

Habits des Iesuites.

Les Cheuailliers de Malte sont Religieux & non Moynes.

Le nom de Religieux & de Moynes ne sont pas de mesme estandue.

Et partant, il te faut adiouster vne corne à tō dilemme, & vn bras à ta diuision; & trouuer logis à ceste troisieme

Deux sortes de réguliers.

Mayne c'est à dire seul ou solitaire.

Tesmoignage de Nauarre pour les Iesuites. de regular.

CHA. 70. Calomnie sur diuers vœux des Iesuites.

troisieme sorte d'Ecclesiastiques, que tu disois ne se trouuer au monde, & dire ainsi. Les Ecclesiastiques sont diuisez en trois sortes : Les vns sont Clercs séculiers: Les autres Clercs reguliers, desquels reguliers, les vns viuent en communauté sous vn Chef, & vne reigle approuuée religieuse, qui sont tous les religieux Collegiez & en troupe : & les autres viuent ou doiuent viure selon leur reigle en leurs cellules seuls, qui sont proprement les moynes, c'est à dire seuls & solitaires; qui est la signification du mot, Monachus.

Tu n'as donc point de raison de dire, que les Iesuites ne sont point reguliers, & injurieusement oppugnes le iugement du S. Siege, & de l'Eglise vniuerselle, qui les ont mis au nombre des religieux. Et si l'auctorité des Canonistes te peut faire rougir, Nauarre vn des plus grands Docteurs en droit Canon de nostre temps, & qui en a fait profession à Cahors, Tolose, en Espagne, en Italie, & aux meilleures Vniuersitez de l'Europe; en deux ou trois lieux de ses œuures, monstre disertement que les Iesuites sont vrais religieux, avec beaucoup de loiianges des nouveaux droicts & vertus de ceste Compagnie.

Les Iesuites, dis tu, ont plusieurs sortes de vœux, & fais profanement le moqueur, appellant vœux simples & composcz; tu monstres auoir prou de malice en ton ame, & sçauoir peu de pieté en la Religion Chrestienne, en laquelle se trouuent tous ces vœux, non pas composcz, comme tu jazes; mais vœux simples, & vœux solempnels, vœux publics, & vœux secrets: & est la chose autant notoire, comme ton ignorance est grande, & n'est ja besoin de dire plus.

Qui sont donc les Iesuites ? ils sont vrais espions d'Espagne.

Espaigne. Je t'ay tantost monstré l'ineptie de ces consequences, & enseigné quels sont les Iesuites: il faut neantmoins, pour te laisser bonne bouche sur la fin de ce discours, adjoûter vn petit mot de dessert, & monstrier que par ce tien dilemme il s'en suit, que tu es tel, que tu dis estre les Iesuites, & que tu crains si fort estre. Tu dis ainsi, les Iesuites ne sont, ny reguliers, ny seculiers, & conclud en vertu de cest antecedent, ils sont donc vrayz Espaignols. Je dis le mesme; Arnaud n'est ny cleric seculier, ny regulier, il est d'oc Espaignol. Si ta consequence est bonne, la miene la doit estre aussi. Car elle vient d'une mesme fusée, & de mesme façon. Toutesfois d'autant que par ce mot, Espagnol, tu entéds, en tō ramage, vn Catholique, ie ne veux prédre, ny ton antecedent, ny ceste conclusion, cōtre la verité; mais en leur place en mettre qui soient veritables & qui te cōuiénét bien. Arnaud ne sçait, ny ce qu'il dit, ny ce qu'il escrit, il est donc vn refuseur. Arnaud ne sçait encor, que veut dire, ou seculier ou regulier, il est donc vn pauvre docteur en droit Canon. Arnaud s'attaque iniurieusement au S. Siege, & se moque impudemment de toute l'Eglise, il est donc vn heretique sans front. Arnaud ne fait que mentir & calomnier, il est donc vn vray enfant du Diable. Tu te plaindras que i'insiste trop sur ce point, faisant vn elefant d'une mouche, & que ceste conclusion à esté faite en la chaleur du barreau, plustost par risée que pour preuue; si elle est faicte pour rire, rions donc, laisse moy d'oc rire à mō aisé, puis que tu payes l'escot. Je t'aduertis ce pendant qu'il falloit parler sericusement, & non gossier & faire rire deuant vne Cour souveraine, & en vne cause la plus importâte mesme selon

*Consequen-
ces ridicu-
les d'Ar-
naud.*

*Deuât des
lages sou-
uerains, il
faut serieu-
s. m. & par-
ler.*

ton iugement, qui se soit plaidée de trente ans. Que ie ne crois pas pourtant, que la seule passion t'aye faict parler ainsi. Car si c'estoit l'ardeur de la barre qui t'alteroit la langue, tu deuois estre sage en ton imprimé. Parquoy il est vray semblable qu'il y-a de la malice, qui ne permet iamais, que tu sois en bon sens, te rendant tousiour ridicule, soit que tu parles, ou que tu escriues à bon escient, ou en riant. Venons à l'autre gossierie, faicte sur les mots Latins, *tales quales*, ou non moins mal à propos tu abuses de l'oreille de ceux qui se mocqueront de toy, quand ils sçauront la source & liaison de ces mots, & ta grande subtilité.

Tales, quales, pour Arnaud.

Responce du Scindic des Iesuites, Ponce Congourdan.

Tales, quales. Cic. ad Att.

Tales, quales, idem de inuent.

*Les Iesuites interrogez, ce dis-tu: quels il sont, ils respondent, tales quales. Il faut sçauoir qu'au temps de ceste grande perseuution l'an-64. on demandoit aux Iesuites, Qui estis vos? vn bon vieillard leur scindic respondit vne fois pour toutes, Nos sumus tales, quales nos voluit esse summus Pontifex, Rex & suprema Civitas. Ceste responce creua les yeux aux Corneilles, & renuoya muets tous ces Herodians. Tu as donc esté icy non seulement mauuais gloseur & gosseur, mais encor rapporteur heretique retrenchant ce qu'il ta pleu de l'histoire, & abusant du reste: laissant les pieds & la teste de la responce, pour obscurcir le faict, & faire rire aux despans de la verité; mais cest bien aux tiens; car on y voit ta sottise, attendu qu'il n'y a que prudence en ceste responce & rien que rire: & si tu te ris non du sens, mais de la liaison des mots, tu es encor ridicule. Car Ciceron mesme les aparie souuét, cōme aussi il est cōuenable & necessaïre à la langue. Il dit en vn lieu. *Ciuis talis qualis & prudentissimus & fortuna optima esse debet.* Et en vn autre lieu, *non tales quales habita sunt, habeantur.**

Qu'as

Qu'as tu donc icy à rire, creature d'Arcadie ? entends tu le Latin, & le François ? as tu estimé que comme en François, il y-a quelque espece de proverbe es mots, *tel quei*, le meême fut au Latin ? Ne vois tu pas que vou lât abuser des oreilles des sages, tu tes laissé mener par les tiènes, plus longues q̄ larges, n'ayans sçeu entendre. la force de deux mots Latins ? Or puisque tes gossieries te succedēt aussi mal q̄ la grauité de tes Apostrofes, je te cōseille de ne t'en meller plus. Tu ne sçais que picquer & mordre, imposer & calomnier au Zany ou au Pantalon ; Tu n'entends notte, ce sont personnages d'esprit ; & m'as fait souuenir icy de l'aine d'Esopé, qui vouloit iouier avec son maistre, cōme le petit chiē.

Tout ioignant ta peroratiō & ton dernier effort. ou criant, tēpestant & apostrofant, tu as cuidé rōpre fangles & poitral, tu fais vn' autre confirmatiō, cōme vn arriere, esperō pour renfort, basti dessus quelques exēples ; & ayāt fait vn voyage en Italie & quelques autres lieux, & allegué q̄ les Iesuites ont esté chassés en plusieurs endroits, à la fin cōclus à bō esciēt qu'ils doi uēt estre exterminés de la Frâce. Tu eusses mieux fait de conclurre sans raison, cōme iusques icy tu as fait. Car tu pouuois biē deuiner, que le desiré arrest se minutoit long temps y-a, & cela te pouuoit seruir de bō antecédāt, pour en tirer ta conclusion, mieux que par ces exēples, qui monstrent que tu refuses tousiour. Car non seulemēt ils ne font rien contre les Iesuites ; ains au contraire ils leur seruent de iustificatiō : car n'ayant encor prouué, qu'ils ont meritē d'estre chassés, autant de fois que tu dis qu'on les a chassés, autant de fois tu accuses l'iniustice de leurs ennemis, & louies la patience des Iesuites, & fais voir aux Iu-

CHA. 71.

*S'ils ont
esté chassés
& de quels
lieux.*

*L'arrest
des Iesui-
tes de long
temps mi-
nuté au cer-
ueau des
Ministres.*

ges

*Arnaud
argumen-
te contre
les Iesuites
comme les
Payens cõ-
tre les Chre-
stiens.*

ges, que tes exemples donnent vne conclusion contraire à la tienne. Car ils sçauent que les Apostres & Chrestiens de l'Eglise naissante, selon la prediction que leur en auoit faict le Sauueur, furent souuent & à tort chasséz d'un lieu à vn autre, & que les Payens argumentoyent comme toy. Ces Chrestiens sont chasséz & persecutez par tout, il les faut donc chasser de Rome, comme perturbateurs du repos public, & que cest argument ne valoit non plus q̄ le mauuais exemple duquel il estoit tiré. T'adjouste à ce que ie viens de dire, que ceux qui jadis ont rejetté ou chassé les Iesuites, les ont en fin rappelez & receus.

*Decret de
la Sorbonne
contre les
Iesuites, ve-
nué par
elle mes-
me.*

La Sorbonne fit vn Decret fort seuerẽ contre eux l'an 1554. duquel tu as rēpli ta bouche, & tõ imprimé: mais celuy qu'elle a faict l'année precedente du neufuiesme Iuillet, apres auoir esprouuẽ, & cogneu leur doctrine & vertu, l'espace de trente ans, faict assez apparoistre qu'elle a tres bonne opinion d'eux, & qu'elle les reçoit, des aduoiant tout ce qu'autresfois elle pourroit auoir dict ou escrit au contraire, comme i'ay dict ailleurs. Ceste responce renuerse de mesme si ce que tu dis faussement, qu'ils ont esté chasséz de l'Italie: car bien qu'ils en fussent esté chasséz, l'experience de leurs Colleges fondez du despuis par toutes les bonnes villes de ce pais là: Les Seminaires qu'ils y gounernent de toutes les nations du monde; les charges qu'ils ont dans la ville de Rome, & nommẽment en l'Eglise S. Pierre pour le seruice des ames. Tout ce-cy monstre assez qu'ils y sont les tres bien venus; & que s'ils en auoient esté chasséz, c'estoit à tort, & pour n'estre cogneus.

*Seminai-
res de tou-
tes les na-
tions du
monde mis
entre les
mains des
Iesuites.*

Mais laissant à part le droict qui est pour les Iesuites,

tes, & venant au faict, ie nie qu'ils ayent esté iamais chassés d'Italie, & dis que de mauuaise foy, tu as cité Ribadeneira, ayât prins en façõ d'heretique, le commencement du narré, qui disoit, que les Iesuites auoient eu des difficultés en Italie, & sembloit faire pour toy; laissant la cõclusion, qui estoit toute à la loüange des Iesuites, & de leur institut, qui fut receu de tât plus volontiers, qu'il auoit esté exactement baloté.

Tu as esté à Bordeaux; de la ils ont esté aussi chassés ce dis tu. Ie dis qu'ils y pouuoient demeurer s'ils eussent voulu: mais ils aymerent mieux quitter la ville de leur gré, que de faire ce qu'ils ne pouuoient faire en cõscience. Et recitant cest euenemét, tu as faict vn grand tort à Monsieur le Marechal de Matignon, disant, *Que c'est le plus bel acte, & le plus glorieux que fut iamais Monsieur le Marechal de Matignon, encor qu'il aye le chef environné d'infinit Lauriers, qu'il a emportés de ses belles victoires.* Ce sont tes parolles, vn peu apres lesquelles, tu n'oublies pas d'attacher l'apostrofe, en diuers & gros caracteres; il ne falloit que l'environner d'vne vignette de taille douce, pour plus grande parade. Le tort que tu luy fais est, par ce que en debordé flateur, tu mets à sa loüange iusques au ciel vn petit acte, auquel il ne recognoit rié du sien q̄ le cõmandement de son maistre, tant il l'estime mince; & ce à bõne raison. Car vn faict est grand & honorable, ou pour l'vtilité publique, ou pour la difficulté de l'exécution, ou pour toute les deux. D'vtilité il n'y en à point en ce faict, fors selon l'opinion des heretiques, qui estiment chose fort vtile d'exterminer tous ceux qui peuuent profiter à l'Eglise Catholique; & selon le iugement des gens de bien, non seulement il n'y

Bordeaux.

Arnaud
inuidieux
à Monsieur
le Marechal de
Matignon.

Vn faict
est honorable,
pour
l'vtilité pu
blique ou
par la diffi
culté.

à point d'utilité, mais encore vne perte notable pour le public, quand ce ne feroit que pour le regard d'un nombre infini d'escoliers, estudians sous les Iesuites, qui tous sont demeurés priués du bien de leurs estudes. De difficulté, il n'y en a eu nō plus: Car quelle difficulté pouuoit auoir vn grād capitaine, & vn Marechal de Frâce a faire vider des pauures Religieux de la ville? toute la difficulté pouuoit estre, de ce qu'il faisoit la chose contre son cœur: car il eut bien voulu que les Iesuites se fussent accommodés sans sortir: sur quoy donc fondes tu ceste grāde louange? nous veuons tu faire croire qu'un grain de millet soit vne montagne. Que si tu te fusses contenté de louer le faict sans comparaison, & faire vn elephant d'une puce, cestoit seulement vne vanité de charlatan sans grand preiudice de la personne; mais preferer vn si petit acte à tout ce que ce Seigneur fit jamais, c'est à bon escient diminuer son honneur. C'est dire que tout ce qu'il fit jamais, est moins que rien. C'est pendre tous ses trophées à la branche d'un beluedere.

Ou est ton sens? Ou est ton discours? Tu luy attribues infinis lauriers, & tu les caches tous sous l'aile d'une mouche; n'est-ce pas se mocquer doublement des gens, faisant d'une part, vn panegyrique sus la queue d'un zero, & de l'autre, enserant vne infinité de choses grandes dans le centre d'un zero? As tu eu l'entendement si perdu & si peruersti, de priser si peu tous les seruices que ce Seigneur a faict à ses maistres les Roys de France, pour lesquels ils l'ont honoré du grade ou il est? de ne tenir conte de tous les exploits de guerre, & de paix, de tous ses valeureux actes faicts contre les ennemys estrangers, & domestiques contre

les

les heretiques pour l'Eglise Catholique, & pour ceste Monarchie? de dire qu'auoir fait retirer vne poignée d'hommes Religieux, sans armes & sans resistance, de Bordeaux à S. Machaire sept lieues loing de Bordeaux, soit la plus belle victoire & le plus bel acte, qu'il fit iamais? Es tu si defaltré de langue que tu ne sçaches non pas mesmes louer les personnes sans les iniurier? Ou estoit ton iugement quand tu disois cecy, & le faisois imprimer? mais ce n'est pas merueille; Tu es heretique, & cest pourquoy tu ne prises rien de tout ce que Monsieur le Marechal de Matignon a fait, contre les heretiques, & q̄ tu fais plus de cas d'un peu de mal des Iesuites, q̄ de tout le bien que ce Seigneur a fait. Pour salaire de ton bien dire, il ne falloit sinon qu'il eut esté present, lors que tu faisois retentir l'apostrophe a luy faite, pour dire de toy, ce q̄ Annibal dit de Formion harangueur, ie n'ouys iamais homme plus sot en parlant; ou le Roy Pyrrhus d'un menestrier, i'aimerois mieux ouyr le hannissement de mon cheual, que cest homme. Cependant saches que les Iesuites sont aimés à Bordeaux de tous les gens de bien & d'honneur, qui y sont encor, Dieu mercy, en bon nombre. Sçaches que le Parlement les a tousiours asistés comme Pere, & que tous recognoissent à leur grand regret, q̄ la sortie des Iesuites, n'est pas leur perte, ains la perte de sept ou huit mille ieunes hommes, que eussent esté nourris du fruiet de leurs labours & dressés à bien dire & à bien viure; laissant a part mille & mille bonnes ames, qui eussent esté seruiés & consolés de leur presence. Sçaches qu'ils y retourneront en leur temps, avec l'ayde de celuy qui tient le cœur des Roys en sa main, qui gouuerne

L'heretique ne prise que ce qui nuit à l'Eglise Catholique.

Plutar. in Pyrr.

Le Parlement de Bordeaux, pere aux Iesuites.

*Le port de
Bordeaux,
appellé le
port de la
Lune.*

l'Océan, la Lune, & les vents, & peut enfler la Garonne de marée & de souberne, pour heureusement pousser de toutes parts, le vaisseau Iesuite qui les y portera.

*Sarragosse
Pamies.*

*Transyl-
vanie.*

*Cabacondo
Roy
du Jappō.*

*Persecutiōs
cōtre les Ie-
suites au
Jappon &
autres*

*lieux . en
Auignon.*

Tu n'as peu feindre, ny amener sinon ces exemples mal accommodez, pour en vser contre les Iesuites. Si tu eusses sceu, que jadis ils ont esté chassez de Sarragosse en Espagne, & l'an - 61. de Pamies, & n'a guieres de Transylvanie, & que despuis sept ou huit ans, ils sont extremement persecutez au Jappon, où le Roy Cabacondo les poursuit à leurier & limier, & les veut exterminer du pais, comme toy de la France, si bré q̄ deux ou trois fois, ils ont esté tous prests de mōter sur mer, pour sortir & changer d'hemisphère. Et qu'en Auignon, l'an - 63. leurs ennemis furent sur le poinct de bracquier le canon, contre leur College qui ne faisoit que naistre, n'eut esté la prudence de feu Monsieur le Cardinal d'Armaignac, qui mit le crochet de retraicte à la machine & fureur du peuple, appaisant la sedition, excitée par les calomnies des secrets ennemis.

*Rappelle
à Sarragos-
se.*

Si tu eusses en ces histoires, tu auois beau texte pour le fianger de tes gloses, & faire pour vn peu de temps gendarmer ta langue au barreau, & ta plume au papier; Jusques à ce que ie t'eusse respondu, qu'ils furent honorablemēt r'appellez à Sarragosse, & avec bons interests de ceux qui iniustement les en auoient fait sortir, & qu'ils y ont du despuis tousiours esté ayez & respectez. Que de Pamies ils en furent chassez par les heretiques, qui estoient maistres de la ville, & qui despuis en ont chassé les autres religieux, & feront le mesmes en France s'ils y sont les maistres, comme à Pamies; mais estre chassé des meschans, c'est vn tesmoi-

vn tesmoignage de vertu: parquoy telle sortie fut honorable aux Iesuites. Quant à Transyluanie ils esperent que l'heretique ny sera pas tousiour le maistre, & qu'ils y retourneront bien tost, estans aymez & chers du Roy, tyrannisé maintenant par ses subiects heretiques. Au Iappon ils ont demeuré desia cinquante ans, se confians à la diuine bonté zelatrice du salut des hommes, qu'ils y demeureront tousiours, pour le bien de tant de millions d'ames, qui s'y Christianisent: & qu'on y verra de nos siecles vne nouuelle vigne de Chrestiens, qui par ses œures seruètes, & charité heroïque, fera honte à la paresse, & tepidité de la vieille. Qu'en Auignō ils y sont demeurés, ayant par leur patience & vertu, esuenté les mensonges des meschans, & gaigné les cœurs des hommes vertueux, & q̄quād bien ils en fussent sortis, la perte eust esté pour Auignon, & non pour eux; selon que veritablement dict alors Pie cinquieme de saincte memoire, au Sieur Iean Michel honorable bourgeois d'Auignon, luy portāt la nouvelle de ce tumulte. Mal pour Auignon quand les Iesuites en sortiront. Tout cecy t'eusse, ie respondu, & selō ta glose ramené ta langue, & ta plume en bon sens, si tu en eusses esté capable: mais il a esté meilleur pour toy, d'en auoir esté ignorant.

Te t'ay monstré que ces exemples de persecution ne te seruent de rien contre les Iesuites. Je veux maintenant enseigner, que telles & sembiables tribulations sont marque de leur vertu, & seruent pour argument qu'il les faut retenir en France. Estre persecuté, estre chassé pour la Iustice, c'est estre des intimes amis de Iesus Christ. Et comme la tribulation est vne marque de ses enfans: aussi la grande tribulation est la preuue

Le Roy de Transyluanie tyrannisé de ses subiects heretiques.

Les Iesuites se maintiennēt au Iapponnō-obstant leurs grandes persecutions.

Bien venus des gens de bien en Auignon.

Responce de Pie V.

CHA. 72.

Persecutio des iustis. Estre persecuté pour la iustice, marque des enfans de Dieu.

d'une ame forte, & guerriere, & de laquelle Dieu faiët estat. Tu t'endormiras à ce discours Chrestié & pieux, comme ne te touchant en rien: mais dors & relue si tu veux, ie le veux poursuiure.

Les escritures sont peines d'histoires & de passages de ce subject. Quand Dieu a voulu faire paroistre les enfans, & vrais seruiteurs, tant en general qu'en particulier, il leur a laissé en teste de grands ennemis, pour les persécuter. Iamais peuple n'endura tant en estränge pais, ny au sien, q̄ les Hebreux peuple choisi de Dieu.

De maniere que Ciceron n'entendant pas ceste leçon de la prouidëce diuine, disoit que c'estoit vn peuple né à la seruitude. Job estoit vn des plus grãds amis de Dieu, il fut aussi attaqué d'un ennemy, & d'une charge proportionnée à sa vertu, & à ses armes, & fit Dieu en son endroit, ce q̄ dict le Sage: *Deum illi forte certamen, vt vinceret.* La premiere harangue, q̄ nostre tout-puissant Capitaine fit à ses Colonels & Soldats, aux Apostres, disciples, & en leur personne, à tous les Chrestiens, fut de la persécution, qu'il mit en la troisieme, & huiëtiesme clause, au rang des beatitudes. Et pour mieux imprimer l'importance de ce poinët, & faire refoudre ceux qui deliberoient de l'ensuiure, il adjouste à la fin de son propos, cōme par maniere d'Epilogue & de peroratiō: *Beati estis, cum maledixerint vobis homines, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malū aduersus vos, mentientes propter me.* Et vn peu deuant q̄ partir de ce mōde, il leur dict: *Nunc venit hora, vt quicumq; interfecerit vos, putet se obsequiū prestare Deo. Plorabitis & stebitis, mundus autem gaudebit.* Et apres auoir presché telles & semblables choses, de parole, & donné mille exemp'es de faiët. il a pour patron & dernier essay de sa toute puissance, & bonté

Cicerō disoit que les Iuis. estoient nez à estre esclaves de

Pro Cons. Les Hebreux persécutez. Job 1.

A vaillant guerrier, fort combat.

Sap. 10.

Math. 5.

Bien-heureux ceux qui endurent persécution pour Dieu.

Math. 5.

Ioan. 16.

bonté, souffert & vaincu les tormés de la croix, attaquée donnée à la mesure de sa valeur, & la plus forte, qui fut oncques donnée. Quand il donna ses lettres patentes d'Apostolat à ce grâd cheualier d'eshre S. Paul, ce fut avec la clause de persecutiō. *Te luy mōstreray cōbiē il doit endurer pour mon nom.* Quand vn Roy fait grand estat de la vertu d'un Seigneur, il l'employe aux plus difficiles affaires: & s'il est hōme de guerre, il l'enuoye aux guerres plus perilleuses. l'Eglise de Dieu a esté la butte des Tyrās, des Payés, des heretiqs, des maluiuās. Elle a demeuré ferme parmi les flots, & triōphé au milieu des batailles, *dominare in medio inimicorū tuorū.* Aussi est elle appellée terrible, au parangō d'une baraille rāgée. Celuy qui n'endurera & ne bataillera en ceste vie, ne sera coronné ny enroollé au liure de vie en l'autre. Entre les enfans d'Israël, ceux la furent seulmēt mis au Catalogue du peuple de Dieu, qui pouuoiet porter les armes. Les grâds feruiteurs de Dieu ont enduré les grandes secouffes, aussi biē au temps de la Loy de grace, qu'en la Loy de Moysē, & deuant icelle.

Le Diable en veut principalemēt aux gens de combat des autres il en fait ses ragasches, ou ses porchers à solde de ventre ou victuaille de porceaux, & n'en fait compte. Dieu luy permet de viuement attaquer les vaillans, afin d'accroistre leur gloire.

Et parce qu'entre les gens de combat, les Religieux sont les Soldats choisis; c'est pourquoy sur tous le diable leur fait la guerre Il a tousiours tāsché de les troubler au commencement, & au progrès de leur ordre. Les hermites du temps passé, & ces grands Chefs de familles saintes, comme vn S. Augustin, S. Benoist, Sainct Bruno, Sainct Bernard, & leurs imitateurs.

S. Paul
saint Apo-
stre, avec
denoncia-
tio d'esper-
fusions.
Act. 9.

Dieu & s^e
Eglise da-
mine au
milieu de
ses enne-
mis.

Psal. 109.
Entre les
hebreux,
seulement
surent en-
rollés ceux
qui por-
toiet espee,
au liure
des nomb.
Le Diable
en veut

aux gens
de combat;
des lasches,
il en fait
des por-
chers.

Luc. 15.

*Albertus Pa-
triarche de
Hierusalem
escriuit la
regle des
Carmes,
tirée de la
vie d'Elie,
d'autres
bons liures
& r'esta-
blit l'Or-
dre, enuiron
l'an 1180.
Paul. Mo-
riso. in hist.
de orig. re-
lig.
Le Diable
a toujours
iasché d'é-
pescber l'es-
tablisse-
ment des
Religions
prenoyant
le grand
profit quel
les denoiet
faire en
l'Eglise.*

Ce grand personnage Albertus Patriarche de Hierusalem, instaurateur de l'Ordre des Carmes, & ces deux autres S. Dominique, & S. François, que n'endurerent ils au commencement de leur Ordre, & que n'ont ils depuis enduré? Leurs hystoires en rendent la raison, *Nouerat, disent elles, antiquus hostis hos ordines Ecclesiæ Dei admodum profuturos, propterea multum illis obstitit, ita ut ad nihilum fere redigerentur.* Et de tant plus qu'il preuoyoit, que telles Religions profiteroient de tant plus furieusement il les persécutoit, & Dieu de tant plus les rendoit fortes, & fertiles en bonnes ceuures, & en bons soldats. Pourquoy veut Dieu que ses seruiteurs soyent persécuttez en ce monde parce que cest vne terre de combat, d'ennemis, de preuue de victoire: & par tels actes, se doit gagner le triomphe celeste à l'imitatiõ du capitaine. Le ciel est la patrie des enfans de Dieu, lieu de paix, d'amys, de recompense & de gloire. Les anciens Romains faisoient la guerre en pais estrange, & triomphoient en leur ville. Entre les actions humaines, les prouesses de guerre tiennent le premier rang, car pour les accõplir, il faut larroy de toutes les plus belles vertus de corps & d'esprit. Entre les actions Chrestiennes, les plus nobles sont les exploits de ceste guerre spirituelle beaucoup plus difficile, que la temporelle, & qui se faiet avec des vertus, beaucoup plus hautes du corps & de l'ame, & ou plusieurs ne sont pas bons ragasches, qui en la temporelle sont des Cefars, grands tranche-montaignes remuans le coutelas de fer, moins que canes, quand il faut resister à lauarice, à l'ambition, à la paillardise, ou à quelque autre tel ennemy.

Il ne faut pas donc s'esbahir, si Dieu veut que ses seruiteurs

seruiteurs fâcent preuve de leur vertu, en ce noble exercice.

Or puisque selon son accoustumée providence, il à faict leuer en ce dernier temps ceste nouvelle Compaignie, pour quelque renfort & secours de son Eglise trauaillée, contre Sathan & ses troupes, il ne faut pas douter, que le mesme Satan, ne luy en vueille & tous ses supports : les principaux desquels sont les heretiques. Ils ne l'auoient iamais veüe, & de tant plus ils la haïssent qu'ils l'apperçoient venir contre eux à teste baissée, & leur assener le coup. Les bestes farouches entre mille veneurs, choisissent ceux qui leur plantent le fer.

Lon sçait combien elle a enduré en son chef, comme parle Ribadeneira, deuant qu'elle fut née, combien es membres apres estre née; combien aux erections & entretenements des Colleges; combien en toutes ses parties iusques aux petits Nouices. Quel fondateur de Religion à plus iamais souffert de trauerfes, excepté le Martyre, qu'Ignace Loyola, en Espagne, Frâce, & Italie? Que n'ont enduré plusieurs grands personnages de ceste Compaignie? qui ne sçait, pour parler de nostre France, les affronts qui ont esté faicts: les calōnies qui ont esté dites, cōtre Iean Maldonat, Emond Auger, Claude Mathieu, Iacques Tyrius, & maintenant contre Annibal Codret, Iacques Comolet, Bernard Rouillet, Ambroïse Varade, laissant à part ceux qui de fresche date ont esté, ou executez à mort, & gehennés à Paris, ou bannis de la Frâce, ces moys passez? on les a trauersez iusques au nom & tiltre de leur Compaignie, ce qui est sans exemple, encore qu'il aye de Religions baptizées de noms, plus sub-

Pourquoy Dieu veut que les bōs endurent en ceste vie.

Diuerfes persecutions de ceste Compaignie.

En son chef & premier fondateur.

Aux mēbres.

jectés à l'enuie, comme j'ay monstré cy dessus. Nous sçauons ausi, qu'ils ne se sont presque domiciliez en aucun lieu, sans auoir de merueilleuses difficultez.

*A la fabri-
que du tē-
ple de Sa-
lomon on
n'ouyt ny
marteau,
ny hache.
I.Reg.6.
Responce
d'un Iesui-
te.*

*L'eglise fō-
dée sur la
Croix.*

*Des persē-
cutiōs jai-
tées aux
Nouices.*

De maniere qu'un iour, comme quelque vn en parloit, nos Colleges, dict vn Iesuite, ne se bastissent pas à l'antique, comme le temple de Salomon, sans bruit de marteau & de hache; mais à la façon nouvelle de l'Eglise de Iesus Christ crucifié, avec peine & trauail.

Quant à leurs Nouices, on les voit la plus part estre mal-menez, des peres ou des parés, & sentir toutes les peines du mode, pour se deueloper du monde. Despuis trente ans on n'a veu aucuns Nouices estre presentez deuant les Euefques, Archeuefques, Cardinaux, & autres Prelats & Seigneurs; presentez deuant les Cours de Parlement, mis en sequestre, estre enleuez, emportez, & rauis de l'autel de Dieu, avec vne admirable ardeur & poursuite; on n'a veu aucuns dis-je estre persecutez, sinon des Iesuites, ou bien peu des autres. Encor que, comme nous auons dict, ils viennent avec toutes les qualitez, qui peueēt estre requises à vnicune hōme, qui doit estre receu sans scrupule en vne Religion; & qu'ils soient receus avec vn rigoureux examé & probation. Si bien que cōme le diable a tasché, persecutāt le Chef, d'empescher la naissance de ceste Cōpagnie, ausi tasche-il, de suffoqr les enfans malles, qui naissent pour la perpetuer, cōme Pharaon jadis faisoit nier les malles hebreux, à fin d'esteindre la race. Pourquoy en veut tant le diable à ceste Compagnie? C'est pour- autant qu'elle est resoluē de luy faire la guerre à outrance, selon l'esprit de tous bons Religieux. Pourquoy ont les Iesuites tant d'ennemis? parce qu'il y a
beaucoup

*En fāsmas
les de l'E-
glise, sont
ceux qui
seruent
Dieu vail-
lamment
& parfat-
tēment.*

beaucoup de vices, contre lesquels ils desirant, cōme Soldats frais, mener les mains, & faire essay de leurs armes & bonne volonté. Ce leur est autant d'honneur, estre tousiours à la premiere poincte, & au front du combat, & des premiers entre ceux qui sont persecutez pour Iesus Christ; honneur d'estre chaffez, des villes & pais; & marquer tous les endroits de la terre des traces de leur patience, pour le nom de leur maistre; honneur d'auoir teinct en l'Orient le monde nouveau de leur sang, espandu par la main des Payens; & d'auoir fait au Ponant rougir l'Ocean de ce meisme sang, espandu par le glaiue des heretiques; honneur d'endurer les calomnies des meschans, des Ministres, & de ton Plaidoyé, le sac de toutes. Et tant s'en faut qu'ils perdent courage, pour ces traicts & trauerfes, qu'au cōtraire ils en sont tousiours plus animez, comme en esperans vne victoire de tant plus glorieule, que leur combat aura esté rude & fort.

*Au l'appon
plusieurs
Iesuites
taez des
Payens; &
allans au
Bresil par
les hereti-
ques.
Ribad. in
vita Igna.*

En ta peroration, tu as dōné la bride à ton eloquēce & picqué à toute furie, talonnant, criant, battāt, apostrofant, mettāt tout ce q̄ tu auois encor dans le vētre, de courage & de rage, pour rendre bien tost l'esprit. C'est icy où tu as mis tes esquadrons, raliez des seize vingts mensonges, & deux cens calomnies; où tu as parlé le gros Latin. *Quantum potero voce contendam*; où tu as cōsacré ta voix aux siecles futurs; où tu as encor pour dernier effort, monstré que tu estois heretique, protestant ouuertement, ne pouuoir reposer, que les Iesuites ne soient chaffez de la France: & en ton cœur desirant, que la Religion Catholique en soit exterminée quant & eūx. C'est icy où tu as dict: *Tant que les Iesuites Confesseurs, & exhortateurs de tels Assassins*
seront

*CHA. 73.
Sur La per-
oration d'
Arnaud.*

Souhait d'Arnaud, que les Iesuites & congregations de nostre Dame & autres soyēt chassés.

seront en France, mon esprit n'aura iamais repos. Quand ils seront chassés, lors ie seray assésuré, lors ie verray tous les desseins malheureux d'Espaigne, rompus en France. Toutes les Confrairies du nom de Iesus, du Cordon, de La Cappe, du Chapelet, du petit Colet, & infinies autres seront esteinctes. C'est donc icy ou tu appelles desseins malheureux d'Espaigne, les Congregations du nom de Iesus, de la Vierge, & les autres: & où pour les chasser, tu exhoites de chasser les Iesuites.

Mais dis moy Arnaud, ces Congregations sont elles bonnes ou non? si tu mes qu'elles soient bonnes, tu te descouures heretique; si elles sont bonnes, pourquoy les veux tu chasser? n'est-ce pas d'autant que tu es heretique & meschant? Et si pour les chasser, il faut chasser ceux qui les entretiennent, il faut donc chasser, quant & les Iesuites, les autres Religieux, qui gouuernent plusieurs d'icelles. Les Iesuites n'ont en leurs Colleges, que celles de nostre Dame; tu les veux chasser toutes. Tu veux donc que ceux qui sont administrateurs des autres, soyēt exterminés, afin d'exterminer les Congregations, & te mettre hors de peine. La cause est semblable & la suite de mesme.

Discours de Monsieur de Neuers, sur l'expulsion des Iesuites.

Monsieur de Neuers a prudemment tiré ceste consequence, sur vn autre propos, quand il a dict en sa requeste. *Si les Iesuites doivent estre chassés pour auoir parlé, & s'il est ordonné sur la simple requisition du Recteur, que tous leurs Colleges soient supprimés, on pourra de rechef requerrir, & par consequent obtenir, que les Couens des Minimes, des Cordeliers, & des Iacobins, soient pareillement supprimés, car ilz ont parlé comme les Iesuites.* Le semblable peut on dire icy. S'il faut chasser les Iesuites, pour chasser leurs Congregations; il faudra chasser les autres Religieux

ligieux pour chasser les autres Congregations, que tu veux estre chassées. Il faudra dōc chasser les quatre Mendiās, & tous les Religieux, & la Religion Catholique de France, avec toutes ses Congregations, pour mettre Arnaud en repos. Et tout cecy se fera selon la pratique des heretiques, qui est, de chasser les Religieux, les vns apres les autres, & commencer aux Iesuites, s'il y en a en leurs domaines & villes, ainsi feirent ceux de Pamies; ainsi tu souhaites estre fait en la France, & commences aux Iesuites: & ainsi tu aduocasses pour la France, & pour la Religion. Misérable que tu es & infortuné Aduocat, si tu auois entendement pour l'entendie, d'auoir parlé & conclu, à si funeste fin, & employé ta langue à vn seruice vrayemēt diabolique, & tout propre pour ouuir les portes à l'Antechrist. Car diffamant l'Ordre que tu as diffamé, & procurant de l'exterminer par telle action, qui est le principal instrument du Diable contre les iustes, laissant à part les autres maux que tu fais à au public, tu prues la ieunesse d'un bien qui ne se peut achepter, tu la rends alienne des docteurs Catholiques, tu la retires de la doctrine Catholique, tu l'empeschés de venir à Iesus Christ, l'empeschât de venir à ceux là, qui luy enseignent Iesus Christ; qui est de peupler le jardin de l'Eglise en ses petites plantes, la renuerfer en ses fondemēt, & finalement, preparer la voye, à la venue de l'homme de perdition. Iean Gerson vn des plus doctes de son siecle, Chancelier de Paris, bon François, & bon Catholique, apres auoir demōstré par l'escriture, combien Iesus Christ auoit pour agreable, qu'on eut soing d'enseigner la pieté à la ieunesse, & combien fort il s'indignoit contre ceux qui scandalisoient les petits &

A Pamies ville de Languedoc heretique, on a esté chassés tous les Religieux apres les Iesuites.

Iesus christ se plaisoit de voir les petits venir à luy. Matth. 19. Luc. 18. Est indigne de quoy on les empeschait. Marc. 10.

les empeschoient de venir à luy. Il met par escrit les moyens qu'il faut tenir, pour les luy attirer, qui sont tous tels que les Iesuites gardent en leurs escoles; Et à la fin ayant déclaré l'importance de telle education, pour reparer l'vniuersité de Paris, & toute l'Eglise, il conclud ainsi; *Ex hac praterea consideratione consequens est, nullum magis inimicari Ecclesie, & prapare omnia Antichristo, in eius demolitionem, quam facto, aut verbis, clam vel palam, obuiantem voci Christi dicentis, finite paruulos venire ad me.* De laquelle consideration s'ensuit; dict ce docteur, *Qu'il n'ya aucun plus grand ennemy de l'Eglise, ny qui, a la ruine d'icelle, face plus grand appareil de toutes choses à la venue de l'Antechrist, que celuy, qui s'oppose de fait, ou de parole, sous main, ou apertement, à la voix de Iesus Christ, qui dit, laissez venir les petits à moy.* Tu t'es donc déclaré par ce beau seruice, vn grand ennemy de l'Eglise, vn destructeur de l'Eglise, & vn mareschal de logis de l'Antechrist, contrariant en toutes les façons susdictes à la voix de Iesus Christ qui a enuoyé les Iesuites pour luy attirer les petits.

Ceux qui empeschèt la iuuesse de venir à Iesus Christ sont auant-coureurs de l'Antechrist.

Jean G. r. f. L. de traité ad Christ. paruol. Conf. 2. ad finem.

CHA. 74.

Conclusio des responses faictes à Arnaud & dieux sur la calomnie.

Iusques icy ie cuide auoir fait le desbris entier de tes principaux argumens, & monstré que les Iesuites, ne sont point cause des maux de la France; ains qu'ils sont tres-vtiles instruments pour la France; que tu es vn pauvre ignorant, sans loy, sans raison, & sans preuue, armé seulement de bec, de dents, de griffes, & de malice, qui est la vie, & le Mercure de tout ton plaidoyé. Ie conclurray, mais que t'aye produict encor vne piece fort importante, pour les Iesuites; c'est la declaration, de la nature, des qualites, des effects, & du regne de la

de la calomnie. C'est la principale machine de ta batterie, laquelle estant desmontée & mise en pieces, te voila descouvert, desarmé, conuaincu, & aussi tost mis en chemise, la torche au poing, tout prest a faire amende honorable, iusques à ce que la Iustice humaine ou diuine, ou toutes deux ensemble, te condamnent à plus.

Qu'est ce doncques la calomnie? & qu'elle est sa nature? C'est vne detraction enuieuse, tissée d'apparetes, & malignes interpretations, sur les faicts & parolles du prochain, pour le diffamer & le rendre odieux, ou contemptible. Son ayeul est le Diable, son pere est l'orgueil sa mere l'enuie: du Diable est engendré l'orgueil & de cestuy l'enuie, & de ces deux, comme proches pregeniteurs, la calomnie.

Definition de la calomnie.

Ses causes le Diable l'orgueil & l'enuie.

Son logis est l'ame des meschans: sa butte & son subiect les gens de vertu, leurs parolles & actions louables, & entre les gens vertueux ceux la principalement, dont la vie est exposée en public, & pour le public, & la reputation necessaire.

L'attaque à la vertu & à ceux travailant pour le public.

Aux meschans elle ne s'attaque guieres. Car le vice ne faiet la guerre qu'à son contraire, & le meschant, entant que meschant, n'a pas dequoy estre calomnié, mais bien dequoy estre mesprisé & puni; & comme il n'est subiect à l'enuie, aussi n'est il à la calomnie, qui prouient d'icelle.

Son naturel est de baptiser la vertu d'autruy du nô du vice contraire, & attribuer son vice à autruy, & malignement ternir par fauses interpretations l'action de vertu. Iuy attachant, par mensonge, quelque mauuaise circonstance. Ioseph estoit chaste & fidelle; il fut calomnié de vouloir estre adultere & desloyal; & celle

Son naturel & costume obscurcit la vertu, & attribue le vice contraire.

qui

qui l'accusa, auoit l'vn & l'autre vice. La chasteté fut appellée impudicité, & la paillardise accusa de paillardise, celuy qui estoit chaste. Susanne pudique fut accusée d'adultere par des iuges adulteres: Les Apostres remplis du S. Esprit, parloient diuinement des choses diuines. Les Iuifs les calomnioient comme pleins de vin, & ne sçachans ce qu'ils disoient.

*Son regne
Ordemene.
re.*

Son regne & demeure principale, est la Cour des grands, & parmi les grands, & les peuples vicieux.

*Diable,
C'est à dire
calomniateur.*

Comme le Diable est auteur de ce vice, aussi en prend il son nom: car Diable vaut autant à dire que calomniateur, & s'en est tousiours serui, comme de sa principale & premiere inuention, & l'a mise premier, & la premiere en pratique. La premiere action qu'il produict estant deuenu Diable, pour mettre en confusion le monde, ce fut de calomnier, & calomnier la

*Caluin,
Zuingle,
Beze, avec
les vieux
Florinès,
& autres,
sont Dieu
auteur du
peché, &
de tous les
maux.*

mesme bonté. Car voulant seduire nostre premiere mere, il calomnia le commandement de Dieu, signifiant qu'il estoit faict à l'homme par enuie, afin qu'il ne fut semblable à Dieu, qui l'auoit faict, & attribuât sous main son propre vice à ceste diuine essence. Il est l'auteur, & la source du peché, & de tous les maux qui en sortent: il n'a pas failli de blasphemer & calomnier Dieu en cest endroit, & luy attribuer sa malignité, excitât des heretiques, qui disoient que Dieu estoit

*Caluinist.
l. 1. c. 17.
& 18. l. 2.
e. 4. l. 3. e.
27. Zuing.
ser. de pro-
uid. c. 5.
Beze in
resp ad Ca-
stelis.*

auteur du peché, chose du tout contradictoire à vne puissance, bonté, & sagesse infinie; car le peché prouient d'infirmité, de malice, & de folie. Ceste heresie plus qu'infernale, Caluin a suscitée en nostre siecle, avec Zuingle, Beze & les autres; quoy que la hôte d'un si horrible blaspheme, les face couvrir quelquesfois, par langages inconstans, & dissimulez; mais ils ont

beau

beau faire, cela est trop clairement couché en leurs liures & maximes. Si le Diable a osé faire ce que son nom porte, & calomnier le Createur, faut bien penser qu'il n'a pas espargné les seruiteurs d'iceluy.

Le plus grand saint qui fut sur la terre, viuant entre les Payens, estoit Iob; il le calomnia, & deuant Dieu & les Anges, disant que les bons seruices qu'il faisoit à Dieu, estoient pour les biens temporels qu'il en receuoit, & non pour amour, & respect qu'il luy portat, qui estoit renuerser tout le merite de ce saint homme.

Iob calomnié. Iob 2.

Le plus fidelle seruiteur, & plus vaillant guerrier qu'eut Saint en Cour, estoit Dauid, il ne tarda guieres de luy dresser des chiens, qui pouffés de rage d'enuie contre ses prouesses, le mordoient & le calomnioient enuers le Roy, disans, qu'il perdoit tout, qu'il estoit vn orgueilleux, vn ambitieux, qu'il le vouloit faire mourir pour regner apres luy; choses toutes contradictoires aux qualités & actions de ce bon & vaillant Cheualier, qui est la cause, pourquoy si souuent il demande à Dieu, qu'il le preserue de la langue & parole menteuse.

Dauid calomnié. 1. Reg. 22.

Dauid de-mandé sou- uent à Dieu d'estre deli- uéré de la langue mé- teuse & la de- teste pri- cipalemēt aux Ps. 11. & 51. Iesus christe calomnié.

Le second Dauid meilleur q̄ le premier, sans comparaison, & le plus fidelle & loyal, qui fut oncques en la maison de son pere, n'a il pas encor esté assailli par le mesme abuseur, & par ceux en l'ame desquels il auoit soufflé son enuie & sa rage? Ne luy fit-il pas donner des tiltres du tout contraires à ses vertus, pour obscurcir & rendre odieuse sa renommée? Y eut-il iamais personne qui enseignat plus exactement la verité que luy, estant luy mesme la verité? où qui r'adressa mieux les ames errantes à la voye de salut, que luy?

Appellé sé- ducteur. Matth. 27. Luc. 23. Ioa. 7.

& neantmoins il fut accusé de séduire le peuple & appelé seducteur par les grands & par les petits. Il auoit soustenu le droit du prince, & de son estat, par œuure & par parole, payant le peage, & disant qu'il falloit rendre à Cesar le sien. Neantmoins il fut accusé d'estre ennemy de Cesar, & de l'Estat. *Quicumque se regem facit, contradicit Casari, il est ennemy du Roy; Inuenimus huc prohibentem tributa dare Casari.* Le droit de taille, c'est vn nerf de l'Estat. Y eut il iamais personne qui aima plus la paix que luy? estant luy le prince de paix, vray Salomon & Roy pacifique, nous faisant annoncer la paix en sa natiuité, nous la donnant en sa vie, & nous la confirmant par sa mort? Et toutesfoys il fut appelé seditieux & perturbateur du repos public. *Inuenimus hunc subuertetem gentem nostram: Item, commouet populum.* Y eut il iamais hōme plus sobre & mieux reiglé en son viure que luy? on luy mit sus, qu'il estoit vn gourmād & vn biberon. Y eut il iamais Prophete, ny sainct, qui donnaist plus viuement la chasse aux diables que luy? nonobstant cela, il fut appelé enchanteur & Magicien, & amy des diables, tant est le diable impudent & importun en ce vice, & tant il se plaist de rendre hardie & menteuse la langue des meschans, contre l'innocence des bons.

CHA. 75.

Aduertissement du Sauueur contre les calomnies.

Luc. 6.
Matth. 10.

Et parce que ceste supreme sagesse n'ignoroit pas, que le diable seroit tousiours diable, & calomniateur, & qu'il n'espargneroit les mēbres & corps de l'Eglise, non plus que le Chef, il en voulut bien aduertir ses disciples, & en leur personne, tous les Chrestiens, afin qu'ils ne perdissent courage, ains qu'ils tirassent du fruit par patience de ceste persecution, comme des autres. *Le disciple, disoit-il, n'est pas plus que le Preceptum,*
ny le

ny le serviteur plus que le maître. S'ils ont (les calomnieux) appelé Beelzebub le pere de famille, combien plus facilement donneront ils le mesme nom à ses domestiques ? Au premier sermon qu'il fit à ses disciples en la môtaine, il les aduertit & encouragea, disant, comme nous auons n'a guieres allegué, *Alors serez vous bien heureux, quand les hommes menteurs vous maudiront à raison de moy, & diront contre vous toute sorte de mal, resjouïsser vous, & sautez de ioye en vos cœurs, car vostre recompense en est grande aux cieux.* Ce qu'il leur auoit predict, ne leur faillit pas, ny à son Eglise. Car si iamais gens iustes souffrirent calomnies, ce furent les Apostres & premiers Chrestiens, & entre les Apostres, S. Paul esleu Apostre d'une façon singuliere, fut remarquablement calonié par les meschans, qui semoient par tout qu'il n'estoit point Apostre, cōme l'on voit en ses Epistres, où il monstre les signes de son Apostolat, refusant les mensonges des mesdisans, pour le bien de l'Eglise.

Les premiers Chrestiens furent chargez par les Payens, d'un grand nombre de crimes, propres des mesmes Payens, & du tout contraires à la vie & doctrine Chrestienne.

Premierement ils leur imposoient qu'ils estoient superstitieux, & le christianisme vne superstition exotiale, ainsi l'appelle Tacite ; & c'estoit tout au rebours doublement. Car les Chrestiens seuls auoyent la vraye Religion, & les Payens estoient abismez en toute sorte de superstition.

Secondement ils les calomnioient d'estre Magiciens, & enchanteurs ; de manger la chair de leurs enfans, & des hōmes ; d'estre ennemis des Empereurs, comme ne voulants prier pour eux ; criminels de lese

Les Apostres aduar
tu qu'ils
seroient calomniez.
Matth. 5.
S. Paul sur
tous.
On le calō
nioit cōme
n'estant
point Apos
stre.

1. Cor. 9.
Le Chrestien
est calom
niez Tert.
in Apol. &
l. ad Scap.
Appellez
superstiti
eux ibi. &
le Christian
isme su
perstition
exotiale.
Tacite l. 15
Magiciens
ibid.
Ennemis
des Empe
reurs, com
me ne vou
lants prier
pour eux,
& crimi
nels de lese
Majesté.
ibid.

Magesté; criminels de tous crimes; ennemys des Roys, des loix, des bōnes mœurs & de toute la nature, comme au long il se peut voir en Tertullian.

*Cause de
tous les
maux S.
Aug. l. 3.
de ciui. c.
vlt.
Qu'il les
falloit ex-
terminer.*

pag. 273.

Troisièmement, qu'ils estoient cause de tous les maux du monde, comme S. Augustin le deduit & refute amplement és liures de la Cité de Dieu. Dequoy ils cōcluoient, qu'il les falloit exterminer, & en nettoyer la terre, & c'estoient leurs pechez, qui causoient tous les maux. Ceste calomnie & attainte estoit semblable à proportion, à celle que le Diable auoit iettée contre Dieu, par ses supposts, Zuingle, Calvin, & autres qu'auons dict cy dessus, qui faisoient Dieu auteur du peché & par consequent de tous les maux qui sont; qui estoit chasser & exterminer la diuinité de son regne entant qu'en eux estoit. Car faire Dieu sans bonté, où qui est pire, le faire auteur du peché, c'est luy oster sa nature & le destruire; ne plus ne moins, que celuy ancantiroit l'homme, qui luy osteroit l'ame raisonnable; ou la Royauté, qui osteroit la courōne & la préeminence de commander, à vn Roy.

*Religieux
calomniés.*

Les calomnies que l'Eglise a enduré en general, elles ont esté endurées par plusieurs membres d'icelle en particulier, nommément par les Religieux, que le Diable hait sur tous les hommes, comme nous auons ia souuent dit; ie serois trop long d'en plus dire; Seulement le veux ie toucher en passant, & le monstrier en ceste Compaignie, la reputation de laquelle est oppugnée par ce grand calomniateur, & par ses Corbeaux, de tant plus, qu'il voit le bon nom luy estre necessaire à l'exercice de sa vocation, pour le bien du commun. Ton plaidoyé seruira de Catholicon, & de Calepin pour y trouuer la plus part des iniures susdites

dictes, attribuées tant à nostre Seigneur, que à son Eglise.

Tu les appelles abuseurs & seducteurs, nostre Seigneur fut ainsi appelé des Juifs. Les Ministres tes protocoles, les appellent hypocrites & superflicieux, Les Payens iadis appelloient les Chrestiens de ce nom. Calvin les dit Anabaptistes; tu appelles aussi, avec les Ministres, ceste Compagnie, secte, qui est vn nô propre de l'heresie, & la doctrine de nostre saint Pere, erronée & schismatique. Tous les heretiques ont tousiour dict que les Catholiques erroient, Arrius le disoit, Manicheus aussi & tous les autres. Les Ministres ont semé le bruit par quelques endroiets de la France, & nommément en Perigord, que les Iesuites sont enchanteurs; comme à leur imitation, tu dis qu'ils jettent les sorts & charmes à l'esprit des hommes. Les Juifs appelloient aussi Iesus Christ enchanteur; & les Payens iadis ne semoient que telles calomnies contre les Chrestiens, & leurs plus beaux actes, les appelloiét charmes & enchantements. Les Payens, Grecs, & Romains accusoient les Chrestiens de mâger de la chair humaine: les Payens Iaponois au Japon, accusent les Iesuites de manger la chair humaine aussi. Les Ministres en France depuis quelques temps, font criminels les Iesuites, comme tu fais maintenant, de lese Magesté: les Payens n'auoient rien plus souuent en bouche contre les Chrestiens, & les Juifs accusèrent de mesme crime le fils de Dieu, pour le faire mourir. Tu dis, sans le pouuoir prouuer, qu'ils sont ennemis, & tueurs des Roys, & qu'ils ne veulét prier pour eux, & qu'ils sont ennemys de l'estat: iadis les Payens obietoient le mesme, & de mesme, ne le pouuoient prouuer

Les Iesuites calomniés, appellez seducteurs.
Heresiqs.

Magiciens.

De mâger la chair humaine. In epist. indicon.
Criminels de lese Magesté.

Ennemis des Roys, & de l'Etat.

contre les Chrestiens; sur quoy disoit Tertulian, *Circa maiestatem Imperatoris infamamur, tamen nunquam Albiniani, nec Nigriani, nec Cassiani, inueniri potuerunt Christiani.*

Qu'ils ga-
stent tout
et sôt cau-
se de tous
les maux
du monde.

Les Iesuites peuuent dire le mesme: nous sommes dif-
famez cōme ennemis des Roys & de l'Estat, & faicts
criminels de leze Majesté par les heretiques, & c'est
chez les heretiques, que telles gens se trouuent; ce
sont eux qui deliberēt de deposer les Roys, d'auctori-
té priuée; de les saisir, de les tuer, par ce qu'ils cha-
stient l'heresie. Selon ton dire les Iesuites gastent tout,
loix, mœurs, & coustumes, & leur presence est cause
de tous les maux du monde, & doiuent estre extermin-
nez: Le mesme langage tenoient les Payens contre
les Chrestiens au commencement de l'Eglise, comme
nous auons touché cy dessus. Voila comment, fort
bien tu representes les mœurs de ton pedant Sathan,
qui tousiours est Sathan, & tousiours pedant, don-
nant la leçon de continuer ses vieilles rotines à ses dis-
ciples, & comment les Iesuites auront plustost hon-
neur, que vitupere d'estre calomniés de toy, & de tes
semblables, estans tes calomnies esuentées. Tertulian
disoit de Neron premier des Empereurs, qui persecu-
terent les Chrestiens: *Qui enim sist illum, intelligere po-
test, non nisi aliquod grande bonum à Nerone damnatum esse.*

Ce qui est
condamné
par Neron
ne peut es-
tre que bñ.
Tertull. in
Apolo. c. 5.

Le mesme on peut dire, ceux qui cognoistront Ar-
naud, & les heretiques, ausi tost entendront, que ceux
qu'ils condānent, sont quelque chose de bon, & ceux
qu'ils vituperent, gens de vertu.

CHA. 76.

Ton accusatiō & celle des heretiques, leur seruira de
Panegyrique, les crimes qu'auec eux tu leur as imposé,
seront autant de notes de vertus contraires.

Crimes ob-
iectez aux
Iesuites,

Tu les as appelez, cōme les Ministres les appellent,
auaricieux,

auaricieux, arrogans, cruels, séducteurs, seditieux, tueurs de Rois. Les gens d'honneur voyans que ce sont calomniateurs qui parlent, & se souuenans q̄ leur coustume est de mentir doublement, à sçauoir en attribuant leurs propres vices à autrui, & mettant à la vertu le nom du vice opposé. Premièrement ils colligerōt que ce sont les calomniateurs mesmes, qui sont entachés des crimes & vices, qu'ils obiectent aux Iesuites, & qu'ils les veulent teindre de leurs couleurs; & diront qu'Arnaud, que les heretiques & leurs Ministres, sont les auaricieux, les séducteurs, les seditieux, tueurs, & massacreurs de Roys, ce qu'ils disent calomnieusement des Iesuites. En second lieu ils colligerōt cōme par antiphrase, q̄ les Iesuites ont les qualitez opposées aux vices que tu leurs as obiectez; & au lieu que tu as dict qu'ils gastent tout, ils diront qu'ils sont viles par tout; & ainsi du reste: avec toute ceste loüange deuant les hommes, qu'ils ne cherchent point, ils auront la recompence & la couronne de leur patience deuant Dieu, d'auoir esté honorés de la liurée de Iesus Christ, leur maistre; d'auoir esté calomniés comme leur maistre; d'auoir esté appellés Beelzebubs, cōme leur maistre; d'auoir esté fauorisés en particulier des opprobres q̄ leur maistre, & son espouse ont endurés; & en somme d'auoir porté en leur corps, *Stigmata Domini nostri Iesu Christi*; toutes lesquelles choses ils desireront de tout leur cœur.

A toy il aduiendra la contraire, car estant en fin conuaincu & estimé d'auoir conçu en ton ame, & apres enfanté en public, tous les crimes que tu leur as mis sus, tu seras celebré comme celuy qui brussa le tēble de Diane; cōme Constantin Copronymus qui

sont les crimes des heretiques.

Calomnie est double mensonge gimentée de malice.

Ad Gal. 6.

Punition d'un calomniateur.

*Herostra-
tus Ephé-
sien brûla
le temple
de Diane
pour faire
parler de
foy. Stra-
bon. l. 14.
Cōstantin.
Copriony-
mus, furnō
mé de son
ordure. Sui-
das. Zon.
C. Cadre.*

*Hommes
Acephales
est à dire
sans teste.
Plin. l. 7.
c. 4. Gell.
l. 9. c. 4.
Heretiqs
nommez
Acephales
du temps
d'Anastase
Empe. C.
Symmach.
Pape l'an
494. Ca-
pres. de
heret. l. 1.
c. 6.*

prodigieusement de sa bouche, le lieu ou par l'eau sacrée on nettoye les ames de l'ordure du peché. Tu seras la fable des siècles à venir; & la posterité à qui perorant, tu as consacré ta voix menteuse, & tes calōnies, te maudira de sa voix, & detestera tes parolles par les siennes. Les Potentats, les Roys, les Republicques, les villes & cités de toutes les parties de la terre, qui ont appellé vers eux les Iesuites, & fait preuve de leur vertu, qui entendront ce que tu en as dit, detesteront ta langue, ta plume, ta memoire & ton nom; tant pour auoir de ta dent maligne, déchiré la reputation d'une Compagnie, qu'ils estiment vertueuse, digne d'honneur & d'amitié, comme aussi, pour auoir en la personne des Iesuites, condamné, mesprisé & iniurié, la conscience, le iugement, & l'autorité, du saint Siege Apostolique, qui les a approuvés en tant de façons; & de tous les Roys & Republicques, qui les ont receux, & retiennent avec toute amitié, & respect.

Par les villes ou ils ont des Colleges, tu seruiras de subiect à leur ieunesse pour escrire, s'ils ne l'empeschent, ce qui leur sera difficile. Les Orateurs te celebreront par leurs harangues; les Poètes te chanteront par leurs vers, comme Ciceron son Verres, Homere son Theristes, Ouide son Ibis. Ton nom Antoine, sera apocopé & réduit en Toni. Tu seras le Toni du Palais. Antoine sans teste, comme Aduocat sans teste; à la semblace des vieux monstres, ou heretiques Acephales. Ton furnom fournira aux François, vn nouveau mot, pour exprimer vn vieil vice; car pour dire calomnier, on dira Arnauder; comme iadis à Rome, pour dire, aspirer à la tyrannie, on tiroit du nom de Sylla, Syllaturir.

Tu

Tu feras aux chaires & aux theatres, Arnaud le furieux, Arnaud le glorieux, Arnaud le calomniateur, Arnaud le Diable, Arnaud du Coignet, non pas à Paris seulement, comme maistre Pierre du Coignet, mais par toute la France; aussi tu le merites. Car luy fut vn peu inique contre les Ecclesiastiques, & en petite chose, tu l'as esté contre toute vne Compaignie, esparse & vile par tout le môde, & ce en des choses qui touchét tout ce qui est le plus precieux entre les biens de l'ame, qui est la conscience & la renommée. La petite statue de Maistre Pierre du Coignet, est en vn coignet à nostre Dame de Paris; ta petite statue, ton idole, ton plaisir ^{plaidoyé} ^{d'Arnaud.} sera attaché aux coings de toutes les bibliothèques de la Frâce. En ceste statue, quand on iettera les yeux sur sa fabrique, on y verra par merueille, vn Orateur sans nature, vn Rhetoricié sans Art, vn Aduocat sans loy, vn Logicien sans discours, vn Chrestien sans conscience, vn homme sans raison; Et alors si tu es en vie, tu verras le bien, que te procuroient les Iesuites, quand ils demandoient de te faire parler a huys clos; & combien tu estois imprudent & mal aduisé, quand tu te pleignois dans ceste chambre à huys clos, criât a pleine teste, affin d'estre oüy de ceux qui estoient dehors. Tu verras que ce n'a esté que trop libremét, que tu as escrit & parlé: dequoy possible maintenant tu te vanteras au vents de ta prosperité, & du bruit des rimailleurs qui te loient, & t'esioüyras à la chaude colle de ton insolence, n'y ayant eu despuis 30. ans, & i'ose dire iamais heretique, qui aye parlé deuant vn tel auditoire, si heretiquement & si libremét, que tu as fait. Mais si tu as entendement pour recognoistre & preuoir ta fortune, tu detesteras ceste liberté,

Les fols apprennent estans battus.

& seras ennemy de toy mesme ; non seulement pour le regard du temps aduenir, mais encores pour raison du present. Car tes iuges ne scauroient mieux auoir puni ton impudence, que de t'auoir laissé dire & imprimer ton dire.

Peine de l'impudēce, ordōnée par les Ephores des Lacedemoniens. Act. l. 2.

Les Ephores souuerains iuges de Sparte, cōme on leur eut deferé certains Clazomeniens, qui par risée auoient ensali de poudre leurs sieges Royaux, ils ne leur ordonnerent autre punition, sinon qu'ils firent crier à haute voix à l'huissier, *Il est loisible aux Clazomeniens d'estre fols.* Il t'a esté loisible d'estre impudēt Aduocat, impudent escriuain, menteur, & calomniateur.

Liberté de mal faire, signe de l'ire de Dieu.

La plus grande peine dont la diuine vengeance menasse les plus meschans & obstinez en ce monde, c'est de leur ietter la liberté deuant les pieds, & permettre qu'ils courent à la malice, à volonté desbridée; car c'est autāt plus de fer & de sange qu'ils ramassent, amoncelans pechés sur pechés, pour donner forte butte à l'ire de Dieu, & faire plus large assiete à l'eternel supplice. Ceste peine est grande, encor que les criminels ne la sentent point en ceste vie, estans destituez de tout bon sentiment de l'ame, endurcis en leur peché, & enseuelis dedans leurs tenebres; c'est la peine que Dauid, avec les enfans de Dieu, craignoit en ce monde, *Ne me veitte point de ta face Seigneur, & n'oste point de moy ton esprit.* Tant pis pour toy, qui non seulement ne la crains, mais encores la prens pour bonne fortune, & pour victoire.

Psal. 50.

CHA. 77.

Mal encores pour toy, quand pour accomplissement de tes souhaitz, les Iesuites serōt chassez de toute la France. Tu prendras ceste expulsion comme vne seconde victoire, mais elle te coustera bon.

Pyrrhus

Pyrrhus ayant vne fois vaincu les Romains, & perdu les plus nobles, & plus vaillants en bataille, si nous obtenons encores vne victoire contre les Romains, dit-il, c'est fait de nous. Ta premiere victoire contre les Iesuites a esté a ton aduis de parler & escrire impunement contre eux: en icelle tu as perdu deuant Dieu, & les gens de bien, tout ce qu'un homme d'honneur doit auoir de plus cher en ce monde, ton credit, ta reputation, & ta conscience. Ceste seconde victoire donc, encor qu'elle ne viendra point par ta vaillance, mais seulement pour accomplissement de tes souhaitz, comme j'ay dict, redoublera la hayne qu'on te porte; & t'engagera plus profondément à la diuine iustice, que tu as oppugnée oppugnât les Iesuites. Et, qui sera vn dur enfer à ton ame, tu auras cooperé a les faire triompher de ta victoire mesme, & comme ceste victoire non tienne, te fera ignominie, douleur, & peine; aussi ceste retraite leur fera, gloire, ioye, & consolation.

Ils porteront voirement les regretz de voir leur chere patrie, porter tous les interests de cest exil, & non eux; marris de voir la France, & les François priuez du fruiet de leurs labeurs; marris de ne les pouuoir selon leur desir, defendre de la rage des loups, & s'acquiter fidellement de l'obligation naturelle, que chacun porte du ventre de sa mere, au ciel & à la terre, qui premierement l'ont veu naistre, & marcher; marris de laisser tant de noble ieunesse, tant de petits aignellets, leur sort, leur troupeau, leur soing, & l'espoir de leur mere, de les laisser en danger de tomber à la gueule des loups. Mais ils auront pour viatique de leur bannissement, & alle-

*Dillon de
Pyrrhus
d'une vi-
ctoire per-
niciuse.
Pluta. in
Pyrrh.*

*Obligatiō
naturelle,
aider la
patrie.*

*Fruit de
la bōnevo-
lonté.*

geance de leurs regrets, les thresors de bonne vo-
lonté, & de bonne conscience, sans iamais quitter,
quittant le païs, la memoire de leur commune mere,
qu'ils logeront au meilleur endroit de leur cœur, &
prieres; demandans à Dieu de la vouloir tousiours
garder, conseruer, & faire fleurir en vertu; abonder en
toute sorte de biens, & sur tout la garder de la domi-
nation des Ministres: & s'ils sont exaucez, la demeu-
re en pays estrange, non seulement leur sera douce,
pour y pouuoir avec telle persécution, richement gai-
gner Paradis; mais encores pour y ouyr nouvelles de
la ioye, & du bien de leur patrie. Et en quelque en-
droict de la terre, soubz quelque climat du monde,
en quelque plage de l'vniuers, que la diuine prou-
idence les portera parmi les hōmes barbares, ou Chre-
stiens, ils seront tousiours bien logez.

Mais toy au milieu de ta patrie, tu seras banni, hay,
sifflé, mocqué de tous les gens de bien, & n'oseras re-
garder le ciel, qui fera retentir nuict & iour en ta con-
science ces mots, ou quelque synderesé semblable.

*Le mes-
chāt porte
son enfer
quant &
foy.*

Ysal. 51.

*Reprochas
& men-
ces terri-
bles contre
le calom-
niateur.*

*Ta langue a proféré l'iniustice de longue main pour-pensée,
& comme un rasoir affilé, trenchant à l'impouruen, tu as seru
de ta fraude, amy de la malice & non de la douceur, ayant
mieux aymé dire l'iniquité que la iustice. Langue trompe-
resse, qui as tesmoigné d'aymer toute parole de ruine & per-
dition. Et partant Dieu te destruisa à la fin, t'arrachera &
te fera desloger de ta maison, & exterminer ta race de la terre
des viuans. Et apres t'auoir menacé, il ne faillira pas
d'executer ses menaces par quelque griefue punition.
Car s'il y a peché q'ce grād Iuge deteste, & poursiuie
par iugemēs feucres, c'est la calōnie, cōme du tout cō-
tradictoire à sa nature. Il n'y a rié plus repugnant à la
supreme*

supreme verité, que le mensonge ; & la calomnie, non seulement est mensonge, mais double mensonge ; imposant faussement le mal, & desrobbant la verité du bien : mensonge tres pernicieux en toutes ses causes ; prouenant de malice, ietté par malice, & toute cimentée de malice. En mensonges, tu as esté si desbordé, qu'il n'y a page en ton inuectiue, bien qu'elles soyent petites, où il n'y en aye plusieurs : & de calónies presque en aussi grand nombre. Vne verité t'est sans y penser eschappée, quád tu as pronócé ce verset Latin :

Pectore concipio nil nisi triste meo.

Je te crois, & te conseille encor, & exhorte de commencer vilstement à conceuoir quelque chose de bon en ton cœur, penser à te reduire & faire Catholique, faire penitence de tes pechez. Tu auras moins de peine à te souuenir d'une partie d'iceux, pour t'en confesser ; ie t'en ay rafraeschi la memoire en te refutant. Les Iesuites seront ioyeux de ton amendemēt ; tu en auras le fruiet. Ne sois pas marry de leur faire pour ton bien ce plaisir, en eschâge de tant de calomnies que tu leur as dictes. Si tu n'en veux rien faire, comme i'ay peur que tu ne feras, ce sera la peine de ta malice, qui est digne de sentir la vengeance du ciel, & nō la misericorde. Mais quoy que tu faces, ayant fait mō pouuoir, tant à te corriger, qu'à te bien cōseiller, i'ay tousiours iuste occasion de conclurre, comme ie concluds, que tu es digne, selon les loix diuines & humaines, de subir la punition, & le suppliciē deu aux crimes que tu as faussement imposé à l'innocence des Iesuites.

F I N.

Ce qui est compris par ces deux marques [], il le faut inférer au texte, entre les deux mots cotez, l'un desquels precede la marque premiere [: l'autre qui suit la seconde]

Page 94. ligne 26. nation [non Romaine ou Italienne] & que &c. pag. 149. lig. 4. refuser ? [Pourquoi ne s'appliquent ils le profit des pensionnaires, qu'en quelques villes ils tiennent par la priere de ceux qu'ils ne peuvent esconduire en cela: pourquoy, dis-je, ne mettent ils ce gain en leur bourse, quand il y en a, ains gardent estroitement leur reigle, qui leur defend de rien prendre de cest office, sinon leur entretenement corporel, & commande d'appliquer ce qui demeure de bon, aux commoditez desdicts pensionnaires?] Ce feroit, &c. pag. 217. lig. 28. *plus dangereux* [as tu jamais leu ceste histoire? l'as tu entendüe? l'as tu retenüe? as tu cotté les temps, & pensé à ce que tu dis? Ces fureurs de guerre, n'aduindrent que despuis l'an 1524. iusques à l'an 1531. auquel an, Charles cinquiemes mit la bride aux excés, par vn Edict plein d'equité en faueur des Indiens. Te t'ay monstré cy deuant que ceste Compagnie ne nasquit que l'an 1540. si elle n'estoit point du tout l'an 1525. & 1531. comment pouuoit elle exercer aux Indiens ces cruautez q̄ tu dis? Mais quád bien les Iesuites y auroient esté en mesme temps, c'est vne chose hors de creance, que gens faisans professiõ de Religion, soyent si Tygres comme tu les depeins; & si ceste presomption ne suffit, l'experience prinse despuis l'an 1549. auquel temps ils allerent pour la premiere fois au Bresil avec les Portugois, qui ne font point taxez de telles inhumanitez, & environ seize ans apres

Edict de l'Empereur Charles cinquieme, de l'an 1531. sur la liberte des Indiens. Franc. de Lopez de Gomar. l. 6. c. 22. de son histoire des Indes Occid.

apres au Peru, Mexique, & à la Floride avec les Espaignols, où ils n'ont iamais eu autre reputation, que de bons Religieux, & sur tout d'estre humains, ceste experience, dis-je, monstre assez, que ce que tu en feins, est vne pure feinte. Iamais historien n'a mis vn iota pour les accuser de cruauté: plusieurs mesmes de ta secte ont loué leur charité enuers ces peuples payens; comment donc oses tu parler de telle façon, & escrire de tel ancre? comment oses tu dire qu'ils ont tué les vingt millions d'innocens? qu'ils ont des gehennes publiques? qu'ils vont à la chasse aux hommes, comme on fait aux Cerfs? J'ay horreur, &c.

FIN DES ADDITIONS.

*FAUTES PLUS REMARQUABLES
suruenues en l'impression.*

Pag. lig. fautes	lisez.	Pag. lig. fautes.	lisez.
25. 22. noiroizeté.	notorizeté.	184. 27. cestuy-la.	ecluy-la.
41. 10. Seigneur.	Seigneurs.	185. 15. estant.	estans.
43. ij. particulier.	particuliers.	206. 22. ayans.	ayant.
51. 17. comme.	que.	209. ij. pour en estre.	pour estre.
55. ij. biens.	bien.	209. 20. insensé.	insensés.
58. 28. a bercail.	au bercail.	219. 7. viures.	viure.
61. 1. fauuez.	fauué.	231. 29. faisant ce peu.	faisant si peu.
68. 8. subieds.	subier.	234. 3. nouvelle.	nouvelles.
78. 26. stabilium.	stabiliant.	236. 32. qu'ils.	qu'il.
90. 14. il.	ils.	236. 6. Chrestiens.	Chrestien.
94. 20. tou.	toutes.	236. 32. fauuez.	se fauuer.
124. 4. appellés.	appellées.	240. 1. de Chrestien.	de Christ,
132. 32. S. Bernard.	S. Benoist.		Chrestien.
136. 17. temeritate.	temeritatem.	257. 28. toute.	toutes.
177. 28. festes. Tous.	festes, tous.		

S O N N E T.

Arnaud, il n'est plus temps de plaider au barreau,
Ce livre met au iour ton infame impudence.
Veux tu faire vn grand coup? quitte au plus tost la France,
Et pour n'effre cogneu, cherche vn monde nouveau.
Mais non: car encor là, soit par terre, ou par eau,
Ce liuret te suivra montrant ta m'esdisance:
Il sera beaucoup mieux, pour cacher ton offence,
Que tu t'aïlles mussier dans vn triste tombeau.
Là contre toy cruel, plombe moy ta poitrine,
Et flechissant par pleurs la Maïesté diuine,
Demande luy pardon de ton maudit peché.
Alors, puis qu'a iamais ce livre icy doit viure,
Dans ce lieu mortuaire, il ne t'osera suivre,
Et ainsi, seurement tu te seras caché.

G. I.



TABLE



T A B L E
DES P R I N C I P A L E S
M A T I E R E S.

A	
 Cephales, c'est à dire sans teste. page 180.	d'estre huguenot. 50.
Heretiques nommez Acephales. 280.	Il fait des Côtés & des Chasteaux en Espagne. 41.
Actions de raison jamais sans cause. 115.	Il argumente contre les Iesuites, comme les Payens contre les Chrestiens. 256.
Aduertissement du Sauueur contre les calomnies. 274.	Il parle des Iesuites sans les cognoistre. 243.
Defendu à l'Aduocat d'yser de conuices. 136.	Excellent calomniateur selon le iugement d'un sien amy. 21.
Albert Patriarche de Hierusalem, restablit l'ordre des Carmes environ l'an 1080. 264.	Il fait par songes des Baronies & Comtés en Espagne. 43.
Aman voulant faire exterminer les Iuifs, les accuse de leze majesté; 200.	Blaspheme contre les Religieux. 131.
l'Ambitiõ soupçonneuse. 157.	Il appelle les cõfessions mandites. 203.
l'Amc lasche toujours aspre à la vengeance. 24.	Impies. 88.
Cause des Apostats. 164.	Inepte consequéce d'Arnaud sur l'obeissance des Iesuites. 108.
Les Apostres aduertis qu'ils seroient calomnies. 275.	Consequéces ridicules d'Arnaud. 253.
Arnaldus & Arnaldistg heretiques de l'an 1040. excommuniez & infames. 246.	Propositions heretiques d'Arnaud. 51.
Arnaud dissimule de bouche	Demâdes impertinètes. 243.
	Il appelle la doctrine du S. Siege erronee. 52.
	Il renuerse tout le droit

T A B L E.

Canon.	53.	millions de reuenu.	41.
Fanfare d'Arnaud.	203.	Sa malice sur l'origine de la Compagnie de Iesvs.	81.
Cause de la hayne d'Arnaud contre les Iesuites.	220.	Miracle d'Arnaud.	198.
Herésie d'Arnaud sur la puis- sance du S. Siege.	65.	Il se mocque de la pluralité des vœux.	243.
Impudence sur l'histoire de la venue des Iesuites en Frâ- ce.	92.	Il n'entend point le Latin.	112.
Il dit qu'il n'est pas Hugue- not, parce qu'il a estudié au college de Nauarre, & à esté fait Aduocat, Con- seiller, & Procureur.	51.	Il parle en Pythagoras.	40.
Idées d'Arnaud fort differen- tes de celles de Platon.	49.	Pourquoy il ne vouloit plai- der à huys clos.	25.
Ignorance d'Arnaud sur l'es- tendue du Royaume de Portugal.	211.	Proposition heretique d'Ar- naud contre le Saint Sie- ge.	52.
Ignorance puerile d'Ar- naud.	111.	Selon son dire se mettre en Religion, cest se sacrifier au Diable.	139.
Imposiure d'Arnaud contre le S. Siege.	54.	Fondement de la resuerie d'Arnaud sur le nauire Ie- suite.	123.
Inepties d'Arnaud en l'histoi- re de Charles quint, & des Iesuites.	48.	Souhait d'Arnaud, que les Iesuites, & congregations de nostre Dame, & autres soyent chassées.	268.
Injurieux à toute la Chre- stienté.	35.	Tales quales d'Arnaud.	254.
Enuers les Monarques.	44.	Vn Arhée selon Arnaud est vn grand homme d'estat.	41.
A monsieur le Marschal de Matignon.	257.	l'Arrest de Paris cõtre les Ie- suites long téps minuté au cerueau des Ministres.	255.
A tous les Primats, Seigneurs communautés, & nom- mément à la France.	87.	Chose difficile de viure d'au- mosne, ou il y a peu de cha- rité.	148.
Aux Roys de France.	63.		
Son langage est prins des he- retiques.	32.	B.	
Machiauelisme d'Arnaud.	69.	S. Basile contre les Arriens l'an-300.	224.
Calomnie d'Arnaud de deux		Calomnie sur la deposition de.	

T A B L E.

de Barriere.	204.	sté.	199.
Benediction diuine, cause de secondité.	88.	Sur François de Canillac.	133.
S. Benoist contre les hereti- ques l'an-500.	224.	Definition de la Calomnie.	271.
S. Bernard cõtre les schisma- tiques.	224.	Calomnie sur deux cens mil- le liures de rente en Fran- ce.	124.
Bernard Roillet.	197.	Les causes de la Calomnie.	171.
Monsieur de Bollon.	128.	Calomnie contre les Iesui- tes sur vne pension faicte d'Espagne.	42.
Bordeaux.	257.	Calomnie qu'ils Espagnolli- sent la ieunesse.	157.
Bouffole & esguille mari- ne.	234.	Calomnie contre le S. Sie- ge & les Cardinaux.	41.
Le Cardinal de Bourbõ plein d'affection en la cause des Iesuites.	28.	Calomnie trop aperte, apper- ter les Iesuites corrupteurs de la ieunesse.	172.
S. Bruno fondateur des Char- treux.	224.	Calomnie qu'ils attirent frau- duleusement la ieunesse.	166.
C.		Qu'ils la seduissent.	159.
Le calomniateur denigre le bien, quand il ne le peut nier.	94.	D'vne lettre enuoyée en Es- paigne.	198.
Punition d'vn calomniateur.	279.	Malice diabolique d'vn ca- lomniateur.	21.
Terribles menaces contre le calomniateur.	284.	Calomnie sur la mort du Roy de Portugal Sebastie.	207.
Les plus insignes calomnies fondées sur les accusations de lese Maiefté.	200.	Le naturel de la calomnie.	271.
Calomnie sur l'auarice des Iesuites.	126.139.	Calomnie sur les presens d'Espagne.	118.120.
De ce qu'ils font turbu- lens.	196.	Le regne & demeure de la calomnie.	272.
La calomnie est boiteuse, & des honore son auheur, di- ctõn de Pius V.	30.	Calomnie sur les richesses des Iesuites.	118.
Calomnie sur la confession de frere Clement.	201.	Sur les testamens procurez.	137.
Sur les crimes de lese Maie-			

T A B L E.

Calomnie sur le thresor d'Espaigne.	122.	cusez qu'ils en vouloient aux Empereurs.	201.
Sur diuers vœux des Iesuites.	255.	Les Chrestiens calõniez.	275.
Sur le temps des vœux.	168.	Appellez superstitieux magiciens, ennemis des Empereurs.	275.
Calomnie est double mēsonge, cimētée de malice.	279.	Colleges d'extreme despence.	150.
Caluin, Zuingle, Beze, font Dieu aucteur du peché, & de tous les maux,	272.	Colleges & Nouitiats des Iesuites peuuent auoir rentes foncieres.	141.
Campaigne.	152.	Fondation des Colleges des Iesuites de France.	119.
Pourquoy les bons Catholiques affectionnent les Iesuites.	34.	Qui Commāde chose inique ne doit estre obey.	107.
L'vsage de la Chair & du vin, seulement depuis Noë.	234.	La Compaignie de IESVS est toute affectée pour le salut des ames.	237.
Charles du Molin, mauuais rapporteur.	68.	Les fonctions de ceste Compaignie sont toutes exposées au public.	167.
Charles neuuiesme se seruit des Espaignols, comme plusieurs autres Rois de France.	42.	L'origine de la Compaignie de IESVS.	225.
Propos de l'Empereur Charles quint, a Borgia Iesuite.	45.	Multiplication d'icelle.	87.
L'Empereur Charles quint nasquit l'an 1500. mourut l'an 1558.	42.	Diuerses persecutions en son Chef & aux membres.	265.
Edict de l'Empereur Charles quint, sur la liberte des Indiens.	286.	Composition des moyes escholes des Iesuites.	175.
Les Cheualiers de Malte sont religieux, & non moynes.	251.	De ceux qui sont congediez de la Compaignie de IESVS.	170.
Le Chrestien semblable à la brebis.	53.	Le nom de Conjuracion d'Espaigne, inuenté par les heretiques.	92.
Chrestien, nom commun, & neantmoins propre à quelques vns.	240.	Constantin Copronyme surnommé de son ordure.	280.
Les premiers Chrestiens ac-		Constitutions de la Compaignie de IESVS, estroictes contre l'ambition.	116.
		tout Cõtract reciproque.	170.

T A B L E.

La Couronne transférée de Chilperic à Pepin par Zacharie. 72.	persuader la Religion, si Dieu ne l'inspire. <i>ibid.</i>
La Coustume est le truchement de la Loy. 54.	Emond Auger. 238.
Crimes objectés aux Iesuites, sont les crimes des heretiques. 278.	Emond Auger l'an 1573. fut au camp deuant la Rochelle. 230.

D

David calomnié. 273.	l'Empire transféré des Grecs à Charles le grand, par Leon III. 72.
Decret de la Sorbonne pour les Iesuites. 29.	Parler de l'Enfer & du Paradis chose vtile. 162.
Diablo, c'est à dire calomnieux. 282.	Difficulté d'Enseigner. 250.
Le Diabolo premier calomnieux. 272.	l'Erreur populaire porte droit. 153.
Le Diabolo a toujours traversé les religions. 264.	Maniere de parler de la sainte Escriture, & des Philosophes differente. 237.
Le Diabolo en veut aux gens de combat; des lâches il en fait des porchers. 263.	Qu'est ce qu'Etat. 229.
Dieu principal auteur de la vocation. 163.	l'Etat & la Religion sont vnisés Republicques Chrestiennes. 73.

E

l'Eglise fondée sur la Croix au bruit de la hache & du marteau: le temple de Salomon au contraire. 266.
l'Eglise est vne, à raison d'un chef. 60.
l'Eglise du Diabolo est un corps à plusieurs testes. 60.
Le gouvernement de l'Eglise monarchique. 59.
Le plus beau de tous. 247.
Nulla Eloquence suffit pour

F

Les Facultés de Paris, pour les Iesuites. 29.	Un Fait pourquoy honorable. 257.
Les Fols apprennent estans battus. 281.	Les Fols sont faciles à croire folie. 19.
Les Fols sont faciles à croire folie. 19.	Fondateurs de Religion de diuerses nations. 109.

T A B L E.

<p>Qui ne deffend la Foy, est preuaricateur de la Foy. 231.</p> <p>Par les Fruicts on cognoit l'arbre. 144.</p> <p>Fruict de bonne volôté. 284.</p> <p style="text-align: center;">G.</p> <p>Le General de la Compai- gnie de I E S V S. 248.</p> <p>De monsieur Godan. 129.</p> <p>Charge tres difficile de Gou- uerner la ieunesse en ce temps. 233.</p> <p>Barthelemi Guidicion contre la trop grande multitude des Religions. 248.</p> <p style="text-align: center;">H.</p> <p>Herefie de Luther, ramas de toutes les herefies. 247.</p> <p>L'heretique ne prise rien tant que ce qui nuit à l'Eglise Catholique. 259.</p> <p>Pourquoy il hait les Iesuites. 220.</p> <p>Heretiques nomez Acepha- les. 280.</p> <p>L'Heretique appelle seditieux celuy qui resiste à l'here- sie. 198.</p> <p>humeur de l'Heretique. 76.</p> <p>Il appelle les vrais Catholi- ques Espagnols. 31.</p> <p>Il combat l'Eglise vniuersel- le sous pretexte de quel- ques abus. 30.</p> <p>Il appelle la doctrine Catho-</p>	<p>lique doctrine Iesuitique. 221.</p> <p>Il defend de prendre le nom de Claude & des Anges. 239.</p> <p>Ennemy de la subjection & obeyssance. 57.</p> <p>Irreueient au nom de I E S V S. 239.</p> <p>Ennemy des Roys. 77.</p> <p>Il oppugne l'Eglise aux Iesui- tes. 221.</p> <p>Il s'ingere à prescher sans e- stre enuoyé. 96.</p> <p>Il ne veut ouyr parler ny de l'Enfer, ny du Purgatoire. 162.</p> <p>Les Heretiques & religieux du tout opposez. 266.</p> <p>Heretiques ennemis des Ie- suites, comme Ignace de Luther. 226.</p> <p>Les heretiques premiers ca- lomniauteurs du nom de la Compagnie de I E S V S. 36.</p> <p>Les Heretiques troublent la paix, & nō les Iesuites. 232.</p> <p>Heritage donné à Lyon. 151.</p> <p>Herostrate Ephesien brulla le temple de Diane. 280.</p> <p>La premiere Loy de l'Histoi- re est la verite. 49.</p> <p>L'Homicide faict en la per- sonne du fils de Dieu, le plus grand de tous les pe- chez. 223.</p> <p>L'Homme aduisé prend les moyens propres, pour par- uenir à sa fin. 148.</p> <p>moyen de cognoistre vn Hom- me la</p>
---	---

T A B L E.

<p>me la parole & l'œuvre. 139.</p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p>Au Japon plusieurs Iesuites tuez des Payens, & allans au Bresil, par les heretiques. 267.</p> <p>Jacques Comolet. 197.</p> <p>Jardins d'Egypte portatifs, 153.</p> <p>Quels doiuent estre les profitez Iesuites. 166.</p> <p>Les Iesuites calomniez qu'ils gastent tout, & sont cause de tous les maux du monde. 278.</p> <p>Crimes objectés aux Iesuites, sont les crimes des heretiques. 278.</p> <p>Les Iesuites sont receus en France. 98.</p> <p>Ce qu'ils refusent, est plus grand deux fois que leurs rentes. 147.</p> <p>Leur reigle est vn recueil de toutes les reigles religieuses. 247.</p> <p>Calomnies sur ce qu'ils ne prennent les petites choses. 144.</p> <p>Commun dire, ils refusent deux sols & prennent mille escus. 145.</p> <p>Leurs maisons professes ne peuuent estre aydées des reutes des Colleges. 142.</p> <p>Le reuenu des Iesuites. 124. & 125.</p>	<p>Ils sont venus en France à la veüe de tout le monde. 90.</p> <p>Les Iesuites François par le voeu d'obeyssance, ne sont point vassaux liges du Pape. 100.</p> <p>Diuers seminaires mis entre leurs mains. 256.</p> <p>S'ils conseillent au Roy Sebastien d'aller outre mer. 210.</p> <p>Leurs marines & vespres. 250.</p> <p>Pourquoy ils ne vieillissent guieres. 251.</p> <p>Pourquoy ils sont estimés riches, ne l'estant point. 150.</p> <p>Pourquoy quelques vns d'eux retiennent le domaine de leurs biens. 168.</p> <p>Les Iesuites calomnieusement appellés seducteurs, heretiques, magiciens, criminels de lese Magesté, ennemys des Roys & de l'Estat. 277.</p> <p>Les Iesuites se maintiennent au Japon, nonobstant leurs grâdes persecutions. 261.</p> <p>Les Iesuites bien venus des gens de bien, en Auignon. 261.</p> <p>Si les Iesuites ont esté chassés, & de quels lieux. 255.</p> <p>Pourquoy sont estimez auaricieux. 159.</p> <p>Ils renoncèrent aux aumosnes & bienfaits du temps de la Peste à Paris. l'an 1580. & 1581. 138.</p>
--	---

T A B L E.

<p>Ils ne congedient personne sans grande occasion & trefuittes caufes. 169.</p> <p>Ce qu'ils font pour fuir l'a- uarice. 137.</p> <p>S'ils se mēfēt de l'Etat. 229.</p> <p>Les Iefuites ont leurs exerci- ces & aufteritez Religieu- fes. 249.</p> <p>Ils prennent des legs. 149.</p> <p>Mors & malades de Pefte à Paris. 138.</p> <p>La premiere origine des Ie- fuites à eſté en Frâce. 110.</p> <p>L'Ordre des Iefuites, fut eſtably l'an 1540. 42.</p> <p>Les Iefuites r'appellies à Sar- ragoffe. 260.</p> <p>La caufē des Iefuites exacte- ment examinée. 97.</p> <p>Employés premierement par les Roys de Portugal 209.</p> <p>Ils ont obligation à certains feruices. 250.</p> <p>Perfecution contre eux au Iappon & autres lieux. 260.</p> <p>Ils ne prennent, ny refusēt, pour la grandeur ou peti- teſſe de la choſe. 145.</p> <p>Ils font Religieux, & pour- quoy. 246.</p> <p>Ne prennent rien de leurs la- beurs. 143.</p> <p>Pourquoy on ne voit aucun Iefuite Prelat. 117.</p> <p>Perſonne entre eux n'a rien de propre. 143.</p> <p>Plusieurs s'appellent Sau- ueur, qui eſt autant que</p>	<p>I E S V S. 242.</p> <p>I E S V S, nom de deuotiō. 238.</p> <p>Plusieurs prennent le nom de I E S V S pour marque. 241.</p> <p>Le coing des eſciūs de Genève eſt de I E S V S ſans Croix. 241.</p> <p>Toutes nos parollēs & œu- res au nom de I E S V S. 238. 242.</p> <p>Diuers iugemens de la Com- paignie de I E S V S en ſon continemement. 46.</p> <p>Le reſpect & affection des Indois enuers ceux de la Compaignie de I E S V S. 219.</p> <p>Dix maîtres és Arts, fonda- teurs de la Compaignie de I E S V S. 100.</p> <p>La reigle de la Compaignie de I E S V S, approuuée du S. Siege apres vñ fort exa- men. 248.</p> <p>I E S V S CHRIST ſe plaiſoit de voir les petits venir à luy. 269.</p> <p>Commencemens de la con- uerſion d'Ignace de Loyo- la. 83.</p> <p>Antitheſe d'Ignace de Loyo- la, & de Martin Luther. 225.</p> <p>Peine de l'Impudence ordon- née par les Ephores des La- cedemoniens. 288.</p> <p>Courtoifie des Indois Payés. 220.</p> <p>Inimitiez entre certaines creatures</p>
---	---

T A B L E.

creatures insensibles, & autres. 222.	les quit à Borgia Iesuite. 47.
L'ordre des Iesuates institué Pan 1355. p.241.	Liberté de malfaire signe de l'ire de Dieu. 282.
Instruction de la ieunesse a la pieté recommandée en la Sainte Escriture. 176.	La Logique est la loy de bien discourir. 246.
Soing des Payés d'apprendre à la Ieunesse les bonnes moeurs. 176.	Suacité des Roys, contre les rebelles. 299.
Iesus CHRIST calomnié, appelé seducteur. 273.	Lopez Castagnede escrit au vray l'origine de la Compaignie de Iesus. 82.
Job calomnié. 273.	S. Loys conseillé d'aller outre mer en Afrique, l'an 1269. 210.
L'Isle Terceze. 213.	S. Loys priuilegié sur l'excommunication. 68.
L.	Vertu du Roy Loys onziésime cedant à la vertu de Parle-ment. 108.
Les Lacedemoniens sobres. 140.	De Loys douziésime, & du concile de Tours, tenu l'an 1510. 62.
Lagebaston. 130.	Luther fit brusler tout le droit Canon. 53.
Landis des escoliers, les chadelles, la porte. 147.	Luther destructeur des Religions. 226.
Le bienfaict d'un larron, est de ne nuire point. 24.	L'herésie de Luther, & Calvin, superbe à merueille & ennemye d'obeissance. 77.
Legat du President S. André. 127.	Luther instrument de Sathan, deserteur & perturbateur de la paix. 225.
Legz de Monsieur S. André. 151.	Il resucille les vieilles heresies. 226.
Les Legz & bienfaicts, sont les droits des Colleges. 150.	
Crime de Lese Maiesté, fondement des plus grandes calomnies. 200.	M.
Lettre de Monsieur de Bazas. 35.	Les Machabéens aimerent mieux mourir, que manger de la chair defendüe. 107.
Lettre de Monsieur le Marquis de Canillac, contre l'imposture d'Arnaud. 134.	
Lettre de L'Empereur Char-	

T A B L E.

<p>Magistrats scholastiques. 175.</p> <p>Magnanimité de la Cour de Parlement de Paris. 107.</p> <p>Trois sortes de Maisons des Iesuites. 140.</p> <p>Toutes peuvent viure d'au- mosne. 142.</p> <p>Quatre choses communes aux trois sortes de maison, 142.</p> <p>Dieu permet le mal, d'autant qu'il le sçait conuertir en bien. 223.</p> <p>Jean Maldonat Espagnol preschoit au L'ouure, par le commandement du Roy Charles. 196.</p> <p>Sotte parlerie de Malefcoc Ministre Xantongois. 33.</p> <p>Regret de Melancton mour- rant, de la multiplication des Iesuites. 88.</p> <p>Le Mensonge inconsfât. 207.</p> <p>Monstrueufes mensonges, & calomnies. 216, 217.</p> <p>Qui a esté menteur & mes- chant vne fois, il est à pre- sumer qu'il l'est tousiours. 207.</p> <p>Personne ne deuient meschât tout à coup. 297.</p> <p>Le Meschant porte son enfer quand, & foy. 284.</p> <p>Les Ministres d'Angleterre brustrent tous les liures scholastiques & Canonis- tes. 53.</p> <p>Les Ministres' reduisent la Monarchie de France en Democratie. 70.</p>	<p>La Monarchie est la meilleu- re de tous les gouuernem- ens, selon la raison & l'o- pinio de tous les sages. 80.</p> <p>Les Monarchies stables qui seruent Iesus Christ. 64.</p> <p>Les Mondains font plus de cas de l'estat, que de la re- ligion. 229.</p> <p>Stupidité des Mondains. 162.</p> <p>Pourquoy plusieurs font peu de cas des choses de l'autre Monde. 163.</p> <p>Quitter le Monde, heroique entreprise. 47.</p> <p>Moyne, c'est à dire, seul ou solitaire. 252.</p> <p>Qui sont proprement Moy- nes. 244.</p> <p style="text-align: center;">N.</p> <p>Tefmoignage de Nauarre, pour les Iesuites. 252.</p> <p>Nauire Iesuite, fable des he- retiques. 121.</p> <p>Discours de Monsieur de Ne- uers sur l'expulsion des Ie- suites. 268.</p> <p>Le beau Nom, esguillon à la vertu. 242.</p> <p>Le Nom se donne par les sa- ges. 236.</p> <p>Du Nom des Iesuites. 235.</p> <p>Le Nom de IESVS est vn nom commun. 236.</p> <p>Nom d'humilité. 237.</p> <p>De salut. 236.</p> <p>De deuotion. 238.</p> <p>Le Nom de religieux & de moynes</p>
--	--

T A B L E.

<p>moynes differents. 251.</p> <p>Les persecutions faictes aux Nouices Iesuites. 266.</p> <p>Le Nouitiat. 140.</p> <p>Prouues du Nouitiat. 165.</p> <p>Nouitiats & Colleges de Ie- suites peuuent auoir ren- tes foncieres. 141.</p> <p style="text-align: center;">O.</p> <p>De l'Obeissance des Iesuites à leur General. 103.</p> <p>Mots du vœu d'Obeissance des Iesuites au saint Sie- ge. 95.</p> <p>Le quatriesme vœu d'Obeis- sance des Iesuites au S. Sie- ge, louable. 97.</p> <p>Odo Pigenat. 194.</p> <p>Oraison & Prieres pour le Roy de France. 114.</p> <p>Oreilles monstrueuses. 216.</p> <p>L'Orgueil source des here- sies. 76.</p> <p>Quiconque n'est Ouaille de Iesus Christ, ne peut estre Chrestien. 57.</p> <p>Qui est Ouaille de Iesus Christ, doit estre sous le Pasteur Vicaire de Iesus Christ. 58.</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p>Le Paganisme estoit en sa fleur du temps d'Octauiã, l'an du monde creé 5199. 223.</p> <p>A Pamies ville du Langue-</p>	<p>doc heretique, ont esté chaf- sez tous les Religieux a- pres les Iesuites. 269.</p> <p>Le Parlement de Bordeaux pere aux Iesuites. 259.</p> <p>Obligation naturelle d'aider la Patrie. 283.</p> <p>S. Paul faict Apostre avec denonciation des perfec- tions. 263.</p> <p>Paul troisieme premier ap- probateur de la Compag- nie de Iesus. 85.</p> <p>Prieres de Pericles en par- lant. 136.</p> <p>Retirer vn homme de son Peché, vne noble victoi- re. 162.</p> <p>Estre Persecuté pour la iusti- ce, marque des enfans de Dieu. 261.</p> <p>Persecution des iustes. 261.</p> <p>Grande Persecution excitée contre les Iesuites à Paris l'an 1564. 90.</p> <p>Le Roy Philippe se resiouis- soit, que son fils estoit né du temps d'vn bon maistre. 173.</p> <p>La Pieté 176.</p> <p>Pourquoy S. Pierre exigea tout d'Ananias, & ne vou- lut rien prendre de Simon Magus. 146.</p> <p>Le port de Bourdeaux appel- lé le port de la Lune. 260.</p> <p>La pauureté est le fort des religions. 142.</p> <p>Loix de Pauureté nouvelles en la Comp. de Iesus. 168.</p> <p style="text-align: right;">Playes</p>
--	--

T A B L E.

Playes d'honneur.	84.	
Tefmoingnage de la Popeli- niere pour les Iefuites.	108.	Q.
La Porte est la prifon des in- corrigibles aux Iefuites.	167.	La Queftiō est vn mal-affeu- ré tefmoingnage de verité.
Il est autant fouhaitable d'a- uoir vn bon precepteur, qu'vn bon Pere.	173.	R.
Quatre qualitez d'vn bon Precepteur.	174.	La Reconnoiffance est la pre- miere piece de l'humilité, comme mefcognoiffance, de l'orgueil.
Perfonne ne fe doit ingerer à prefehcr, fans efre enuoyé.	96.	Il y a deux fortes de Regu- liers.
Les Prefres promettēt obrif- fance aux Euefques.	103.	Nullereligiō nouuelle, quād elle est fondée en la foy de l'Eglife.
Prier pour les Potentatz cō- mandé par la S. Efcriture, & prattiqué par les Sainctz	112.	Religieux calomniez.
Il faut prier pour les amis & pour les ennemis.	112.	René Airaud.
Prieres generales & volon- taires.	113.	Mille liures de Rente refu- fées.
Difference des Principautez Chrefstiennes d'auec les Payennes ou heretiques.	59.	Dieu Refide en la perfonne des Prelatz.
Les Profés des Iefuites doi- uēt efre gens d'eflite.	166.	Honneur & Refpect deu aux Roys & Magiftratz.
Leurs Prouinciaux & Re- cteurs confulteurs & admo- niteurs. p.	248.	Refponce d'vn Aduocat de Bourgoingne.
La puiffance du Pape fur les Chreftiens est Spirituelle.	52.	Refponce à la calom. fur le Refus de petites chofes.
La puiffance temporelle est propre des Princes tempo- rels.	68.	Refponce à ceux qui difent que les Iefuites fe meffent de trop de chofes.
		Refponce de Pie V.
		Refpōce de Ponce Cougour- dan Scyndic des Iefuites.
		254.
		Refponces prudentes.
		45. 46.
		Refponce du Roy Ptolomée
		à vn

T A B L E.

à vn Philofophe trop co- quin. 120.	Marques de Seduction. <i>ibid.</i>
Affection du Roy Scbaftien enuers les Iefuites. 109.	Charge du S. Siege fur les missions. 96.
Entre les choses humaines il n'ya rien de plus anguste que le nom de Roy. 199.	Le S. Siege tient les clefs de science. 36.
Royaumes vtilement trans- ferrez. 72.	Vieil decret de la Sorbonne abrogé par le nouveau. 100, 256.
Les Roys & peuple de Frâce remarquables en obeiffance & liberalité enuers le S. Siege. 63.	La Sorbonne se despart de l'Vniuersité, & n'appreu- ue point que les Iefuites foiét chaflez de la France. 29.
Les Roys de France ont eu les premieres seances aux Conciles. 64.	Les choses Spirituelles toutes cómunicables à plusieurs. 140.
Les Roys de France honno- rez du S. Siege par leur vertu & obeiffance. 64.	Quand le Superieur com- mande contre' la loy de Dieu, il ne doit estre obey. 106.
Appellez Treschrestiens & fils aînez de l'Eglise. 64.	Les Sybarites, Epicuriens & yoluptueux. 140.
Les Roys ont les mains lon- gues prou, mais non si lar- ges. 120.	T.
Les Roys publient volontiers leurs liberalitez. 120.	Tanquarel. 62.
S.	Tales quales rifée sotté d'Ar- naud. 254.
Les Saints ont tousiours res- pecté le S. Siege. 97.	A la fabrique du Temple de Salomó, on n'ouyt ni mar- teau ni hache. 24.
Le mestier du fils de Dieu, Sauuer les ames. 165.	A la mort du Sauueur on ouyt l'vn & l'autre. 266.
S. Bernard & ses Religieux contre les Schismatiques & mondains, l'an 1098. 225.	Theodose Empereur heuren- fement corrigé par son Euesque. 55.
Pour viure en commun fous vn chef, on ne laisse pas d'estre Seculier. 244.	Monsieur de Thou premier President à Paris. 91.
	Le Tyran n'est point Roy, ni le Roy Tyran. 202.
	Faut

T A B L E.

	non de ceux qui les admi- nistrent. 89.
V.	
Faut Vaincre deuant que trionpher. 193.	Dicton de Pyrrhus d'une Vi- ctoire pernicieuse. 283.
Vassal lige. 100.	Faut cooperer à La Vocation diuine. 165.
Personne ne peut estre Vassal lige sans obligation tem- porelle. ibid.	Vœu de chasteté. 168.
Vn hôme ne peut estre Vaf- sal lige à deux Seigneurs. ibid.	Du quatriefme Vœu d'obeif- sance des Iesuites au S. Siege. 93.
	X.
Les Vauldois appellent les ceremonies, charmes. 89.	François Xauier. 213.
La Verité est toujours sem- blable à foy, sans varier. 207.	Z.
La Verité & vertu des Sacre- mens depend de Dieu &	Ferueur de Zele, excusable. 195.

Fin de la Table.



RENVOY AVX PRETEN-
DVS REFORMEZ DE
leur passeport cy deuant don-
né aux Iesuites.

DE Calvin reformée race,
le te rends ton vers relimé:
Reprends le, il à meilleure grace
Pour toy, car il est reformé.
Si ma lime te semble dure,
Lime le encor selon ta loy:
Rends le meschant outre mesure,
Du tout reformé comme toy.

Passeport pour les Calvinistes,
Qu'ils auoient fait aux Iesuites.

GArdes des infernales portes,
Desfermés vos serrures fortes;
Et laissez librement passer
Les Heretiques, vostre engeance.

*Que des Cieux la iuste vengeance
S'en va de la France chasser.*

*Trente ans ya vous leur seruites
De conducteurs, & les suyuites
Lors qu'enuoyez de vos Enfers,
Ils vindrent dessus nostre terre,
Allumer la ciuile guerre,
Source de tous nos maux soufferts.*

*Maintenant de pareille sorte,
Vous deues leur seruir d'escorte,
Et chez vous mener promptement.
Leurs ames de vous tant aymées
La de vos cauernes fermées
Sont absentes trop longuement.*

*Et vous, ô bandes Caluiniques,
Allez aux manoirs Plutoniques
Reuoir vostre antique seiour.
Nostre France par vous destruicte,
Ne souhaite moins vostre fuite,
Qu'elle abhorre vostre retour.*

F I N.

